

RAPPORT EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME

DGD 22-26 D'OXFAM Belgique
« Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires »

REFERENCE PR00715

LOT 1, 2 et 3
Version Définitive



Bureau d'Etudes et d'Assistance Technique BENEWENDE
Email : beatbenewende@gmail.com

Juillet 2025



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES GRAPHIQUES	6
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DE SCHEMAS	6
RESUME EXECUTIF	7
I. INTRODUCTION GENERALE	10
1.1. Rappel du contexte de l'intervention	10
1.2. Les objectifs de l'évaluation	10
1.3. Les questions évaluatives	10
II. PRESENTATION DE L'INTERVENTION EVALUEE	13
III. RAPPEL METHODOLOGIQUE	15
3.1. Approche, méthode et collecte des données	15
3.1.1 La revue documentaire.....	15
3.1.2 Les outils utilisés pour la collecte des données.....	15
3.2 Bilan de la collecte des données	18
3.2.1 La collecte des données quantitatives.....	18
3.2.2 La collecte des données qualitatives	22
3.2.3 Difficultés rencontrées lors de la collecte des données	22
IV. PRESENTATION DES RESULTATS ET LEUR ANALYSE PAR PAYS.....	24
4.1. Burkina Faso.....	24
4.1.1. Rappel du contexte de justification du programme	24
4.1.2. Analyse du programme en fonction des critères établis	24
4.1.2.1. La pertinence : acceptabilité et utilité	24
4.1.2.1.1. La cohérence du programme avec les politiques, stratégies et programmes	25
4.1.2.2. L'efficacité du programme	29
4.1.2.3. L'efficience du programme	47
4.1.2.4. L'impact du programme	47
4.1.2.5. La durabilité du programme.....	54
4.1.2.6. La réactivité et l'adaptabilité : niveau de résilience de l'intervention	56
4.1.2.7. La prise en compte du leadership des femmes et des jeunes	57
4.1.2.8. La prise en compte de l'agroécologie dans le programme.....	58
4.1.3. La stratégie d'Oxfam au Burkina Faso	58
4.1.4. La stratégies d'OXFAM et des partenaires pour transformer les relations de pouvoir	61
4.1.5. La stratégie de plaidoyer et d'influence employées par les partenaires	64
4.1.6. La corroboration des effets	66
4.1.7. Difficultés rencontrées.....	71
4.1.8. Conclusion.....	71
4.1.9. Leçons apprises.....	71
4.1.10. Thématiques de capitalisation.....	72
4.1.11. Recommandations.....	73

4.2. Mali	77
4.2.1. Rappel du contexte de justification du programme	77
4.2.2. Analyse du programme en fonction des critères établis	78
4.2.2.1. La pertinence : acceptabilité et utilité	78
4.2.2.2. L'efficacité du programme	91
4.2.2.3. L'impacts du programme	99
4.2.2.4. La durabilité du programme.....	140
4.2.2.5. La réactivité et adaptabilité : niveau de résilience de l'intervention.....	141
4.2.2.6. La prise en compte du leadership des femmes et des jeunes.....	143
4.2.2.7. La prise en compte de l'agroécologie dans le programme.....	144
4.2.3. Les stratégies de OXFAM et des partenaires pour transformer les relations de pouvoir	147
4.2.4. Les stratégies de plaidoyer et d'influence employées par les partenaires.....	149
4.2.5. Conclusion.....	151
4.2.6. Leçons apprises.....	152
4.2.7. Recommandations.....	152
4.3. Niger	154
4.3.1. Rappel du contexte et de la justification du programme	154
4.3.2. Analyse du programme en fonction des critères établis	155
4.3.2.1. La pertinence : acceptabilité et utilité	155
4.3.2.2. L'efficacité du programme	157
4.3.2.3. L'efficience du programme	164
4.3.2.4. L'impact du programme	164
4.3.2.5. La durabilité du projet.....	166
4.3.2.6. La réactivité et adaptabilité : niveau de résilience de l'intervention.....	167
4.3.2.7. La prise en compte du leadership des femmes et des jeunes	169
4.3.2.8. Prise en compte de l'agroécologie dans le programme.....	170
4.3.3. Stratégie partenariale d'Oxfam.....	171
4.3.4. Stratégies d'OXFAM et des partenaires pour transformer les relations de pouvoir	171
4.3.5. Stratégies de plaidoyer et d'influence employées par Oxfam et les partenaires.....	174
4.3.6. Difficultés rencontrées.....	174
4.3.7. Conclusion.....	175
4.3.8. Leçons apprises.....	175
4.3.9. Thématiques de capitalisation	176
4.3.10. Recommandations.....	176
CONCLUSION GENERALE.....	178
ANNEXES	180

SIGLES ET ABREVIATIONS

5C	: Cinq capacités de base
AAG	: Action Apprentissage Genre
ACNG	: Acteurs de la Coopération non Gouvernementale
APESS	: Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane
APEFE	: Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
APEX	: Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina Faso
APFR	: Attestation de Possession Foncière en milieu Rural
AVEC	: Association Villageoise d'Epargne et Crédit
BD	: Broederlijk Delen
BM	: Banque Mondiale
BMZ	: Bundesentwicklungsministerium
CARI	: Citoyenneté Active et Réduction des Inégalités
CCFV	: Commissions de Conciliation Foncière Villageoises
CEDEAO	: Communautés des Etats d'Afrique de l'Ouest
CdV	: Chaîne de Valeur
CFDD	: Conseil Fédéral du Développement Durable
CFV	: Commissions Foncières Villageoises
CIC	: Cellule d'Interpellation Citoyenne
CILSS	: Le Comité inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CSC	: Cadre Stratégique Commun
CONA/SFR	: Comité National de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
CPF	: Confédération Paysanne du Faso
CPILSS	: Comité Permanent Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CRAH	: Construction de la Résilience et Actions Humanitaires Cadre Régional de Concertation des Organisations de Producteurs de Riz d'Afrique de l'Ouest
CRCOPR	: Cadre Stratégique Commun
DGD	: Direction Générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DGPER	: Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
ECHO	: European Commission Humanitarian Aid & Civil Protection
ECV	: Entreprises qui Changent des Vies
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
G@W	: Gender at Work
GES	: Gas à Effet de Serre
GRAF	: Group de Recherche Action sur le Foncier
IFAD	: International Fund for Agricultural Development
Leatra	: Leatra Leadership Trajectory
LORP	: Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme
MARAH	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MEAL	: Monitoring Evaluation Accountability and Learning
MECV	: Moyens d'Existence et Chaînes de Valeur Ministère de L'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des
MENAPLN	: Langues Nationales
MFSNF	: Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille

MICA	: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MJPEE	: Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'entreprenariat et de l'Emploi
MRAH	: Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
NEET	: Not in Education, Employment, or Training
OCHA	: The United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODD	: Objectif de Développement Durable
OiC	: Oxfam in Country (Oxfam au Burkina Faso)
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONG	: Organisation non gouvernementale
OP	: Organisation Paysanne
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAMEFA	: Programme d'Appui à la Modernisation des Exploitation Familiales Agricoles
PCESA	: Programme de Croissance Économique dans le Secteur Agricole
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
POSCAO	: Plateforme des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest
PTFS	: Technical and Financial Partners
RBM	: Réseau Bilital Maroobé
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso
RH	: Ressources Humaines
ROPPA	: Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SEVE	: Soutenir l'Emergence et la Valorisation de l'Economie Locale en Afrique
SFR	: Service Foncier Ruraux
SMART	: Specific, Measurable, Attainable, Realistic, Time-bound
SONAGESS	: Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire
SP/CPSA	: Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SPONG	: Secrétariat Permanent des ONG
SRI	: Système de riziculture intensive
TdC	: Théorie de Changement
TEC	: Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO
UNERIZ	: Union Nationale des Étuvieuses de Riz
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMPL/B	: Union Nationale des Mini laiteries et Producteurs de Lait du Burkina
UNFCCC	: United Nations Framework Convention on Climate Change
VC	: Voie de Changement
WILDAF AO	: Women in Law and Development in Africa

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (APESS)	41
Graphique 2: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (UMPLB).....	42
Graphique 3: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (SEVE AFRICA))	43
Graphique 4: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (CPF)	44
Graphique 5:Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (UNERIZ).....	45
Graphique 6: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (GRAF)	46
Graphique 7: Evolution des recettes liées à la commercialisation du lait au Burkina Faso.....	48
Graphique 8: Répartition des thématiques de formation en AE en fonction du niveau adoption.....	52
Graphique 9: répartition des AEAE en fonction de l'âge et du sexe	53
Graphique 10: Fréquence et typologie des acheteurs de lait de l'AFPB	110
Graphique 11: Typologie des acheteurs et fréquence d'achat du riz dans la zone de SEXAGON	118
Graphique 12: Evolution des revenus liés à la transformation et vente du soja	128
Graphique 13: Répartition des ménages selon les besoins majeurs (PDI Mali).....	133
Graphique 14: Ménages ayant adopté une stratégie au cours des 7 derniers jours précédent l'enquête	138
Graphique 15: Le score de consommation alimentaire	139

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Récapitulatif des outils utilisés et des acteurs rencontrés	15
Tableau 2: Méthodologie de la corroboration des effets	17
Tableau 3: Répartition du nombre de personnes enquêtées au Burkina et au Mali	18
Tableau 4: Répartition du nombre de personnes enquêtées au Niger	20
Tableau 5: Outils utilisés et acteurs rencontrés lors de la collecte des données	22
Tableau 6: Evolution des quantités de lait mises sur le marché	35
Tableau 7: Evolution des quantités de riz mis sur le marché	36
Tableau 8: Etat récapitulatif des réalisations physiques par partenaire	47
Tableau 9: Evolution moyenne des recettes générées par la vente de riz étuvé	49
Tableau 10: Répartition des animateurs endogènes en fonction des régions	51
Tableau 11: Effet de l'agroécologie sur la production	53
Tableau 12: les délivrances d'APFR depuis l'intervention du programme en 2022	54
Tableau 13: Répartition des effets corroborés en fonction des acteurs rencontrés	66
Tableau 14: Bilan de la corroboration des effets au Burkina Faso	67
Tableau 15: Répartition des enquêtés interrogés dans le secteur laitier au Mali par tranche d'âge	104
Tableau 16: Evolution des recettes de la vente du lait chez AFPB sur la période 2022-2024.....	108
Tableau 17: Temps moyens d'expériences des structures dans la transformation et vente du riz	113
Tableau 18: Evolution des recettes liées à la vente du riz étuvé dans la zone de SEXAGON	115
Tableau 19: Répartition des enquêtés interrogés dans la CdV soja en fonction du genre.....	124
Tableau 20: Nombre de mois d'expériences des structures dans la transformation et vente du soja.....	124
Tableau 21: Evolution des recettes liées à la commercialisation du soja.....	126
Tableau 22: Répartition des PDI enquêtées au Mali en fonction du genre et de l'âge	132
Tableau 23: Répartition des PDI en fonction de la taille du ménage	132
Tableau 24: Répartition des ménages selon les principales sources de revenu du chef de ménage	134
Tableau 25: L'indice simplifié de stratégie de survie	137
Tableau 26: Suggestions d'action de plaidoyer.....	151
Tableau 27: Taux de réponses aux attentes du programme par les bénéficiaires	157
Tableau 28: Taux d'exécution financière par partenaire local	164
Tableau 29: Evolution de la place de la femme dans la société au Niger	173
Tableau 30: Evolution de la place des jeunes dans la société au Niger	173

LISTE DE SCHEMAS

schéma 1: Stratégie déployée pour la mise en œuvre du programme DGD 22-26 au Burkina Faso	60
schéma 2: Illustration de la logique d'intervention du programme au Mali.....	80.

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport dresse une synthèse de l'évaluation à mi-parcours du programme quinquennal « *Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires* », mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali et au Niger avec l'appui de la DGD belge.

Au Burkina Faso : le programme vise, d'ici 2026, à ce que 2 818 femmes et 3 151 jeunes, dont 1 820 jeunes femmes, soient plus influent·e·s, autonomes et résilient·e·s dans les chaînes de valeur équitables et durables du lait et du riz.

À mi-parcours, le programme affiche des résultats encourageants sur les trois marqueurs de progrès, malgré un contexte national fragilisé par l'insécurité, la pression foncière et les inégalités persistantes. L'action conjointe des six partenaires a permis d'activer des leviers économiques, sociaux et institutionnels à travers la formation, l'appui matériel, la structuration collective et le plaidoyer local.

Dans le domaine de la valorisation des produits locaux, les femmes et les jeunes ont vu leurs capacités économiques renforcées grâce à leur participation à des foires nationales (SIAO, JCL, MCL), à la création de vitrines commerciales (CPF, UNERIZ, UMPLB) et à l'organisation des *72 heures du lait local* par l'UMPLB, avec le soutien de l'APESS et de la CPF. Ces initiatives ont consolidé leur présence sur les marchés locaux et accru la reconnaissance de leur rôle économique.

En matière de participation citoyenne, les femmes bénéficiaires occupent désormais des postes dans des délégations spéciales communales et siègent dans les instances de gouvernance des OP. Des changements significatifs sont également observés dans les ménages, avec une planification agricole conjointe et une redistribution plus équitable des tâches domestiques. Dans les zones d'intervention du GRAF, les Cellules d'Interpellation Citoyenne renforcent la redevabilité locale et la gouvernance foncière.

Concernant l'accès aux ressources productives, 1 835 femmes et jeunes ont sécurisé l'accès à la terre via les fermes agroécologiques ou l'obtention d'APFR. Plus de 200 personnes ont reçu des semences fourragères, produisant 100 tonnes de fourrage. Les AVEC, y compris celles créées par des déplacées internes, ont permis à plus de 400 femmes d'accéder à des crédits pour développer des AGR, démontrant leur capacité d'organisation économique.

Le programme a atteint 57% de sa cible globale de bénéficiaires directs, avec un taux de couverture de 63% pour les jeunes femmes. Au-delà des chiffres, l'évaluation met en évidence une dynamique d'autonomisation inclusive, une transformation progressive des rapports sociaux et une meilleure articulation entre les différents niveaux d'action. Ces acquis constituent des bases solides à consolider pour la suite du programme et pour sa capitalisation stratégique.

Au Mali : L'évaluation à mi-parcours du programme DGD au Mali met en évidence des résultats significatifs en matière de promotion de l'égalité de genre, d'autonomisation économique des femmes rurales et de structuration des chaînes de valeur sensibles au genre (lait, soja, riz, bio-intrants).

Grâce aux formations ciblées, aux ateliers interrégionaux et à l'accompagnement méthodologique fournis par les partenaires de mise en œuvre (AFPB, CAD-Mali, SEXAGON, SCOOPS-K), les bénéficiaires ont développé une meilleure compréhension des textes juridiques et des mécanismes de gouvernance locale. Cette montée en compétence leur a permis de formuler des revendications argumentées en matière d'accès aux ressources (terre, eau, équipements), mais aussi d'influencer les décisions au sein des instances communautaires, telles que les commissions foncières et les conseils villageois. Des actions de plaidoyer collectif ont abouti à l'attribution de terres aux coopératives féminines (plus de 65 hectares de terres agricoles pour les coopératives féminines), à la mise en place de mécanismes de sécurisation foncière, et à l'adoption d'engagements municipaux formalisés en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Ces

dynamiques ont contribué à renforcer la légitimité des femmes dans l'espace public, à accroître leur pouvoir d'influence et à favoriser leur reconnaissance comme actrices de développement à part entière. Le recours à l'outil Action Apprentissage Genre (AAG) a également contribué à l'institutionnalisation progressive de l'égalité de genre au sein des structures partenaires. L'introduction de la farine de soja dans les protocoles nutritionnels de CSCOMs, et l'insertion progressive des coopératives dans les marchés humanitaires et institutionnels sont des résultats de l'accompagnement du programme et de nature à pérenniser les activités.

Au-delà de ses résultats économiques, le programme DGD joue un rôle de levier pour une transformation sociale en profondeur, en agissant sur les inégalités structurelles liées à l'accès à la terre, aux revenus et au pouvoir décisionnel. Il s'inscrit en parfaite cohérence avec les orientations politiques du Mali, notamment la Loi d'Orientation Agricole (LOA), la Politique Nationale Genre (PNG) et la Loi n°2015-052 relative à la représentativité des femmes dans les sphères publiques.

Malgré des défis persistants, notamment liés à la formalisation foncière, à la rentabilité des jeunes coopératives rizicoles ou à la coordination inter-acteurs, les dynamiques enclenchées témoignent d'un fort potentiel de changement durable. Le programme **a atteint 111% de sa cible globale de 1 600 femmes prévues** et 60% du niveau des 800 PDI.

L'évaluation recommande de renforcer les synergies, d'adapter les indicateurs de transformation sociale et de maintenir un accompagnement stratégique ciblé, afin de consolider les acquis et d'approfondir l'impact dans les zones d'intervention.

Au Niger : L'outcome retenu du programme est « qu'A l'horizon 2026, 1.000 femmes et jeunes des communautés rurales des régions de Diffa, Maradi et Zinder au Niger deviennent des acteur.trice.s économiques résilient.e.s dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales durables et équitables à travers l'accès sécurisé aux facteurs de production et la réclamation de leurs droits dans un contexte structurellement fragile ». A mi-parcours du programme mis en œuvre par les 3 partenaires ANDD- Garkua (ONG GARKUA) AGIR Plus (ONG AGIR PLUS) et Hed Tamat (**hed** Tamat au Niger), force est de constater la résilience dont a fait preuve ces partenaires dans la conduite des activités à l'atteinte des résultats actuels. En effet, tout comme le Mali et le Burkina Faso, les Niger est en proie à la crise sécuritaire sur l'ensemble de son territoire avec comme effets corolaires les difficultés de mobilité de la population.

Les 3 partenaires ont opté :

- **Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens d'existence et la résilience des communautés de façon durable et inclusive à travers :**
 - L'amélioration de l'accès aux intrants, aux ressources naturelles et aux services pour la production agricole et l'élevage familial et communautaire* ;
 - Le soutenir aux initiatives de plaidoyer auprès des autorités publiques en faveur des systèmes alimentaires durables* ;
 - La promotion des chaînes de valeurs locales et régionales, en renforçant le réseautage, l'entrepreneuriat et l'innovation* ;
 - La promotion d'une approche agroécologique pour des systèmes alimentaires durables et une protection de l'environnement ;
 - Le renforcement des capacités d'adaptation et de réponse des populations rurales et services publiques face aux chocs en tout genre (sanitaire, climatique, économique, sécuritaire) en favorisant une approche multisectorielle et le triple nexus*
 - Le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des OSC et services publics ;
- **Promouvoir l'égalité de genre et l'empowerment des filles, des femmes et des personnes à risque d'exclusion à travers**

- Le renforcement de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes ruraux via des AGR et d'employabilité ;
- La promotion du leadership, la prise de décisions et l'influence des femmes aux niveaux social et économique ;
- Le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des OSC et services publics, en intégrant les thèmes transversaux, pour lutter contre toute forme de Discrimination et les violences basées sur le genre, le handicap, l'âge ou l'origine ethnique, religieuse, etc.

Il ressort que sur les 2 années effectives de mise en œuvre du programme, le taux d'atteinte de la cible globale de 1000 femmes et jeunes dans les communautés est de **128% soit 733 femmes (jeunes et adultes) 73% et 550 jeunes hommes (55%)**.

En effet, à travers les activités cash for work, d'appui en intrants, équipements agro-sylvo pastoraux et autres ont pu être réalisées par les partenaires, ce qui a contribué fortement à l'atteinte de ce résultat.

Notons une forte implication des autorités administratives et locales aux différentes étapes de la mise en œuvre du programme, une stratégie qui permet aux acteurs de mise en œuvre de menées des activités de plaidoyer pour une réelle autonomisation des femmes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales. Etant membres l'AES, la question du leadership des femmes et des jeunes femmes mérite d'être traitée au niveau sous régional avec les autres partenaires de mise en œuvre du programme.

I. **INTRODUCTION GENERALE**

1.1. **Rappel du contexte de l'intervention**

Oxfam et ses partenaires sont dans la troisième année d'implémentation du programme quinquennal intitulé « Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires ».

Ce programme est cofinancé à 80% par la Direction Générale Coopération au Développement et aide Humanitaire (DGD) du gouvernement belge et est communément nommé programme DGD 22-26. Le Programme est articulé autour de 9 outcomes (programmes pays) déployés en Belgique, Burkina Faso, Mali, Niger, Palestine, RD Congo, Cambodge, Laos et Vietnam (ces trois derniers pays sont regroupés sous un même outcome thématique 'travail décent'). Les facteurs communs à l'ensemble du programme sont les suivants :

- La lutte contre les relations de pouvoir injustes
- Une orientation vers des changements de politiques, pratiques, attitudes et croyances.
- Les droits des femmes et des filles.
- Le rôle et la place des autorités publiques dans les processus de changement.
- Les stratégies d'influence comme moyen.
- Les mouvements sociaux et les groupes locaux comme acteurs de changement.
- Les partenaires locaux dans le déploiement.
- Le triple Nexus : développement, humanitaire et construction de la paix.

1.2. **Les objectifs de l'évaluation**

L'objectif de l'évaluation à mi-parcours du programme DGD 22-26 est de tirer, avec Oxfam et ses partenaires, les leçons sur le déroulement du programme et, le cas échéant, de formuler des recommandations d'ajustement pour la phase finale du programme et des orientations pour la formulation de futures interventions. Il s'agit de façon spécifique de :

- Faciliter la participation active d'Oxfam et ses partenaires à différents stades de l'évaluations à des fins d'apprentissage.
- Corroborer un échantillon d'effets récoltés dans le cadre du suivi du programme, lorsque ceux-ci sont disponibles.
- Evaluer le bienfondé de l'action au regard de la théorie de changement, des objectifs et enjeux déterminés au démarrage du programme.
- Evaluer les stratégies d'intervention déployées pour atteindre les résultats du programme.
- Fournir des recommandations pour ajuster la planification de la dernière partie du programme.
- Fournir des recommandations pour la formulation du prochain programme DGD et d'autres interventions.

1.3. **Les questions évaluatives**

Pour atteindre les objectifs spécifiques ci-dessus, le programme est fondamentalement évalué sous le prisme de deux critères CAD à savoir la **pertinence** et l'**efficacité**. Cette évaluation a accordé une attention toute particulière à la justice genre (leadership et le droit des femmes) et aux relations de pouvoir entre les différents partenaires engagés dans la mise en œuvre de ce programme.

• **La pertinence**

Le bien-fondé de l'action au regard de la **théorie de changement**, des objectifs et enjeux déterminés au démarrage du programme. Le programme est évalué au niveau de sa conception, ses stratégies d'intervention, et des effets escomptés. En d'autres termes, cela doit permettre de répondre à la question suivante : quelle est la pertinence et la légitimité du programme, de ses objectifs et de ses stratégies pour les personnes avec lesquelles nous travaillons ?

- **L'efficacité**

Il s'agit d'apprécier le degré d'avancement de l'intervention vers les résultats et objectifs du programme ainsi que de ses éventuels effets non attendus (positifs ou négatifs). Les éléments suivants ont été examinés dans l'évaluation de l'efficacité du programme :

- Quelle est l'efficacité des stratégies d'Oxfam et de ses partenaires pour transformer les relations de pouvoir ?
- Quelle est l'efficacité des stratégies de plaidoyer et d'influence employées par les partenaires ?
- Quel est le degré de réalisation des activités ?

En plus de ces 2 critères principaux, l'évaluation du programme s'est appuyée aussi sur des critères complémentaires d'analyse qui sont plus ou moins accentués en fonction de l'outcome faisant l'objet de l'évaluation, du contexte dans lequel celui-ci est déployé et des besoins spécifiques d'informations et d'apprentissage. Les questions d'évaluations choisies pour chaque outcome ont été inspirées par les critères d'analyse suivants :

- **Efficience**

Dans quelle mesure les interventions et les ressources utilisées ont-elles été stratégiques et optimales pour atteindre les résultats escomptés ? en d'autres termes, dans quelle mesure les effets et résultats générés ou influencés par l'action sont raisonnables à la lumière des efforts et des ressources mobilisées par le programme.

- **L'utilité**

Quels sont les apports du projet à la société et plus spécifiquement les populations avec lesquelles nous travaillons. Est-ce que le projet a été coconçu avec les bénéficiaires prenant en compte leurs besoins et aspirations réels ?

- **Acceptation**

Dans quelle mesure l'intervention est acceptée et en adéquation avec les aspirations des populations cibles.

- **Partenariat**

Dans quelle mesure le partenariat est-il équilibré. Il s'agira de voir comment Oxfam et ses partenaires analysent-ils et gèrent-ils les relations de pouvoir en interne et en externe ? Il 'agira également de voir les relations de pouvoir entre les partenaires mis en œuvre et les bénéficiaires.

- **Capacités de gestion**

Oxfam et ses partenaires disposent-ils des capacités et ressources nécessaires pour répondre aux exigences et aux attentes du programme ?

- **Réactivité et adaptabilité**

Quelle est la capacité de l'intervention à s'adapter/réagir face à un changement de contexte.

- **Thématisques et questions spécifiques par outcome**

Cette partie concerne le Burkina Faso, le Mali et le Niger et a permis d'aborder les points suivants :

Au niveau du Burkina Faso

- **Volet agroécologie** (pratique, diffusion/essaimage, synergie, mise à l'échelle, etc.), l'agroécologie, sur base des pratiques mises en œuvre sur le terrain, est-elle viable ? répond-elle aux besoins des populations (pertinence) ? A quels degrés contribue-t-elle à leur autonomisation ? Quel est le lien entre les pratiques développées, leur diffusion et le plaidoyer

- **Volet foncier** (initiative locale de cession durable des terres exploitables au profit des femmes et des jeunes). Les stratégies déployées ont-elles permis un accès plus sécurisé au foncier pour les femmes et les jeunes (PDI et hôte) ? Dans quelle mesure l'accès sécurisé au foncier a permis le renforcement de leur résilience ?
- **Le Genre et plaidoyer** : Quelles stratégies de plaidoyer au niveau des politiques (à différents niveaux) sont-elles les plus efficaces au bénéfice des femmes et des jeunes.
- **Le Genre et autonomisation/Leadership** : quelles stratégies réussies ont été utilisées dans le programme pour renforcer la participation des femmes, leur autonomisation ?
- **L'approche nexus Humanitaire-développement-paix** : quelles stratégies ont été développées dans le cadre du programme pour l'assistance aux PDI (humanitaire), la consolidation de la paix (gestion des conflits communautaires) ?

Au niveau du Mali

- Volet **agroécologie** (pratique, diffusion/essaimage, synergie, mise à l'échelle, etc.) : l'agroécologie, sur base des pratiques mises en œuvre sur le terrain, est-elle viable ? répond-elle aux besoins des populations (pertinence) ? A quels degrés contribue-t-elle à leur autonomisation ? Quel est le lien entre les pratiques développées, leur diffusion et le plaidoyer
- Volet **foncier** (initiative locale de cession durable des terres exploitables au profit des femmes et des jeunes). Les stratégies déployées ont-elles permis un accès plus sécurisé au foncier pour les femmes et les jeunes (PDI et hôte) ? Dans quelle mesure l'accès sécurisé au foncier a permis le renforcement de leur résilience ?
- Les problématiques du **genre** en lien avec les chaînes de valeur
- **Le Genre et autonomisation/Leadership** : quelles stratégies réussies ont été utilisées dans le programme pour renforcer la participation des femmes, leur autonomisation.
- **L'approche nexus Humanitaire-développement-paix** : quelles stratégies ont été développées dans le cadre du programme pour l'assistance aux PDI (humanitaire), la consolidation de la paix (gestion des conflits communautaires) ?

Au niveau du Niger

- Renforcement de la **résilience** des femmes et jeunes aux chocs récurrents à travers l'accès au capital productif (foncier, intrants et petits matériels, reconstitution du cheptel, AGR)
- Prise en compte de **l'agroécologie** dans les systèmes de production (technologie de biodigesteur, utilisation du compost, etc.). L'agroécologie, sur base des pratiques mises en œuvre sur le terrain, est-elle viable ? répond-elle aux besoins des populations (pertinence) ? A quels degrés contribue-t-elle à leur autonomisation ? Quel est le lien entre les pratiques développées, leur diffusion et le plaidoyer
- Renforcement du **leadership des femmes et des jeunes** au sein de leurs communautés à travers la création/redynamisation des groupements AVEC et le plaidoyer
- **L'approche nexus Humanitaire-développement-paix** : quelles stratégies ont été développées dans le cadre du programme pour l'assistance aux PDI (humanitaire), la consolidation de la paix (gestion des conflits communautaires) ?

II. PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION ÉVALUÉE

Titre du programme	:	Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires
Parties Prenantes	:	Oxfam-Solidarité (signataire du contrat de financement) ; Oxfam Pays ; Partenaires locaux
Durée du projet	:	Cinq (5) ans : du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026
Période évaluée		Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024
Financement	:	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD)
Couverture géographique	:	Pays du Sahel : Burkina Faso, Mali et Niger
Outcome et résultats pour le Burkina Faso	:	<p>Outcome: <i>D'ici 2026, 2 818 femmes et 3 151 jeunes (dont 1 820 jeunes femmes) sont plus influent.e.s, autonomes et résilient.e.s au sein des chaînes de valeur porteuses, équitables et durables (lait et riz) au Burkina Faso.</i></p> <p>R1 : D'ici 2026, les ministères (MAAH, MRAH, MJPEE, MENA, MICA, MFSNF) et les institutions sous-régionales (UEMOA, CEDEAO, CILSS, etc.) travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de mise en œuvre et prennent des décisions favorables à des systèmes alimentaires durables où les femmes et les jeunes du monde rural jouent un rôle central.</p> <p>R2 : D'ici 2026, les services déconcentrés, les conseils communaux et les autorités coutumières soutiennent les initiatives des acteurs.trices paysan.ne.s, rendent fonctionnelles les structures communautaires de gestion foncière, et appliquent des politiques favorables à la consommation des produits locaux. Les actions ont permis un ancrage territorial plus solide du programme et une influence positive sur les dynamiques locales.</p> <p>R3: D'ici 2026, les acteurs des chaînes de valeur lait local et riz respectent les chartes de qualité et offrent aux consommateurs des produits alimentaires burkinabè en quantité suffisante et en qualité au travers de filières inclusives/équitables.</p> <p>R4 : D'ici à 2026, les femmes et les jeunes (surtout les jeunes femmes) membres des organisations paysannes partenaires du programme promeuvent des pratiques et des produits agroécologiques au niveau national et font un plaidoyer auprès des autorités pour des politiques publiques qui renforcent la résilience des femmes et des jeunes face aux effets du changement climatique.</p> <p>R5: D'ici 2026, les partenaires de Oxfam au Burkina Faso sont reconnus comme des acteurs crédibles et légitimes par les parties prenantes du secteur agro-pastoral, du secteur foncier, des filières riz et lait local, et du développement rural. Ils militent fortement pour des services accessibles (e.g. l'accès au crédit et l'assistance technique), répondant aux besoins de leurs membres, et influencent les autorités (locales, nationales et régionales) pour la promotion des intérêts des exploitations familiales.</p>

Outcome et résultats pour le Mali	<p>Outcome: <i>D'ici fin 2026, 1600 femmes rurales organisées inscrites dans les chaînes de valeur lait, soja et riz étuvé, ainsi que 800 PDI, augmentent leurs revenus, renforcent leur pouvoir d'agir, leur pouvoir d'influence et leur résilience dans les régions de Koulikoro, Ségou, Koutiala et au niveau national.</i></p> <p>R1: D'ici fin 2026, les femmes rurales impliquées dans les chaînes de valeur lait, soja et riz acquièrent des connaissances et compétences sur les politiques, normes de qualité, techniques de gestion et de commercialisation et en justice de genre et mettent en œuvre des alternatives et approches innovantes dans la valorisation des trois chaînes de valeur.</p> <p>R2: D'ici fin 2026, les femmes rurales, les mouvements sociaux et les organisations faîtières féminines mettent en place des stratégies de plaidoyer et de mobilisation vis-à-vis des autorités locales, régionales et nationales en vue de les influencer</p> <p>R3: D'ici fin 2026, les autorités politiques et administratives locales, régionales et nationales prennent en compte les besoins, droits et intérêts des femmes rurales et des PDI (zone Office du Niger2). Elles mettent en œuvre des mesures concrètes en faveur des femmes rurales et des PDI concernant leur accès sécurisé aux moyens d'existence durable (terre, financement, chaînes de valeur agricoles, marché, adaptation au changement climatique etc...) et à l'assistance humanitaire.</p> <p>R4: D'ici fin 2026, les femmes rurales, et leurs communautés locales renforcent leurs capacités d'adaptation, d'absorption et de transformation face aux chocs et risques sécuritaires, climatiques, alimentaires et sanitaires.</p> <p>R5: D'ici fin 2026, les organisations partenaires développent leurs capacités institutionnelles et organisationnelles afin de renforcer le pouvoir d'agir de groupes et coopératives de base qu'elles accompagnent.</p>
Outcome et résultats pour le Niger	<p>Outcome: <i>A l'horizon 2026, 1.200 femmes et jeunes des communautés rurales des régions de Diffa, Maradi et Zinder au Niger deviennent des acteur.trice.s économiques résilient.e.s dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales durables et équitables à travers l'accès sécurisé aux facteurs de production et la réclamation de leurs droits dans un contexte structurellement fragile.</i></p> <p>R1: A l'horizon 2026, les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales (dont le lait et PFNL) sont mieux organisé.e.s, mettent en place des microentreprises agricoles viables, et mettent en pratique des techniques agroécologiques qui renforcent leur résilience face aux effets du changement climatique.</p> <p>R2: A l'horizon 2026, les Commissions foncières Communales et de bases, les collectivités territoriales et les autorités coutumières assurent la vulgarisation des dispositions du Code Rural et d'autres textes juridiques pour l'accès sécurisé équitable des femmes et des jeunes aux ressources naturelles ainsi que d'autres facteurs de production agrosylvopastoraux.</p> <p>R3: A l'horizon 2026, les directions du développement agricole et développement pastoral des ministères de L'ELEVAGE, de L'AGRICULTURE ET de L'ENVIRONNEMENT adoptent des pratiques permettant l'inclusion des femmes et des jeunes dans les systèmes de production et s'investissent économiquement et juridiquement dans la création d'un environnement favorable à la gestion durable des ressources naturelles et la propulsion des producteurs locaux.</p> <p>R4: A l'horizon 2026, les structures faîtières d'organisations paysannes (OPEN, FUGPN-Mooriben) deviennent des acteurs nationaux solides et incontournables pour l'accompagnement des communautés de la zone d'intervention du programme vers des systèmes de productions résilients, la promotion des productions et producteur.trices loca.les.ux et l'amélioration des pouvoirs socioéconomiques des femmes et des jeunes.</p>

		R5 : Les partenaires techniques de mise en œuvre (ANDD GARKUA, AGIR PLUS, HED TEMAT) renforcent leurs capacités organisationnelles, produisent des évidences et se mettent en réseaux pour appuyer les organisations paysannes et leurs membres, notamment les femmes et les jeunes, sur le plan technique et organisationnel et dans le travail de plaidoyer.
Budget du programme par pays	:	Burkina Faso : EUR 3.884.578,93 Mali : EUR 3.361.783,58 Niger : EUR 2.753.451,23

III. RAPPEL METHODOLOGIQUE

3.1. Approche, méthode et collecte des données

3.1.1 La revue documentaire

L'analyse documentaire a permis une caractérisation de l'intervention sur les aspects clés notamment : problèmes à résoudre, objectifs, résultats attendus, principaux acteurs cibles/ rôles, etc. Elle a permis également de faire l'état de l'information disponible, de construire l'échantillon indicatif et élaborer les outils de collecte de données. Les documents qui ont été exploités sont ceux du programme : cadre logique, les fiches partenaires et collaborateurs, les fiches synthétiques des effets par partenaires de mise en œuvre, le document du projet (schéma de présentation du programme), etc. Sur la base de la revue documentaire, plusieurs outils ont été conçus en fonction des activités mises en œuvre et des bénéficiaires de chaque pays.

3.1.2 Les outils utilisés pour la collecte des données

Deux types d'outils ont été utilisés pour la collecte des données, ce sont (i) les guides d'entretien adressés aux partenaires de mise en œuvres et aux services techniques et (ii) les questionnaires adressés aux différents bénéficiaires. Le **tableau 1** ci-dessous présente les outils utilisés en fonction des pays.

Tableau 1: Récapitulatif des outils utilisés et des acteurs rencontrés

Type d'outils	Type de données collectées	Cible	Pays
Questionnaires	quantitatives	- Animateurs endogènes en agroécologie - Bénéficiaires individuels et collectifs intervenant dans le domaine du lait, riz etuvé, soja - Bénéficiaires d'appui en petits ruminants - PDI bénéficiaires d'AGR	Burkina Faso Mali Niger
Guides d'entretien	qualitatives	Partenaires de mise en œuvre, équipe Oxfam, services techniques et autorités communales et locales	Burkina Faso Mali Niger
Guides d'entretien semi structuré (Focus group lait et riz)	qualitatives	Acteurs intervenant dans les chaînes de valeur <u>lait et riz</u>	Burkina Faso Mali
Guides d'entretien semi structuré (Focus group Soja)	qualitatives	Acteurs intervenant dans les chaînes de valeur <u>soja</u> , services techniques et autorités administratives et locales	Mali
Guides d'entretien semi structuré (focus groups)	qualitatives	À l'endroit des <u>groupements Mata</u> <u>Masu Dubara (MDD)</u>	Niger

Au-delà de ces outils utilisés pour la collecte des données quantitatives et qualitatives, des indicateurs d'un échantillon d'effets recueillis en 2023¹ et 2024 ont été corroborés lors de la collecte des données

¹ Des effets ont été récoltés dans le cadre du suivi du programme en 2023 par les équipes pays de Oxfam et consolidés dans un fichier Excel. Au Burkina Faso, le processus de collecte des effets s'est poursuivi en 2024 dont les données font parties de l'échantillon. L'idéal aurait bien voulu que l'ensemble des effets soient corroborés lors de la présente mission, mais compte tenu du délai imparti pour la collecte des données, un échantillon d'effets sera corroboré par pays en fonction de l'outcome.

notamment pendant les focus group et lors des entretiens individuels réalisés auprès de certains personnes ressources notamment les chefs du villages, les techniciens de l'agricultures, etc. La méthodologie de corroboration des effets est présentée dans le tableaux 2 ci-dessous et elle présente

- Les objectifs de la corroboration des effets
- Les critères de sélection des effets à corroborer
- Les acteurs auprès desquels les effets ont été corroborés
- Les modalités de corroboration c'est-à-dire à quel moment les effets ont été corroborés.

Tableau 2: Méthodologie de la corroboration des effets

Liste des effets à corroborer :	Objectifs de la corroboration des effets :	Critères pour sélectionner les effets :	Acteurs auprès de qui les effets peuvent être corroborés	Modalités de corroboration :
<p>Approximativement, un échantillon de 10 effets a été proposé par pays</p> <p>Pour chaque effet les consultants mentionnent : <i>Auprès de quel acteur ils ont fait la corroboration (si besoin de coordonnées de contact, le mentionner)</i></p> <p>Quelle modalité de corroboration est employée.</p> <p>Quelles questions principales sont posées</p>	<p>Vérifier que les effets ont bien eu lieu (le changement s'est produit)</p> <p>Vérifier que le programme y a contribué (Oxfam ou partenaire)</p> <p>Obtenir des informations complémentaires auprès d'autres parties prenantes sur l'effet afin de confirmer ou infirmer l'effets</p> <p>Comprendre si les effets sont matures durables, connectés à des transformations plus larges, ou au contraire il s'agit d'un début d'effet, ou de changements isolés.</p>	<p>Couvrir des effets rapportés par l'ensemble des partenaires et d'Oxfam</p> <p>Couvrir l'ensemble des zones d'intervention dans chaque pays.</p> <p>Couvertures des thématiques clés (genre et pouvoir, agroécologie, chaînes de valeur, PDI...)</p> <p>La nature des effets : processus (changement de relation, agenda) ou résultat (nouvelles pratiques, nouvelles ressources, politiques,)</p> <p>Effets pour lesquels la contribution du programme n'est pas évidente</p> <p>Effets négatifs auxquels le programme aurait contribué</p>	<p>Bénéficiaires</p> <p>Acteur social ayant changé</p> <p>Autorités locales</p> <p>Acteurs externes au projet avec une connaissance du projet, des bénéficiaires, des acteurs sociaux qui ont changé</p> <p><u>Notez bien : le partenaire ayant rapporté l'effet peut apporter des informations complémentaires si cela est nécessaire sur l'effet en question, mais la corroboration requière d'un engagement auprès de tiers, d'autres parties prenantes</u></p>	<p>Lors d'un focus group (avec un scope plus large de discussion)</p> <p>Lors d'interviews (avec un scope plus large de discussion)</p> <p>Lors d'un entretien avec une commission ad hoc (pour spécifiquement corroborer un effet)</p>

3.2 Bilan de la collecte des données

3.2.1 La collecte des données quantitatives

Le bilan de la collecte des données quantitatives dans les 3 pays fait état de 750 personnes enquêtées dont 262 personnes enquêtées au Burkina Faso, 249 au Mali et 239 au Niger. La transformation et commercialisation de deux produits à savoir le lait et le riz, sont des thématiques transversales au Burkina Faso et au Mali et l'enquête a concerné 311 personnes intervenant dans ces 2 chaînes de valeur. La répartition du nombre de personnes enquêtées dans ces deux pays est présentée dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3: Répartition du nombre de personnes enquêtées au Burkina et au Mali

Répartition Domaine d'intervention	Burkina				Mali			
	Femmes Adultes	Hommes Adultes	Femmes Jeunes ²	Hommes Jeunes	Femmes Adultes	Hommes Adultes	Femmes Jeunes	Hommes Jeunes
Transformation et commercialisation du lait	50	24	50	10	8	0	4	0
Transformation et commercialisation du Riz	30	8	24	3	79	1	19	1
Transformation et commercialisation du soja	0	0	0	0	60	2	35	0
Production et commercialisation des produits maraîchers en agroécologie	14	0	16	0	0	0	0	0
Production de fourrage et de semence	1	8	0	4	0	0	0	0
Les animateurs endogènes en agroécologie	4	13	0	3	0	0	0	0
PDI bénéficiaires d'assistance	0	0	0	0	5	24	4	7
TOTAL	99	53	90	20	152	27	62	8

Il faut noter que les PDI au Burkina Faso n'ont pas été une cible au démarrage du programme contrairement au Mali et au Niger donc il n'y a pas eu d'échantillon spécifique de PDI au départ pour les enquêtes. Cependant, lors de la collecte des données, 10 PDI ont été enquêtées dont 3 intervenants dans la transformation et commercialisation et du lait et 7 intervenants dans la production agroécologique à travers l'utilisation des planches hors sols.

Spécifiquement au Niger, les enquêtes ont concerné 10 domaines d'intervention dont 5 relèvent de l'agroécologie à savoir (i) Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (Maraîchage), (ii) Formation/Orientation en techniques de Maraîchage (iii) Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (culture pluviale) (iv) Formation/Orientation en techniques agro-sylvo-pastorale améliorées (culture pluviale) et (v) Appui en matériels pour l'installation de bio digesteurs pour la production de gaz et de compost.

² Selon la charte africaine de la jeunesse, est considéré comme jeune, toute personne dont l'âge est compris en 15 et 35 ans. Au-delà de 35, ce sont des adultes : https://au.int/sites/default/files/treaties/7789-treaty-0033_-_african_youth_charter_f.pdf

Les enquêtes ont pu être réalisées auprès de 239 personnes soit 97,55% de la prévision. Elles ont concerné les bénéficiaires des trois partenaires de mise en œuvre que sont Garkua, Agir Plus et Hed Tamat. Les femmes enquêtées sont au nombre de 166 soit 69,87% de l'échantillon.

Parmi les 239 personnes enquêtées au Niger, 62 sont bénéficiaires d'appuis multiples et 177 sont bénéficiaires d'appui unique. Le tableau ci-dessous présente la répartition des enquêtés en fonction du genre et des appuis.

Tableau 4: Répartition du nombre de personnes enquêtées au Niger

Types d'accompagnement	Jeunes Femmes	Jeunes hommes	Adultes femmes	Adultes hommes	Total	Observations
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (Maraîchage)	9	12	20	10	51	Appuis multiples
- Formation/Orientation en techniques de Maraîchage						
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (Maraîchage)	0	1	0	0	1	Appuis multiples
- Formation/Orientation en techniques de Maraîchage						
- Kits caprins						
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (Maraîchage)	1	0	0	0	1	Appuis multiples
- Formation/Orientation en techniques de Maraîchage						
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (culture pluviale)						
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (Maraîchage)	0	0	1	0	1	Appuis multiples
- Formation/Orientation en techniques de Maraîchage						
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (culture pluviale)						
- Formation/Orientation						
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (Maraîchage)	1	0	0	0	1	Appuis multiples
- Formation/Orientation en techniques de Maraîchage						
- Formation/Orientation en techniques agro-sylvo-pastorale améliorées (culture pluviale)						
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (Maraîchage)	0	0	1	0	1	Appuis multiples
- Formation/Orientation en techniques de Maraîchage						
- Appui en kit gros ruminants						
- Appui en kit gros ruminants	0	0	1	0	1	Appuis multiples
- Formation/renforcement des capacités pour accompagnement des groupements AVEC (au cas où le répondant est un agent villageois)						
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (culture pluviale)	1	0	0	0	1	Appuis multiples
- Formation/Orientation en techniques agro-sylvo-pastorale améliorées (culture pluviale)						
- Appui aux activités de créations d'emplois temporaires						
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (culture pluviale)	0	0	3	1	4	Appuis multiples
- Formation/Orientation en techniques agro-sylvo-pastorale améliorées (culture pluviale)						
- Formation/renforcement des capacités pour accompagnement des groupements AVEC	6	2	9	0	17	1 appui
- Kits caprins	9	16	18	0	43	1 appui

- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (culture pluviale)	4	2	6	1	13	1 appui
- Appui en petits matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (Maraîchage)	24	16	32	2	74	1 appui
- Formation/Orientation en techniques agro-sylvopastorale améliorées (culture pluviale)	3	0	0	0	3	1 appui
- Appui aux activités de créations d'emplois temporaires sous forme de CFW/CFL	3	4	14	6	27	1 appui
TOTAL	61	53	105	20	239	

3.2.2 La collecte des données qualitatives

La collecte des données qualitatives a concerné l'ensemble des partenaires de mise en œuvre du programme, les bénéficiaires et certaines personnes ressources

Tableau 5: Outils utilisés et acteurs rencontrés lors de la collecte des données

Pays	Types d'outils utilisés	Acteurs rencontrés
Burkina Faso	Guide d'entretien individuel	Oxfam Burkina, CPF, UNERIZ, SEVE AFRICA, GRAF, UMPLB, APRESS, Chef du village de Kounkané, agent domanial de Gomponsom, chef ZAT de Mogtoedo, Agent UAT de Kongoussi,
	Guide d'entretien focus group/ liste des effets à corroborer	13 focus groups ont été réalisés dont : - 3 à l'endroit des acteurs de la CdV riz étuvé, - 7 à l'endroit des acteurs de la CdV Lait - 1 à l'endroit des acteurs de l'AE - 2 à l'endroit des AVEC (PDI+familles hôtes)
Mali	Guide d'entretien individuel	Oxfam Mali, AFPB, SEXAGON, SCOOP-K, CAD-Mali.
	Guide d'entretien focus group/ liste des effets à corroborer	14 focus group ont été réalisés dont 5 à l'endroit des acteurs de la CdV riz étuvé, 1 à l'endroit des acteurs de la CdV Lait, 4 à l'endroit des actrices de la CdV Soja et 4 à l'endroit des acteurs de l'agroécologie et
Niger	Guide d'entretien individuel	Oxfam Niger, Garkua, AGIR PLUS, HED TAMAT, service technique de l'agriculture,
	Guide d'entretien focus group/ liste des effets à corroborer	5 focus groups ont été réalisé auprès des groupements : (i) Cigaban matan bermo, (ii) MMD tanat, (iii) Chawara, (iv) Hadin Kay, (v) Takaytchi.

3.2.3 Difficultés rencontrées lors de la collecte des données

L'échantillonnage des bénéficiaires à enquêter s'est fait suite à la rencontre de cadrage et validé par OBE et ses représentations du Burkina Faso, Mali et Niger, cela a permis de retenir des bénéficiaires directs par le programme. Cependant, la limite est que certains bénéficiaires ont été omis et des enquêtes complémentaires ont été effectués par la suite au Burkina Faso et au Mali. C'est notamment le cas des animateurs endogènes accompagnés par la CPF au Burkina Faso et des PDI bénéficiaires du programme au Mali.

Il faut rappeler que la collecte des données, a été planifiée sur la période du **27 décembre 2024 au 7 janvier 2025**, pendant laquelle certains responsables des partenaires de mises en œuvre étaient en congés. La collecte des données quantitatives a pu se dérouler pendant la période d'indiquée contrairement à celle qualitative qui s'est poursuivie au-delà. Le contexte sécuritaire a affecté la collecte des données en ce sens que certains bénéficiaires devenus PDI sont hors des zones d'intervention du programme.

Au Burkina Faso, dans les régions des Cascades, de l'Est et du Centre Nord et du Nord, certains éleveurs et fournisseurs de lait se sont déplacés dans d'autres zones et n'ont pu être rencontrés dans le cadre de la collecte des données quantitatives. Des ajustements ont donc été faits et la collecte des données a été reprogrammée vers les zones accessibles ce qui a impacté le calendrier de la collecte des données.

Au Mali : La phase de collecte des données au Mali dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du programme DGD a été confrontée à plusieurs obstacles, qui ont affecté à la fois la planification, la qualité des données recueillies et l'analyse comparative.

- **Contexte sécuritaire limitant l'accès aux localités cibles**
Dans certaines zones d'intervention, notamment à Ségou et Baraouéli, les équipes de terrain ont signalé des restrictions de déplacement liées à des alertes sécuritaires ou à des tensions communautaires ponctuelles. Ces contraintes ont obligé à reprogrammer plusieurs sessions de focus groupes et à limiter la représentativité des participants issus de localités éloignées.
- **Disponibilité restreinte des bénéficiaires et des partenaires locaux**
En période de campagne agricole ou de transhumance, la mobilisation des membres des coopératives féminines a été difficile. Plusieurs séances de focus group ont été écourtées ou reportées, notamment à Koutiala et Konobougou, en raison d'indisponibilité des femmes transformatrices occupées sur les sites de production ou de transformation. Les enquêteurs ont dû adapter les formats d'entretien pour capter l'essentiel dans un temps limité.
- **Problèmes de fiabilité et d'exhaustivité des données internes**
Les coopératives et les OSC partenaires ne disposent pas toujours de bases de données structurées ou de documents comptables bien archivés. Dans plusieurs cas (SCOOPS-K, AFPB), les données sur les volumes transformés, les ventes et les bénéficiaires étaient disparates, incomplètes ou tenues manuellement, rendant difficile leur exploitation statistique.
- **Sensibilité des thématiques abordées**
Les sujets liés au foncier, aux revenus des femmes, ou aux relations de pouvoir au sein du ménage ont parfois suscité des réticences ou des réponses prudentes, notamment en présence de membres masculins ou d'autorités locales. Les enquêtrices ont dû adapter leur posture pour instaurer la confiance, en insistant sur l'anonymat et la confidentialité.
- **Logistique et coordination inter-partenaire**
L'organisation des sessions de collecte a parfois été entravée par un manque de coordination entre les points focaux des partenaires (AFPB, SEXAGON, SCOOPS-K, CAD-Mali). Des doublons ont été évités de justesse grâce à des ajustements de dernière minute dans les calendriers. La mise en commun des données brutes a également révélé des écarts de formats et d'interprétations, nécessitant un travail d'harmonisation conséquent lors de l'analyse finale.

Au Niger, le personnel d'Oxfam et celui des partenaires ont été disponibles et ont permis de faciliter les visites et les enquêtes. Néanmoins quelques difficultés sont à noter :

- L'éloignement des localités entre elles et le manque de desserte quotidienne de transport, ont parfois retardé le programme d'activités, il a fallu dans certains cas louer des motos pour effectuer les trajets.
- Dans une zone pastorale comme Bermo et Gadabeji, certains bénéficiaires sont nomades et les rencontrer n'a pas toujours été facile. Ce qui explique d'ailleurs le différentiel entre le nombre prévu d'enquêtés (245) et celui réalisé de (239) interviewés.
- Dans certaines localités il n'y a pas de connexion internet, ce qui n'a pas permis l'envoi à temps réel des données collectées.

Enfin, il faut souligner que cette étude multi-pays à cheval entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger a été réalisée par 4 consultants et le cabinet avait la charge de la compilation des différentes parties. La structuration du rapport n'a pas été identique pour l'ensemble des pays compte tenu du nombre de chaînes valeur porteuses mais également de la période de démarrage du programme. Le Niger a connu un démarrage tardif et le contenu du rapport est fonction des activités mises en œuvre. Au-delà de ces disparités, l'insuffisance à noter est l'analyse transversale entre les 3 pays qui allait permettre le partage des expériences réussies.

IV. PRÉSENTATION DES RESULTATS ET LEUR ANALYSE PAR PAYS

4.1. Burkina Faso

4.1.1. Rappel du contexte de justification du programme

Le Burkina Faso, est confronté à une combinaison de **crises structurelles et conjoncturelles** qui fragilisent profondément ses systèmes alimentaires et accentuent les inégalités sociales. Les changements climatiques (sécheresses, irrégularité des pluies etc.), les tensions sécuritaires persistantes (attaques armées, déplacements massifs de populations), la pression démographique et foncière, la dégradation des ressources naturelles, ainsi que la volatilité économique et politique, constituent autant de facteurs de vulnérabilité pour les populations rurales.

Dans ce contexte, les **femmes et les jeunes ruraux**, qui représentent plus de 60 % de la population active agricole, jouent un rôle essentiel dans la production, la transformation et la commercialisation des denrées alimentaires. Pourtant, ils restent **structurellement marginalisés**, tant sur le plan économique (accès limité au foncier, au crédit, aux équipements et aux marchés) que sur le plan politique (faible participation aux instances de décision, normes sociales discriminantes etc..). Cette exclusion systémique freine non seulement leur autonomisation mais nuit aussi à la durabilité et à l'équité des systèmes alimentaires.

C'est dans cette optique qu'a été conçu le programme quinquennal **DGD 2022–2026** intitulés « **Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires** », mis en œuvre par Oxfam et ses partenaires au Burkina Faso. Cofinancé à 80 % par la Direction générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DGD) belge, ce programme constitue une réponse stratégique aux vulnérabilités spécifiques des filières agricoles, tout en s'inscrivant dans les objectifs de transformation sociale, économique et environnementale.

Au regard des dynamiques territoriales observées, les **filières lait et riz** ont été identifiées comme **leviers prioritaires d'intervention**, à la fois pour leur importance socio-économique (emploi, revenus, consommation) et pour leur potentiel de transformation structurelle. Ces deux chaînes de valeur sont particulièrement féminisées, mais souffrent d'une faible structuration, d'un manque d'appui institutionnel et d'un accès limité aux marchés formels, en particulier pour les petits producteurs, les transformatrices et les jeunes entrepreneurs.

Le programme repose sur une **hypothèse centrale de changement** (Théorie du Changement – ToC) :

Le renforcement du pouvoir d'agir économique, social et politique des femmes et des jeunes dans des chaînes de valeur agricoles durables, équitables et résilientes constitue un levier essentiel pour promouvoir la justice socio-économique et renforcer la résilience des communautés rurales face aux multiples chocs.

En articulant des interventions sur les volets **production, transformation, accès au marché, foncier, gouvernance, genre, plaidoyer et agroécologie**, le programme vise ainsi à contribuer à des changements systémiques, ancrés dans les dynamiques locales et portés par les acteurs eux-mêmes.

4.1.2. Analyse du programme en fonction des critères établis

4.1.2.1. La pertinence : acceptabilité et utilité

L'évaluation de la pertinence vise à apprécier dans quelle mesure le programme contribue à une réelle autonomisation des femmes et des jeunes notamment dans les chaînes de valeur riz et lait ainsi que son degré d'intégration au contexte institutionnel et régional. Il s'agit globalement dans cette partie d'apprécier dans un premier temps, la cohérence des actions du programme avec les politiques, stratégies et programmes au niveau international et national et dans un deuxième temps, avec les besoins des populations, notamment les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz. Cette appréciation est faite autour des thématiques centrales du programme que sont l'autonomisation et la résilience des femmes et des jeunes dans les secteurs du lait local et du riz. Autour de ces thématiques centrales gravitent

celles en amont sur foncier, l'agroécologie, l'environnement et le genre dont la résolution concourt à l'atteinte des résultats escomptés dans les deux chaînes de valeur lait et riz.

4.1.2.1.1. La cohérence du programme avec les politiques, stratégies et programmes

De par ses centres d'intérêt (lait et riz et les autres problématiques sus mentionnées), le programme en phase, au plan international avec l'Agenda 2030 adopté en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) – dont le Burkina Faso- et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). On citera en particulier les ODD 5 (Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles), ODD1 (mettre fin à la pauvreté) OOD2 (Zéro faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable).

Dans le domaine du lait dans la sous régions ouest africaine, une des initiatives majeures avec laquelle le programme DGD 22-26 est en phase est la stratégie régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest (« Offensive Lait ») et son Plan Régional Prioritaire d'Investissement adoptés en 2020 par la CEDEAO dans cadre de la mise en œuvre de sa politique agricole : l'ECOWAP. Cette stratégie ambitionne de promouvoir « une Afrique de l'Ouest qui émerge parmi les bassins laitiers du continent africain et accroît progressivement sa contribution aux échanges régionaux de produits laitiers d'origine communautaire ». Elle vise à doubler à l'horizon 2030 le volume de la production de lait frais local (issue des systèmes de production pastoraux et agropastoraux) en le portant à 10 milliards de litres par an contre environ 5 milliards de litres actuellement. Elle vise également une incorporation accrue de lait de collecte dans les laiteries en passant de 5% à 20 %. Le programme 22-26 est en phase avec cette stratégie sous régionale en visant l'augmentation i) de la quantité et de la qualité du lait produit par les agropasteurs accompagnés, ii) les capacités de collecte, de transformation et commercialisation et iii) en mettant un accent particulier sur l'amélioration des capacités d'agir des femmes et des jeunes. Le programme contribue ainsi à la réalisation des ambitions sous-régionales sur le lait : rendre plus attractif le lait local et d'arriver à un taux d'incorporation de lait local de l'ordre de 20 à 25% à l'horizon 2035 (CEDEAO, 2020)³.

Au plan national, le programme est en phase avec les orientations politiques et stratégiques de l'Etat en lien avec le lait, notamment le Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso (PAPISE), de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage (PNDEL) et par la suite le volet « ressources animales » du Programme national du secteur rural (PNSR), le programme de développement du secteur laitier du gouvernement, etc. La stratégie de développement du secteur rural 2016-2025 repose sur la vision qu'à l'horizon 2025, l'Agriculture (agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique) burkinabé est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance économique, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabés un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».

Dans le domaine du riz, tout comme dans le secteur du lait, la CEDEAO, à travers ECOWAP, a lancé « l'offensive régionale pour le riz » avec pour ambition d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en riz d'ici à 2025. Les objectifs de cette offensive riz sont, entre autres, d'augmenter durablement la production de riz, transformer et valoriser la production rizicole locale, promouvoir un marché régional du riz local.

Dans le domaine du riz, le programme est en cohérence avec le Programme national du secteur rural (PNSR II) et avec la Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR II) qui a pour objectif de satisfaire la demande du pays en riz et accroître le revenu des acteurs par une production nationale compétitive et durable. L'axe 2 de la stratégie vise à promouvoir l'industrialisation de la transformation, la commercialisation, la compétitivité du riz et l'implication du secteur privé dans le développement de la chaîne de valeur riz en portant la production nationale à 3 000 000 de tonnes de riz paddy et le taux de couverture de la demande en riz de 44% en 2020 à 122% en 2030.

³ Commission de la CEDEAO - Direction de l'Agriculture et du Développement Rural, *Document de Programme Prioritaire d'investissements - Offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest*, Juin 2020

Dans le domaine agroécologique, la promotion des pratiques agroécologique par le programme DGD dans les deux filières ciblées (lait et riz) et en globalement pour l'autonomisation et la résilience des femmes et jeunes est en cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie (SND-AE 2023-2027) adopté en février 2023 et son plan d'action. L'objectif global de la SND AE est d'accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique. Cela fait de la transition agroécologique une des dimensions importantes de la politique agricole. Cette stratégie prévoit d'élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique et aussi de mettre en place des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie sont fonctionnels aux niveaux national et régional. Le plan d'action triennal 2023-2025 se fixe pour objectif d'appliquer des pratiques agroécologiques sur au moins 30% des sols cultivés d'ici 2040. Outre la SND-AE, le programme DGD fait écho à l'objectif du Projet d'Agriculture Contractuelle et Transition Écologique (PACTE) mis en œuvre entre 2021-2023. L'objectif du PACTE est de satisfaire la demande alimentaire (en qualité et en quantité) par le développement de l'agriculture contractuelle, l'intensification agroécologique et la professionnalisation des acteurs.

Dans le secteur foncier, le programme est en cohérence avec les instruments internationaux. Sans être exhaustif, le programme est en cohérence avec le Cadre et Lignes Directrices (CLD) sur le foncier en Afrique et à la Déclaration de l'UA sur la terre de 2009 qui accorde une attention particulière au renforcement de la sécurisation foncière des femmes. Le programme est ensuite en cohérence avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de 2012 censé orienté les Etats dans des politiques foncières responsables et inclusives. Il est également en phase avec les cibles des ODD en lien avec le foncier (cible 1.4 de l'ODD 1, cible 2.3 de l'ODD 2 et ODD 5). Le programme est enfin en adéquation avec l'Agenda 2063 adopté en 2015 sous l'égide de l'UA, notamment l'aspiration 1.

Au niveau sous régional, on note une cohérence du programme avec la Politique agricole commune (PAU) de 2004 de l'UEMOA dont l'objectif principal est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population ouest africaine, au développement économique et social des États membres, et à la réduction de la pauvreté en milieu rural tout en recommandant une prise en charge de « la question foncière dans ses aspects directement liés à l'activité agricole »⁴.

Au niveau national, le programme est en cohérence avec l'ensemble des textes majeurs sur le foncier : la constitution et les textes législatifs et réglementaires sur le foncier. L'ensemble de ces textes consacre l'égalité de tous en droit et proscrit toute sorte de discrimination, garantit donc l'égalité des chances en termes d'accès et de contrôle de la terre. On pourrait citer en particulier la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) adopté en 2007 et la loi 034-2009 portant régime foncier rural qui promeuvent, entre autres, la reconnaissance et la protection des droits de propriété, de jouissance, des possessions foncières et des droits d'usages de l'ensemble des acteurs sur les terres rurales et l'accès équitable de l'ensemble des acteurs ruraux aux terres rurales, sans distinction d'origine ethnique, de sexe, de religion, de nationalité et d'appartenance politique, tandis que la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique (LOASPH) voté en 2015 fixe même un quota d'au moins 30% des attributions aux femmes sur les terres aménagées.

Sur les questions de genre et de relation de pouvoir, le programme est dans la tendance globale des toutes les politiques, stratégies et programmes, au niveau international et national et de toutes approches visant, à défaut d'une égalité des sexes, à réduire les inégalités liées au sexe et au statut social. En ciblant les femmes et jeunes, en renforçant leur capacité d'agir et leur leadership, en influençant les politiques et les acteurs à pouvoir pour une plus grande responsabilisation des femmes et des jeunes, le programme tente d'éradiquer les formes systémiques de discrimination et à contribuer à construire des dynamiques et des systèmes plus équitables pour une « une Afrique [disons un Burkina Faso] dont le développement

⁴ <https://www.inter-reseaux.org/ressource/la-politique-agricole-de-luemoa-pau/>

est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucient du bien-être de ses enfants » (Aspiration 6 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine).

Indépendamment du secteur lait et riz et des autres thématiques prises en compte, le programme DGD 22-26 s'inscrit dans les initiatives mises en place par les nouvelles autorités de la Transition. Il s'agit de l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'Offensive agropastorale et halieutique (OAPH) 2023-2025. Par ailleurs, pour améliorer l'accès des exploitants agricoles au financement, le pays a procédé à la fusion des fonds de l'agriculture et de l'élevage en un fonds unique dénommé « Dumu Ka Fa »⁵.

4.1.2.1.2. La cohérence du programme avec les besoins des populations et des bénéficiaires

a. Rappel du diagnostic sectoriel des chaînes de valeur lait et riz

La sélection des chaînes valeurs lait et riz repose sur un **diagnostic multisectoriel** mené entre 2020 et 2021, qui a mis en évidence leur **fort potentiel économique, social et nutritionnel**, mais également leurs **fragilités systémiques** :

☞ **Filière lait**

Avec un cheptel bovin estimé à plus de 10 millions de têtes en 2022, le Burkina Faso est le 2^{ème} pays de l'UEMOA dont le cheptel est le plus important après le Mali. Malgré ce cheptel bovin conséquent, la production laitière nationale reste marginale. En 2020, plus de **90% du lait consommé provenait de l'importation**, principalement de lait en poudre, représentant une dépense de plus de 14 milliards de FCFA⁶ (source : données douanières). Quant à la consommation de lait, elle reste très faible (20-30 litres/an/habitant) comparée à la moyenne régionale (>40 litres), traduisant un déficit tant en production qu'en accessibilité.

Les mini-laiteries locales, souvent dirigées par des femmes, souffrent d'une insuffisance **d'équipements, d'encadrement technique, de normes de qualité et de débouchés stables**, notamment dans les achats institutionnels (cantine scolaires, marchés publics etc.). Cette situation s'est aggravée ces dernières années avec la crise sécuritaire qui a occasionné des déplacements massifs des troupeaux hors des zones d'implantation des mini-laiteries. Et c'est d'ailleurs pour faire face à ces difficultés que des initiatives comme l'accompagnement à la production de fourrages et de semences fourragères ont été initiées auprès des bénéficiaires accompagnées par l'APESS dont l'objectif est d'améliorer l'alimentation des animaux en stabulation.

☞ **Filière riz**

Le riz constitue la 2^{ème} céréale la plus consommée après le maïs, mais sa transformation reste artisanale et peu rentable. Les pertes post-récolte atteignent jusqu'à **30%** en raison d'une maîtrise insuffisante des techniques d'étuvage, de tri, de stockage et d'emballage. Les femmes étuveuses, acteurs centraux de la filière, sont confrontées à un **accès limité aux équipements modernes, au foncier, au crédit et à l'information économique**.

Ces deux chaînes de valeur, bien que génératrices d'emplois et de revenus potentiels, présentent donc un **double paradoxe** :

- Elles sont fortement féminisées mais fortement dominées par les hommes ;
- Elles sont localement vitales mais dominées économiquement par l'importation et la spéculation.

b. Besoins exprimés par les acteurs locaux

Les ateliers de consultation menés avec les coopératives, les groupements de femmes, les jeunes entrepreneurs, les autorités locales et les organisations partenaires ont permis de faire émerger des **besoins critiques, directement ancrés dans les vécus et les inégalités structurelles** :

⁵ https://www.burkinadoc.milecole.org/wp-content/uploads/2024/11/Le_Fonds_Dumu_Ka_Fa-.pdf

⁶ Calcul du Caritas Cathwell Africaine sur la base des statistiques de Direction Générale des Douanes depuis janvier 2007.

☞ Accès sécurisé au foncier et aux ressources productives

La problématique de l'accessibilité des jeunes et des femmes au foncier est toujours une réalité et un défi à relever par plusieurs projets et programme dont le programme DGD 22-26 de Oxfam. Les femmes, bien que productrices et transformatrices majeures, **ne possèdent que rarement la terre pour leurs activités de production**. Des blocages persistants dans les communes (réticence à délivrer des APFR, absence de SFR, pression foncière croissante etc.) ont été identifiés comme des freins majeurs par les bénéficiaires. Les jeunes ont également exprimé le besoin d'un **accès sécurisé au foncier, au matériel de production et à des dispositifs de soutien adaptés à leurs conditions d'insertion**.

☞ Renforcement des capacités productives et accès au marché du lait et du riz

Les bénéficiaires ont signalé le besoin d'appui technique en transformation agroalimentaire, en gestion d'unité, en hygiène, en commercialisation et en normes qualité.

Le besoin d'une meilleure **connexion entre production locale et marchés institutionnels** (cantines scolaires, programmes d'achats publics, exportations, ...) a été souligné, avec des recommandations sur la révision des mercuriales ou la création de référentiels d'achats.

☞ Reconnaissance politique et représentation dans les espaces de décision

Les femmes ont exprimé le besoin d'être **représentées au sein des conseils municipaux, des comités fonciers, et des plateformes interprofessionnelles**, non seulement pour porter leurs revendications, mais pour participer à la définition des priorités locales (foncier, infrastructures, sécurité alimentaire etc...).

Les jeunes femmes, en particulier, ont insisté sur les **obstacles socio-culturels au leadership**, allant de la maîtrise linguistique à la légitimité sociale de leur parole.

Plusieurs acteurs ont demandé des formations ciblées en **leadership, plaidoyer, droits fonciers et participation citoyenne**, et une reconnaissance statutaire de leur rôle.

☞ Appui organisationnel et structuration des dynamiques collectives

Les organisations partenaires ont formulé le besoin d'**accompagnement en planification stratégique, plaidoyer sectoriel, suivi-évaluation, gouvernance inclusive et capitalisation**. Un besoin fort de **relève générationnelle et féminisation du leadership** a été identifié : les unions de base demandent des mécanismes de mentorat, de transmission des savoirs et de mobilisation des jeunes femmes.

☞ Appropriation de l'agroécologie comme stratégie de résilience

Face à la crise climatique et à la baisse de fertilité des sols, de nombreuses femmes (dont des déplacées internes) ont exprimé leur intérêt pour des pratiques agroécologiques. C'est le cas des femmes de la coopérative Wend Panga de Boulenga qui ont adopté l'agroécologie comme stratégie comme système de production résilient mais également comme une activité de soutien dans leur situation de PDI. Les coopératives accompagnées par UNRIZ, GRAF et la CPF sont dans une dynamique d'implémentation des techniques agroécologiques comme système de production durable.

Cependant, les femmes ont souligné que **l'accès à des intrants biologiques, à un appui technique de proximité, et à un accompagnement post-formation structuré** est indispensable pour passer de la sensibilisation à l'adoption durable. Le schéma de mise en œuvre des activités agroécologiques doit être bien consolidé sous la forme : sensibilisation-formation-suivi post formation-appui matériel et intrant⁷. En effet, il a été constaté que des bénéficiaires de semences améliorées utilisent toujours des engrains chimiques parce que n'ayant pas encore été formés sur la production de bio-intrants. Aussi, la méconnaissance des techniques de paillage a affecté la production de légumes sur le site visité par manque d'eau, d'où la nécessité d'effectuer des activités de renforcement des compétences en amont des appuis.

⁷ En fonction de la planification et des activités à mettre en œuvre, les appuis matériels peuvent être en amont ou en aval des activités de sensibilisation et de formation.

Lors des focus groups, à la question « **2.2. Selon vous, quelles sont les raisons qui justifient l'intervention de ce projet ?** », en synthèse les participants aux focus groups disent que le programme est venu pour (i) améliorer les conditions de vies des femmes et des jeunes organisées en coopérative pour l'étuvage du riz, renforcer leurs capacités des femmes pour plus d'autonomies, améliorer le leadership des femmes, lutter contre les inégalités entre hommes et femmes et renforcer la place de la femme dans la société, renforcer la cohésion sociale, etc.

La cohérence du programme avec les politiques publiques nationales dénote de la pertinence de ses objectifs et de ses résultats avec les priorités nationales. En outre, dans sa démarche, le programme s'est appuyé sur six partenaires locaux pour sa mise en œuvre. Ces différents partenaires avaient recensé les préoccupations des communautés dans leurs domaines d'intervention respectifs et défini des actions répondant aux besoins des populations selon les couches sociales. Un recouplement des objectifs visés par ces partenaires aboutit aux objectifs du programme qui s'attaquent, entre autres, aux causes profondes des inégalités sociales, économiques et climatiques pour construire un avenir plus juste et égalitaire tout en œuvrant au renforcement à l'autonomie économique des femmes et des jeunes, à la promotion des pratiques agricoles durables et améliorer la sécurité alimentaire dans les pays concernés. Ainsi, le programme est jugé très pertinent puisqu'il constitue effectivement une réponse aux attentes des bénéficiaires et l'implication des partenaires locaux pour sa mise en œuvre constitue un atout majeur pour l'atteinte de ses objectifs.

4.1.2.2. L'efficacité du programme

L'analyse de l'efficacité consiste à apprécier le niveau de réalisation des activités et des résultats par rapport aux cibles et indicateurs établis dans le cadre logique d'intervention, ainsi que les processus y ayant contribué. L'exploitation des différents rapports d'activités et les constats sur le terrain permettent de présenter une synthèse des résultats obtenus au cours des trois premières années de mise en œuvre qui concourent à l'atteinte de l'outcome du programme pour le Burkina Faso à savoir « D'ici 2026, 2 818 femmes et 3 151 jeunes (dont 1 820 jeunes femmes) sont plus influent.e.s, autonomes et résilient.e.s au sein des chaînes de valeur porteuses, équitables et durables (lait et riz) au Burkina Faso ».

Cette analyse s'appuie également sur les données quantitatives et qualitatives collectées par les partenaires, les effets renseignés lors des ateliers participatifs (juillet 2023 et janvier 2024) et corroborés sur le terrain, les suivis internes et les observations de terrain. Les données présentées sur les cinq résultats stratégiques du programme mettent en évidence les **changements significatifs observés**, les **facteurs favorables ou limitants**, les **dynamiques de collaboration entre partenaires**, ainsi que les **avancées sur les thématiques transversales**, notamment la justice de genre, l'agroécologie et la gouvernance inclusive.

Cinq résultats sont attendus dans le cadre du programme et chaque partenaire contribue à leur atteinte en fonction de son domaine d'intervention.

Résultat 1 : D'ici 2026, les ministères (MAAH, MRAH, MJPEE, MENA, MICA, MFSNF) et les institutions sous-régionales (UEMOA, CEDEAO, CILSS, etc.) travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de mise en œuvre et prennent des décisions favorables à des systèmes alimentaires durables où les femmes et les jeunes du monde rural jouent un rôle central.

Résultat 2 : D'ici 2026, les services déconcentrés, les conseils communaux et les autorités coutumières soutiennent les initiatives des acteurs.trices paysan.ne.s, rendent fonctionnelles les structures communautaires de gestion foncière, et appliquent des politiques favorables à la consommation des produits locaux.

Résultat 3 : D'ici 2026, les acteurs des chaînes de valeur lait local et riz respectent les chartes de qualité et offrent aux consommateurs des produits alimentaires burkinabè en quantité suffisante et en qualité au travers de filières inclusives/équitables.

Résultat 4 : D'ici à 2026, les femmes et les jeunes (surtout les jeunes femmes) membres des organisations paysannes partenaires du programme promeuvent des pratiques et des produits agroécologiques au niveau national et font un plaidoyer auprès des autorités pour des politiques publiques qui renforcent la résilience des femmes et des jeunes face aux effets du changement climatique.

Résultat 5 : D'ici 2026, les partenaires de Oxfam au Burkina Faso sont reconnus comme des acteurs crédibles et légitimes par les parties prenantes du secteur agro-pastoral, du secteur foncier, des filières riz et lait local, et du développement rural, ils militent fortement pour des services accessibles (e.g. l'accès au crédit et l'assistance technique), répondant aux besoins de leurs membres, et influencent les autorités (locales, nationales et régionales) pour la promotion des intérêts des exploitations familiales.

En fonction des activités menées par chaque partenaire et de son plan stratégique, des résultats optionnels ont été retenus et devront contribuer à l'atteinte de ceux du programme.

La logique d'intervention du programme DGD 22–26 au Burkina Faso repose sur une approche systémique et participative, visant à transformer les inégalités de genre et socio-économiques dans les systèmes alimentaires à travers l'autonomisation et la résilience des femmes et des jeunes. Le programme s'articule autour d'un **outcome central** (influence, autonomie, résilience), décliné en cinq résultats spécifiques qui répondent à des leviers de changement complémentaires : politiques publiques, gouvernance locale, développement économique équitable, transition agroécologique et renforcement du tissu associatif.

Au cœur de cette stratégie, Oxfam adopte une posture de « **faire-faire** ». Il ne s'agit pas d'exécuter directement les activités, mais d'**accompagner, renforcer et valoriser les partenaires locaux** dans leur rôle d'acteurs du changement. Cette philosophie se traduit dans la pratique par un **partage du pouvoir**, une **reconnaissance mutuelle des expertises** (techniques, communautaires, institutionnelles), et une volonté de **démantèlement des structures de pouvoir inéquitables**, en cohérence avec l'agenda "Global Balance" porté par Oxfam à l'échelle internationale.

L'analyse de l'efficacité du programme se fera en fonction des marqueurs retenus pour chaque résultat. En guise de rappel, 3 marqueurs ont été identifiés pour l'atteinte de chaque résultat.

4.1.2.2.1. Evolution des indicateurs

❖ **Résultat 1**

Pour l'atteinte du résultat 1, trois (3) marqueurs de progrès ont été retenus à savoir (i) *Nombre de cadres de concertations fonctionnels entre OP (organisations agro-pastorales et les femmes rurales) et ministères techniques* , (ii) *Nombre de mesures favorables existantes aux systèmes alimentaires durables et produits locaux produits par des femmes et des jeunes appliquées par les ministères et les institutions sous-régionales* et (iii) *Les ministères prennent des nouvelles initiatives législatives au niveau national et régional, en faveur des systèmes alimentaires durables et produits locaux produits par des femmes et des jeunes (nouvelle LORP loi agroécologie, TVA, produits locaux...)*.

a. Marqueur de progrès 1 : Nombre de cadres de concertations fonctionnels entre OP (organisations agro-pastorales et les femmes rurales) et ministères techniques

De l'analyse documentaire, il ressort qu'en fin décembre 2024, 23 cadres de concertation ont été recensés et fonctionnels sur un prévisionnel de 14 cadres devaient être fonctionnels soit un progrès de 9 points de plus que la cible initiale. Les cadres de concertation fonctionnels sont la JIFR, JMA, CASEM/MARAH, CASEM/MEEA, 7 comités de pilotage des programmes budgétaires, 5 Comités de pilotage des projets, Conseil scientifique de l'INERA, CSD/PASP, CT-CNSA, HCRS, Observatoire national du riz (ONR), CONA/SFR, CORE/SFR, etc.). Tous ces cadres ont servi de lieux de dialogues et de propositions pour la prise en compte des préoccupations organisations paysannes. Ces préoccupations ont porté sur la sécurisation foncière, l'accroissement des investissements dans le secteur agricole, l'accès au

financement des producteurs, les plans de réponse et soutien aux personnes vulnérables à la sécurité alimentaire, le financement de la recherche agricole, l'accès aux intrants et équipements agricoles, etc.

Les progrès significatifs réalisés dans la mobilisation des acteurs institutionnels nationaux et sous-régionaux sont entre autres :

- L'élaboration de la **Stratégie nationale de développement de l'agroécologie (SND-AE2023–2027)**, désormais adoptée par l'État burkinabè comme référentiel de l'agroécologie au Burkina Faso.
- Des dialogues politiques multipartites menées autour du foncier, de la résilience climatique, et de la consommation de produits locaux⁸, notamment le lait, le riz, etc.
- Des leaders paysan·ne·s, y compris des femmes, ayant participé à des espaces régionaux de plaidoyer (CEDEAO, UEMOA), renforçant la visibilité du programme à l'échelle sous-régionale.
- Le plaidoyer auprès du MENAPLN ayant engendré le développement d'un partenariat institutionnel avec l'UNERIZ pour l'achat du riz étuvé issu de ses centres d'étuvages au profit des cantines scolaires.
- Des conférences publiques nationales organisées par le collège des femmes en marge de la JIFR ayant connu la participation du Ministère en charge du genre, de l'Agriculture, de l'environnement, des ONG/Association (OXFAM, ROPPA, NDI, AFJB) et des autorités administratives et coutumières de la région du Centre.

b. Marqueur de progrès 2 : Nombre de mesures favorables existantes aux systèmes alimentaires durables et produits locaux produits par des femmes et des jeunes appliquées par les ministères et les institutions sous-régionales

En fin décembre 2024, il a été identifié les mesures suivantes faisant l'objet de l'aboutissement de la collaboration avec l'Etat burkinabè.

- L'arrêté N°2023/461/MEFP/CAB portant détermination des prestations spécifiques révisé par Arrêté N°2024-0587 du 08 -11-2024 portant détermination des prestations spécifiques et des procédures applicables qui offre des possibilités aux coopératives agricoles de participer à la commande publique et par la procédure d'ente directe ;
- La poursuite et le renforcement de mesures déjà existante sur la consommation des produits locaux comme le « Mois du consommer local » ;
- l'arrêté N°2017.059 PM/CAB portant promotion et valorisation du Faso Dan Fani et l'Arrêté n°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017 portants achats des produits locaux par les structures étatiques dans le cadre de leur approvisionnement, tous rappelés et renforcés par la circulaire n°2024-014 du 23 mars 2024 invitant à privilégier la consommation des produits locaux et l'élargissement de la tenue obligatoire lors des cérémonie officielle au « Koko Donda ». Des concertations sont en cours avec le Ministère en charge du commerce pour légitérer sur le consommer local.
- L'article 75 de la loi 034-2009 portant régime foncier rural est également une mesure visant à l'accès sécurisé au foncier pour soutenir les systèmes de production.
- En outre, le projet Ag-Sys⁹ mis en œuvre par le SP/CPSA et les acteurs non-étatiques sont en discussion pour l'élaboration d'une loi sur l'agroécologie.

Le cumul du nombre de ces mesures favorables aux systèmes alimentaires durables et produits locaux produits par des femmes et des jeunes appliquées par les ministères et les institutions sous-régionales donne cinq mesures existantes sur trois mesures prévues pour la période.

⁸ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/bkf198239.pdf>

⁹ [/www.spcpsa.bf/SP-CPSA-le-projet-A](http://www.spcpsa.bf/SP-CPSA-le-projet-A)

c. Marqueur de progrès 3 : Les ministères prennent des nouvelles initiatives législatives au niveau national et régional, en faveur des systèmes alimentaires durables et produits locaux produits par des femmes et des jeunes (nouvelle LORP loi agroécologie, TVA, produits locaux...)

Les progrès notables obtenus en lien avec cet indicateur sont (i) l'adoption de la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie (SND-AE) en janvier 2023, (ii) l'adoption de loi 008-2023/ALT, portant promotion immobilière au Burkina Faso et ses décrets d'application en juin 2023, (iii) l'immatriculation de la zone pastorale de Sondré Est d'une superficie de 14 000 ha (remise des documents officiel le 4 décembre 2024) avec l'accompagnement d'une alliance des OSC pastorales dont APESS, (iv) le lancement en 2023 de l'Offensive agropastorale et halieutique (OAPH) et l'initiative présidentielle sur la production agricole par les nouvelles autorités. On note aussi la fusion des fonds de développement agricole et du fonds de développement de l'élevage en « Dumu Ka Fa », la fusion des fonds du ministère en charge de la jeunesse en « Faso Kuna wili ». Il y a enfin, la nationalisation pour cause d'utilité publique, de la Société de Fabrique d'Aliments pour Bétail (SOFAB) et de la Société de production de lait et de produits laitiers aboutissant à la création de d'une société d'Etat dénommée Société burkinabè de fabrique d'aliments pour animaux d'élevage « Faso Guelgo » et d'une société d'Etat dénommée « Faso Kosam » en novembre 2024. Au niveau régional/international, il y a déclaration de Noukchott +10 sur la promotion du pastoralisme de novembre 2024.

Le rôle des organisations partenaires du programme a été déterminant dans ces initiatives législatives. A titre indicatif, alors que le tandem CPF et autres acteurs de l'agroécologie a été prépondérant dans le processus, la participation du GRAF a permis de prendre suffisamment en compte la sécurisation foncière dans la stratégie. Aussi les actions d'influence de la **CPF** et du GRAF à travers une coalition plus élargie d'OSC (conférences de presse, rencontre d'échanges avec le ministre en charge de l'urbanisme, etc.) ont contribué à l'aboutissement de la révision de la loi portant promotion immobilière au Burkina Faso en 2023 (adoption de la loi N°008-2023/ALT du 20 juin 2023) ; réduisant la menace des activités de promotion immobilière et foncière sur les bassins de production agropastorale périurbains.

L'ensemble de ces éléments permet d'attester qu'il y a eu un progrès léger en matière de prise de nouvelles initiatives législatives au niveau national et régional, en faveur des systèmes alimentaires durables et produits locaux produits par des femmes et des jeunes.

❖ **Résultat 2**

Pour l'atteinte du résultat 2, les 3 marqueurs de progrès analysés sont (i) *Les conseils municipaux systématisent les commandes de lait local et riz dans les cantines scolaires avec l'UMPL/B et l'UNERIZ*, (ii) *Les conseils municipaux rendent fonctionnelles les structures locales de gestion foncière (Service Foncier Ruraux -SFR, Commissions Foncières Villageoises (CFV), Commissions de conciliation foncières villageoises -CCFV) dans les zones d'intervention du GRAF*, et (iii) *Nombre de cadres de concertation légaux et réglementaires au niveau local auxquels les organisations paysannes et pastorales ainsi que les cellules d'interpellation citoyenne (CIC) sont conviées pour aborder leurs préoccupations*.

a. Marqueur de progrès 1 : Les conseils municipaux systématisent les commandes de lait local et riz dans les cantines scolaires avec l'UMPL/B et l'UNERIZ

La formulation de ce marqueur pourrait être revu pour s'adapter au contexte national actuel qui a connu la dissolution des conseils municipaux et l'arrêt des dotations pour les cantines scolaires. La fourniture des vivres pour les cantines scolaires est directement gérée par le MENAPLN.

Ce faisant, le progrès majeur à retenir est la décision en 2024 du ministère en charge de l'éducation (MENAPLN) de l'intégration du riz étuvé dans les cantines scolaires. En effet, le MENAPLN a pris l'engagement d'intégrer le riz étuvé dans les commandes publiques en octroyant un contrat de livraison de plus de 900 tonnes de riz étuvé directement à l'UNERIZ ; un contrat exécuté à bonne date avec satisfaction du ministère en témoigne le contrôle certifié à la réception de la commande.

Cependant, l'UNERIZ reste dans une dynamique de concertation avec la Direction Régionale de l'Education Nationale (DRENA), le PAPFA, la CRA, la Direction Régionale de la Femme, la Direction Régionale de l'Agriculture, la Direction Régionale en charge de l'Environnement, le ProCiv, Action Contre la Faim, CIRB, la DGPFR, l'AP/SFD-BF, le CECI. Ces partenaires ont réaffirmé leur disponibilité à accompagner l'UNERIZ dans la mise œuvre du projet. L'approche adoptée a consisté à demander des audiences auprès de ces structures partenaires pour la formulation des plaidoyers, notamment des appuis techniques et la facilitation de l'accès au marché.

L'intégration du lait n'est pas encore systématisée mais on note de bonnes perspectives. Depuis juin 2023, l'**UMPLB** a obtenu l'accompagnement du **Conseil régional des Hauts-Bassins** dans ses actions de promotion des produits laitiers locaux, dont la facilitation de l'intégration du lait local dans les marchés publics, tandis que des présidents de délégations spéciales communales (PDS) comme c'est le cas de Sabcé s'impliquent au côté de l'UMPLB pour la prise en compte du lait dans les cantines scolaires. La volonté manifeste du PDS de Sabcé est un élément déclencheur d'un processus de reconnaissance et d'acceptation de l'importance et de la valeur des produits laitiers locaux dans les cantines scolaires et la sécurité nutritionnelle des élèves. Des actions d'autres acteurs comme la distribution de lait local transformé en yaourt dans quelques écoles pilote à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou par le GRET contribueront à convaincre les pouvoirs publics de l'importance stratégique de l'intégration du lait local dans la cantine scolaire.

Ces différentes actions permettent de confirmer qu'il y a un progrès léger des performances de cet indicateur conformément aux prévisions de la période.

b. le marqueur de progrès 2 : Les conseils municipaux rendent fonctionnelles les structures locales de gestion foncière (Service Foncier Ruraux -SFR, Commissions Foncières Villageoises -CFV, Commissions de conciliation foncières villageoises -CCFV) dans les zones d'intervention du GRAF.

Comme le précédent indicateur, cet indicateur aussi nécessite une reformulation car les conseils municipaux ont été remplacés par des délégations spéciales.

Grâce aux activités de plaidoyer et de sensibilisation du **GRAF**, plusieurs effets structurants ont été observés. Les **communes de Bassi et de Gomponsom ont recruté 02 agents domaniaux**, soit 1 dans chaque commune en novembre 2023, relançant ainsi le fonctionnement du Service Foncier Rural (SFR) ; tandis que les CFV et CCFV de tous les villages d'intervention (244) ont été renouvelées, ont bénéficié de renforcement de capacités et jouent pleinement leurs rôles même si une insuffisance de moyens financiers affecte parfois leur dynamisme. Enfin, on note que l'action conjuguée des agents domaniaux et les structures locales de gestion foncière ont permis d'enregistrer la délivrance de 1881 Attestation de Possession Foncière en milieu Rural (APFR) dont 410 à des femmes et jeunes. Six autres sont en cours de validation au moment de l'évaluation en 2024. Cependant, il faut rappeler que l'accès sécurisé au foncier ne donne pas droit obligatoirement à une APFR. Les bénéficiaires peuvent utiliser à leur guise le foncier pour leurs activités mais n'en sont pas propriétaire, par contre l'APFR donne le droit de propriété définitive à la personne morale ou physique qui en a fait la demande. Le droit de propriété définitive à travers la délivrance des APRF n'est pas bien cerné par certaines autorités coutumières comme c'est le cas à Kounkané lors des échanges avec le chef du village.

Aussi, le **GRAF**, en collaboration avec d'autres partenaires, a mis en place et renforcé des **Cellules d'Interpellation Citoyenne (CIC)** dans plusieurs communes, permettant un dialogue actif entre citoyen·ne·s et autorités locales. Il faut noter aussi une avancée dans l'inclusion progressive des femmes dans les CFV et CCFV, avec une montée en légitimité des actrices communautaires sur les questions foncières.

Au regard de ces différents éléments, on peut concéder le niveau de progrès léger à cet indicateur conformément aux prévisions de la période.

c. Marqueur de progrès 3 : Nombre de cadres de concertation légaux et réglementaires au niveau local auxquels les organisations paysannes et pastorales ainsi que les cellules d'interpellation citoyenne (CIC) sont conviées pour aborder leurs préoccupations

Plusieurs cadres de concertation légaux ont été mise en place au profit des organisations de producteurs et les CIC. Il y a d'abord les Cadres de Concertation Communaux (CCCo) et les journées de redevabilité communale dans toutes les communes. Les OP partenaires de GRAF et les CIC sont régulièrement conviées à ces cadres des sept communes d'intervention du GRAF. La CPF et ses OP membre accompagnent dans certaines autres communes, la tenue des journées communales de redevabilité (cas de Poa). L'invitation des OP et CIC à ces cadre est facilité par la prise de conscience des autorités communales de l'importance ces cadres sont des espace dialogue social sur les questions foncières (accès et exploitation des ressources naturelles) d'une façon générale. Outre les CCCo et les journées de redevabilité, il y a les sessions des délégations spéciales communales qui, sans être des cadres de concertation, sont des espaces ouverts auxquels participent les CIC.

La tenue des CCCo et l'organisation de journée de redevabilité dans les communes d'intervention constituent deux espaces de dialogue et d'interpellations citoyennes confirmant une bonne évolution de cet indicateur.

❖ **Résultat 3**

Douze (12) coopératives d'étuveuses de riz accompagnées par l'**UNERIZ** appliquent les **chartes qualité**, facilitant la vente de **plus de 4 000 tonnes** de riz à la **SONAGESS**, au **MENAPLN** et à des communes. **67 coopératives laitières** appuyées par l'**UMPLB** appliquent les normes de la charte qualité lait. Une étude CPF–UMPLB a révélé un taux moyen de conformité de **70 %** dans 8 laiteries sur 9. L'Union a collecté et transformé plus d'un million sept cent mille. Les partenaires ont renforcé les capacités des productrices et producteurs via des dotations en équipements, la formation de relais techniques et des campagnes de sensibilisation.

a. Marqueur de progrès 1 : Nombre de coopératives des chaînes de valeur lait local et riz qui respectent les chartes qualité.

Sur le nombre de coopératives des CdV lait local et riz qui respectent les chartes qualités, retenons que 67 coopératives membres de l'UMPLB intervenant dans la CdV lait respectent la charte qualité révisée en 2020 et implémenté dans l'ensemble des laiteries pour un objectif visé de 60 mini-laiterie appliquant la charte qualité, soit une augmentation de 11% de la cible pour 2024. Cette belle trajectoire a été rendue possible grâce aux renforcements de capacités tant techniques qu'en équipements essentiels (pasteurisateurs, chaînes de froid, équipements roulants) pour assurer la garantie et la qualité de leurs produits. Une étude d'évaluation réalisée par l'UMPLB et la CPF a permis de constater le respect de la charte qualité à un taux moyen d'environ 70% dans 8 laiteries sur les 9 évaluées. (UMPLB). 3 laiteries sont déjà **certifiées qualité (NBF)** et 10 autres sont en cours. Parallèlement, des formations en hygiène, conditionnement, marketing et normes NBF (charte qualité) ont professionnalisé les unités.

Au niveau de la CdV riz étuvé, l'ensemble des 12 coopératives membres de l'UNERIZ respecte le cahier de charge de l'étuvage de riz. Ce respect du cahier de charge qualité s'est traduit par la satisfaction du MENAPLN du riz collecté auprès de l'ensemble des 12 coopératives. Comme dans le cas du lait, la fourniture de foyers améliorés, séchoirs, aires d'étuvage, entrepôts et les sessions de renforcement sur la qualité du riz étuvé ont fortement contribué au respect du cahier des charge.

Dans les 2 CdV, l'amélioration de la qualité d'initiatives de **valorisation commerciale** : développement de la marque *faire-Faso – Lait local- équitable*, participation à des foires (72h de lait local, Journées promotionnelles de Banfora...), et émergence d'emballages différenciés dans la chaîne de valeur lait. La CPF et l'UMPLB ont élaboré et soumis à l'Etat un référentiel d'achat des produits laitiers locaux. Ce référentiel devrait permettre d'apporter une révision des mercurial de prix en prenant en compte le lait et

les produits laitiers locaux qui pour le moment n'existent pas dans le mercurial d'achat actuel. L'engagement du Conseil régional des Hauts-Bassins avec l'UMPLB dans la campagne « Mon lait est local » et la promotion des plateformes d'innovation lait (PIL) par APRESS participent des initiatives de valorisation du lait local.

b. Marqueur de progrès 2 : Les femmes et les jeunes travaillent équitablement dans tous les maillons des chaînes de valeur lait local et riz (production, transformation, commercialisation)

Dans le maillon de la production, l'équité pour les femmes et les jeunes se traduit par l'acceptation des hommes (époux et parents) de constituer de noyau laitier pour les femmes dans la chaîne de valeur lait, à disponibiliser le riz paddy pour les femmes. En 2023, 21 femmes (26 à 42 ans) productrices de lait local de Léna, de Bobo et de Dédougou ont constitué chacune 1 noyau laitier tandis que des maris d'étuveuses ont disponibilisé au moins 70% de leur production pour leurs épouses (étuveuses) afin de les accompagner dans leurs activités notamment dans les centres fonctionnels et en 2024, des producteurs de la coopérative agricole de Banzon ont signé un contrat de livraison de 500 tonnes avec les étuveuses de riz de Banzon à des prix rémunérateurs. Ce changement d'attitudes des hommes est un facteur d'une forte adhésion des femmes et des jeunes femmes dans les coopératives d'étuvages.

Le deuxième fait marquant de l'équité est l'acceptation de plus en plus importante des plus jeunes par les plus âgées dans les centres d'étuvage et dans les unités de transformation de lait. A titre d'exemple, il y a eu en 2024 une adhésion de 78 jeunes femmes dans deux coopératives d'étuveuse de riz, tandis que les transformatrices de Dori (un peu âgées) sont désormais favorables à la relève.

Une dizaine de jeunes femmes a adhéré à des laiteries. En 16 mars 2024, 5 jeunes filles de l'espace de concertation des jeunes de l'APESS ont été recrutée dans l'UTL Kossam nahi Boodedji pour la transformation des produits laitiers à Dori.

Dans les deux filières, on observe une **insertion croissante mais encore inégale des femmes et des jeunes** sur l'ensemble des maillons notamment en transformation et vente. La mise en place de points focaux genre et autres équipes de changement avec des plans d'action permettent des plaidoyers ascendants ancrés dans les territoires, transformant les rapports de pouvoir dans la gouvernance des systèmes alimentaires.

De ces analyses, le niveau de progrès est jugé moyen pour un travail équitable des femmes et des jeunes dans tous les maillons des chaînes de valeur lait local et riz.

c. Marqueur de progrès 3 : Quantité de produits alimentaires offerts sur le marché par les producteurs.trices, transformateurs.trices

Au niveau du lait : Il faut rappeler que les données sur les quantités de lait mises sur le marché n'ont pas été collectées au cours de la première année (2022) compte tenu du démarrage tardif des activités. Sur les deux années de mise en œuvre du programme, 2023-2024, la quantité de lait mise sur le marché au profit des consommateurs est de 2 637 748 litres pour un chiffre d'affaires de 3 657 360 458 F CFA. Le tableau ci-dessous présente la répartition des quantités de lait transformées au cours des 2 années de mise en œuvre du programme.

Tableau 6: Evolution des quantités de lait mises sur le marché

Année	Quantité de lait mise sur le marché (litres)	Chiffres d'affaires (F CFA)
2023	1 459 888	1 744 275 458
2024	1 177 860	1 913 085 000
TOTAL	2 637 748	3 657 360 458

L'analyse croisée des quantités de lait mises sur le marché et du chiffre d'affaires généré sur les deux années révèle que le programme DGD 22-26 a permis de renforcer la CdV lait notamment la transformation et la commercialisation. En effet, la quantité de lait produite et vendue en 2024 est inférieure à celle de 2023 de 282 028 litres et malgré cela, le CA en 2024 est supérieur au CA de 2023 de 168 809 540F CFA. Cette différence de valeur ajoutée est due notamment aux activités de valorisation du lait à travers :

- la création de la marque Faire-Faso qui donne de la crédibilité au lait auprès des consommateurs
- la diversification de la gamme de produits commercialisés avec l'intégration des 3 nouveaux produits : **fromage local (wagashi), la boisson lactée et la crème fraîche**
- les activités de promotion des produits Faire-Faso (Publicités et participation aux foires)
- la mise en place et équipements d'un (01) restaurant "lait", aujourd'hui fonctionnel
- etc.

Au niveau du riz : la quantité de riz produit et livré au cours des 3 années de mise en œuvre du projet est estimé à 7079 tonnes soit 1193 tonnes en 2022, 1765 tonnes en 2023 et 4121 tonnes en 2024. Les principaux acheteurs du riz sont la SONAGESS, les commerçants-revendeurs, le MENAPLN et surtout les acheteurs individuels (ménages). Il ressort qu'au cours des 3 années, la majeure partie des quantités transformées est commercialisées par les étuveuses elles-mêmes à bord champs où dans les marchés locaux. En effet, elles ont vendu 85% de la production en 2022, 96% en 2023 et 65% en 2024. Quant à la part des achats institutionnels, elle est passée de 15% en 2022 à 33% en 2024.

Tableau 7: Evolution des quantités de riz mis sur le marché

Année	Quantité de riz mise sur le marché (tonnes)	Chiffres d'affaires (F CFA)
2022	1193	425 140 000
2023	1765	559 015 000
2024	4121	2 077 800 000
TOTAL	7079	3 061 955 000

Au regard de ces données, le niveau progrès des quantités de produits alimentaires offerts sur le marché par les acteurs de ces chaînes de valeurs est au-delà des prévisions de la période.

❖ Résultat 4

L'agroécologie s'est imposée comme un axe fort du programme, portée par les partenaires comme **la CPF** et **SEVE AFRICA**.

- **Plus de 1 300 personnes** ont été formées sur les pratiques agroécologiques : production de biofertilisants, compostage, techniques CES/DRS.
- **6 fermes agroécologiques certifiées SPG Bio** ont été créées, servant de centres de démonstration et de sensibilisation communautaire.
- Des campagnes locales ont été organisées pour la **réduction des intrants chimiques** et la diffusion de semences adaptées.

a. Marqueur de progrès 1 : Les femmes et les jeunes (surtout les jeunes femmes) membres des organisations paysannes partenaires du programme, développent des pratiques d'agriculture durable basée sur les principes d'agroécologie.

L'agroécologie, pilier transversal du programme, connaît une appropriation croissante par les femmes et les jeunes, notamment les jeunes femmes. Grâce à l'accompagnement de **SEVE Africa** et de la **CPF**, plusieurs **sites-écoles** ont été créés dans les communes de Kongoussi, Mogtédo, Banzon et Fada N'Gourma, formant des productrices déplacées internes et jeunes agropasteurs à des pratiques durables telles que le **paillage, compostage, bio-intrants**, ou l'**élevage en semi-liberté**. Plus de **20 femmes PDI**

ont été accompagnées dans la culture maraîchère agroécologique hors-sol à Boulenga, avec l'appui de la SCOOPS WEND-PANGA. Des **animateur·rice·s endogènes** ont été formé·e·s pour l'accompagnement de proximité, favorisant l'ancrage local des pratiques. L'**APESS** a renforcé la résilience des agropasteurs en diffusant des semences fourragères sur **10,5 ha** et en fournissant des aliments bétail.

Toutefois, la **structuration du parcours agroécologique reste incomplète**. Certains bénéficiaires formés continuent d'utiliser des intrants chimiques, faute de moyens matériels et d'un encadrement continu. C'est d'ailleurs le cas de la coopérative féminine kèlgassida à Gomponsom, accompagnée par GRAF, qui a bénéficié de semence pour la production et malheureusement n'a pas été formée sur les techniques agroécologiques. Elle reste toujours dans un système de production conventionnelle des légumes sur leur site de production.

Sur le volet plaidoyer, bien que des dynamiques soient en cours, l'**absence d'une politique nationale claire sur l'agroécologie limite encore l'influence systémique** des efforts déployés. La pratique agro écologique reste prometteur, mais requiert un accompagnement plus stratégique pour une mise à l'échelle durable.

Ainsi, on peut juger moyen, le niveau de progrès des pratiques d'agriculture durable basée sur les principes d'agroécologie.

b. Marqueur de progrès 2 : Le Ministère de l'Agriculture, d'Aménagements Hydro-agricoles intègre dans sa politique la promotion des pratiques agroécologiques au niveau national

Aujourd'hui, la Stratégie Nationale de Développement l'Agroécologie (SND-AE) sur le période 2023-2027 est un référentiel de l'agroécologie reconnu par le Ministère en charge de l'agriculture et des Aménagement Hydro-Agricoles. Ce document fait de la transition agroécologique une des dimensions importantes de la politique agricole du Burkina Faso. Il a été élaboré avec la contribution de la CPF, et d'autres acteurs intervenant dans le domaine de l'AE tels que l'ONG Autre Terre, le CnaBio, etc.

Des échanges, il ressort que l'adoption de ce document comme référentiel des acteurs de l'agroécologie n'a pour le moment pas eu d'impact pour les différents partenaires du programme en ce sens que les achats institutionnels du riz n'ont pas été réalisés sur la base de l'adoption des techniques agroécologiques au niveau des parcelles des cultures. Aussi, la production des bénéficiaires accompagnés à l'adoption de l'agroécologie n'est pas assez importante pour mener du plaidoyer auprès des cantines, et l'Etat pour un accès aux marchés institutionnels. Pour le moment, la pratique de l'agroécologie se résume la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires et la lutte contre le changement climatique.

c. Marqueur de progrès 3 : Les femmes et jeunes augmentent l'offre des produits agroécologiques et le rendent accessibles aux consommateurs.trices dans les marchés

L'offre des produits agroécologiques dans le cadre du programme est évaluée notamment auprès de SEVE Africa, de GRAF et de la CPF qui accompagnent les producteurs.trices à l'adoption des techniques. La production n'est pas assez importante pour faire l'objet de commercialisation et se résume principalement à l'autoconsommation. Les produits concernés au niveau du maraîchage sont notamment les légumes feuilles et fruits : oignon, amarante, tomate, laitue, aubergine, carotte, piment, concombre, courgette, poivron, gombo, épinard, feuille de haricot, boulvanka, etc. Il existe certes **6 fermes agroécologiques créées et certifiées SPG Bio** mais ne servent aujourd'hui qu'à la sensibilisation, la formation des producteurs au niveau communautaire. Aussi, il manque des normes permettant dire si un produit est agroécologique ou non. L'absence de ces normes limitent l'appréciation agroécologique du riz étuvé des partenaires tels que la CPF et l'UNERIZ.

❖ **Résultat 5**

Le programme a fortement contribué au renforcement institutionnel des partenaires d’Oxfam.

- Tous les partenaires ont mis en œuvre des **plans de renforcement des capacités issus de diagnostics organisationnels (5C)**.
- **Plus de 36 instances statutaires** ont été tenues (CA, AGO, AG extraordinaires), consolidant la gouvernance interne.
- Plusieurs partenaires se sont dotés de **plans stratégiques**, sites web, et outils internes de gestion et de suivi.
- Leur participation à des coalitions, dialogues institutionnels et campagnes nationales a renforcé leur **visibilité et influence**.

Les partenaires de mise en œuvre du programme ont maintenu et renforcé leurs capacités d’agir ensemble, entre eux et avec d’autres acteurs (OSC ou non) au plan national et international, le programme DGD/Oxfam a significativement renforcé la crédibilité, la visibilité et les capacités stratégiques de ses partenaires au Burkina Faso dans les champs du lait local, du foncier, du plaidoyer politique et de l’agroécologie.

a. Marqueur de progrès 1 : Les partenaires se mettent en réseaux d'influence tant au niveau national qu'international avec des organisations ayant des intérêts similaires et travaillent en synergie

Les activités de plaidoyer et d’influence ont été portées en alliance et en réseau avec d’autres organisations. A titre indicatif sur le travail d’influence conjointement par les partenaires du programme, UMPLB, APESS et CPF ont conduit des actions de plaidoyer sur la prise en compte du lait local dans les cantines scolaires, l’élaboration du référentiel d’achat du lait local, tandis qu’avec le GRAF, la CPF a influencé le processus d’élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de l’Agroécologie (SND-AE 2023-2027), la révision de la loi sur la promotion immobilière, etc. Sur la question foncière, les partenaires du programme se sont mis en coalition avec d’autres OSC nationales travaillant sur le foncier (AFJBF, ONF, TENFOREST, etc.). Au niveau international, la CPF et le ROPPA ont collaboré ensemble dans les processus sous régionaux sur l’agroécologie (camp de l’agroécologie en Afrique de l’Ouest 2024, forum régional sur l’agroécologie et l’agriculture biologique en Afrique de l’Ouest en alliance avec 3AO, Wafronet et la CEDEAO, forum international sur les systèmes alimentaires durable (FISAD), etc.).

Il y a également au niveau sous régional, wildaf AO, lead dans le plaidoyer sous régional qui a mené des activités de plaidoyer en consortium pour (i) la mise en œuvre des programmes sur la santé sexuelle et reproductive et leur opérationnalisation et (ii) la mise en place du GRT/ORFAO (Groupe Régional de Travail de l’Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l’Ouest (ORFAO). Des anciennes alliances et espaces de dialogue ont été maintenus pour les activités d’influence pour la prise en compte des droits des femmes notamment à travers :

- ✓ la cellule genre de la CEDEAO pour la prise en compte du genre dans les politiques agricoles.
- ✓ la plateforme quatre (RP4 Women Access to Land) qui s’occupe de l’accès des femmes à la terre.
- ✓ le Réseau Francophone Egalité Femme Homme (RFFH) (Organisation de la Francophonie).

Cependant, le dualisme entre la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest et l’AES (Alliance des Etats du Sahel) a affecté les activités de mise en œuvre de Wildaf AO au cours du premier semestre de l’année 2024 en ce sens que la priorité de la CEDEAO était plus orientée vers des négociations politiques de maintien des pays de l’AES dans la communauté. Malgré les négociations, on note le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO qui reconfigure profondément les dynamiques de plaidoyer régional, en particulier pour une organisation comme **WILDAF** (Women in Law and Development in Africa), historiquement engagée dans l’avancement des droits des femmes dans

l'espace CEDEAO. Dans ce nouveau contexte géopolitique dominé par la naissance de l'**Alliance des États du Sahel (AES)**, il est impératif de repenser l'ancrage stratégique de WILDAF AO dans le futur programme DGD/Oxfam 2027–2031.

Néanmoins on juge le niveau de progrès moyen pour la mise en réseaux d'influence tant au niveau national qu'international des partenaires avec des organisations ayant des intérêts similaires et le travail en synergie.

b. Marqueur de progrès 2 : Les partenaires promeuvent des politiques sensibles au genre en favorisant la représentation des femmes et des jeunes femmes dans les rôles de leadership

Plusieurs organisations (UMPLB, UNERIZ, GRAF, APRESS) ont élaboré ou actualisé leur plan stratégique, consolidé leur système de suivi-évaluation et intégré des plans d'action genre pour structurer leur gouvernance interne. Le CPF a mis en place un programme de mentorat intergénérationnel, favorisant l'émergence de jeunes leaders dont certains ont accédé à des postes dans les délégations spéciales.

Quasiment tous les partenaires ont renforcé les capacités de leurs bénéficiaires, notamment les femmes en leadership (WILDAF, APRESS, GRAF, CPF, UNERIZ), facilité la participation des femmes à des rencontres internationales pour renforcer leurs leadership (WILDAF en collaboration avec UMPLB, CPF, GRAF). De façon spécifique, APRESS a formé plus de 32 leaders (dont 20 jeunes et 13 femmes) à la gouvernance associative et à l'application du guide de bonnes pratiques du lait local. Elle a mis en œuvre 12 AVECs comptant 304 membres (dont 159 PDI), accompagné la transformation de plusieurs AVECs en coopératives simplifiées, et facilité des crédits internes cumulant 16,4 millions FCFA pour 266 personnes. Elle a aussi appuyé la mise en place de 5 plateformes d'innovation lait (PIL) et structuré une dynamique multi-acteurs autour de l'agropastoralisme durable.

Enfin, la visibilité des partenaires a été décuplée par leur participation à des événements d'envergure (72h du lait, coalitions régionales, rencontres CEDEAO, UNION AFRICAINE), mais surtout par leur capacité à porter un plaidoyer articulé aux expériences du terrain. Cette reconnaissance se manifeste dans l'écoute croissante dont ils bénéficient auprès des autorités locales, ministères sectoriels et institutions régionales.

c. Marqueur de progrès 3 : Nombre d'instances consultatives et décisionnelles tenues par les partenaires de mise en œuvre du programme (Assemblée Générale, conseil d'administration, assemblée extraordinaire,)

Des efforts doivent encore être fait par les partenaires de mise en œuvre du programme. Pour un objectif de 42 instances consultatives et décisionnelles à atteindre, 36 ont été tenues par l'ensemble des partenaires au cours de la période soit un taux de réalisation de 86%. La situation est très différenciée d'un partenaire à l'autre, mais l'écart négatif dénote un besoin, voire une nécessité des partenaires de renforcer encore davantage leur gouvernance politiques pour préserver leur crédibilité et légitimité vis-à-vis des pouvoirs publics et des autres acteurs et pour plus d'efficacités dans leurs actions.

4.1.2.2.2. Bilan des activités par partenaire

 **Bilan des activités mises en œuvre par APRESS**

APRESS est une organisation professionnelle dans le secteur de l'élevage. Dans le cadre du programme, elle a mobilisé ses membres pour la production fourragère dont l'objectif est d'améliorer l'alimentation des vaches de trait et donc la production de lait. Ainsi, pour atteindre cet objectif et pour la période concernée cette évaluation, elle avait prévu développer 18 activités pour 5 résultats attendus. En effet, dans une synergie d'action dans la promotion du lait local, elle coorganise avec l'UMPLB et d'autres acteurs notamment la CPF les 72heures du lait qui se tiennent chaque année. Elle est également dans une dynamique de synergie d'action menée des activités de plaidoyers en faveur des acteurs intervenant dans le domaine du lait et de l'autonomisation des femmes par l'accompagnement à la mise en place d'AGR à

travers le système des AVECs. Ces différentes actions lui ont permis d'avoir un taux de réalisation physique de 94% avec le report d'une activité.

Malgré ce taux très satisfaisant de réalisation physique des activités, la cible prévisionnelle de bénéficiaires directs n'a pas été atteinte car il est enregistré **865 bénéficiaires directs** touchés sur un prévisionnel de **2 845 personnes ciblées**, soit un taux de 30,40%, pour la période écoulée. Ce faible taux serait dû au report de l'activité de réalisation des émissions radiophoniques sur l'inclusion des femmes et des jeunes dans l'économie locale à travers la chaîne de valeur lait qui est une activité de sensibilisation de masse. Les bénéficiaires touchés qui se composent de 678 femmes et de 187 hommes, sont les **AVECs**, des **exploitants familiaux** agricoles intervenant dans la production de fourrages et de semences fourragère et des acteurs membres des cadres de concertations jeunes et femmes ou encore appelés espace jeunes et espace femmes.

a. Les AVECs sont mises en place et accompagnées par l'APESS pour renforcer le niveau socioéconomique des femmes au sein des communautés. Elles sont constituées de groupes de 15 à 25 femmes, qui épargnent ensemble et font de petits emprunts à partir de ces épargnes. Les activités des AVEC fonctionnent en « cycles » d'une durée déterminée d'un commun accord avec les membres, au bout de laquelle, les épargnes accumulées et les bénéfices tirés des prêts sont répartis entre les membres proportionnellement au montant qu'ils ont épargné. Dans le cadre du programme sur la période 2022 - 2024, **12 AVEC**s ont été mis en place pour un total de **304 membres dont 159 PDI**. Un processus de professionnalisation de 5 AVEC en sociétés coopératives simplifiées¹⁰ est en cours afin d'offrir aux membres plus d'opportunités en termes de recherche de financement.

Il est ressorti des échanges que pour un meilleur fonctionnement de ces AVEC, des réflexions sont en cours en vue de formaliser les AVEC en Société Coopérative Simplifiée dans le but de saisir des opportunités d'appels à projet entrant dans le cadre de leurs activités génératrices de revenus. C'est le constat fait auprès de l'AVEC de la Patte d'Oie à Ouagadougou lors de la corroboration des effets avec les membres. L'AVEC de la Patte d'Oie à Ouagadougou intervient dans le domaine de la saponification, production de savon à base de crème de lait, malheureusement l'activité est informelle.

En somme, l'insuffisance des ressources financières et le manque d'équipements limitent les capacités des AVEC à développer plus d'initiatives pour l'amélioration du niveau de revenus de leurs membres.

b. Les exploitants familiaux agricoles de l'APESS sont notamment les paysans accompagnés dans la production de fourrage et de semences fourragères. Les activités du résultat 4 visent notamment à améliorer la production du lait dans une dynamique de création d'activités génératrices de revenus pour les bénéficiaires. En tout, **590 personnes** ont bénéficié de l'accompagnement à la production fourragère et de semences sur un prévisionnel de 1137 personnes soit un taux de 52,9%. Le nombre d'hommes touchés est de 108 contre 482 femmes.

c. L'espace femmes et jeunes de l'APESS est un cadre de concertation qui permet aux femmes membres de l'APESS de réfléchir sur leur situation ainsi que leur responsabilité dans les exploitations familiales, l'association, la communauté, etc. Cet espace se révèle être également un cadre de rencontre et d'échanges à l'endroit des femmes et des jeunes quel que soit leur domaine d'intervention. Ces espaces réunissent les personnes membres des AVEC mais également les bénéficiaires de l'accompagnement sur la production de fourrage, du lait, etc. Un atelier a d'ailleurs été organisé et ayant permis de renforcer les capacités des femmes et des jeunes en leadership, inclusion et influence et gouvernance associative afin de mieux représenter leurs intérêts et de participer activement à la prise de décision.

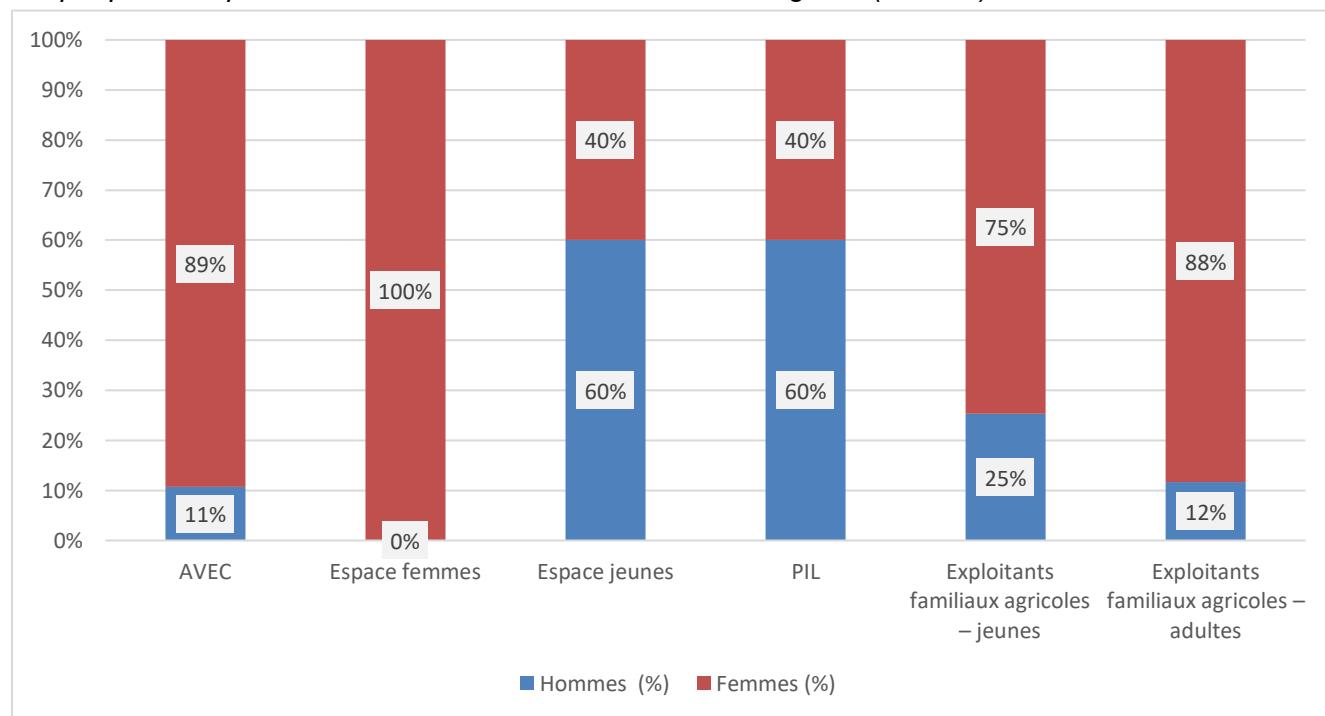
Dans le processus de sensibilisation et de formation des membres des espaces jeunes et femmes, il est ressorti que des leaders communautaires et des chefs d'exploitation n'ont pas été associés. Toute chose qui allait leur permettre de mieux percevoir l'importance de la participation des femmes à la dépense

¹⁰ Dans le processus de formalisation en coopérative, il faudrait identifier le domaine d'activité le plus dominant qui sera la base de la scoops. Cela pourrait être une scoops de transformation de PFNL, de transformation et de vente de produits laitiers, d'embouche ovine ou bovine, etc.

familiale et faire d'eux des relais auprès des autres leaders et chefs et par effet boule de neige, pour cette action de sensibilisation.

Le graphique suivant met en relief la cible atteinte selon les acteurs et en fonction du genre.

Graphique 1: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (APESS)



✚ Bilan des activités mises en œuvre par UMPL/B

L'action de l'UMPL/B dans le cadre du programme DGD 2022 2026, consiste à améliorer la compétitivité des laiteries à travers l'amélioration de leurs capacités de gestion et de diversification des produits. Au cours de la période 2022-2024, 14 activités avaient été prévues et elles ont été toutes mises en œuvre au profit des bénéficiaires.

Ces activités réalisées ont permis de toucher **855** bénéficiaires directs dont **64%** de femmes sur la période écoulée du programme. Les différentes cibles dans le cadre du programme sont (i) les organisations membres ou groupes locaux, (ii) les exploitants familiaux agricoles, (iii) les autorités locales et administratives à travers les activités de plaidoyers menées en synergie avec les autres partenaires et (IV) le personnel de l'UMPL/B

a. Les organisations membres ou groupes locaux : L'UMPL/B regroupe des transformateurs.trices et producteurs (trices) de lait local (coopératives, entreprises privées, groupements...). Son rôle a été de fournir des services à ses membres afin de les aider à améliorer la production de lait et la qualité de la transformation, tout en menant un volet de plaidoyer auprès des décideurs pour la mise en place de politiques nationales favorables à la filière lait local. Les activités menées au cours des 3 années ont permis de toucher **661 personnes dont 44 femmes**.

b. Les exploitants familiaux agricoles de l'UMPLB sont notamment les paysans accompagnés dans la production la production d'aliments pour bétail et à l'amélioration génétique du cheptel laitier. En tout, **153 personnes ont été touchées** à travers des activités de sensibilisation et de formation et ont également bénéficié d'appui matériel dans le cadre de leurs activités. Le nombre de femmes touchées est de 45% contre 55% d'hommes.

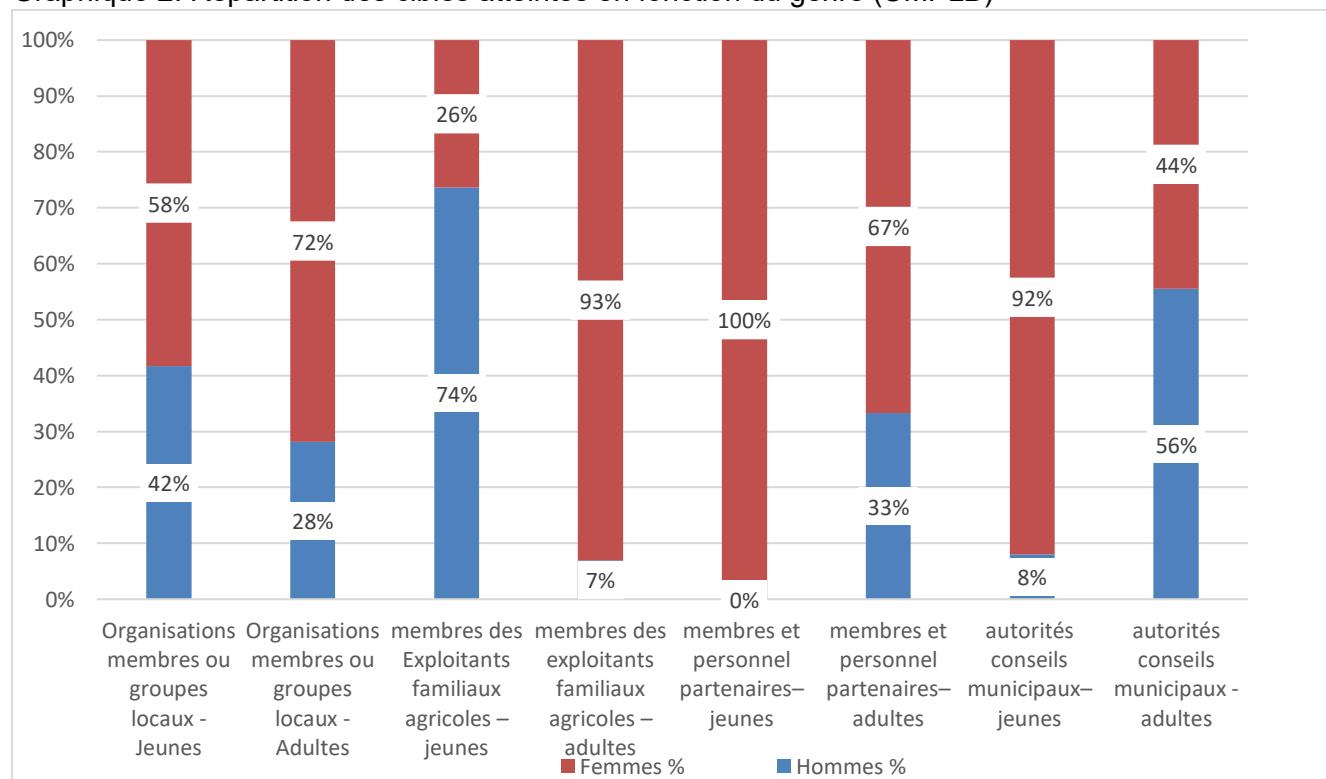
c. Les autorités communales et administratives : les activités menées à l'endroit de ces acteurs sont du plaidoyer dans un processus continual au cours des 3 années, menées en synergie avec la CPF et l'APESS « l'organisation des 72heures du lait local ».

d. le personnel de l'UMPLB : Suite à l'atelier d'autodiagnostic organisationnel de l'UMPLB, les axes prioritaires ayant été prise en compte dans le cadre du programme sont notamment i) l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, (ii) la mise en place d'une stratégie d'écoulement des produits, (iii) le renforcement des compétences des membres et du personnel opérationnel, (iv) le renforcement des liens externes et internes à savoir les synergies d'action, (v) la consolidation du dispositif de suivi évaluation et enfin (vi) la médiatisation en lien avec les activités de l'union.

La prise en compte de ces axes a permis le renforcement effectif des capacités des membres et du personnel de l'UMPLB, l'appui à l'organisation des rencontres de CA pour faire le bilan des activités et menées des réflexions stratégiques sur les activités de l'union. Cependant l'axe mobilisation des ressources reste toujours un défi majeur pour l'organisation qui n'a que pour partenaire Oxfam.

Le graphique suivant met en relief la cible atteinte selon les acteurs et en fonction du genre.

Graphique 2: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (UMPLB)



⊕ Bilan des activités mises en œuvre par SEVE AFRICA

Au cours des 3 années de mises en œuvre du programme, SEVE AFRICA avait prévu 12 activités qui ont toutes été réalisées. Dans la promotion du développement durable à travers l'accompagnement de ses bénéficiaires à l'adoption de l'agroécologie dans les systèmes de production, l'organisation a adopté la stratégie de renforcement des capacités sur les techniques agroécologiques (production hors sol, techniques CES/DRS, reboisement, etc.) mais aussi de l'appui matériels. L'agroécologie promue par SEVE AFRICA visait essentiellement l'autonomisation des femmes et des jeunes et a permis de toucher **1 065** bénéficiaires directs dont **882** femmes touchées contre **183** hommes.

Ces bénéficiaires sont des **exploitants familiaux** agricoles intervenant dans la production agroécologique en culture hors sols et autour des BCER, également des animateurs endogènes mais aussi le personnel

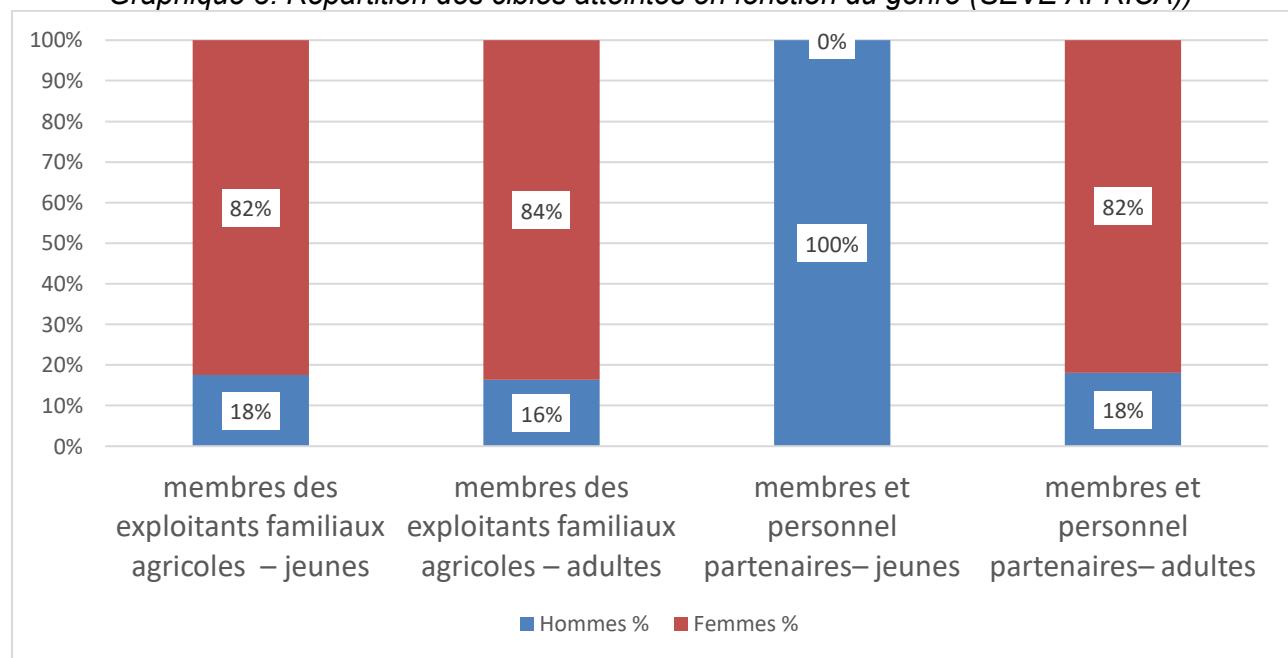
de SEVE Africa. Les activités ont été mise en œuvre dans une collaboration étroite avec les services techniques de l'agriculture des différentes zones d'intervention notamment à Kongoussi (province du Bam) et à Mogtoedo (province du Ganzourgou).

a. Les exploitants familiaux agricoles : en tout, 969 bénéficiaires ont été accompagnés au cours des 3 années du programme dont 805 femmes. Spécifiquement dans la région du Centre Nord notamment dans la commune de Kongoussi, 90% des bénéficiaires sont des PDI et la pratique de l'AE à travers la production hors sols s'est faite dans l'optique de créer des activités génératrices de revenus pour elles. Au-delà de la production hors-sol, l'accompagnement des bénéficiaires s'est fait aussi à travers le renforcement des capacités sur les techniques CES/DRS pour la production en grandes cultures dont les techniques sont mises en œuvre dans les zones d'intervention notamment dans les communes de Loumbila et de Mogtoedo. Les bénéficiaires sont organisés en groupement dont certains sont dans un processus de formalisation en coopérative avec l'appui du programme.

b. Le personnel et les membres de SEVE Afriva : L'outil 5C a été utilisé lors d'un atelier pour identifier les forces et faiblesses, opportunités et menaces et la formulation de recommandations pour renforcer les capacités de l'organisation. Les 3 activités du résultat 4 ont été mises en œuvre dans un processus de renforcement des capacités des membres de SEVE Africa. Ce sont notamment la tenue de l'assemblée générale de l'organisation mais aussi les rencontres semestrielles de bilan des activités. La mise en œuvre a vu la participation de 96 personnes dont 77 femmes.

Le graphique suivant met en relief la cible atteinte selon les acteurs et en fonction du genre.

Graphique 3: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (SEVE AFRICA))



⊕ Bilan des activités mises en œuvre par CPF

La CPF qui fait, entre autres, la promotion de l'agroécologie à travers son dispositif d'animateurs endogènes, a pu essentiellement conduire des plaidoyers en synergie d'action avec les autres partenaires dans le cadre du programme. En effet, l'ensemble des activités qu'elle avait prévu, a été réalisé durant la période et a permis de toucher de **1925 bénéficiaires** directs dont 43% de femmes. Ces différents bénéficiaires directs sont (i) des exploitants familiaux agricoles y compris des animateurs endogènes au nombre de 29 personnes, (ii) des autorités locales et administratives et (iii) le personnel de la CPF.

a. Les exploitants familiaux agricoles : 1899 personnes dont 813 femmes, ont pu être touchées à travers les activités de sensibilisation et de formation sur l'adoption de l'agroécologie dans les systèmes de production. Ces activités ont été menées par des animateurs endogènes dans 11 régions qui sont les zones d'intervention.

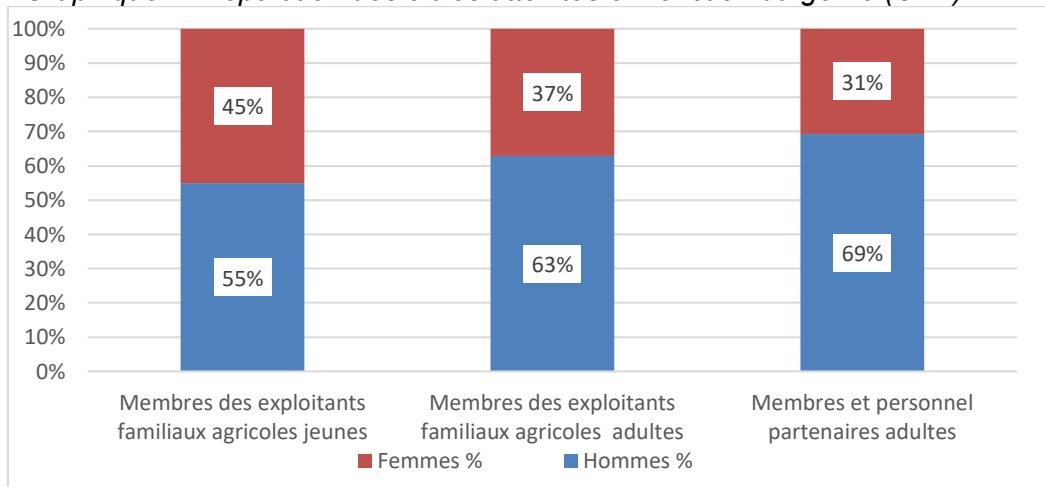
b. Les autorités communales et administratives : les activités n'ont pas été menées de façon isolée mais plutôt en synergie d'action avec d'autres acteurs notamment l'UMPLB, l'APESS lors des 72 heures du Lait, les activités de promotion de l'agroécologie avec SEVE AFRICA et les autres acteurs, etc.

c. Le personnel de la CPF : l'appui a permis à la CPF de tenir ses rencontres statutaires et d'organiser des rencontres de réflexion avec ses partenaires techniques et financiers et avec le Collège des Femmes et le Collège des Jeunes. Toute chose qui répond aux besoins identifiés lors de son autodiagnostic réalisé avec l'outil 5C.

Il a été constaté qu'il y a eu des changements au sein de l'unité technique de mise en œuvre du programme au niveau de la CPF, toute chose qui nécessite une mise à niveau des arrivants pour leur meilleure immersion à la conduite des activités du programme.

Le graphique suivant met en relief la cible atteinte selon les acteurs et en fonction du genre.

Graphique 4: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (CPF)



Bilan des activités mises en œuvre par UNERIZ

Dans le programme, l'UNERIZ contribue à ce que les femmes et les jeunes filles étuveuses de riz soient plus influentes, autonomes et résilientes au sein de la chaîne de valeur riz au Burkina Faso d'ici à 2026. Malgré le retard qu'elle a connu au démarrage du programme, elle a pu développer l'ensemble des activités qu'elle avait prévues durant la période. Mais il est ressorti des échanges, que les synergies actions avec les partenaires notamment SEVE AFRICA dans le domaine de l'**agroécologie**, GRAF dans le domaine du **foncier** n'étaient pas suffisantes pour conduire les plaidoyers sur le foncier auprès des autorités locales. Toute chose qui allait contribuer efficacement à l'émergence de CdV riz étuvé. Néanmoins, les activités qu'elle a menées, ont permis de toucher **2208 bénéficiaires directs** dont 1 867 femmes et 341 hommes. Ce sont notamment (i) les exploitants familiaux agricoles, étuveuses de riz, (ii) les membres et personnels des partenaires et (iii) les autorités communales

a. les exploitants familiaux agricoles : En termes de personnes touchées par les activités mises en œuvre dans le cadre du programme, les exploitants familiaux sont les plus touchés avec 2021 personnes dont 676 jeunes. Les activités menées sont entre autres, la sensibilisation et formation des étuveuses sur les nouvelles techniques d'étuvage du riz (formation de masse des étuveuses par les formatrices endogènes), les activités de plaidoyers auprès des communes, l'appui matériels, les causeries débats, etc.

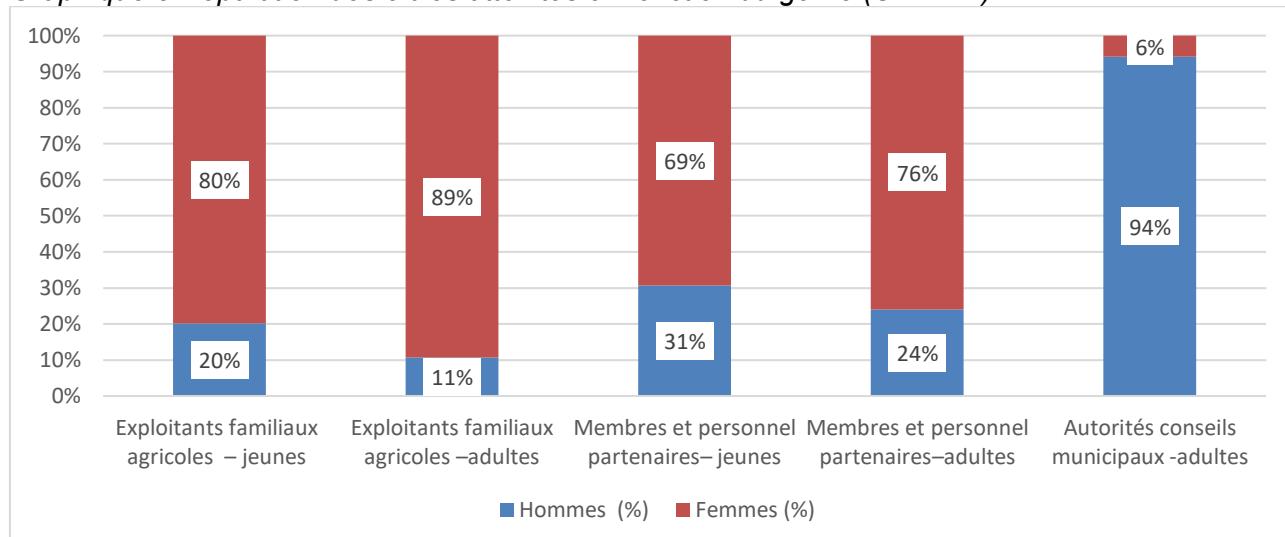
b. les membres et personnels des partenaires de UNERIZ touchés sont au nombre de 170 dont 62 jeunes. Il s'agit notamment des activités de renforcement des capacités en lien avec le résultat 5 à l'endroit du personnel de UNERIZ mais également des 12 coopératives membres de UNERIZ.

c. autorités communales et administratives touchées sont au nombre de 17 personnes dont une femme. Ces activités sont en lien avec le résultat 1 et concernent notamment le plaidoyer, les rencontres de cadre de concertation dont certaines sont menées en consortium avec les autres partenaires de mise en œuvre.

d. le personnel de UNERIZ : Sur la base de l'autodiagnostic, plusieurs activités ont été planifiées et mises en œuvre pour le développement des capacités organisationnelles de l'union. On note les rencontres statutaires permettant de faire le bilan et la planification des activités. Aussi, au niveau de leadership, une équipe GAL a été mise en place sous la bienveillance de la chargée de projet pour renforcer les compétences des membres et de l'équipe sur le **Processus Action Apprentissage en Genre-AAG (Gender Action Learning-GAL)**. Douze (12) points focaux genre constitués chacun de 7 membres, ont été mis en place dans la dynamique de renforcer les capacités des membres sur le leadership, la prise en compte du genre et pour les activités de plaidoyer en faveur de la CdV riz étuvé.

Le graphique suivant met en relief la cible atteinte selon les acteurs et en fonction du genre.

Graphique 5: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (UNERIZ)



Bilan des activités mises en œuvre par GRAF

Durant la période 2022-2024, 29 activités ont été mises en œuvre par le GRAF. Ces activités visent à faciliter l'accessibilité du foncier au femmes et aux jeunes pour la pratique de leurs activités de production spécifiquement agroécologique dans huit (8) communes. Parmi ces communes, les activités devant se tenir dans de celle de Bourzanga, étaient souvent délocalisées compte tenue de la détérioration progressive de la situation sécuritaire dans cette zone.

En termes de bénéficiaires touchés au cours des 3 années de mise en œuvre du programme, il est enregistré un total de **2405 bénéficiaires directs** sur un prévisionnel de **6669 personnes ciblées** soit un taux de 36%. Le nombre de femmes est de 1 348 contre 1 057 pour les hommes. La crise sécuritaire a été un facteur de la non-atteinte de cette cible car la commune de Bourzanga n'a pas été accessible au cours des 3 années. Ces bénéficiaires ont pu être sensibilisés, entre autres, sur le foncier où il est indiqué que l'APRF donne le droit de propriété définitive à la personne morale ou physique qui en a fait la demande. Malgré les actions de sensibilisation menées sur le foncier, il a été aussi constaté que le droit de propriété définitive à travers la délivrance des APRF n'est toujours pas bien cerné par certaines autorités coutumières et ce fut le cas à Kounkané lors des échanges avec le chef du village.

Les bénéficiaires sont les **exploitants familiaux**, notamment (i) les acteurs intervenant dans la production agroécologique et sensibilisés sur la question foncière, (ii) les membres des délégations spéciales des zones d'intervention, (iii) les cellules d'interpellation et le personnel de GRAF.

a. Les exploitants familiaux agricoles sont notamment les paysans accompagnés non seulement pour l'accès au foncier mais également pour la production agroécologique. Concernant la prise en compte de l'agroécologie dans les activités de production, il s'est agi de la formation sur la production de bio-intrants, sur l'adoption des techniques agroécologiques, la distribution de petits équipements agricoles et de semences améliorées. L'accès au foncier notamment pour les femmes organisées en coopératives et l'adoption des techniques agroécologiques sont des facteurs qui peuvent permettre une réelle autonomisation des femmes. Le nombre de personnes touchées est de 1941 bénéficiaires dont 670 femmes et jeunes.

b. Les autorités communales et coutumières : les activités menées à l'endroit de ces acteurs sont du plaidoyer en faveur de l'accès des femmes et des jeunes au foncier. Par ailleurs, des activités de renforcement de capacités sur la gouvernance foncière ont été et des ateliers d'échanges ont été réalisés à leur endroit, cela a permis de toucher 287 personnes dont 33 femmes.

c. Les cellules d'interpellation : elles sont mises en place dans le cadre du programme pour accompagner les bénéficiaires sur l'accès au foncier. Leur rôle est d'interpeller les autorités communales et coutumières à travers des cadre de concertation sur les défis liés aux fonciers quant à l'accessibilité des femmes et des jeunes. Elles sont composées aujourd'hui de 177 personnes dont 44 femmes. Le taux de réalisation de cette activité est de 143% car la cible prévisionnelle était de 124 personnes et au final, c'est 177 personnes qui forment les cellules d'interpellation.

d. le personnel et membres de GRAF : Plusieurs activités ont été réalisées visant le renforcement des capacités techniques du personnel et des membres de GRAF. Un logiciel de gestion comptable « TOMPRO » a été acheté et une formation a été organisée à l'endroit de la comptabilité du GRAF pour la prise en main. Notons également la tenue de 3 instances qui ont permis (i) l'élaboration d'un document de référence pour GRAF, (ii) l'examen de la situation salariale des travailleurs et son réajustement et (iii) une session d'appropriation des membres du Conseil d'administration des projets par le secrétariat exécutif. Le graphique suivant met en relief la cible atteinte selon les acteurs et en fonction du genre.

Graphique 6: Répartition des cibles atteintes en fonction du genre (GRAF)

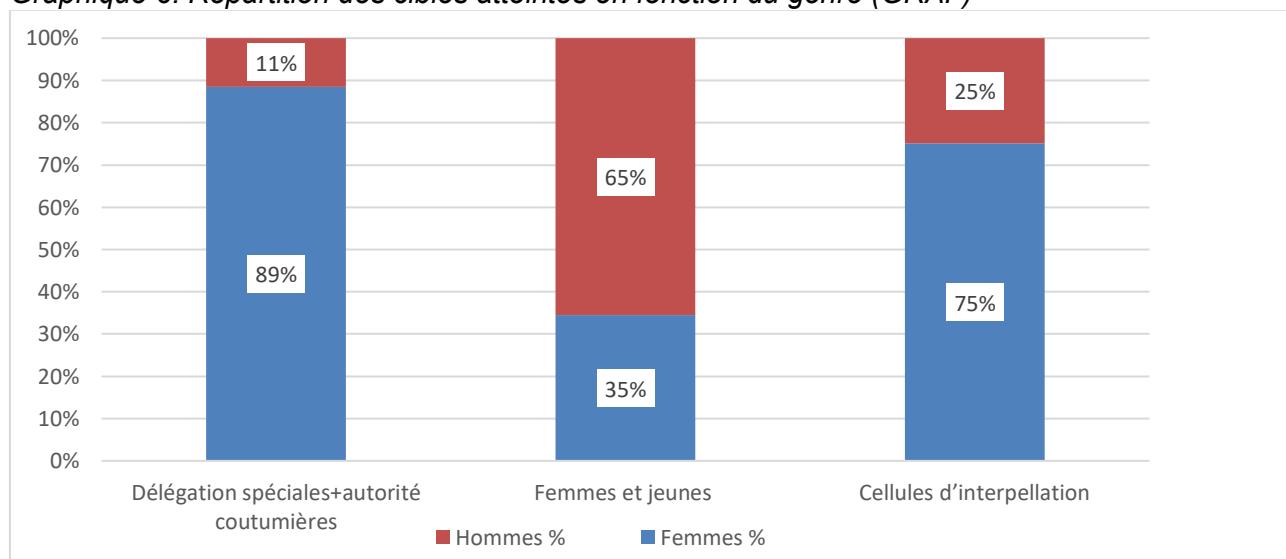


Tableau 8: Etat récapitulatif des réalisations physiques par partenaire

Partenaires	Nombre d'activités prévues	Nombre d'activités réalisées	Taux de réalisation physique
APESS	18	17	94%
UMPL/B	14	14	100%
SEVE AFRICA	12	12	100%
CPF	22	22	100%
UNERIZ	24	24	100%
GRAF	29	28	96%

4.1.2.3. L'efficience du programme

La conduite du programme sur le terrain étant confiée à des partenaires locaux expérimentés en inclusion des femmes, crédibles et ayant des capacités à assurer une mise en œuvre adaptée au contexte burkinabé favorise l'autonomisation économique des femmes rurales, l'amélioration de leur accès aux ressources productives (terres, crédits, formations), et la promotion de leur rôle dans la gouvernance locale des systèmes alimentaires durables. Ainsi, cette collaboration étroite avec les partenaires locaux a permis de garantir une meilleure contextualisation des actions, tout en renforçant la résilience des femmes et des jeunes face aux inégalités socio-économiques. L'ensemble de ces partenaires locaux ont pu exécuter toutes leurs activités planifiées avec les ressources mobilisées durant la période sauf au niveau de l'APESS et du GRAF qui ont chacun connu le report d'une activité compte tenu du contexte sécuritaire. Cela est dû à une gestion rigoureuse du programme de la part de ces partenaires locaux et démontre une efficience notable du programme. Aussi, il a été constaté une appropriation locale et une adaptation continue des efforts pour changer durablement les normes sociales et améliorer l'accès aux ressources ce qui confirme une bonne utilisation des ressources mobilisées.

Cependant, les partenaires locaux ont indiqué qu'ils rencontrent des difficultés pour mobiliser leur part contributive au programme.

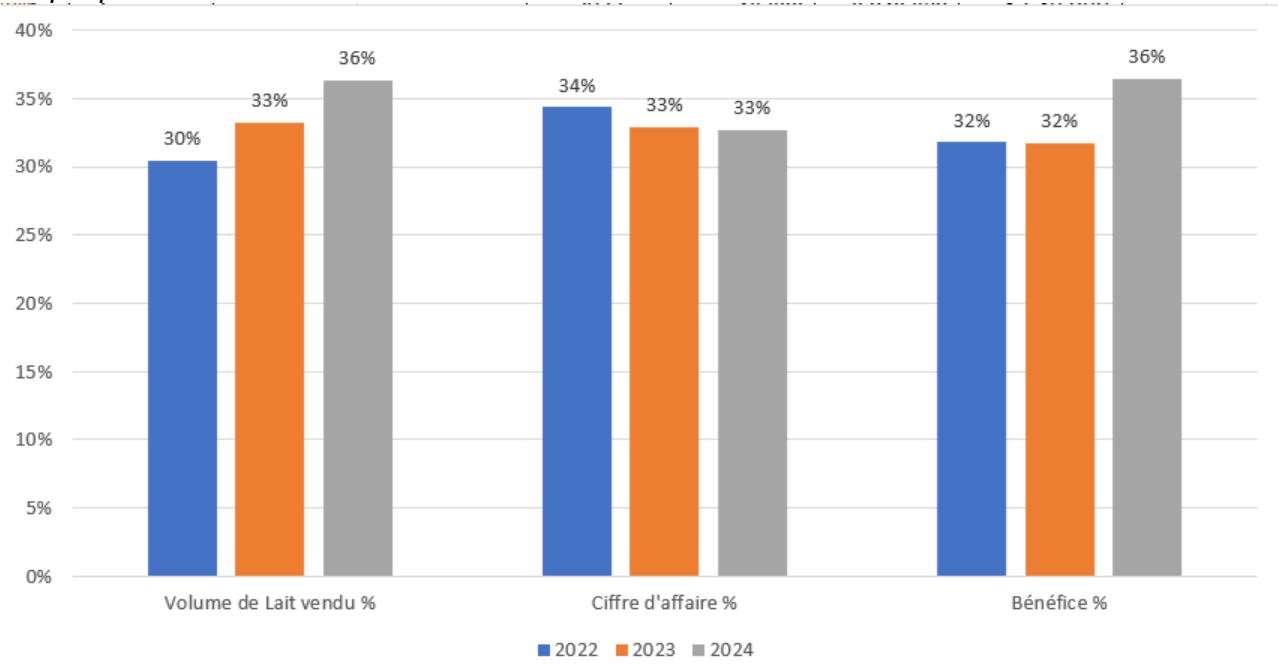
4.1.2.4. L'impact du programme

❖ Chaine de valeur Lait

Rappelons que les données de suivi de la production et la transformation du lait fournies par le dispositif de suivi de l'UMPLB ne concerne que l'année 2023 et l'année 2024. Les données quantitatives collectées lors des enquêtes concernent les 3 années de mise en œuvre du programme mais dans un souci de comparaison des données, nous allons également considérer les données de 2023 et 2024 bien que les données de 2022 aient été collectées.

Au total, 134 personnes ont été enquêtées dans le domaine de la transformation et commercialisation du lait au Burkina Faso avec pour partenaire principal l'UMPLB. Parmi les enquêtés, il y a des personnes organisées en coopératives et des entrepreneurs individuels dans le domaine de la transformation et vente du lait avec des mini-laiteries. Ces bénéficiaires sont accompagnés dans le cadre du processus de consolidation des acquis du programme 17-21 d'Oxfam qui a été réalisé à travers des activités d'appui et de renforcement des capacités. Grâce à l'accompagnement du programme DGD de Oxfam 22-26, on observe une évolution des quantités de lait transformé et vendu, quant au chiffre d'affaires le chiffre d'affaires il est resté le même au cours de ces deux années tandis que les bénéfices sont en croissance. Sur la période 2022- 2024, la quantité de lait transformée et vendue est de 43 693 litres pour un chiffre d'affaires de 26 924 096F CFA. Les quantités de lait transformées auraient pu être plus importantes mais la crise sécuritaire a occasionné un déplacement de plusieurs éleveurs et fournisseurs de lait hors des zones de mises en œuvre du programme. Le graphique 7 ci-dessous présente l'évolution des quantités de lait transformée et vendue ainsi que les recettes de la commercialisation du lait sur la période évaluée du programme.

Graphique 7: Evolution des recettes liées à la commercialisation du lait au Burkina Faso



Cependant en dépit de la crise sécuritaire, l'UMPLB en tant que leader dans l'accompagnement des acteurs de la transformation et la vente du lait a pu soutenir les bénéficiaires à travers plusieurs activités et de nouveaux produits ont même été intégrés à la gamme de produits déjà commercialisés¹¹.

- ☞ **Les 72 heures de lait local** : L'organisation des ateliers des 72 heures de lait local ayant réuni à chaque fois les partenaires techniques et financiers, les techniciens et responsables des mini-laiteries se révèle être un cadre de rencontres, d'échanges et de plaidoyers en faveur de la consommation des produits locaux notamment le lait. Les perspectives de la 10^{ème} édition des 72heures du lait local visent à consolider les acquis des éditions précédentes et une mise à l'échelle à travers l'organisation
- ☞ **L'enregistrement de la marque collective « Faire-Faso »** : la marque collective "Faire Faso-lait équitable" a été labelisée par l'OAPI pour un période d'exploitation de 10 ans. Une action qui vient donner de la valeur ajoutée aux produits laitiers. Cette démarche établit des relations de confiance entre les acteurs de la transformation du lait aussi bien au niveau national qu'à l'international.
- ☞ **Resto Lait** : un Resto-Lait a été mis en place en 2024 à Ouagadougou, notamment à Tampouy et approvisionné régulièrement 3 mini-laiteries à savoir la fromagerie Gariko, la vache enchantée et Kossam Yadega. Il s'agit d'espaces dédiés spécifiquement à la promotion et vente +des produits laitiers dont le personnel est pris en charge actuellement par l'UMPLB à travers le programme DGD 22-26. La rétrocession se fera de façon progressive en fonction du niveau d'autonomie des partenaires dans la gestion de l'unité.
- ☞ **Espace dédié au lait local** dans les alimentations. L'UMPLB a accompagné ces bénéficiaires dans une démarche de négociation et de partenariat avec des alimentations pour que les produits laitiers y soient exposés en vendus.
- ☞ Il y a également l'arrêté a été pris en 2017 portant achat des produits alimentaires locaux par les structures étatiques dans le cadre de leurs approvisionnements¹²
- ☞ Dans le processus de promotion du lait local, 02 classes de CP1 de l'école primaire Sabcé B ont été approvisionnées en produits laitiers suite à des activités de plaidoyers menées avec le soutien financier de AFDI.

¹¹ Les 3 produits laitiers intégrés à la gamme des produits vendus sont : (i) le fromage local (wagashi), (ii) la boisson lactée et (iii) la crème fraîche

¹² <https://faolex.fao.org/docs/pdf/bkf198239.pdf>

☞ La production de fourrage : dans le contexte actuel de résilience face au changement climatique avec comme effet la mobilité des éleveurs à la recherche de fourrage, 339 personnes dont 115 femmes ont bénéficié semences améliorées et de renforcements de capacités sur la production fourragère. Ils ont pu produire 107 tonnes de fourrage dont 11 tonnes au cours de l'année 2022 et 96 tonnes au cours de l'année 2024 grâce à cet accompagnement. Cela a contribué à améliorer le niveau de satisfaction des besoins en fourrage des éleveurs des zones d'intervention concernées par ces activités.

❖ Chaîne de valeur Riz

Dans le cadre du programme, les activités de transformation et de commercialisation du riz sont menées uniquement au Burkina Faso par les coopératives membres de l'UNERIZ. Le tableau 6 montre que les quantités de riz mis sur le marché ainsi que le chiffre d'affaires a augmenté grâce à l'accompagnement du programme. Il faut aussi noter que sur les 3 années écoulées, l'UNERIZ a pu mobiliser un crédit de **1 100 505 635F CFA soit 11% en 2022, 14% en 2023 et 75% en 2024** et cela grâce à la confiance installée entre l'UNERIZ et les banques. Cependant, cette confiance est tributaire des relations commerciales établies entre l'UNERIZ et les ministères entrant dans le cadre des achats institutionnels du riz étuvé.

L'impact est également observable au niveau des **65 personnes** enquêtées dont 54 femmes. Le tableau ci-dessous présente résultats en termes de chiffres d'affaires et de bénéfices moyens générés par les personnes enquêtées sur la période 2022-2024.

Tableau 9: Evolution moyenne des recettes générées par la vente de riz étuvé

Année	Volume de riz étuvé et vendu (tonne)	Chiffres d'affaires (F CFA)	Bénéficiaire (F CFA)
2022	25,79	5 060 300	876 662
2023	32,26	6 524 970	1 095 877
2024	36,01	7 184 000	992 846
TOTAL	94,06	18 769 270	2 965 385

Source : enquête terrain, décembre 2024

Les données collectées auprès des bénéficiaires individuels échantillonnés pourraient comporter des biais en ce sens qu'il n'existe pas de dispositif de suivi des ventes individuels. Seul l'UNERIZ dispose d'outil de suivi de la commercialisation du riz étuvé. Les chiffres fournis peuvent être sous-évalués ou surévalués mais il ressort des enquêtes que le revenu moyen annuel de chaque enquêté.e (992 846F CFA) est largement supérieur au SMIG annuel qui est de 540 000F CFA.

Sur la base du dispositif de suivi d'UNERIZ, des quantités de riz étuvé commercialisées sur la période 2022-2024 sont de 7079 tonnes soit 1193 tonnes en 2022, 1765 tonnes en 2023 et 4121 tonnes en 2024.

Dans une dynamique d'accompagner ses membres à la commercialisation du riz étuvé, l'UNERIZ a accédé aux marchés institutionnels au cours de l'année 2024 avec la signature d'un contrat de livraison auprès du MENAPL. Des commandes ont été faites et les livraisons ont été effectuées avec succès. En tout, 848 tonnes de riz étuvé ont été livrées et le paiement est attendu pour le premier trimestre de l'année 2025. La commande sera renouvelée compte tenu de la bonne exécution de la première. Notons que l'approvisionnement des cantines scolaires a été rétrocédé au MENAPL¹³ qui collabore avec la SONAGESS. En 2024, le MENAPEL a approvisionné les cantines de la commune de Ouagadougou tandis que la SONAGESS a approvisionné celles des communes rurales. En moyenne, **2 360 tonnes de riz étuvé** ont été livrées annuellement par l'UNERIZ et ses membres sur la période **2022-2024**. Sur la période **2019-2021**, la quantité moyenne de riz étuvé livrée était de **1019 tonnes**. Une analyse comparative de ces deux périodes révèle une hausse d'offre de riz étuvé de plus de 100% au cours de la période de mise en œuvre du programme DGD22-26 de Oxfam. L'UNERIZ est à mesure d'en livrer plus car composée de

¹³ <https://netafrique.net/burkina-faso-suspension-du-transfert-des-ressources-aux-communes-pour-lacquisition-de-vivres-et-du-cartable-minimum/>

12 unions d'étuveuses et chacune dispose d'un centre d'étuvage du riz d'une capacité de 1000tonnes/l'année soit 12 000tonnes pour l'ensemble des centres d'étuvage au cours d'une année. Les facteurs ayant favorisés l'atteinte de ces résultats au cours des 3 années en termes de livraisons des commandes publiques sont la résultante de plusieurs activités menées dans le cadre du projet dont le plaidoyer mené en synergie d'action avec les autres partenaires et les activités de renforcement des capacités au profit des bénéficiaires.

☞ **Plaidoyer** : des activités de plaidoyers ont été menées à l'endroit des PDS, des autorités coutumières et religieuses et les producteurs dans les 07 localités et les services des impôts pour Mogtédo.

☞ **Des sessions de formation** :

- Formation en leadership et prise de parole en public et coaching des membres du groupe de plaidoyer
- Formation de masse sur les nouvelles techniques d'étuveuses organisée à l'endroit des étuveuses de Zoungou, Founzan, Banzon et Dandé.

❖ **Analyse des effets et impact sur la prise en compte de l'agroécologique**

Selon la **Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie (SND-AE, 2023)** : « L'agroécologie est l'emploi de principes et de concepts écologiques pour étudier, concevoir et gérer des agroécosystèmes durables. Elle intègre les dimensions sociales, environnementales et économiques et politiques, en vue d'obtenir un système de production intensif et durable. Elle est un type d'agriculture responsable, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, qui rationalise l'utilisation des intrants chimiques, s'appuie sur les connaissances locales et scientifiques et valorise les identités culturelles ainsi que les savoirs paysans et des artisans ruraux. En tant que modèle alternatif de développement agricole, elle cherche à promouvoir toutes formes d'agriculture écologique, biologique et équitable dans le but de préserver l'humanité ».

La prise en compte de l'agroécologie dans le programme est analysée à travers le maraîchage, la production de fourragères, de semences menées par des personnes accompagnées dans le cadre du programme. Elle est également analysée à travers le dispositif des animateurs endogènes mis en place par la CPF pour accompagner les producteurs-trices et enfin par l'appréciation de l'impact des activités de plaidoyer dans sa prise en compte dans les stratégies et politiques de développement au niveau national. Dans le cadre du programme, 04 partenaires à savoir SEVE AFRICA, GRAF, CPF et APESS ont intégré l'agroécologie dans les activités menées au profit des bénéficiaires.

✚ **Effets et impacts de la prise en compte de l'agroécologie par SEVE AFRICA :**

Elle intervient dans les communes de Kongoussi (province du Bam) et de Mogtédo (province du Ganzourgou). La collecte des données s'est effectuée dans la commune de Kongoussi notamment auprès de 30 productrices de légumes¹⁴ du village de Boulenga dont 6 sont des PDI. La technique de production utilisée et adaptée aux bénéficiaires est la production en hors sol avec l'utilisation matières recyclées. L'objectif de cette activité a été de créer une activité génératrice de revenu pour l'ensemble des femmes notamment à l'endroit des personnes déplacées internes. De 2022 à 2024, la coopérative Wend Panga de Boulenga a pu générer un revenu de **350 000F CFA soit 75 000F CFA en 2022, 110 000F CFA en 2023 et 150 000F CFA en 2024**.

Lors du focus group avec la participation des 11 femmes, elles affirment que les revenus à travers la commercialisation des légumes ont contribué aux dépenses du ménages tandis qu'une partie de la production est destinée à la consommation des ménages.

Au-delà de la production hors sols, d'autres activités de production agroécologique sont menées par les bénéficiaires accompagnés, c'est le cas des membres de la SCOOPS/ZOOD-NOOMA, à Kongoussi qui cultivent une parcelle de 0,5 hectare avec des semences améliorées de niébé Komcalé.

Dans la commune de Mogtédo, l'accompagnement s'est plutôt orienté autour des BCER à travers leur réhabilitation et l'accompagnement à la production suite aux dons de matériels et d'intrants ainsi que le

¹⁴ Les légumes produits sont : oignon, amarante, tomate, laitue, aubergine, carotte, piment, concombre, courgette, poivron, gombo, épinard, feuille de haricot, boulvanka, etc.

renforcement des capacités dans un processus continu. La scoop YamLéogo de Bomboré1, intervient non seulement dans la production maraîchère mais également dans la production en grande culture notamment le maïs. Les activités de production auprès des BCER ont cependant été affectées au cours de la première année par l'insuffisance d'eau. En effet, une centaine de PDI installées dans le village utilisait cette eau pour leurs besoins ménagers. Mais suite à des activités de sensibilisation, elles se sont orientées vers les forages et puits, permettant ainsi aux bénéficiaires du programme de poursuivre leurs activités de production.

Les facteurs ayant favorisés l'appropriation des techniques agroécologiques par les bénéficiaires sont été notamment les activités de sensibilisation et de formation sur les techniques agroécologiques mais aussi les voyages d'échanges et de partage d'expériences auprès d'autres acteurs intervenant dans le domaine tels que l'atelier de formation à Réo auprès de l'APAD Sanguié, la visite commentée a été réalisée dans le village Nabtenga auprès d'un producteur individuel de maïs et de la SCOOPS TEEGA WENDE (Niébé), dans la commune de Loumbila. A cela s'ajoutent des appuis divers de petits matériels agricoles et d'intrants.

La pression sur les ressources naturelles notamment « eau » s'est révélée être une source de tension entre les bénéficiaires du programme « autochtones du village de Bomboré 1 » et les PDI. Des activités d'information et de sensibilisation menées par le chef UAT ont néanmoins permis de réorienter les PDI vers les sources d'eau potables de la commune, réalisées pour les besoins ménagers.

Effets et impacts de la prise en compte de l'agroécologie par la CPF

La prise en compte de l'agroécologie dans le programme s'est faite à 2 niveaux (i) des activités de plaidoyer pour la reconnaissance de l'AE par l'Etat et sa prise en compte dans les politiques de développement et (ii) l'accompagnement des bénéficiaires à l'adoption des techniques agroécologiques dans les systèmes de production.

a. Effets et impacts des activités de plaidoyer

La Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie (SND-AE 2023-2027) a été adoptée en février 2023 et son plan d'action avec pour objectif global d'accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique. Ce document stratégique est un document reconnu par le Ministère en charge de l'agriculture comme référentiel des acteurs de l'agroécologie.

b. Effets et impacts des activités de diffusion de l'AE au profit des bénéficiaires

La CPF a mis en place un dispositif d'animateurs endogènes de 29 personnes dont 5 femmes pour la formation des bénéficiaires à l'appropriation des techniques agroécologiques. Ils sont repartis sur 11 régions sur les 13 que compte le Burkina Faso. En dépit du contexte sécuritaire actuel avec le déplacement massif de population mais avec l'existence des services techniques de l'Etat dans les différentes régions, le réseau des animateurs endogènes de la CPF a été résilient du fait du caractère endogène des animateurs. Ils ont pu accompagner les producteurs des différentes régions par les activités de sensibilisation et de formation.

Tableau 10: Répartition des animateurs endogènes en fonction des régions

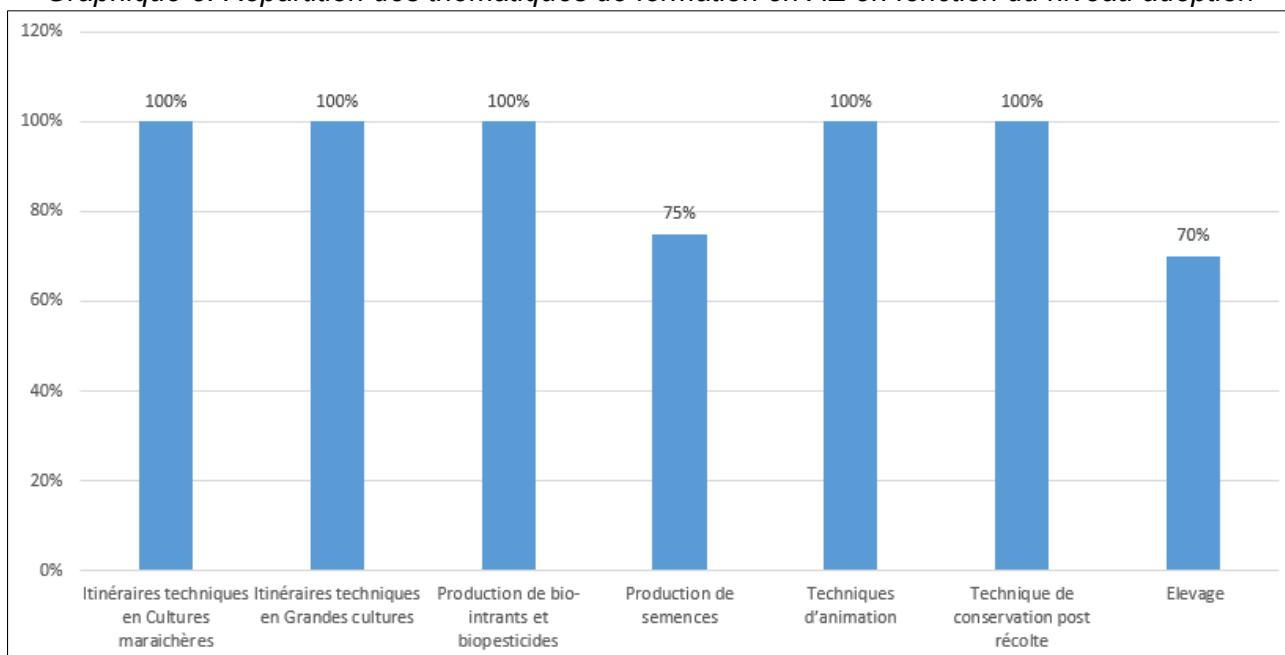
Régions	Total Animateurs	Nombre d'hommes	% Hommes	Nombre de Femmes	% Femmes
Boucle du Mouhoun	4	3	75%	1	25%
Cascades	1	1	100%	0	0%
Centre	2	2	100%	0	0%
Centre Nord	2	2	100%	0	0%
Centre Ouest	6	3	50%	3	50%
Centre Sud	1	1	100%	0	0%
Est	1	1	100%	0	0%

Hauts bassins	6	6	100%	0	0%
Nord	2	2	100%	0	0%
Plateau central	3	3	100%	0	0%
Sud-Ouest	1	0	0%	1	100%
11	29	24	83%	5	17%

Il faut noter que tous les partenaires interviennent dans le domaine de l'agroécologique à travers des activités de sensibilisation et de formation à l'endroit des bénéficiaires. Hormis les appuis spécifiques à chaque organisation, les activités sont quasi-similaires et la CPF à travers son réseau d'animateurs endogènes joue un rôle déterminant dans la diffusion de l'agroécologie. Suite à la collecte des données réalisée auprès d'une vingtaine d'animateurs endogènes de la CPF, il ressort que 31 organisations paysannes de 4515 membres sont accompagnées de façon permanente par les animateurs.

La collecte des données auprès des 20 animateurs endogènes de la CPF a permis d'évaluer le niveau d'appropriation de l'agroécologie sur la base de 7 critères que sont : (i) la maîtrise des itinéraires techniques en cultures maraîchères, (ii) la maîtrise des itinéraires techniques en grandes cultures, (iii) la production de bio-intrants, (iv) la production de semences paysannes, (v) les techniques d'animation, (vi) les techniques de récoltes et conservation post-récoltes et (vii) la pratique de l'élevage en agroécologie. Il ressort de l'analyse de ces 7 critères que la production de la semence et la pratique de l'élevage en agroécologie sont les techniques les moins maîtrisées par les paysans.

Graphique 8: Répartition des thématiques de formation en AE en fonction du niveau adoption



Des échanges, il ressort que la stratégie adoptée par le programme dans l'accompagnement des bénéficiaires avec des semences améliorées est bonne mais qu'elle ne favorise pas une autonomisation des producteurs.trices en ce sens que ces semences ne sont pas reproductibles. Aussi dans le domaine de l'élevage, la pratique de l'élevage extensif avec la divagation des animaux se prête peu à l'élevage agroécologique.

En dépit de toutes les activités menées dans le domaine de la promotion de l'agroécologie au profit des bénéficiaires, seulement 10% des producteurs affirment avoir une augmentation de la production de plus de 20% au cours des 3 dernières années. Et 90% des producteurs disent avoir une légère augmentation comprise entre de 5% à 20% de la production. Dans le domaine de l'agroécologie, les résultats en matière de productivité et de rendement ne sont pas instantanés. Aussi il faut noter que l'appropriation des techniques agroécologiques par les producteurs se fait dans un processus continu. Ces 2 facteurs peuvent

expliquer la faible augmentation de la production céréalière au cours des 3 années de mise en œuvre du programme. Il faudrait donc attendre les deux années restantes du projet pour mieux apprécier l'impact de l'agroécologie sur la productivité et le rendement.

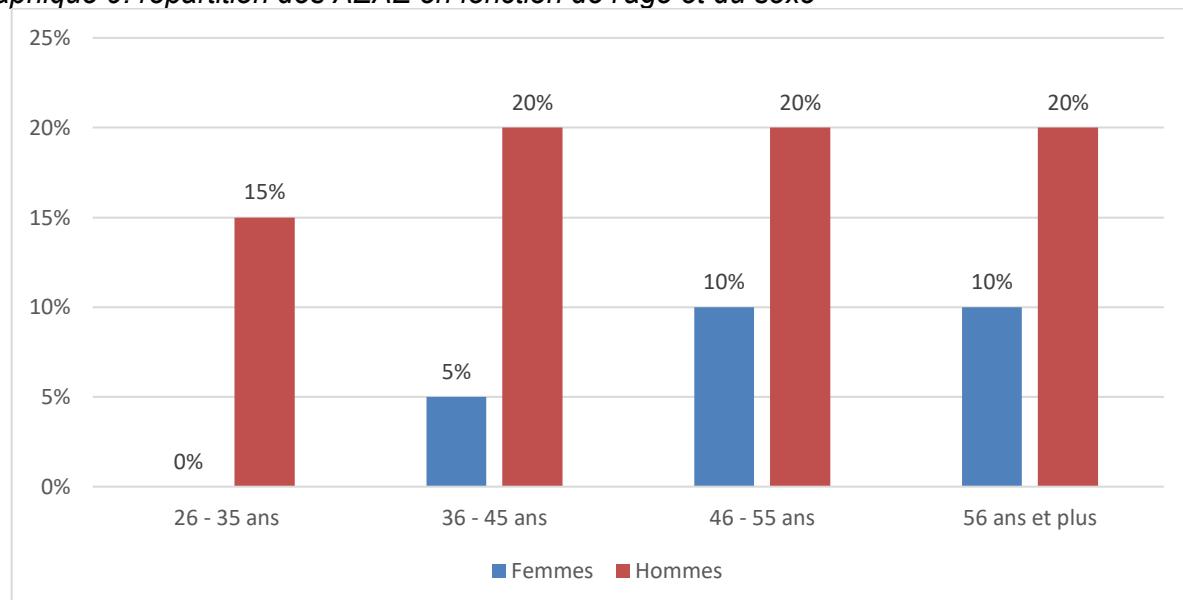
Cependant, l'avantage d'avoir responsabilisé des animateurs endogènes dans l'accompagnement des bénéficiaires du programme est la résilience. En effet, dans le contexte actuel de crise sécuritaire, plusieurs services techniques intervenant auprès des communautés paysannes ont dû quitter les zones d'intervention parfois inaccessibles. Le statut « endogène » des animateurs leur a permis d'être résilients face à la crise et de poursuivre les activités du programme, raison pour laquelle il faudrait maintenir ce dispositif d'accompagnement des producteurs et l'ajuster au nombre de producteurs accompagnés dans une dynamique d'intensification de l'agroécologie.

Tableau 11: *Effet de l'agroécologie sur la production*

Rubrique	Pourcentage	
Augmentation importante (20 % ou plus)	10%	Il est prévu au cours de l'année 2025, le suivi des rendements de certaines spéculations <u>maraîchères</u> , de <u>grandes cultures</u> et de la <u>culture fourragère</u> . Etant donné l'approche holistique de l'agroécologie, ce suivi doit prendre en compte certes le rendement comme critère principal mais également d'autres critères tels la RNA, le nombre de plants reboisées, les terres récupérées à travers les techniques CES/DRS, les économies réalisées à travers l'évaluation des quantités de bio-intrants et de biopesticides autoproduites
Légère augmentation 5 % à 20 %)	90%	

Sur la vingtaine d'animateurs endogènes enquêtée, on enregistre 85% d'adultes et seulement 15% de jeunes et 20% de femmes. Les critères de sélection des animateurs pourraient expliquer en partie le vieillissement du réseau des animateurs. En effet, « *Ne peut être animateurs endogènes qu'une personne disposant du foncier pour la pratique de l'agroécologie et du bétail qui permettra la production des bio-intrants* ». Cela semble défavoriser les femmes et les jeunes qui rencontrent des difficultés d'accès aux fonciers.

Graphique 9: *répartition des AEAE en fonction de l'âge et du sexe*



⊕ Effets et impacts de la prise en compte de l'agroécologie par GRAF

GRAF intervient principalement dans le domaine du plaidoyer en faveur de l'accès des femmes et des jeunes au foncier mais également dans la promotion d'une agriculture durable à travers l'agroécologie. Ces 2 activités sont complémentaires et de nature à contribuer à l'autonomie socio-économique des jeunes et des femmes. Sur la période d'exécution du programme, 1881 APFR ont été délivrées et 6 autres sont en cours de validation. Le tableau ci-dessous présente le bilan des délivrées au cours de la période 2022-2024.

Tableau 12: les délivrances d'APFR depuis l'intervention du programme en 2022

Province	Commune	Nombre d'APRF
Ganzourgou	Boudry	1275
	Mogtédo	56
Houet	Padéma	15
Passoré	Gomponsom	4 PV de cessions (en cours)
Oubritenga	Loumbila	535 APFR
Zondoma	Bassi	2 intentions d'APRF non officielle

La prise en compte de l'agroécologie dans le processus de production est pour le moment à l'état embryonnaire. Certains bénéficiaires ont certes reçu un accompagnement à travers des activités de sensibilisation, de formation, d'appui en matériels et d'intrants mais restent toujours dans un processus de production conventionnel comme c'est le cas à Gomponsom. La dynamique de la transition agroécologie est entamée et il faudrait mener plusieurs activités de suivi post formation afin de consolider les acquis et améliorer le niveau d'appropriation des techniques AE.

❖ Effets et impacts de la prise en compte de l'agroécologie par APESS

Des jeunes ayant été formés par l'APESS sur les techniques de production de fourrage avec l'appui accompagnement de l'INERA et cela a permis de rehausser le niveau de production du fourrage. En 2022, environ 11 tonnes de fourrages (fanés de niébé fourrager) ont été récoltés par les bénéficiaires. Cette production a été réalisée par 186 bénéficiaires (33 au Nord, 55 au Sahel, 36 dans les Hauts Bassins et 62 dans les Cascades) dont 55 femmes, qui ont bénéficié des semences pour cette campagne agropastorale. Il existe un véritable réseau de producteurs de fourrage qui contribue à l'amélioration de l'alimentation des animaux et la production du lait.

En somme, il est ressort une insuffisance de collaboration entre l'APESS, la CPF et les partenaires intervenant dans la chaîne de valeur lait, riz et agroécologie, toute chose qui aurait pu plus aider les bénéficiaires.

4.1.2.5. La durabilité du programme

Cette rubrique permet d'apprécier le niveau d'appropriation du programme par les bénéficiaires. En d'autres termes, il permet de mesurer les actions de l'intervention qui perdureront ou sont susceptibles de perdurer. Le niveau de durabilité est apprécié notamment au niveau des acteurs-trices intervenant dans le domaine de la transformation du lait, de l'étuvage du riz, des activités de production agroécologiques, des activités de plaidoyers et du foncier.

❖ Au niveau des acteurs intervenant dans le riz :

L'UNERIZ est l'un des acteurs principaux au Burkina Faso intervenant dans le domaine de la transformation du riz notamment l'étuvage. Avec le programme DGD 2022- 2026, elle a pu accéder aux marchés institutionnels dont la première livraison d'une quantité **d'environ 900 tonnes** a été effectué au cours du dernier trimestre de l'année 2024. Les activités ayant favorisé l'accès aux marchés institutionnels sont notamment :

- les activités de plaidoyer menées auprès des délégations spéciales, des autorités coutumières et du MENAPLN. Un document de plaidoyer a d'ailleurs été élaboré et validé en 2023 et permet d'orienter l'UNERIZ dans les choix stratégiques de plaidoyer en fonction des cibles.

- les activités de renforcement du personnel : des activités de renforcement des capacités sont réalisées annuellement au profit des bénéficiaires de l'UNERIZ. A cela s'ajoute la collaboration avec les universités et grandes écoles qui s'inscrit dans une dynamique de recherche action et d'appui conseil.

Le renforcement des capacités organisationnelles a outillé la structure et cela l'a permis de répondre efficacement à l'appel d'offre du ministère. Et pour être plus compétitif et répondre aux exigences des acheteurs institutionnels, un label riz étuvé a été créé afin d'offrir plus d'opportunité de marché à l'UNERIZ. Ainsi, la nouvelle marque de riz étuvé dénommée « Salima » et un logotype ont été élaborés et déposés à l'OAPI pour recherche d'antériorité et homologation. Cela permettra à l'UNERIZ de répondre efficacement aux commandes de par son réseau de 12 coopératives dont chacune disposant d'une unité d'étuvage capable de transformer environ 1000 tonnes de riz l'année.

La collaboration avec MENAPLN, le SONAGESS et certaines communes sont de nature à pérenniser les actions entreprises, grâce au professionnalisme dont fait preuve l'UNERIZ et ses coopératives membres. Cependant, il faut poursuivre les activités de plaidoyer afin de maintenir la veille auprès des acteurs institutionnels et entamer une collaboration avec GRAF et la CPF pour un accompagnement à la sécurisation foncière et la prise en compte efficace de l'agroécologie dans les activités de production.

❖ **Au niveau des acteurs intervenant dans le domaine du lait**

En guise de rappel, le lait fait partie des produits concernés par **l'Arrêté N° 2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017 portant achat des produits alimentaires locaux par les structures étatiques dans le cadre de leur approvisionnement dont le lait et le riz**. Il faut aussi noter la participation des autorités politiques aux 72h du lait qui témoigne leur volonté à soutenir la chaîne de valeur lait. Au-delà de cet arrêté, plusieurs initiatives sont prises par l'APESS et l'UMPLB, les deux partenaires qui accompagnent les acteurs dans la structuration de la chaîne de valeur lait à travers les activités de plaidoyers, de renforcement des capacités des éleveurs et la sensibilisation des consommateurs.

- ☞ L'APESS : Elle est positionnée en amont de la chaîne de valeur lait en accompagnant les agropasteurs à l'adoption d'un système d'élevage qui améliore la production et la productivité du lait. C'est ainsi que la semence fourragère a été distribuée au cours des 3 années de mises en œuvre du programme ayant permis la production de fourrage pour l'alimentation du bétail. Aussi, de l'aliment bétail a été distribué aux bénéficiaires.
- ☞ L'UMPLB : Quant à l'UMPLB, elle intervient spécifiquement auprès des acteurs de la transformation et de la commercialisation du lait local. L'initiative du resto-lait et les espaces dédiés au lait dans les alimentations visent à favoriser l'écoulement du produits laitiers. Et pour répondre aux exigences de l'Etat et autres acheteurs institutionnels, la marque « Faire Faso-lait équitable » a été labelisée par l'OAPI pour un période d'exploitation de 10 ans, visant non seulement à donner de la valeur ajoutée aux produits laitiers et à établir des relations de confiance entre consommateurs nationaux et internationaux et acteurs de la transformation. Dans la commune de Sabcé, deux classes de CP1 de l'école primaire Sabcé B ont été approvisionnées en produits laitiers suite à des activités de plaidoyers et le soutien financier de AFDI.

❖ **Au niveau du plaidoyer politique au niveau national et sous-régional**

Une bonne dynamique a été entamée dans les activités de plaidoyer au niveau national avec la CPF comme lead qui a permis l'élaboration de la SND-AE et d'avoir un point focal agroécologie au sein du ministère en charge de l'agriculture. Parmi les partenaires de mise en œuvre du programme, l'UMPLB et l'UNERIZ intervenant dans les chaînes de valeur porteuse du lait et du riz étuvé sont membres de la CPF. Ils co-portent ensemble les activités de plaidoyer lors des ateliers des 72 heures de lait local qui réunit à chaque fois les partenaires techniques et financiers, les techniciens et responsables des mini-laiteries.

L'arrêté pris en 2017 portant achat des produits alimentaires locaux par les structures étatiques dans le cadre de leurs approvisionnements¹⁵ toujours en vigueur et tout récemment l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'Offensive agropastorale et halieutique (OAPH) 2023-2025 montrent que les autorités sont favorables à la production et consommation locale des produits.

La CPF en tant que réseau des organisations paysannes au Burkina Faso poursuivra les activités de plaidoyers au plan national pour favoriser une réelle prise en compte des aspirations des acteurs des chaînes de valeurs lait et riz étuvé.

Au niveau sous régional, les activités de plaidoyer en faveur de la prise en compte du genre et du leadership des femmes et des jeunes ont été portées par Wildaf AO, uniquement auprès des instances de la CEDEAO au cours des 3 années de mise en œuvre du programme. Avec la création de l'Alliance des Etats du Sahel en septembre 2023 et de la sortie du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO, des activités de plaidoyer au niveau de la CEDEAO ne sauraient se faire uniquement au niveau de la CEDEAO. Il y a lieu de reconfigurer la stratégie de plaidoyer au niveau de la sous-régional en 2 niveaux pour plus d'impact et de durabilité.

- Il y a lieu de poursuite du plaidoyer auprès des instances de la CEDEAO avec lesquels Wildaf AO totalise plusieurs années de collaboration. Le cadre normatif et politique de la CEDEAO offre à WILDAF AO un levier structurant pour le plaidoyer genre (protocoles, mécanismes de suivi, consultations régionales) et il y a lieu de capitaliser les acquis de cette collaboration pour l'adapter au nouveau contexte socio-politique de la CEDEAO.
- L'enjeu du plaidoyer réside surtout au niveau des pays de l'AES qui pour le moment ne disposent pas d'institutions communes auprès desquelles les plaidoyers pourront être portés. Il est impératif de repenser l'ancrage stratégique de WILDAF AO dans le futur programme DGD/Oxfam 2027–2031 en prenant en compte ce nouveau contexte. En attendant, il y a lieu de responsabiliser les antennes pays de Wildaf au niveau des pays de l'AES pour un suivi des politiques et stratégie genre tout en intégrant aux différents ateliers menés des points de réflexions sur le plaidoyer au niveau AES.

4.1.2.6. La réactivité et l'adaptabilité : niveau de résilience de l'intervention

Sur la période 2022-2024, (i) la crise sécuritaire avec comme effet corolaire le déplacement massif des populations, et (ii), les coups d'Etat de janvier et de juillet 2022 ont été les 2 facteurs qui auraient pu impacter négativement la mise en œuvre du programme. Heureusement, les partenaires ont été réactifs en adaptant leurs stratégies d'intervention.

☞ La crise sécuritaire et les personnes déplacées internes : les zones d'intervention du programme ont été affectées par la crise sécuritaire occasionnant parfois le déplacement de certains bénéficiaires. L'AVEC de Thiou dans la région du Nord, accompagné par l'APESS a mis fin à ses activités car les bénéficiaires se sont déplacés à Ouagadougou. C'est le même constat dans la région du Sahel et de l'Est où des bénéficiaires sont devenus PDI. L'APESS a néanmoins pu les accompagner afin qu'elles poursuivent leurs activités surtout dans ce contexte où elles en ont le plus besoin. Ainsi

- 2 AVEC mises en place pour les PDI de Djibo résident à Ouagadougou.
- 1 AVEC mises en place pour les PDI de Thiou résident à Ouagadougou
- 2 AVEC mises en place pour les PDI de la province du Gourma résident à Fada
- Au-delà de l'accompagnement à poursuivre les activités, 53 personnes de ces AVEC ont bénéficié d'un appui de 13 tonnes d'aliments pour bétail.

SEVE AFRICA a revu certaines activités dans la province du Bam notamment à Kongoussi en renforçant les compétences des bénéficiaires sur la production hors sol. Ainsi les PDI du village de Boulenga ont pu produire des légumes sur des espaces réduits pour l'alimentation et la vente.

¹⁵ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/bkf198239.pdf>

Ces bénéficiaires notamment des femmes ont été sollicitées par l'ONG CARE pour l'installation de jardins à domicile dans la commune de Kongoussi sous forme de prestations de services.

- ☞ **Le réseau des animateurs endogènes de la CPF** mis en place dans le cadre du programme s'est avéré adapté au contexte sécuritaire car les activités se sont poursuivies dans les zones d'intervention du fait du caractère endogène des animateurs. Il faudrait, cependant, intégrer **l'initiation à la sécurité pour les travailleurs humanitaires** dans les modules de formation afin qu'ils soient efficaces dans les activités d'animation.
- ☞ **Les coups d'Etat** : les coups d'Etat de janvier et de septembre 2022 ont vu la mise en place de délégations spéciales au Burkina Faso dont les PDS sont des administrateurs de l'Etat et non des élus locaux. Les partenaires ont pu mettre en œuvre plusieurs activités en collaboration avec ces structures notamment dans le domaine du plaidoyer avec GRAF pour l'accès sécurisé des femmes et des jeunes au foncier rural, UNERIZ dans le processus de recherche de partenaires commerciaux mène également des activités de plaidoyer avec les communes.

4.1.2.7. La prise en compte du leadership des femmes et des jeunes

Rappelons que l'outcome vise notamment l'autonomisation et résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz. Le programme a intégré l'approche genre depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre, avec un accent particulier sur la promotion de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes. La cible principale étant les femmes et les jeunes, la prise en compte de leur leadership est observable auprès de tous les partenaires et des activités mise en œuvre.

Pour le résultat 5 du programme, plusieurs ateliers ont été tenus à partir de janvier 2023 en lien avec l'approche Gender at Work et la méthode GAL au profit des organisations partenaires. Les réflexions menées ont permis aux participants :

- d'approfondir la compréhension de la matrice analytique de Gender At Work et les liens entre l'individuel et le collectif (organisation, communauté, société), le formel (politiques, lois, directives) et l'informel (normes et pratiques socio-culturelles et organisationnelles)
- d'échanger sur leurs plans d'action et stratégies de changement en justice de genre qui d'ailleurs ont été renforcés
- de débattre sur le Safeguarding après la réalisation de pièces de théâtre qui ont fourni des situations concrètes pour mieux identifier le harcèlement, l'abus et l'exploitation sexuelle et comprendre comment fonctionne les mécanismes de dénonciation.
- d'avoir un regard critique sur les styles de leadership et les relations de pouvoir dans les organisations, et réfléchir sur comment les individu.es (femmes, hommes, jeunes) peuvent utiliser les formes positives de pouvoir (pouvoir de ; pouvoir intérieur ; pouvoir avec) pour contrer les formes abusives de pouvoir, ou de 'pouvoir sur'.
- de partager des expériences personnelles sur les changements concernant le partage des tâches et des responsabilités, et la prise de décision dans les foyers.

Les avancées significatives à relever dans le processus de prise en compte du leadership des femmes et des jeunes dans le programme sont les suivantes :

- des plans d'actions de changement ont été élaborés et dans un processus de la prise en compte du leadership dans la mise en œuvre des activités
- des jeunes continuent le mentorat avec des leaders femmes de l'UMPL-B pour les renforcer sur la justice de genre, et des actions de plaidoyer sur le foncier
- le Collège des jeunes et Collège des Femmes de la CPF ont maintenu une dynamique de sensibilisation et d'échanges sur l'égalité et la justice genre à travers leur groupe WhatsApp
- les changements au niveau personnel des participant.es sont bien amorcés, le partage des tâches du foyer, des soins aux enfants, la prise de décision dans le ménage sont des sujets présents dans les actions de changement personnel en cours.

- la mise en place de points focaux genre (PFG) par l'UNERIZ pour le renforcement des capacités des membres et pour des activités de plaidoyer auprès des autorités communales pour une représentativité des femmes dans les instances décisionnelles.

Les effets corroborés auprès des bénéficiaires révèlent que :

- en 2022, au moins 1 femme de chaque union fonctionnelle (11 unions fonctionnelles) de l'UNERIZ a participé aux sessions du conseil municipal de sa commune et a pu prendre la parole s'exprimer et même soumettre les doléances de son union. C'est également le cas en 2024 dans la commune de Zoungou où les femmes participent aux sessions du conseil municipal et font pour la sécurisation foncière de leur site et l'accès aux marchés institutionnels.
- en 2024 à 2 femmes ont bénéficié de 2 vaches laitières de la part de leurs maris bénéficiaires de vaches pour la production laitière,
- en 2023 les maris des étuveuses ont disponibilisé au moins 70% de leur production aux étuveuses (leurs épouses) afin de les accompagner dans leurs activités notamment dans les centres fonctionnels.

A travers les activités sur l'approche Gender at Work et la méthode GAL, on observe que les hommes et les femmes deviennent des allié.es dans les activités de production. Ces 2 approches sont à maintenir pour la suite du projet mais également pour un programme futur.

4.1.2.8. La prise en compte de l'agroécologie dans le programme

Tous les 6 partenaires nationaux de mise en œuvre du programme ont intégré le volet agroécologie dans leurs activités et à différentes échelles grâce au soutien financier de la DGD. Ils se sont positionnés sur le renforcement des capacités des bénéficiaires à l'adoption des techniques agroécologique et sur le plaidoyer pour favoriser la prise en compte de l'agroécologie dans les politiques nationales. Les activités mise en œuvre sont en lien avec le résultat 4 du programme qui visent à contribuer à la résilience des femmes et des jeunes face au changement climatique à travers la pratique de l'agroécologie. Il s'est agi de :

- L'acquisition de semences fourragères au profit des noyaux laitiers pour renforcer la production fourragère
- La formation des bénéficiaires sur les techniques de production fourragère
- La mise en place du réseau des animateurs endogènes en agroécologie pour accompagner les bénéficiaires
- Les activités de plaidoyers auprès de l'Etat pour la reconnaissance de l'agroécologie et sa prise en compte dans les documents stratégiques
- Les activités de plaidoyer pour un accès sécurisé du foncier aux femmes et aux jeunes
- L'accompagnement des bénéficiaires à la réalisation de BCER et des techniques CES/DRS
- La mise en place de champs de démonstration des techniques agroécologiques
- Le renforcement des capacités des acteurs de la CdV lait et riz sur les activités de transformation et de commercialisation des produits
- Etc.

4.1.3. La stratégie d'Oxfam au Burkina Faso

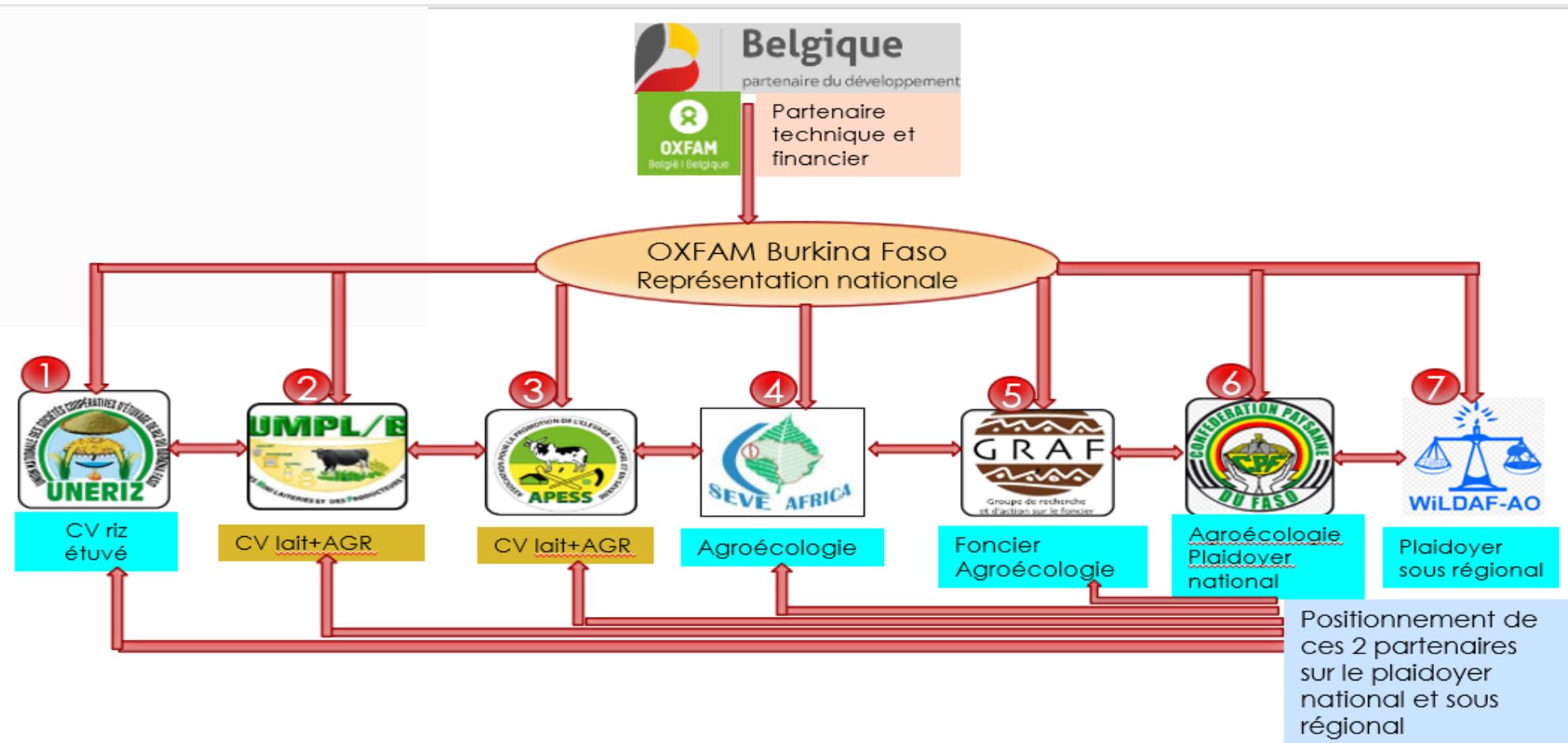
La stratégie d'Oxfam au Burkina Faso dans le cadre du programme s'inscrit dans une approche holistique visant à renforcer la position des femmes et des jeunes dans les CdV lait et riz, tout en combattant les inégalités socio-économiques structurelles. Cette approche repose sur une méthodologie participative, intégrant une analyse contextuelle précise, une sensibilisation communautaire et un accompagnement technique à travers un mécanisme de "faire-faire" basé en partie sur la confiance aux partenaires locaux, acteurs de mise en œuvre des actions. La souplesse constatée par les partenaires est un atout majeur dans la collaboration avec la DGD.

La stratégie d'accompagnement des partenaires est appréciée à travers leurs domaines d'intervention, le choix des bénéficiaires mais surtout les synergies d'action entre les partenaires.

- ☞ Dans l'accompagnement des bénéficiaires intervenant dans **la chaîne de valeur lait**, l'UMPLB se positionne comme acteur principal dans l'accompagnement des producteurs de lait mais surtout les mini-laiterie dans le processus de transformation et de commercialisation du lait. Il est accompagné par **l'APESS** qui intervient notamment auprès des producteurs à travers des activités de renforcement des compétences dans le domaine de la production du fourrage.
- ☞ Quant à l'accompagnement des acteurs-trices intervenant **dans l'étuvage du riz**, l'objectif principal est l'autonomisation socio-économique des femmes intervenant dans la CdV à travers l'étuvage et la commercialisation du riz. Les pratiques mises en œuvre dans la production du riz est une préoccupation pour **l'UNERIZ** qui a d'ailleurs mis en place des champs écoles pour sensibiliser ses membres à l'adoption des pratiques agroécologiques dans la riziculture. Par contre, les producteurs de riz des différentes zones d'intervention qui approvisionnement actuellement les unités d'étuvages n'ont pas fait l'objet de sensibilisation et de formation sur les techniques agroécologiques car n'étant pas une cible du programme. Cela aurait pu se faire à travers le réseau des animateurs endogènes de la **CPF** qui se positionne dans le projet comme leader dans le domaine.
- ☞ **GRAF** intervient dans le domaine du foncier à travers la formulation de messages et la construction d'alliance pour l'influence des pouvoirs publics pour la formulation et l'application de mesures et de politiques favorables à l'agriculture familiale et particulièrement, pour l'accès sécurisé des jeunes et des femmes aux ressources productives (terres, pâturages, eaux de production, intrants, etc.). Il est membre de la CPF et de ce fait collabore avec elle dans les stratégies de plaidoyer en faveur du foncier. En effet, la CPF mène des actions de plaidoyer, en réseau avec d'autres OP ou OSC, pour une meilleure prise en compte des intérêts spécifiques des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables dans les lois, politiques et stratégies de développement agricoles. La stratégie Nationale de Développement l'Agroécologie¹⁶, document de référence des acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso, a d'ailleurs été élaboré avec la contribution de la CPF dans le cadre du programme.

¹⁶ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/bkf217823.pdf>

schéma 1: Stratégie déployée pour la mise en œuvre du programme DGD 22-26 au Burkina Faso



Observation: On observe une synergie d'action entre les partenaires du programme notamment sur le plaidoyer en faveur de l'AE, du foncier, du leadership des femmes et des jeunes femmes. Le focus sur les CV lait et riz de l'ensemble des partenaires n'est pas assez perceptible, d'où la nécessité d'un recentrage

4.1.4. La stratégies d'OXFAM et des partenaires pour transformer les relations de pouvoir

Il faut rappeler que le Programme DGD 22-26 d'OXFAM Belgique « Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires » vise notamment l'autonomisation et résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz. Quatre voies de changement (VC)¹⁷ ont été retenues dans le cadre du programme pour l'atteinte de l'objectif spécifique du programme.

Dans le processus de collaboration à la mise en œuvre des activités du programme, Oxfam adopte une posture de « faire-faire », c'est-à-dire **accompagner, renforcer et valoriser les partenaires locaux** dans leur rôle d'acteurs de changement. Cela se traduit par un **partage du pouvoir, une reconnaissance mutuelle des expertises** (techniques, communautaires, institutionnelles). Bien que l'outcome principal vise l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les CdV porteuses du lait et du riz, on observe que le programme a été construit autour des plans stratégiques de développement des partenaires avec comme fil conducteur le leadership des femmes et des jeunes. L'analyse de la stratégie d'Oxfam et ses partenaires pour transformer les relations de pouvoir est faite à travers l'outil PESTEL

Politique : il s'agit notamment des collaborations entre les partenaires et les décideurs politiques qui se sont illustrées par des activités de plaidoyers au niveau national et sous-régional. Dans le respect des principes humanitaires, les partenaires de mise en œuvre ont pu collaborer efficacement avec les nouvelles autorités (délégations spéciales et ministères) à travers des activités de plaidoyer. L'approche plaidoyer s'est révélée efficace en témoigne les résultats enregistrés au niveau du résultat 1 du programme notamment (i) l'existence de cadres de concertation entre les bénéficiaires du programme et les ministères et les services techniques, (ii) les mesures favorables prises et appliquées en lien avec les SAD au profit des femmes et (iii) les initiatives législatives en faveur des SAD et des produits locaux issus des exploitations des femmes et des jeunes. Au niveau sous régional, les activités de plaidoyer ont notamment été menées par Wildaf AO auprès de la CEDEAO dans le contexte de création de la confédération des Etats de l'AES. Le partenariat au niveau national avec les autorités communales, administratives et politiques a pu se faire avec. Par contre au niveau sous régional, la sortie des pays de l'AES a quelque peu affecté la collaboration entre Wildaf AO et la CEDEAO. Hormis le plaidoyer sous régional affecté par le dualisme AES-CEDEAO, le programme a largement contribué à améliorer les relations entre les partenaires du programme et les autorités locales, politiques et législatives.

Economique : les relations de pouvoir au niveau économique s'apprécient au niveau du financement du programme (subvention et crédit). Le contexte socio-politique actuel avec le retrait de certains bailleurs du Burkina Faso dont l'AFD ne facilitent pas la recherche de financement pour le cofinancement de 20% des activités du programme. Les partenaires restent donc dans une dynamique d'échange avec OXFAM et la DGD, leur principal partenaire financier dans la mise en œuvre des activités tout en espérant que la flexibilité dont fait preuve Oxfam pourrait être mise à profit pour l'accompagnement des partenaires. Au-delà de la subvention, on observe une amélioration de l'accès au crédit au profit des bénéficiaires de GRAF, APESS pour le financement des activités AGRs. Il en est de même pour l'UNERIZ dont les crédits contractés sont importants et les conditions d'accès difficiles. Au-delà de la garantie exigée, les taux d'intérêt sont aussi élevés. Quant à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, des dispositions

¹⁷ VC1 : L'amélioration de l'autonomisation et la participation citoyenne des femmes et des jeunes par une réduction des pesanteurs socio-culturelles.

VC2 : Renforcement de la volonté politique à l'amélioration et/ou à la mise en place de cadres institutionnels appropriés et inclusifs et leur fonctionnement effectif à tous les échelons

VC3 : Renforcement de l'accès sécurisé des femmes et des jeunes aux moyens et ressources de production durable pour une meilleure résilience face aux crises

VC4 : L'engagement accru individuel et communautaire des femmes et des jeunes et des acteurs locaux (consommateurs, commerçant.e.s, chefs coutumiers, autorités administratives locales, organisations paysannes locales) dans les chaînes de valeur lait et riz local

ont été prises pour l'achat institutionnels des produits laitiers et du riz étuvé mais cela n'est toujours pas systématique d'où la maintenir les activités de plaidoyer.

Les relations entre les partenaires, banques et IMF sont en bonne voie mais devraient être renforcées et cela est conditionné par les engagements pris par le ministère entrant dans le cadre des achats institutionnels. Si toutefois, les engagements sont respectés, cela offre une opportunité aux partenaires notamment UNERIZ de consolider ses rapports avec les banques auprès desquelles elle contracte les crédits.

Socioculturel : Tous les partenaires collaborent avec les autorités communales et coutumières dans leurs zones d'intervention pour la mise en œuvre des activités. La CPF par exemple à décider de recruter des animateurs endogènes pour renforcer les compétences des bénéficiaires sur l'agroécologie. Cette stratégie de responsabiliser des acteurs locaux est un atout majeur en ce sens qu'il existe des liens socioculturels entre l'animateur et les bénéficiaires. Au niveau du foncier, il faut noter une forte implication des autorités coutumières dans les zones d'intervention de GRAF, pour faciliter l'accès sécurisé du foncier aux femmes et aux jeunes. La délivrance des 2000 APFR au cours des 3 années témoigne de la bonne collaboration entre le partenaire GRAF, les autorités communales et coutumières qui sont favorables à l'accès sécurisé du foncier aux femmes et aux jeunes.

Technologique : Il s'agit notamment des innovations adoptées dans la promotion des produits laitiers, du riz étuvé mais aussi au niveau de l'agroécologie. La marque « Faire Faso-lait équitable » et celle du riz étuvé dénommé « Salima » sont des initiatives prises pour valoriser les produits laitiers et le riz sur le marché. Dans cette dynamique, 3 nouveaux produits (i) le fromage local (wagashi), (ii) la boisson lactée et (iii) la crème fraîche, ont été intégrés à la gamme de produits laitiers commercialisés par UMPLB et disponibles au niveau de ses points de vente. La stratégie au niveau technologique relève plutôt de l'adaptation à faire face à l'évolution pour répondre aux besoins des consommateurs en quantité et en qualité des produits. On observe donc une évolution du CA de l'UMPLB au cours de la période de mise en œuvre du projet.

Au niveau de l'agroécologie, les planches hors sol, les BCER et les techniques CES/DRS ont été adoptés comme stratégie de résilience dans les systèmes de production face au changement climatique mais également en faveur des PDI comme AGR.

On note une forte adhésion des consommateurs aux nouveaux produits laitiers mis sur le marché mais également une appropriation par les bénéficiaires des techniques proposées notamment les BCER qui ont d'ailleurs été source de tension au cours de l'année 2023 entre les PDI et les bénéficiaires des BCER.

Ecologique : Dans le processus de résilience face au changement climatique, l'agroécologie a été adoptée comme technique de production durable par l'ensemble des partenaires dont les activités de plaidoyer ont permis l'élaboration de la stratégie nationale du développement de l'agroécologie (SND-AE). Le Ministère en charge de l'agriculture est donc favorable au développement durable et un partenaire avec lequel les relations de pouvoir sur la question sont sur une bonne voie.

Légal : plusieurs mesures ont été prises par les autorités politiques et législatives en faveur des SAD et de la consommation locale des produits et cela suite aux activités de plaidoyer. Ces mesures sont entre autres :

- l'arrêté N°2023/461/MEFP/CAB portant détermination des prestations spécifiques révisé par Arrêté N°2024-0587 du 08 -11-2024 portant détermination des prestations spécifiques et des procédures applicables qui offre des possibilités aux coopératives agricoles de participer à la commande publique et par la procédure d'ente directe ;
- la poursuite et le renforcement de mesures déjà existante sur la consommation des produits locaux comme le « Mois du consommer local » ;

- l'arrêté N02017.059 PM/CAB portant promotion et valorisation du Faso Dan Fani et l'Arrêté n°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017 portants achats des produits locaux par les structures étatiques dans le cadre de leur approvisionnement, tous rappelés et renforcés par la circulaire n°2024-014 du 23 mars 2024 invitant à privilégier la consommation des produits locaux et l'élargissement de la tenue obligatoire lors des cérémonie officielle au « Koko Donda ». Des concertations sont en cours avec le Ministère en charge du commerce pour légitimer sur le consommer local.
- l'article 75 de la loi 034-2009 portant régime foncier rural est également une mesure visant à l'accès sécurisé au foncier pour soutenir les systèmes de production.
- en outre, le projet Ag-Sys¹⁸ mis en œuvre par le SP/CPSA et les acteurs non-étatiques sont en discussion pour l'élaboration d'une loi sur l'agroécologie.

Notons que les stratégies adoptées pour une prise en compte du leadership des femmes et des jeunes et de la justice de genre dans les familles, les organisations et communautés ont été transversales et plusieurs activités ont été réalisées au profit des parties prenantes. Des sessions de formation ont été réalisées sur l'approche Gender at Work et la méthode GAL au profit des membres des organisations partenaires. Suite à ces activités, fort est de constater une amélioration de la posture entrepreneuriale et du leadership des femmes et des jeunes à travers :

- les AVEC accompagnées par l'APESS et composées majoritairement de femmes qui tiennent régulièrement des rencontres bilan de leurs activités ;
- UNERIZ composé majoritairement de femmes qui s'épanouissent dans leurs activités avec l'appui des points focaux genre qui restent dans une dynamique de plaidoyers auprès des délégations spéciales ;
- du collège des femmes de la CPF dont la participation à des activités telles que la Journée Internationale de la Femme Rurale (JIFR) revêt un caractère de plaidoyer.
- etc.

Des activités de sensibilisation et de formation ont été réalisées par les partenaires et de nature à améliorer le leadership des femmes et des jeunes. Il ressort de l'atelier d'analyse et d'interprétation des effets du programme organisé par Oxfam avec la participation des partenaires le 23 et 24 janvier 2024, que l'autonomisation des femmes et des jeunes quant à leurs pouvoir décisionnel est sur une bonne voie.

Une formation sur le leadership et la prise en compte du genre a d'ailleurs été organisé par Wildaf-AO du 23 au 26 avril 2024 à Ziniaré au profit des femmes agricultrices et entrepreneures dans les filières lait et riz. L'objectif général de la formation était de renforcer les capacités des femmes agricultrices et entrepreneures en matière des droits humains, de leadership féminin, la communication, et le plaidoyer pour les amener à constituer un noyau de femmes engagés dans le plaidoyer au niveau national et sous régional.

Aujourd'hui, le collège des femmes de la CPF est dans cette dynamique de plaidoyer au niveau nationale et les points focaux genre mise en place par UNERIZ renforcent les compétences des membres et du personnel de l'UNERIZ sur le leadership transformateur mais aussi sur les activités de plaidoyer à niveau communal.

L'évolution de la posture entrepreneuriale des femmes est confirmée sur le terrain auprès de l'ensemble des bénéficiaires notamment celles intervenant dans les CdV lait et riz. A la question « *Quelle appréciation faites-vous de l'épanouissement des femmes quant à leur pouvoir décisionnel et entrepreneurial dans le cadre du programme ?* », il est ressorti :

Qu'au niveau des acteurs de la CdV riz étuvé, leurs décisions sont prises en compte non seulement au niveau communal et au niveau de la famille et de la société grâce à leur pouvoir financier que leur permet de contribuer aux dépenses. Dans la commune de Zoungou, la coopérative Delwendé, membre de UNERIZ dit détenir *une attestation provisoire qui leur permet d'occuper l'espace sur lequel est implanté*

¹⁸ [/www.spcpsa.bf/SP-CPSA-le-projet-A](http://www.spcpsa.bf/SP-CPSA-le-projet-A)

l'unité d'étuvage, Elle poursuit cependant les échanges auprès des autorités communales avec l'appui de UNERIZ et ses partenaires pour obtenir un titre foncier.

Au niveau de la CdV lait, le programme a contribué à améliorer le leadership des femmes et des jeunes qui *affirment avoir aujourd'hui les compétences nécessaires dans la gestion du personnel de leur unité de laiterie. Elles arrivent à créer d'autres activités génératrices de revenu dont le revenu cumulé généré leur permet de payer la scolarité de leurs enfants et effectué d'autres dépenses du ménage.*

Le plus important pour les femmes rencontrées lors des focus groups, est qu'elles occupent des postes de responsabilité dans les organisations leur permettant d'interagir les autres membres et d'influencer les décisions prises.

4.1.5. La stratégie de plaidoyer et d'influence employées par les partenaires

Les stratégies de plaidoyer et d'influence employées par les partenaires sont abordées sous le prisme des activités menées auprès des autorités administratives et locales pour favoriser (i) la prise en compte de l'AE dans les politiques de développement, (ii) l'accès des femmes et des jeunes au foncier, (iii) l'écoulement des produits locaux notamment le lait et le riz.

Les activités de plaidoyers en faveur de l'agroécologie ont permis l'élaboration de la stratégie nationale de développement de l'agroécologie couvrant la période 2023-2027. Ce document de référence élaboré avec la contribution du ministère en charge de l'agriculture a pour objectif global durant la période 2023-2027 d'accroître durablement la productivité et la production agro-sylvopastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique, à travers 3 axes stratégiques qui sont: (i) l'amélioration de la gouvernance de l'agroécologie, (ii) la mise à l'échelle de l'agroécologie dans toutes les régions du Burkina Faso et (iii) le renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil. Ce document facilite les échanges avec les autorités nationales notamment le ministère en charge de l'agriculture qui a d'ailleurs lancé un appel à projet pour le financement de projets et sous projets entrant dans le cadre du « **projet de développement des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille et poisson et résilience** » dont le guichet 2 est en faveur de l'agroécologie.

Au niveau de l'accès au foncier, des structures ont été mises en place dont certaines impliquent les autorités communales et coutumières dans les instances décisionnelles de sécurisation foncière. C'est le cas des Cellules d'Interpellation Citoyenne (CIC)¹⁹ mises en place visant à faciliter la sécurisation foncière notamment pour les femmes et les jeunes. Les CIC collaborent avec les Commission Foncière Villageoise (CFV) et Comités de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV), dans leurs activités d'interpellation. Cette approche se révèle être inclusive car elle associe aussi bien les services techniques, les autorités communales et locales dans la mise en œuvre des activités, une stratégie qui prend en compte les avis des populations concernées.

Il y a des réussites significatives au niveau des zones d'intervention de GRAF avec la délivrance d'environ 2000 APFR sur la période écoulée du programme et c'est des acquis à mettre en œuvre au niveau des zones d'intervention des autres partenaires qui sont également dans le processus de faciliter l'accès sécurisé du foncier aux femmes et aux jeunes. Un document de capitalisation des résultats obtenus par GRAF pourrait servir de document de plaidoyer auprès des autres communes.

Quant à la stratégie déployée au niveau des CdV de transformation et commercialisation des produits laitier et du riz étuvé, il s'agit d'activité de plaidoyer auprès des structures étatiques et des activités de communication à travers les médias et les réseaux sociaux dans le double objectif (i) de contribuer à l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les CdV lait et riz et (ii) d'améliorer les systèmes alimentaires durables.

Au niveau national, les activités soutenues dans le cadre du programme sont notamment les émissions radiophoniques sur l'inclusion des femmes et des jeunes dans l'économie locale à travers la chaîne de

¹⁹ Les CIC regroupent des techniciens de l'agriculture, des membres de la délégations spéciales et l'agent domanial de la commune

valeur lait, reportées en 2025, les 72heures du lait local tenues chaque année, les activités de plaidoyer auprès des communes, etc.

Ces stratégies se sont révélées efficaces au cours de la période 2022-2024 en témoigne les quantités de lait et de riz étuvé mis sur le marché.

- Sur un prévisionnel de 2 500 000 litres de lait en 2024, les acteurs de la CdV lait ont pu mettre sur le marché 2 637 748 litres au profit de clients individuels mais surtout d'acheteurs institutionnels tels que les écoles.
- Sur un prévisionnel de 3500 tonnes de riz étuvés en 2024, les acteurs ont pu mettre sur le marché 7079 tonnes soit le double. La stratégie a permis de sceller des partenariats avec des acheteurs institutionnels tels que les communes, le MENAPLN, etc.

Notons cependant que la part de riz étuvé commercialisé de façon informelle par les étuveuses représente plus de 50% de la quantité totale de riz étuvé et c'est une perte de devises pour la CdV riz étuvé. Il faudrait donc intensifier les activités de plaidoyer et d'influence auprès de l'Etat (MENAPLN, SONAGESS) et des communes.

Au niveau sous régional, des activités de plaidoyer ont été menées par Wildaf AO auprès des institutions de l'UEMOA et de la CEDEAO

- ☞ Participation à la première conférence de la plateforme régionale multi-acteurs d'appui à la promotion du lait local en Afrique de l'ouest et au sahel et de l'atelier régional d'élaboration de la stratégie d'influence du TEC-CEDEAO : les échanges ont porté sur la promotion de la filière laitière dans la CEDEAO et dans le Sahel. Ils ont également porté sur les stratégies adéquates à mettre en œuvre pour influencer le TEC et faire en sorte que cela puisse bénéficier aux acteurs de la CdV lait. La part de l'employabilité des jeunes et des femmes dans la filière locale a été également abordée.
- ☞ Participation à la réunion annuelle du Groupe Régional de Travail de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) en visioconférence : la Commission de l'UEMOA porte un intérêt particulier à la question du foncier en général et à celui du foncier rural en particulier. Il en est ressorti 4 axes prioritaires pour le Projet d'appui à la mise en place d'un environnement foncier favorable au développement du secteur Agricole qui sont :
 - - axe1 : Appui aux processus nationaux de réflexion et de dialogue foncier et facilitation de la concertation et des échanges d'expérience,
 - axe 2 : Mise en place de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) ;
 - axe 3 : Appui au renforcement des capacités nationales et régionales en matière foncière ;
 - axe 4 : Fourniture d'une assistance aux Etats membres en matière de promotion de marchés fonciers ruraux fonctionnels et sécurisés et de développement d'investissements agricoles qui profitent aux économies nationales tout en protégeant les droits fonciers des populations locales.
- ☞ Participation du WiLDAF-Afrique de l'Ouest à la 68e session annuelle de la Commission de la Condition de la Femme (CSW68) : La CSW est le plus grand rassemblement annuel des Nations Unies consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et l'évaluation des progrès réalisés et les écarts à combler dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995 (document de référence en matière de lutte pour l'égalité des sexes à l'échelle internationale). En marge de cette session, un panel a été organisé par WiLDAF-AO et Oxfam sous le thème « Systèmes de protection sociale, accès aux services publics et infrastructures durables pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles ».
- ☞ Atelier de renforcement de capacités des femmes en leadership et prise de parole en public, et cadre politique favorable à des systèmes alimentaires durables.

4.1.6. La corroboration des effets

La corroboration des effets vise à vérifier les changements produits par la mise en œuvre du programme. Elle permet également de savoir si les effets sont de natures durables, connectés à des transformations plus larges, ou au contraire il s'agit d'un début d'effet, ou de changements isolés. Les effets ont été corroborés auprès des partenaires de mise en œuvre, auprès des bénéficiaires lors des focus group et auprès de certaines personnes ressources. En tout, 13 effets ont été corroborés lors de la mission et le tableau 9 est un récapitulatif des effets corroborés en fonction des partenaires et des acteurs interviewés.

Tableau 13: Répartition des effets corroborés en fonction des acteurs rencontrés

Partenaires	Nombre d'effets corroborés	Acteurs rencontrés pour la corroboration des effets
UMPLB	1	Corrobéré auprès de l'UMPLB et de la laiterie NUNGU KOSSAM dans la région de Fada
	1	Corrobéré auprès de l'UMPLB du conseil régional des Hauts Bassins.
APESS	1	Corrobéré auprès de l'AVEC Dewran de la Patte d'oie (commune de Ouaga) et de l'AVEC Wardum Jam et commune de Pabré par le consultant
SEVE AFRICA	1	Corrobéré auprès du chef UAT intervenant dans le village de Bomboré V1 auprès des bénéficiaires de BCER par le consultant
	1	Corrobéré auprès de la scoop WEND-PANGA de Boulenga et de TEEG-WENDE de Koara
	1	Effet corroboré auprès du chef UAT de Kongoussi
CPF	1	Effet corroboré auprès de la CPF et des données issues des enquêtes terrain auprès des animateurs endogènes en agroécologie.
GRAF	1	Corrobéré auprès de l'agent domanial de la commune de Gomponson, du chef du village de Kounkané et auprès du groupement féminin de kèlgassida à Gomponsom
	1	Corrobéré à Mogtoédo auprès du chef ZAT de Bomboré V1
UNRIZ	1	Corrobéré lors du focus group par l'enquêteur auprès de la coopérative DELWENDE à Zoungou
	1	Corrobéré lors du focus group par l'enquêteur auprès de la coopérative SCOOP-S TEGAWENDE à Zoungou
	1	Corrobéré lors du focus group par l'enquêteur auprès de la coopérative SCOOP-S SOUGR NOOMA de Banzon
	1	Corrobéré lors du focus group par l'enquêteur auprès de la coopérative SCOOP des étuveuses de riz de Founzan

En plus de la corroboration lors des focus groups, le consultant a également échangé avec les partenaires pour consolider ces effets lors des entretiens.

Tableau 14: Bilan de la corroboration des effets au Burkina Faso

Partenaire	EFFETS ET ANNEE DE COLLECTE	CORROBORATION DE L'EFFET EN 2024	OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS
UMPLB	Suite à la formation de nouveaux produits en mai 2023, 4 laiteries ont intégré de nouveaux produits à leurs gammes depuis septembre 2023.	L'insuffisance de la gamme des produits laitiers de ses laiteries membres a amené l'UMPLB à organiser un atelier pour réfléchir sur des nouveaux produits laitiers à intégrer au sein des laiteries pour diversifier et améliorer la commercialisation des produits laitiers de ses membres. Les nouveaux produits intégrés sont (i) le fromage local (wagashi), (ii) la boisson lactée et (iii) la crème fraîche	La diversification des produits laitiers est une réalité et un atout mais les laiteries et le resto lait mis en place à Ouaga dans le cadre du programme. Aujourd'hui, 3 laiteries approvisionnent le resto lait, il faut mettre en place un cadre de concertation avec la quarantaine de laiterie de Ouaga afin qu'elle s'organise pour l'approvisionnement.
	Depuis juin 2023, le Conseil Régional des Hauts Bassins accompagne dorénavant l'UMPLB dans ses actions de promotion des produits laitiers locaux.	L'UMPLB a mené des campagnes de plaidoyer pour promouvoir la consommation des produits laitiers locaux et le conseil régional des Hauts bassins aujourd'hui un partenaire de l'UMPLB. Des rencontres régulières avec Conseil Régional des Hauts Bassins sont menées pour la promotion du consommons local et grâce à cela, 3 alimentations offrent des surfaces d'exposition et de vente des produits laitiers de l'UMPLB (le Bon Samaritain, Marina Market et Cap Faso)	Cet effet a été corroboré auprès du Directeur de la coopération et des relations internationales qui confirme le soutien du Conseil régional des Hauts Bassins aux activités de plaidoyer.
APESS	En décembre 2023, trois (3) AVEC constituées par des personnes déplacées internes des environs de Ouagadougou (Patte d'oie, Sabtenga et Pabré) ont pu mobiliser 928 550 francs CFA pour le financement des AGR	Douze (12) AVECs sont accompagnées dans le cadre du programme DGD pour la mise en œuvre d'AGR. Les AGR menées sont l'embouche, la saponification, la transformation-vente du Lait, l'achat d'équipements/intrant ou matériel. Chaque AVEC a perçu 450 000 francs au démarrage. Le système de gestion mis en place est efficace et quasi autonomes en termes de fonctionnement. Des réflexions sont d'ailleurs en cours à l'AVEC la Patte d'Oie en vue de formaliser l'AVEC en Société Coopérative Simplifiée. Le statut de scoop permettra aux membres de répondre à des appels à projets au niveau national.	La corroboration de l'effet a été faite auprès des AVECs de Pabré (uniquement de PDI) et de la Patte d'Oie (familles hôtes+PDI) Il serait intéressant à capitaliser à nouveau le système des AVECs en termes de cohésion sociale car au-delà des AGR, c'est une communauté mixte de PDI et de familles hôtes qui est mise en place avec des cadres de rencontres et des réflexions pour pérenniser l'activité tout en consolidant les liens sociaux.
	Depuis le 27 juin 2023, les productrices des SCOOPS de WEND-PANGA et de TEEG-WENDE déplacées dans la commune de Kongoussi ont commencé à vendre leurs produits (l'amarante, le gombo,	La production hors sol a bien commencé avec 3 cycles de production hors sol. Les PDI sont en réalité des bénéficiaires déjà accompagnés dans la première phase 2027-2021. Le jardin agroécologique mis en place dans le cadre du programme 22-26 ne fonctionne pas par manque d'eau. Dans le processus d'accompagnement des PDI à l'adoption des techniques	Il faut rappeler les membres du groupement TEE-WENDE de Kora se sont réinstallés dans leur village et ont même produit des céréales lors de campagne agricole dernière. Il faudra poursuivre les activités de sensibilisation

SEVE AFRICA	l'oseille, l'épinard, les feuilles de niébé, le concombre et la courgette) issus de la culture hors sol	agroécologiques, 10 familles hôtes ont été impliquées. Actuellement les PDI se sont réinstallés dans leur village à Koara	et de formation en agroécologie en cultures maraîchères et mais surtout en grandes cultures dans une collaboration avec la CPF à travers ses outils et son réseau d'animateurs endogènes.
	Depuis juillet 2023, au moins vingt-trois (23) ménages de PDI dans la commune de Kongoussi ont répliqué la production Hors sol dans leurs ménages respectifs.	L'ONG CARE Intervient également dans la zone de Kongoussi auprès d'autres PDI dans le même domaine d'activité. Les bénéficiaires accompagnés dans le programme DGD ont été sollicités en tant que prestataires pour accompagner les bénéficiaires de CARE. Il y a une nécessité de renforcer les compétences de femmes, dans le domaine de la prestation des services.	Cet effet a été corroboré non seulement auprès de seve africa mais également auprès l'agent d'agriculture de Kongoussi intervenant dans l'accompagnement des bénéficiaires sur la demande de seve Africa
	Le 24 juin 2024, il a été décidé par les membres de la SCOOPS YamLéogo de Bomboré V1 (Mogtédo) que l'eau du BCER sera désormais exclusivement réservée aux activités agricoles. (Bien qu'Initialement, les Personnes Déplacées Internes (PDI) utilisaient l'eau du BCER pour les travaux ménagers, lessives etc.)	Le Bassin de Collecte des Eaux de Ruissèlement permet de conserver l'eau pendant la saison de pluie pour gérer les poches de sécheresse. Une centaine de personnes déplacées interne installée dans le village de Bomboré V1 exploitaient effectivement l'eau des BCER pour les activités ménagères affectant ainsi l'objectif principal de sa mise en œuvre qui est de faire face à des poches de sécheresse sur le site d'exploitation de la coopérative YamLéogo de Bomboré 1 qui compte 33 membres dont 10 femmes. Suite à des activités de sensibilisation menées par le chef UAT de Bomboré 1 dans le cadre du programme, les PDI exploitent désormais l'eau des forages du villages.	Compte tenu de la pression démographique avec l'arrivée des PDI dans le village, l'eau des forages restent également insuffisante. Il faudrait poursuivre les activités de sensibilisation dans la zone tout en interpellant les autorités communales sur la problématique de l'eau et de la prise en compte des PDI. Dans la stratégie d'accompagnement des bénéficiaires, une activité de sensibilisation sur la cohésion sociale et la paix serait idéale pour consolider les relations entre PDI et familles hôtes.
CPF	En mai et juin 2024, vingt (20) animateurs endogènes de la CPF ont assuré une large diffusion des bonnes pratiques écologiques auprès de 600 producteurs agricoles dans les communes de dix (10) communes dans les régions des hauts bassins,	Les bénéficiaires accompagnés par les AAE sont des producteurs individuels endogènes des communes d'intervention de la CPF, ils sont aussi membres des OP et interviennent dans la production maraîchère et céréalière. La disponibilité du foncier a été un critère dans la sélection des bénéficiaires. Les sessions de formations à leur endroit ont porté sur les techniques CES/DRS, la production et l'utilisation de biointrants, etc. Les AAE ont pu accompagner les producteurs compte tenu de leur maîtrise des réalités socio-culturelles de chaque zone. Les AAE ont été formés dans un premier temps par des techniciens Ministère de l'agriculture et Centre National des Semences Forestières, par la suite ils ont été formés par l'APAD Sangué. Suite à la collecte des	Compte tenu de la répartition géographique des animateurs endogènes, nous avons corroboré cet effet auprès de la CPF notamment la personne en charge du projet DGD. Quant au nombre de producteurs accompagnés à l'adoption des bonnes pratiques agricoles en agroécologie, il est issu du traitement des données collectées. Le facteur favorisant la promotion de l'agroécologie est qu'en plus du caractère endogène des animateurs, ils

	Centre Ouest, Boucle du Mouhoun, Centre Sud, plateau central	données, 31 organisations paysannes de 4515 membres sont accompagnées de façon permanente par les animateurs endogènes.	ont pour principale domaine d'activité l'agriculture.
GRAF	Le 16 novembre 2023, dans les villages de Rapadaman V7 et Rapadaman V8 de la commune de Mogtédo, trois hommes ont décidé d'accompagner les femmes et les jeunes à accéder à la terre, soit par les possibilités de prêts ou de location formelles ou informelles.	Au niveau de Rapadaman, c'est les expériences réussies dans d'autres zones d'intervention qui ont été dupliquées sous la forme de mise à l'échelle. La problématique de l'accessibilité du foncier aux femmes et aux jeunes est réelle et des formations sur le plaidoyer ont été réalisées dans les 8 communes d'intervention y compris Mogtoedo où les hommes sont favorables pour accompagner les femmes à accéder à la terre.	Cet effet a été corroboré auprès de l'agent chargé de la communication sur le foncier au niveau de la mairie de Mogtoedo
	Le 07 novembre 2023 à Koukané village de la commune de Gomponsom, trois hommes propriétaires terriens ont pris la décision de faciliter un accès sécurisé à la terre aux femmes et aux jeunes qui sont déjà organisés en coopératives	Dans le cadre du projet, 1 agent domania a été recruté dans la commune Gomponsom et chargé de la sensibilisation des bénéficiaires et de l'accompagnement de la commune pour la délivrance des APFR. Les femmes ne peuvent avoir accès sécurisé au foncier que lorsqu'elles sont organisées en coopératives contrairement aux hommes qui peuvent avoir l'individuellement. Il faut aussi noter que selon la compréhension des hommes, l'accès sécurisé et ne donnent pas un droit définitif à la coopératives féminine de disposer du foncier.	Les autorités locales sont favorables à l'octroi du foncier aux femmes et aux jeunes, il faudrait poursuivre les activités de sensibilisation afin que le processus d'octroi aboutisse à des définitive pour les coopératives féminines. Il faudrait poursuivre le plaidoyer auprès des autres communes d'intervention afin qu'elles s'inscrivent dans la même dynamique de mise en place d'agent domania.
UNERIZ	En octobre2023 les maris des étuveuses ont disponibilisé au moins 70% de leur production aux étuveuses (leurs épouses) afin de les accompagner dans leurs activités notamment dans les centres fonctionnels.	Effectivement, les maris des étuveuses intervenant dans la production du riz vendent la production aux étuveuses, Au-delà de cette collaboration arrangée, les étuveuses ont des conventions informelles avec des coopératives de producteurs de riz pour l'achat à crédit du riz paddy dont le remboursement se fait généralement après la vente	L'achat de riz se fait toujours à crédit, c'est après l'étuvage et la vente que le remboursement se fait avec le risque de ne pas pouvoir rembourser si la production n'est pas écoulée. Il faudrait mettre en place d'un fonds de roulement et/ou de garanti dans les communes où sont implantée les unités d'étuvage.
	En décembre 2022, au moins 1 femme de chaque union fonctionnelle (11 unions fonctionnelles) de l'UNERIZ a participé aux sessions du conseil municipal de sa commune et a pu prendre la parole s'exprimer et même soumettre les doléances de son union.	Les femmes de la commune de Zoungou participent aux sessions du conseil municipal. La rencontre avec le PDS a été l'occasion de faire du plaidoyer pour <ul style="list-style-type: none"> - la sécurisation du site où est implanté d'unité d'étuvage, - pour la clôture du site - pour l'accès aux marchés institutionnels. 	Notons que les délégations spéciales ont facilité la participation des femmes aux sessions du conseil municipal qui ne sont pas liées à des partis politique. Il faudrait soumettre doc un document de plaidoyer afin de pérenniser cet acquis

	<p>A partir d'octobre 2023, 08 unions de base de l'UNERIZ à travers leurs points focaux genres ont pu élaborer des plans d'actions de plaidoyers et les dérouler auprès des autorités administratives, coutumières et religieuses de leur localité.</p>	<p>Les 12 unions ont effectivement élaboré des plans d'action de plaidoyer dont le contenu du document diffère d'une union à l'autre en fonction des besoins. Ainsi, les documents de plaidoyers sont orientés sur le foncier, l'élargissement du centre d'étuvage. Les documents de plaidoyers prennent en compte les problématiques rencontrées par les étuveuses tout en identifiant les acteurs auprès desquels mener l'activité.</p>	<p>Dans la mise en œuvre du programme, il faudrait identifier les partenaires avec lesquels des synergies d'actions être faites. Etant donné l'expérience de GRAF sur la facilitation à l'accès aux fonciers, il pourrait être associé à l'élaboration des documents de plaidoyer et même participer aux activités de plaidoyers auprès des publics cibles.</p>
	<p>En 2024, le MENAPLN a pris l'engagement d'intégrer le riz étuvé dans les commandes publiques au Burkina en octroyant un contrat de livraison de plus de 900 tonnes de riz étuvé directement à l'UNERIZ</p>	<p>Au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, le MENAPLN a effectivement passé une commande de 850 tonnes de riz étuvé dont la livraison a été effectuée avec succès, UNERIZ, à travers ses 12 centres d'étuvages a une capacité de fournir annuellement 12 000 tonnes de riz étuvé. Compte tenu du respect des engagement vis-à-vis du MENAPLN, la commande sera renouvelée au cours de l'année 2025.</p>	<p>Le programme a permis d'accéder aux marchés institutionnels, cependant l'UNERIZ doit être à mesure de répondre efficacement à plusieurs commandes, il faudrait donc mener les réflexions sur la mise en place de fonds de roulement où de garanti. En guise d'information, l'UNERIZ n'est pour le moment pas payé pour la première livraison.</p>

4.1.7. Difficultés rencontrées

La difficulté majeure rencontrée par l'ensemble des partenaires dans la mise en œuvre du programme reste la crise sécuritaire ayant occasionné le déplacement massif des populations. Le déplacement des éleveurs dû à cette crise a affecté la chaîne de valeur lait dans plusieurs régions dont les Cascades, le Centre Nord, l'Est, le Nord, etc. Les UTL de ces localités ne sont plus approvisionnées en quantité suffisante de lait en dépit de leur forte capacité de transformation.

La commune rurale de Bourzanga dans la province du Bam est une zone d'intervention de GRAF où les activités de sécurisation foncière n'ont pu se réaliser car inaccessible à cause de l'insécurité.

Les fournisseurs des unités de transformations de l'UNERIZ de la région de la Boucle du Mouhoun n'ont pas pu produire à cause de la crise sécuritaire. L'UNERIZ a dû se réorienter vers d'autres zones accessibles pour l'achat du riz paddy.

Au-delà du contexte sécuritaire auquel les partenaires ont fait preuve de résilience pour la mise en œuvre des activités, l'accès aux crédits formels pour les financements des activités agropastorales est toujours limité et même quand il est accessible, les conditions restent difficiles pour les acteurs. C'est d'ailleurs le cas de l'UNERIZ qui collaborent avec les IMF et trouve que :

1. Les garanties demandées sont élevées
2. La disponibilisation du crédit se fait dans un délai assez long
3. Les taux d'intérêt, commissions bancaires sont élevés
4. Absence de documents authentiques à présenter pour certaines garanties prisées par les banques (PUH, attestation d'attribution de terrain, ...).

4.1.8. Conclusion

Le programme a le mérite d'être considéré comme pertinent de par les réponses apportées aux bénéficiaires dans sa mise en œuvre. Elle a opté pour accompagner notamment les femmes et les jeunes vers une réelle autonomisation et s'apprécie par la diversité et la complémentarité des domaines d'intervention ainsi que l'expérience et l'engagement des partenaires de mises en œuvre.

Il a été **exécuté efficacement** au regard des activités prévues et réalisées par les différents partenaires en dépit des difficultés sécuritaires. Les indicateurs cibles visés ont globalement été atteints et les effets de changement induits sont perceptibles au sein des bénéficiaires notamment des acteurs intervenant dans les CV transformation et commercialisation du lait (accompagnés par l'UMPLB et l'APESS) et riz (accompagné par UNERIZ). L'accès aux marchés institutionnels des produits laitiers et du riz étuvé a été favorisé par les activités de plaidoyer menées à l'endroit de l'Etat.

Il faudra aussi souligner la capacité de résilience des partenaires, qui ont pu poursuivre la mise en œuvre des activités dans le contexte sécuritaire en prenant en compte les PDI. SEVE AFRICA a accompagné des PDI bénéficiaires à l'adoption des techniques agroécologiques et l'APESS a mis en place des AVEC composées de PDI.

Les ressources (financières, humaines et matérielles) du programme, ont fait l'objet d'une **gestion efficiente** vue que les besoins en termes de renforcement des capacités et d'investissement à l'endroit des bénéficiaires ont été satisfaits. Notons aussi les synergies d'action entre les partenaires de mises en œuvre dans les activités de plaidoyer.

4.1.9. Leçons apprises

Les principales leçons apprises sur le déroulement programme sont de deux ordres :

❖ Les bonnes pratiques

- La mise en œuvre du programme a montré que la problématique de la prévention et de la lutte contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires nécessite l'implication de plusieurs acteurs (partenaires aux développement, autorités

locales, autorités coutumières, services techniques, acteurs endogènes, bénéficiaires). Une fédération des efforts de ces différents acteurs dans un cadre harmonisé permet d'avoir des résultats substantiels de la réduction des inégalités et d'accélérer le développement socio-économique des femmes et des jeunes dans les systèmes alimentaires.

- La valorisation des expertises (techniques, communautaires, institutionnelles) des partenaires locaux de développement à travers leur implication pour la mise en œuvre des activités du programme permet d'être plus résilient pour atteindre les objectifs de l'intervention.
- Le mécanisme de « faire-faire », marqué par un accompagnement, un renforcement des capacités et une responsabilisation des partenaires locaux pour la mise en œuvre des actions de changement permet de répondre efficacement aux besoins des populations cibles des projets et programmes.
- Le renforcement des capacités des bénéficiaires notamment des femmes a plus de chance d'être valorisé lorsque celles-ci sont organisées en coopérative. Cela facilite également la mobilisation des bénéficiaires et le suivi de la mise en œuvre des acquis des projets et programmes.

❖ **Les insuffisances**

- L'insuffisance de synergie d'action des partenaires locaux pour les actions de plaidoyer pour faciliter l'accès à des terres.
- La non prise en compte du maillon production dans la CdV riz dont la qualité et la quantité de riz étuvé sont tributaires.

4.1.10. Thématiques de capitalisation

Les AVECS : une capitalisation a été faite lors de l'évaluation à mi-parcours du « programme DGD 17-21, dont l'objectif était l'autonomisation économique des femmes rurales par le renforcement de leur pouvoir d'agir à travers la filière laitière locale et la gouvernance foncière ». Cette capitalisation avait pour objectif principal d'identifier, d'analyser, d'expliciter et de modéliser les savoir-faire acquis dans l'optique d'une mise à l'échelle. Il ressort de ce rapport que les AVECs sont de véritables instruments qui amorcent l'autonomisation financière des membres notamment des femmes.

En 2020, l'insécurité a affecté le fonctionnement et la fermeture de certaines AVECs dans la région du Nord et du Sahel. Le partenaire de mise en œuvre (APESS) a adopté une nouvelle stratégie de mise en place des AVECs constituées de PDI et de familles hôtes. Au-delà des activités génératrices de revenus financées avec le système des AVECs, c'est un cadre de rencontre, d'échanges et de consolidation des liens entre les membres. La capitalisation pourrait non seulement mettre en évidence la contribution des AVECs à l'autonomisation des femmes mais également à la cohésion sociale dans cette nouvelle stratégie de mise en place de structures mixtes d'autochtones et de PDI.

Les animateurs endogènes en agroécologie : le dispositif des animateurs endogènes en agroécologie est mis en place par plusieurs structures dont la CPF. Le rôle des animateurs endogènes est d'accompagner les producteurs à l'adoption des techniques agroécologiques dans leurs zones d'intervention. Dans le contexte actuel de crise sécuritaire, il s'avère nécessaire de faire la capitalisation du dispositif mis en place afin d'identifier les facteurs de blocages et de succès et leur niveau de résilience. Il faudrait prendre en compte les données de suivi des rendements qui seront des évidences de la contribution de l'agroécologie à l'amélioration des rendements et de la production dans le système holistique de production.

Les 72heures du lait et des journées promotionnelles du lait : Ces deux événements dont l'un national et l'autre régional se révèlent être des moments de plaidoyer en faveur des acteurs intervenant dans la chaîne de valeur lait. Ces activités réunissent chaque année des partenaires techniques et financiers, les

techniciens et responsables des mini-laiteries pour des échanges sur la promotion du lait local et le consommons local. Aussi, dans le contexte actuel de crise sécuritaire et de changement climatique, les partenaires ont accompagné des bénéficiaires à la production de fourrage dans le but d'améliorer l'alimentation et la production de lait. Cette activité se révèle être importante pour limiter la mobilité des éleveurs. La capitalisation pourrait faire ressortir les facteurs de succès et de blocage tout en faisant des recommandations pour une mise à l'échelle au niveau territorial.

L'accès sécurisé des femmes à la terre : Dans le cadre du présent programme, GRAF a entrepris d'accompagner les bénéficiaires de ses zones d'intervention notamment les femmes à avoir un accès sécurisé au foncier pour la pratique de leurs activités de production. Ainsi, des instances villageoises de gestion du foncier rural ont été mises en place notamment la Commissions Foncière Villageoises (CFV) et la Commissions de Conciliation Foncière Villageoises (CCFV), dans un processus d'implication inclusive, qui avec l'appui de l'agent domanial facilite l'accès des femmes au foncier. La capitalisation permettra d'identifier les facteurs de succès et de blocages de cette stratégie, de faire des recommandations tout en levant l'équivoque entre « accès sécurisé au foncier » et « être propriétaire foncier ».

Les bassins de collecte et de rétention des eaux de ruissellement (BCER) : il s'agit d'ouvrage à l'échelle humaine pour retenir les eaux de ruissellement des pluies et faire face à des poches de sécheresse sur une période d'un à 3 mois en fonction de la capacité de rétention. Cette technologie est innovante et contribue à la résilience des producteurs face au changement climatique et a le mérite d'être capitalisée pour une mise à l'échelle par l'Etat ou d'autres organisations intervenant dans l'accompagnement des acteurs du monde paysans.

4.1.11. Recommandations

❖ Pour la suite du programme

⊕ Renforcer les synergies inter-partenaires pour une intensification durable de la production

- Développer des **cadres opérationnels de coordination** entre les partenaires pour permettre le partage d'expertise :
 - **GRAF** sur la sécurisation foncière,
 - **SEVE AFRICA** et **CPF** sur les pratiques agroécologiques,
 - au bénéfice direct des productrices et producteurs accompagnés par **UNERIZ** et **UMPLB**.
- Cibler les **zones encore accessibles et stratégiques** pour une intensification durable de la production (riz, lait), en appuyant l'accès au foncier, aux intrants et à l'encadrement agroécologique intégré.
- Encourager la **planification conjointe, les missions croisées et les transferts méthodologiques** entre partenaires.

⊕ Repositionner le plaidoyer en faveur des droits des femmes dans le contexte de l'AES

- Intégrer dans la stratégie de plaidoyer une **transition stratégique des acquis portés dans l'espace CEDEAO vers l'Alliance des États du Sahel (AES)**, en capitalisant les expériences et résultats obtenus par **WILDAF Afrique de l'Ouest** et les partenaires nationaux.
- Cela implique une **coordination renforcée entre WILDAF AO et les partenaires nationaux burkinabè** (CPF, GRAF, UNERIZ, UMPLB etc.) pour développer un plaidoyer aligné sur les priorités politiques actuelles des États membres de l'AES.
- Il est recommandé d'élaborer une **feuille de route de plaidoyer AES** centrée sur :

- l'accès équitable des femmes à la terre,
- la reconnaissance de leur rôle économique dans les systèmes alimentaires,
- leur participation aux instances de gouvernance locales et régionales.

Aligner les actions avec les orientations politiques nationales

- Veiller à la **cohérence et à l'alignement stratégique** avec les priorités actuelles de l'État burkinabè, telles que :
 - **L'Offensive Agro-pastorale et Halieutique 2023–2025**,
 - **L'Initiative présidentielle pour la production agricole**,
 - Le fonds de financement agricole **Dumu Ka Fa** etc.
- Identifier et saisir les **opportunités de synergies** avec les programmes publics de subvention, de formation et de promotion des produits locaux.
- Renforcer la participation des OP bénéficiaires dans les cadres de **concertation territoriale, sectorielle et budgétaire**.

Consolider l'accès sécurisé aux ressources productives

- Intensifier l'appui à la **délivrance des APFR** pour les femmes et jeunes dans les zones ciblées.
- Étendre les dispositifs AVEC et les **mécanismes de financement inclusif**, notamment pour les PDI et les jeunes femmes rurales.
- Renforcer les **synergies foncier–crédit–intrants–formation** dans l'appui aux fermes agroécologiques.

Développer les débouchés économiques et structurer les filières

- Développer des **partenariats avec les marchés institutionnels** (cantine scolaires, centres de santé, collectivités) pour l'achat de lait et de riz local étuvé.
- Outiliser les groupements (mini-laiteries, étuveuses) sur les normes qualité, l'emballage, le marketing et la négociation commerciale.
- Appuyer les **plateformes d'innovation** à structurer des chaînes de valeur inclusives et équitables, intégrant les femmes et les jeunes.

Approfondir l'adoption de l'agroécologie

- Structurer des parcours complets d'appui à l'agroécologie : **sensibilisation → formation → appui technique → intrants bio**.
- Capitaliser et diffuser les pratiques agroécologiques éprouvées via des **outils multimédias et des échanges paysans**.
- Soutenir la professionnalisation de l'agroécologie via des **partenariats techniques et académiques**.

Renforcer l'apprentissage collectif et la redevabilité ascendante

- Mettre en place une **cellule de capitalisation multi-acteurs** pour documenter les effets significatifs, les apprentissages, et les bonnes pratiques.
- Intégrer systématiquement les **bénéficiaires dans le suivi participatif** et l'interprétation des effets.
- Valoriser des **études de cas illustratives** et des récits de changement dans le rapportage et le plaidoyer.

❖ Pour un programme futur

Les domaines d'intervention du présent programme DGD 22-26 sont le foncier, l'agroécologie, le plaidoyer, les chaînes de valeur lait et riz. Ils sont pertinents et de nature à contribuer d'une manière générale à relever les défis de développement durable des acteurs du monde paysan. Cependant, notons que l'outome évalué au Burkina Faso est très précis « *D'ici 2026, 2 818 femmes et 3 151 jeunes (dont 1 820 jeunes femmes) sont plus influent.e.s, autonomes et résilient.e.s au sein des chaînes de valeur porteuses, équitables et durables (lait et riz) au Burkina Faso* ». Ce qui voudrait dire que toutes les activités mises en œuvre dans le cadre du programme devraient converger à l'accompagnement des chaînes de valeur lait et riz pour une réelle autonomisation des bénéficiaires. Il faudrait donc :

⊕ Recentrer la stratégie sur les chaînes de valeur prioritaires avec une logique de convergence et de complémentarité

Les domaines d'intervention actuels (foncier, agroécologie, plaidoyer, chaînes de valeur lait et riz) sont pertinents au regard des défis du monde rural. Toutefois, l'objectif très ciblé du programme DGD 22-26 au Burkina Faso montre l'importance d'une meilleure convergence des actions vers les chaînes de valeur porteuses. Il est donc recommandé que le futur programme :

- ⊕ **Reconfigurer sa stratégie de mise en œuvre autour des deux chaînes de valeur principales (lait et riz)**, en s'assurant que toutes les activités soutiennent directement leur développement inclusif et durable ;
 - Favorise une **approche collaborative** entre partenaires d'expertise complémentaire (foncier, agroécologie, plaidoyer, entrepreneuriat, genre) autour de ces chaînes, avec des plans d'action communs dans les zones ciblées ;
 - Cible les **zones encore accessibles à fort potentiel productif**, pour une intensification durable des productions avec accompagnement structurant (sécurisation foncière, intrants durables, accès au marché).
- ⊕ **Adopter une approche territoriale systémique centrée sur les systèmes alimentaires durables**
 - Concevoir les futurs projets autour de **bassins de production et de consommation intégrés**, en articulant chaînes de valeur, environnement, gouvernance et protection sociale.
 - Renforcer l'ancrage dans les politiques locales (communes, régions) et leur financement.
- ⊕ **Institutionnaliser les synergies entre acteurs thématiques et sectoriels**
 - Intégrer dès la conception des programmes des **dispositifs de coordination inter-partenaires** (OSC foncier, agroécologie, OP, mouvements de femmes).
 - Favoriser les consortiums locaux fondés sur la complémentarité d'expertise et la redevabilité mutuelle.
- ⊕ **Faire de l'agroécologie une stratégie d'autonomisation économique et écologique**
 - Positionner l'agroécologie comme fil transversal du programme, du plaidoyer au financement.
 - Promouvoir l'agroécologie entrepreneuriale (agri-business jeunes, femmes, coopératives) ancrée localement.
- ⊕ **Renforcer la voix politique des femmes et des jeunes dans les espaces AES**
 - Soutenir les mécanismes de dialogue multi-niveaux entre partenaires nationaux et institutions AES.

- Accompagner les OSC dans la formulation de propositions de politique publique adaptées au contexte post-CEDEAO.

 **Renouveler les modalités d'intervention : flexibilité, redevabilité, apprentissage**

- Prévoir des enveloppes d'innovation territoriale, des dispositifs de capitalisation-action, et un suivi orienté usage et apprentissage.
- Valoriser les savoirs des partenaires et communautés comme levier d'adaptation.

 **Investir dans la jeunesse rurale comme acteur clé de la transformation**

- Mettre en place des parcours intégrés : formation technique, accompagnement entrepreneurial, insertion dans les marchés et la gouvernance locale.
- Assurer une approche intersectionnelle (genre, âge, statut social, handicap) dès la conception.

 **Repositionner la stratégique de plaidoyer vers l'AES**

- **Mandater WILDAF** pour conduire une **analyse stratégique des dynamiques institutionnelles de l'AES**, en y intégrant une grille de lecture genre.
- Encourager la constitution d'un **groupe de veille et d'influence féministe au sein de l'espace AES**, en capitalisant sur les acquis de WILDAF dans l'espace CEDEAO.
- Soutenir WILDAF dans l'élaboration d'un **mécanisme alternatif de suivi des droits des femmes** à l'échelle AES (shadow reports, baromètres, alertes citoyennes).

 **Renforcer des alliances nationales et transfrontalières**

- **Ancrer WILDAF au sein des plateformes nationales multi-acteurs** (par ex. coalitions foncières, réseaux de femmes rurales) pour maintenir la pression politique au niveau des États.
- Favoriser des **alliances transfrontalières ciblées**, par exemple autour de thèmes porteurs (ex. accès au foncier, lutte contre les violences, droits économiques des femmes dans les chaînes de valeur).
- Promouvoir la **réplication d'expériences réussies** dans les trois pays avec un appui régional de WILDAF (rôle de capitalisation).

 **Redéfinition du plaidoyer régional**

- Orienter le plaidoyer **non plus vers les organes CEDEAO**, mais vers les **nouveaux pôles d'influence de l'AES** : gouvernements de transition, conseils militaires, forums techniques, mécanismes ad hoc.
- Utiliser les **canaux diplomatiques alternatifs** (coopération Sud-Sud, UA, CILSS, ROPPA, alliances sahéliennes) pour porter les revendications des femmes.
- **Intégrer les préoccupations genre dans les documents fondateurs de l'AES**, en s'appuyant sur une mobilisation citoyenne et des notes de position co-rédigées par des OSC femmes.

4.2. Mali

4.2.1. Rappel du contexte de justification du programme

Le contexte national du Mali a été marqué par plusieurs événements majeurs sur les plans politique, sécuritaire, socio-économique et institutionnel, influençant directement la dynamique du pays.

Sur le plan politico-sécuritaire, la tenue du référendum constitutionnel le 18 juin 2023 a constitué une étape significative dans le processus de transition. Ce scrutin s'est déroulé dans un climat apaisé, sans tensions majeures, avec un taux de participation favorable à la nouvelle Constitution, enregistrant 96% de votes en faveur du "OUI". La nouvelle constitution introduit plusieurs changements structurels et institutionnels : la création du Sénat en remplacement du Haut Conseil des Collectivités, la délégation du pouvoir de détermination de la politique de la Nation au président, qui nomme également le Premier ministre et les ministres, avec la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale. Cette réforme consolide le pouvoir exécutif et accentue la centralisation, renforçant la posture autoritaire de l'État.

Par ailleurs, depuis janvier 2023, l'État malien a instauré un contrôle accru sur le secteur associatif et les ONG internationales. La demande de rapports mensuels d'activités, signés par les autorités locales, constitue une démarche visant à renforcer la surveillance, voire la supervision de ces acteurs. Le refus de fournir ces rapports peut entraîner la suspension ou la dissolution des organisations. La préparation d'un projet de Loi sur les associations et ONG confirme cette tendance à la restriction de l'espace civil, traduisant une volonté affirmée de contrôle étatique sur le secteur associatif.

En matière de sécurité, la fin de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) le 30 juin 2023, à la demande des autorités de la transition, marque une étape clé. Le retrait de cette force multinationale accentue la responsabilité de l'État dans la gestion de la stabilité. La création, le 16 septembre 2023, de l'Alliance des États du Sahel (AES) par le Mali, le Burkina Faso et le Niger, témoigne d'une volonté régionale de renforcer la défense mutuelle face aux menaces terroristes. Malgré ces évolutions, une amélioration relative de la situation sécuritaire est observée : les attaques terroristes, bien que persistantes, deviennent plus irrégulières. La reprise de la ville de Kidal par l'armée malienne, la stabilisation de la population locale, et les études d'impact indiquent une tendance à l'amélioration, notamment dans la zone ON, où la présence de populations déplacées internes (PDI) continue d'augmenter, atteignant plus de 38 000 personnes. La gestion de ces déplacés s'intensifie avec un enregistrement biométrique leur permettant un meilleur suivi et soutien.

Sur le plan socio-économique, la crise multidimensionnelle persiste. Le pouvoir d'achat reste faible, avec des prix des produits de première nécessité élevés, exacerbés par la crise en Ukraine et les fluctuations du marché international. La baisse marginale du prix du carburant ne compense pas la stabilité des prix des céréales, en raison de la suspension ou limitation des exportations, ce qui maintient une insécurité alimentaire généralisée. La situation climatique, caractérisée par des sécheresses, inondations et variations agricoles, aggrave cette instabilité, provoquant des déplacements massifs nécessitant une assistance alimentaire d'urgence. Pour 2024, la projection de l'insécurité alimentaire aiguë concerne plus de 1,3 million de personnes en crise ou en urgence, avec une phase de sous pression pouvant toucher quatre millions, ce qui indique une dégradation continue des moyens d'existence et une pression accrue sur les acteurs humanitaires.

Au niveau institutionnel interne à Oxfam, l'année 2023 n'a pas connu de changements majeurs, malgré des risques liés à la diminution potentielle des financements internationaux, notamment le retrait de l'AFD et la suspension de certains partenariats bilatéraux. La gestion des coûts liés à la fourniture d'électricité par groupe constitue une contrainte supplémentaire. En réponse, Oxfam au Mali a élaboré un plan de contingence intégrant la gestion des risques, la continuité des activités, et le renforcement du système de suivi-évaluation-redevabilité. La complexité des flux financiers, avec des délais d'exécution et de rapport,

limite la rapidité d'intervention, nécessitant une planification proactive pour maintenir la cohérence des actions.

Concernant la théorie de changement (TOC), malgré les événements majeurs de 2023, celle-ci reste pertinente, notamment pour les résultats liés à la prise en compte des besoins des PDI et à la résilience face aux chocs. Cependant, la nécessité d'augmenter les moyens pour la prise en charge et le soutien au retour de ces populations, ainsi que l'adaptation aux mesures internes et au contexte politique, justifie une notation à un niveau de pertinence du programme. La nécessité d'accroître les capacités opérationnelles et la flexibilité stratégique est donc essentielle pour répondre aux défis en constante évolution.

4.2.2. Analyse du programme en fonction des critères établis

4.2.2.1. La pertinence : acceptabilité et utilité

Les questions d'évaluation relatives à la pertinence visent à examiner, dès la phase de conception du projet, l'adéquation entre les objectifs initiaux du projet et les orientations stratégiques, tant nationales qu'internationales, en lien avec les problématiques traitées. Elles permettent également d'analyser l'alignement du projet avec les besoins et priorités des groupes cibles, en assurant que ces derniers soient pleinement pris en considération dans la mise en œuvre du projet.

4.2.2.1.1. La cohérence du programme avec les politiques, stratégies et programmes

L'évaluation à mi-parcours du programme DGD au Mali révèle une forte cohérence entre les objectifs du programme et les dynamiques locales observées dans les régions de Koulikoro, Ségou et Koutiala. Dans chacune de ces zones, les actions menées répondent de manière ciblée aux besoins exprimés par les femmes rurales, tout en s'inscrivant dans les priorités des autorités locales et des politiques publiques nationales notamment la Politique nationale genre (PNG), la Politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la Loi d'orientation agricole (LOA). La Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNCC), etc. Il a permis de lever plusieurs barrières structurelles liées à l'accès aux ressources productives, à la valorisation des productions locales et à la représentation des femmes dans les instances communautaires.

Dans les régions de **Koulikoro** (zone d'intervention de CAD-Mali à Baguinéda) et de **Ségou** (Zone d'intervention de AFPB à Konobougou), les activités du programme s'inscrivent pleinement dans les enjeux prioritaires identifiés localement : accès à la terre pour les femmes, sécurité alimentaire, résilience des ménages, valorisation du lait local et diversification des revenus ruraux. Le programme accompagne les femmes installées sur le périmètre irrigué de l'Office du Niger. Les actions de plaidoyer dans les zones à gouvernance coutumière, ont permis à de nombreuses femmes d'obtenir des documents officiels ou des engagements écrits garantissant l'usage sécurisé des terres. Ces actions témoignent d'une capacité d'ancrage du programme dans les réalités foncières spécifiques au territoire.

À Ségou, dans les zones d'intervention de SEXAGON, le programme a accompagné la structuration des coopératives féminines dans la filière riz étuvé. L'attribution de terres par les autorités communales à la suite de plaidoyers menés par les bénéficiaires constitue une reconnaissance concrète de leur légitimité. Les formations dispensées et l'appui technique ont renforcé les capacités d'organisation et de gestion de ces groupements.

Un témoignage éloquent d'un membre d'une coopérative de transformation du riz à Niono illustre cet impact : « Pendant des années, nous étuvions le riz avec du matériel vétuste et sans technique. Grâce au programme, nous avons maintenant des équipements modernes, des formations, et nous faisons des bénéfices. Nous sommes devenues des actrices sociales visibles ».

À Koutiala, le programme, via SCOOPS-K, a structuré un réseau de coopératives féminines autour de la chaîne de valeur soja, en intégrant les femmes dans les marchés institutionnels et humanitaires

(notamment grâce à l'introduction de la farine de soja dans les CSCOMs et les achats humanitaires via OCHA). Les résultats enregistrés (26 tonnes de soja transformé vendues, intégration dans les protocoles nutritionnels) confirment l'efficacité du modèle mis en place.

Dans l'ensemble, le programme DGD a su conjuguer ancrage territorial, accompagnement technique, plaidoyer local et structuration économique. Il se distingue par sa capacité à générer des effets tangibles sur les revenus, le pouvoir d'agir des femmes et leur inclusion dans la gouvernance locale. Cette cohérence entre stratégie, actions et résultats renforce la pertinence de l'intervention, et justifie la poursuite du programme avec un appui renforcé aux jeunes coopératives, à la formalisation foncière et au suivi des effets de transformation sociale. Le programme se révèle non seulement pertinent, mais également légitime vis-à-vis des personnes avec lesquelles il travaille. Il convient de souligner que, au sein des organisations, les changements sont manifestement positifs et que l'intervention du projet a apporté une réelle valeur ajoutée aux comportements des bénéficiaires. En effet, on constate les impacts suivants :

- L'apaisement du climat au sein du foyer conjugal : les témoignages recueillis auprès des membres des coopératives féminines indiquent que l'augmentation du revenu des femmes éleveuses a réduit les tensions économiques dans les ménages. Plusieurs femmes ont affirmé que leur nouvelle capacité à contribuer aux charges familiales (alimentation, santé, scolarité) a renforcé leur légitimité dans la prise de décision domestique. ;
- La disponibilité de lait de qualité, ainsi que la promotion et la valorisation du lait local : grâce à la structuration de la filière laitière, aux équipements de transformation (pasteurisateurs, thermomètres, machines de conditionnement) et aux bonnes pratiques d'hygiène diffusées dans le cadre du programme, les bénéficiaires ont amélioré l'offre locale de lait transformé. Ceci a été confirmé dans les **enquêtes auprès des CSCOMs partenaires**, qui ont exprimé une demande croissante pour ce produit ;
- La contribution à l'autosuffisance alimentaire des ménages : les revenus issus de la vente de lait et de yaourt ont permis aux femmes de couvrir plus aisément les besoins alimentaires de leurs familles. Lors des focus groups réalisés dans la zone AFPB, les participants ont confirmé que les enfants consomment désormais du yaourt local comme complément nutritionnel régulier.
- L'adaptation des pratiques face aux impacts du changement climatique : les initiatives soutenues par le programme (culture de fourrages, transformation du lait en saison sèche, introduction de foyers améliorés, fabrication de biofertilisants) témoignent d'une **résilience accrue**. Ces éléments sont confirmés dans les **entretiens avec les responsables de SEXAGON**, qui soulignent une adaptation progressive des stratégies communautaires de production.

4.2.2.1.2. Pertinence par rapport aux priorités nationales

Les objectifs du programme DGD s'alignent de manière cohérente avec les priorités stratégiques du Mali, telles que définies dans la **Politique nationale genre (PNG)**, la **Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle**, ainsi que la **Politique foncière nationale**. Ils répondent directement aux problématiques structurelles rencontrées par les femmes et les jeunes dans les zones d'intervention, notamment :

- un accès limité aux facteurs de production (terre, équipement, financement),
- une faible valorisation des produits locaux,
- des barrières socioculturelles à l'autonomisation des femmes.

La structuration des chaînes de valeur sensibles au genre (lait, soja, riz, bio-intrants) est également en phase avec les ambitions du **Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD)**, en matière de développement rural inclusif, de lutte contre l'insécurité alimentaire et de renforcement de la résilience des ménages vulnérables.

Par exemple, la mise en place d'unités de transformation du lait, du riz étuvé et du soja, combinée à des formations sur les bonnes pratiques de production et de gestion, a permis d'améliorer la qualité des produits nutritionnels tout en générant de nouveaux revenus et opportunités économiques, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire locale.

4.2.2.1.3. Clarté et réalisme des objectifs au regard des ressources disponibles

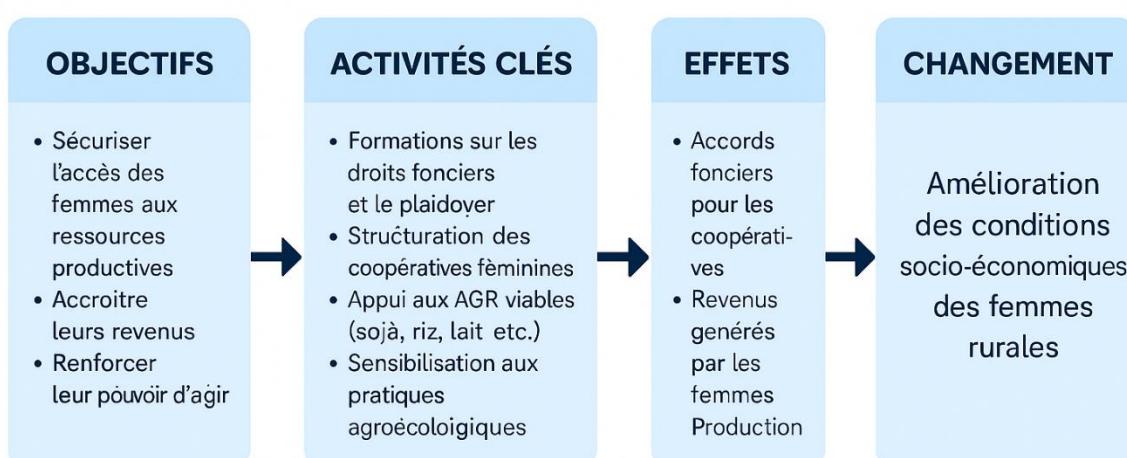
Les objectifs du programme – améliorer l'accès des femmes aux ressources (terre, eau, équipements), accroître leurs revenus et renforcer leur pouvoir d'agir – sont clairs, réalistes et répondent à des besoins largement documentés par les diagnostics participatifs. Par exemple, les formations dispensées sur les droits fonciers et le plaidoyer ont permis aux femmes bénéficiaires d'AFPB à Baraoueli d'obtenir des parcelles d'une superficie de 5ha avec procès-verbaux validés par les autorités coutumières et municipales.

Les ambitions du programme ont été calibrées en cohérence avec les moyens techniques et institutionnels mobilisables. L'utilisation d'outils tels que le DIO, les 5C et l'AAG a permis aux partenaires de progresser dans leurs plans de renforcement. Les équipements fournis ont renforcé la capacité de production des coopératives féminines et les effets constatés sont multiples :

- Amélioration de la production grâce à l'acquisition d'équipements modernes de transformation du soja (SCOOPSK) ; l'utilisation de kit d'étuvage amélioré de 180 kg en acier galvanisé (Sexagon) ; des équipements modernes de transformation du lait et une ensacheuse (AFPB),
- Renforcement du rôle économique des femmes avec le revenu généré par les activités de production
- Reconnaissance sociale accrue, les femmes jouant un rôle dans les décisions familiales.
- Amélioration de la sécurité alimentaire, confirmée par l'introduction du yaourt local dans les régimes alimentaires.

Le schéma suivant est une illustration de la logique d'intervention du programme DGD (Objectifs → Activités → Effets → Changement).

schéma 2: Illustration de la logique d'intervention du programme au Mali



4.2.2.1.4. Pertinence du problème adressé

Le programme DGD s'attaque à des problématiques structurelles majeures, reconnues tant par les politiques publiques nationales que par les acteurs du développement et les résultats d'enquêtes de

terrain. Il répond de manière ciblée à des enjeux cruciaux tels que : le faible accès des femmes aux ressources foncières sécurisées, la faible valorisation des productions agricoles locales, la précarité économique des ménages ruraux, ainsi que la sous-représentation des femmes dans les instances de gouvernance locale.

À travers une approche intégrée, sensible au genre et solidement ancrée dans les dynamiques locales, le programme déploie des réponses concrètes, contextualisées et co-construites avec les communautés bénéficiaires. Ces réponses s'appuient sur les priorités exprimées directement par les populations ciblées, notamment lors des groupes de discussion communautaires, des entretiens individuels et des consultations participatives menées sur le terrain. Cette méthodologie participative garantit une meilleure appropriation des actions et renforce la pertinence des interventions au regard des réalités socioculturelles, économiques et institutionnelles propres à chaque zone d'intervention.

Les effets observés dans les différentes zones d'intervention – qu'il s'agisse de l'accroissement des revenus, de l'amélioration de l'accès aux facteurs de production, du renforcement du leadership féminin ou de la contribution à la sécurité alimentaire – constituent autant de preuves tangibles de la pertinence et de la légitimité du programme. Ils confirment que l'intervention est en adéquation avec les réalités socioculturelles, économiques et institutionnelles des communautés ciblées, tout en contribuant à une transformation progressive et durable des rapports de pouvoir locaux.

4.2.2.1.5. La prise en compte du genre

L'État malien met en évidence sa volonté d'améliorer la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, conformément à ses engagements nationaux et internationaux. En 2015, le Mali a adopté la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015, visant à réduire considérablement les écarts entre hommes et femmes dans ces instances. Cette législation stipule dans son premier article : « À l'occasion des nominations dans les institutions de la République ou dans les différentes catégories de services publics au Mali, par décret, par arrêté ou décision, la proportion de personnes de l'un ou l'autre sexe ne doit pas être inférieure à 30%. » L'article 2 de cette même loi précise : « À l'occasion de l'élection des députés de l'Assemblée nationale, des membres du Haut conseil des collectivités territoriales, aucune liste d'au moins trois personnes présentée par parti politique, groupement de partis politiques ou groupement de candidats indépendants n'est recevable si elle présente plus de 70% de femmes ou d'hommes... »

Le Mali met également en œuvre une Politique Nationale Genre (PNG), qui vise à concrétiser ses engagements nationaux, internationaux et africains, dans le but d'édifier une société démocratique et un État de droit où l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale, comme inscrit dans la Constitution du Mali du 25 février 1992 et son préambule. La PNG-Mali tire sa légitimité d'un ensemble d'instruments juridiques nationaux, internationaux et africains, incluant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CÉDEF) et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ainsi que son Protocole facultatif relatif aux droits des femmes en Afrique.

Le programme DGD s'inscrit alors dans le cadre des engagements nationaux du Mali visant à promouvoir l'égalité des sexes et à renforcer la participation des femmes dans les instances de décision. Dans cette dynamique, le programme DGD met en œuvre des initiatives alignées sur la Politique Nationale Genre (PNG), qui soutient les droits des femmes et l'égalité entre les sexes. Le programme œuvre ainsi pour l'autonomisation des femmes rurales, en renforçant leur capacité à participer activement à la vie économique et sociale. Il s'agit d'un pas vers l'édification d'une société plus juste et inclusive, où les femmes jouent un rôle clé dans les décisions locales et communautaires, notamment en matière de gestion des ressources naturelles et de production agricole.

Ce cadre législatif et cette politique soutiennent le programme DGD en facilitant l'accès des femmes aux terres, aux ressources et en intégrant les femmes dans les processus de prise de décision, contribuant ainsi à la réduction des inégalités et à la promotion de l'égalité des sexes au sein des communautés rurales :

- **Renforcement du leadership féminin** : Grace au programme, 4 femmes à Baraoueli participent aux prises de décision au niveau communal en tant que conseillères communale ou villageoise. Les femmes membres d'AFPB sont fréquemment consultées et impliquées par les autorités villageoises dans les prises de décisions. Tout cela répond directement aux exigences de la loi 2015-052 en favorisant une participation équitable des femmes à la gouvernance locale.
- **Autonomisation économique** : En structurant les chaînes de valeur agricoles (lait, soja, riz étuvé, bio-intrants) et en créant et animant des unités de transformations de manière sensible au genre, le programme a contribué à accroître les revenus des femmes rurales, à améliorer leur pouvoir de décision dans les foyers, et à renforcer leur légitimité dans l'espace public. Ces avancées s'inscrivent dans l'objectif de la PNG visant à garantir une participation équitable aux ressources économiques.
- **Accès aux ressources productives** : À travers les appuis fonciers facilités par CAD-Mali, AFPB SEXAGON et SCOOPS K, plus de 65 hectares de terres ont été attribués à des coopératives féminines, avec des procès-verbaux validés par les autorités locales. Cette action concrète soutient la **mise en œuvre de la Politique Foncière Agricole (LFA)**, en assurant une sécurisation juridique de l'accès des femmes à la terre.
- **Des unités de transformation du soja, du lait local et du riz étuvé créées et équipées** :
- **Des points de vente de produits à base de soja, du riz étuvé et du lait local créés** :
- **Des PDI assistées avec des kits alimentaires** :
- **Agroécologie paysanne promue et des agro-volontaires formés** ;
- **Institutionnalisation du genre dans les structures partenaires** : Le recours à l'outil **Action Apprentissage Genre (AAG)** auprès des organisations partenaires a permis une révision des manuels de procédures, une meilleure répartition des rôles et une intégration systématique de la perspective genre dans la gouvernance interne. Cette transformation institutionnelle répond aux objectifs de la PNG en matière de changement des normes sociales et organisationnelles.

En somme, le programme DGD ne se limite pas à promouvoir des activités économiques féminines : **il agit comme un levier stratégique de concrétisation des politiques de genre au Mali**, en traduisant les textes de loi en changements palpables dans la vie des femmes rurales. À travers ses actions, il renforce l'accès équitable aux ressources, la représentativité des femmes dans la gouvernance, et l'autonomisation économique – autant de conditions nécessaires à la construction d'une société plus inclusive et équitable.

Cette pertinence du programme DGD s'évalue à plusieurs niveaux : en premier lieu, par son alignement avec les priorités nationales en matière de développement, d'égalité de genre et de gouvernance inclusive ; en second lieu, par sa cohérence interne au regard de la théorie de changement proposée, qui vise à transformer durablement les conditions socio-économiques des femmes et des jeunes dans les zones d'intervention.

4.2.2.1.6. Alignement avec les priorités nationales et cadres juridiques

Comme détaillé précédemment, le Mali s'est engagé à travers plusieurs instruments (loi n°2015-052, PNG, Politique Foncière Nationale, CEDEF, Protocole de Maputo) à favoriser l'autonomisation des femmes, leur accès équitable aux ressources, et leur représentativité dans les instances de décision. Le Mali dispose d'une Loi Foncière Agricole (LFA), d'une Loi Domaniale et Foncière (LDF), d'une Politique de Développement Agricole (PDA), d'un Fond National d'Appui à l'Agriculture (FNAA), d'une Stratégie Nationale de Valorisation du Lait cru Local (SNVLL), d'une Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC). Le programme DGD se positionne comme une **réponse opérationnelle directe** à ces politiques, lois, stratégies nationales et engagements, en accompagnant les femmes rurales dans leur structuration collective, leur accès à la terre, leur renforcement de capacités, et leur participation active aux dynamiques économiques et sociales locales.

4.2.2.1.7. Bien-fondé de l'intervention au regard de la théorie de changement

- **La théorie de changement**

La ToC qui sous-tend le programme DGD repose sur une approche transformationnelle ambitieuse, visant à corriger les inégalités structurelles de genre à travers l'activation de cinq leviers stratégiques et interdépendants : **Accès élargi aux ressources productives et aux marchés**

Le programme favorise l'appropriation concrète, par les femmes rurales, de facteurs essentiels de production – tels que la terre, les équipements, la formation technique – conditionnant leur autonomie économique. Cet accès accru renforce leur productivité, améliore leurs revenus et légitime leur rôle dans les sphères économiques locales, tout en leur permettant de mieux répondre aux besoins fondamentaux de leurs ménages.

- **Renforcement du pouvoir d'agir et de la gouvernance inclusive**

Le second levier consiste à consolider les capacités de leadership et d'influence des femmes dans la gouvernance communautaire. Grâce à des dispositifs tels que l'Action Apprentissage Genre (AAG) et des sessions de formation ciblées, les bénéficiaires sont désormais mieux préparées à occuper des fonctions au sein des commissions foncières, des conseils villageois et d'autres instances décisionnelles locales. Cette montée en compétences contribue à une gouvernance plus représentative et plus équitable.

- **Mutation des normes sociales et reconnaissance du rôle des femmes**

Le troisième pilier de la théorie de changement vise l'évolution des normes socioculturelles à travers des actions continues de plaidoyer, de sensibilisation communautaire et de dialogue intergénérationnel. Ces initiatives renforcent la reconnaissance des femmes en tant qu'actrices de développement, tout en favorisant une transformation durable des rapports sociaux et du partage du pouvoir dans les espaces domestiques et publics.

Cette architecture théorique s'est traduite, à mi-parcours, par des résultats concrets et mesurables :

- Plus de 65 hectares de terres sécurisées au profit de coopératives féminines dans les régions d'intervention ;
- Introduction de la farine de soja transformée dans les protocoles nutritionnels des CSCOMs, en réponse à la demande croissante de produits locaux enrichis ;
- Accroissement du chiffre d'affaires et des bénéfices des coopératives laitières, notamment dans les zones appuyées par AFPB ;
- Transformation progressive des pratiques de gouvernance au sein des OSC partenaires, grâce à l'appropriation de l'outil AAG et à l'intégration systématique de la perspective genre dans les procédures internes.

Ainsi, la logique d'intervention du programme DGD s'avère pleinement fondée et cohérente avec l'ambition de transformation sociale portée par ses partenaires, tout en produisant des effets structurels durables en faveur de l'égalité de genre et du développement inclusif.

3. Pertinence des objectifs au regard des besoins identifiés

L'intervention répond de manière spécifique aux **besoins prioritaires des communautés ciblées**, identifiés lors des diagnostics participatifs et des enquêtes de terrain : accès à la terre, autonomisation économique, sécurité alimentaire, gouvernance inclusive. Les objectifs fixés – sécurisation foncière, inclusion économique, renforcement du pouvoir d'agir – sont à la fois **clairs, réalistes et adaptés aux ressources disponibles** tel que décrit plus haut

4. Cohérence interne du cadre logique et des indicateurs

Le cadre de résultats adopté reflète une **bonne cohérence avec la théorie de changement** : les effets attendus (transformation socio-économique, gouvernance inclusive, réduction des inégalités) sont reliés à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier les progrès. Des ajustements sont néanmoins recommandés pour affiner la capture des « effets de transformation sociale », notamment sur le leadership, la redevabilité locale et les normes de genre.

4.2.2.1.8. Gestion foncière (terres, ressources naturelles etc...)

Le programme DGD s'aligne avec la loi sur l'Orientation Agricole (LOA), qui consacre le droit à l'alimentation pour tous et l'égal accès à la terre et aux ressources naturelles. L'article 8 de cette loi souligne la politique de développement agricole visant à promouvoir les femmes et les hommes vivant du secteur agricole, dans le respect de l'équité, en particulier entre les zones rurales et urbaines. L'article 83 renforce l'engagement de l'État à assurer un accès équitable aux ressources foncières pour différentes catégories d'exploitants agricoles. De plus, la législation malienne prévoit des mesures spécifiques en faveur des femmes et des groupes marginalisés, en facilitant leur accès à la terre et aux ressources. L'article 24 privilégie l'installation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables en tant qu'exploitants agricoles, avec un soutien technique et financier. L'article 46 met également l'accent sur l'insertion des jeunes dans les activités agricoles comme une priorité nationale. Enfin, lors de l'attribution des parcelles agricoles publiques, des préférences sont accordées aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables. Ces dispositions légales représentent des instruments juridiques solides pour améliorer l'accès des femmes et de leurs organisations à la terre et aux ressources naturelles.

❖ Zone d'intervention de CAD-Mali

Outre les autres communes, le périmètre irrigué de Baguinéda est régi par un cadre institutionnel spécifique relevant de l'Office du Niger, dont la gestion s'articule autour de conventions formelles d'exploitation. Ce régime administratif centralisé impose des procédures précises pour l'accès à la terre, souvent peu accessibles aux femmes rurales en raison de lourdeurs bureaucratiques, d'un déficit d'information, et d'une faible représentativité dans les instances décisionnelles.

Face à ce contexte, le programme DGD, à travers son partenaire CAD-Mali, a mis en place un accompagnement technique et institutionnel ciblé en faveur des coopératives féminines locales. Cet appui a notamment porté sur :

- La constitution de dossiers fonciers conformes aux exigences de l'Office du Niger (plans de mise en valeur, lettres de demande, engagements de gestion durable),
- La médiation auprès des commissions domaniales locales et des services fonciers de l'Office du Niger pour faire valoir les droits des femmes,

- La sécurisation administrative via la délivrance de procès-verbaux d'attribution signés par les mairies et les services domaniaux, et dans certains cas, la formalisation de baux d'exploitation au nom des coopératives féminines.

Les données issues des focus groupes et entretiens menés auprès des bénéficiaires révèlent une amélioration significative de l'accès des femmes à des terres irriguées. Des témoignages soulignent qu'avant l'intervention du programme, les femmes étaient largement absentes des processus d'attribution foncière. Désormais, plusieurs coopératives féminines disposent de parcelles aménagées dans le périmètre de l'Office, avec une capacité productive accrue et une sécurité d'occupation renforcée.

Cependant, les femmes expriment encore des défis persistants, notamment :

- Les coûts liés à l'entretien des parcelles irriguées et aux redevances annuelles de l'Office,
- La nécessité d'un appui technique renforcé pour optimiser les rendements agricoles,
- Le besoin de renforcer leur pouvoir de négociation au sein des commissions foncières pour pérenniser leurs droits.

Cette dynamique traduit une avancée significative dans l'opérationnalisation des objectifs de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et de la Politique Foncière Nationale, en assurant un accès plus équitable et sécurisé des femmes aux ressources foncières dans un cadre institutionnel formel. Elle illustre également la valeur ajoutée du programme DGD dans la transformation des rapports de pouvoir foncier au sein des systèmes irrigués pilotés.

❖ **Zone d'intervention de l'AFPB – Zone agro-pastorale à gestion coutumière mixte**

Dans ces localités de la région de Ségou, la gouvernance foncière repose sur une articulation entre les autorités traditionnelles (chefs de village, notables) et les structures communales. Le programme DGD, à travers AFPB, a mis en place des stratégies de négociation foncière (plaidoyer) auprès des chefs de terres, tout en sensibilisant les autorités municipales aux droits fonciers des femmes. Cette double approche a permis la sécurisation de cinq d'hectares de terre ; attribués à des coopératives féminines, certains actes ayant été légalisés par les mairies. Cependant, la précarité juridique de ces droits demeure un défi dans un contexte où la formalisation reste incomplète.

❖ **Zone de Ségou (SEXAGON) – Zones agricoles sous gestion communautaire et périmètre de l'Office du Niger**

Les dynamiques foncières dans les zones d'intervention de SEXAGON présentent une complexité spécifique, marquée par deux régimes coexistant : d'une part, des terres relevant du domaine de l'Office du Niger (comme à Macina et Markala) ; d'autre part, des périmètres agricoles sous gestion coutumière ou communautaire dans les communes rurales (telles que Sokolo, Dioro ou Sanando).

Dans les zones relevant de l'Office du Niger, les procédures d'accès à la terre sont encadrées par des conventions formelles d'exploitation et une administration centralisée, souvent peu accessible aux coopératives féminines du fait des barrières institutionnelles et des biais socioculturels. Le programme DGD, à travers SEXAGON, a engagé un dialogue avec les services de l'Office, les autorités communales et les commissions domaniales pour faciliter l'intégration des femmes dans les circuits de gestion foncière formelle. Ce travail a permis à certaines coopératives féminines d'obtenir des engagements verbaux ou des autorisations préalables d'occupation, bien que la délivrance de baux officiels reste encore limitée et inégalement appliquée.

Dans les zones à gestion communautaire, la pression sur les terres arables – en particulier pour les activités liées à la transformation du riz étuvé – se traduit par une compétition croissante entre les usages (production vivrière, maraîchage, infrastructures communautaires). Les femmes sont particulièrement

défavorisées, car leurs droits d'usage restent souvent précaires et dépendants de l'arbitrage des chefs coutumiers ou des conseils villageois. SEXAGON, avec l'appui du programme DGD, a accompagné les coopératives dans un processus de plaidoyer local, qui a conduit plusieurs municipalités (notamment Sokolo, Sanando et Macina) à acter la mise à disposition de terres communautaires à travers des procès-verbaux d'attribution signés.

Les principaux apports documentés à travers les enquêtes et focus groupes sont les suivants :

- Sensibilisation des autorités locales aux droits fonciers des femmes et leur rôle dans la sécurisation alimentaire ;
- Appui à la formalisation de demandes collectives auprès des commissions foncières locales ;
- Obtention de parcelles pour l'installation d'unités de transformation du riz ou d'espaces de stockage, souvent situées à proximité des périmètres irrigués ;
- Mobilisation de leaders locaux pour accompagner la légitimation sociale de la présence foncière féminine.

Cependant, plusieurs contraintes majeures persistent :

- La majorité des attributions reste verbale ou adossée à des procès-verbaux non légalisés ;
- L'absence de titres provisoires ou définitifs rend les femmes vulnérables à la contestation ou à la récupération des terres une fois valorisées ;
- La saturation foncière croissante, accentuée par les pressions climatiques et démographiques, exacerbe les tensions autour des ressources disponibles.

Le programme DGD, via l'action de SEXAGON, a contribué à ouvrir des espaces d'expression et de négociation pour les femmes rurales, en favorisant une reconnaissance accrue de leurs droits fonciers dans des contextes historiquement défavorables. Néanmoins, la pérennisation de ces acquis nécessite un accompagnement renforcé vers la formalisation juridique des droits d'usage et un engagement continu avec les autorités locales et les services domaniaux, notamment dans les zones administrées par l'Office du Niger.

❖ Zone de Koutiala (SCOOPS-K) – Milieu rural structuré autour des coopératives agricoles

Dans cette zone, bien que les pressions foncières soient moindres, l'accès des femmes à la terre reste limité par les pratiques sociales et coutumières. Le programme a appuyé SCOOPS-K dans l'identification de terres collectives attribuées à des coopératives féminines via des mécanismes communautaires (procès-verbaux signés par les notabilités locales). L'enjeu ici réside davantage dans la reconnaissance de ces droits au niveau communal, et leur transformation progressive en titres plus sécurisés. Des dynamiques d'apprentissage sur les droits fonciers ont également été renforcées via des sessions de formation et d'accompagnement juridique.

Ainsi, le programme DGD soutient concrètement les politiques nationales en matière d'accès équitable à la terre en adaptant ses approches aux réalités foncières locales. Il articule les outils juridiques nationaux (LOA, Politique foncière nationale, PNG) avec des actions de terrain sensibles au contexte institutionnel et coutumier de chaque zone. Ce travail contribue à la sécurisation foncière des femmes rurales, à leur inclusion économique et à une meilleure gouvernance locale des ressources naturelles.

4.2.2.1.9. Les difficultés rencontrées par les bénéficiaires du programme DGD

Dans les zones rurales, plusieurs études sur la gestion foncière et les ressources naturelles ont révélé que les femmes subissent injustices et violences en raison des idéologies traditionnelles et coutumières.

Ces pratiques engendrent des traitements inéquitables lors du partage et de la gestion des ressources naturelles, contribuant ainsi au sous-développement socio-économique et culturel des femmes rurales. Dans ce contexte, le programme DGD œuvre pour réduire ces injustices en soutenant les femmes et en les formant à la plaidoirie pour défendre leurs droits. Cette approche vise à renforcer leur implication et participation dans la prise de décision au sein de leurs communautés.

Les résultats du programme montrent des avancées notables, notamment dans les zones d'intervention où les autorités locales et traditionnelles ont attribué des parcelles aux femmes, leur permettant ainsi d'exercer leurs activités génératrices de revenus (AGR) sans pression extérieure.

Les appuis apportés aux femmes dans le cadre des AGR ont grandement contribué à l'amélioration de leurs conditions de vie et de celles de leurs familles. Elles parviennent ainsi à faire face à de nombreuses charges essentielles du foyer, telles que :

- ✓ Assurer la sécurité alimentaire des communautés ;
- ✓ Garantir la santé et le bien-être des enfants ;
- ✓ Promouvoir l'autonomisation, facteur clé de la stabilité des foyers.

Les données issues des focus groups et entretiens individuels conduits dans les zones d'intervention du programme DGD mettent en évidence des effets socioéconomiques significatifs, illustrant la pertinence de l'approche intégrée mise en œuvre.

- ✓ **Assurer la sécurité alimentaire des communautés** : Une majorité de femmes interrogées dans les coopératives de Baraouéli et Konobougou ont affirmé que la sécurisation de l'accès à la terre et la maîtrise de la transformation du lait leur ont permis de garantir une alimentation régulière au sein de leurs ménages. L'accès à des revenus plus stables permet également l'achat de denrées complémentaires en période de soudure. Une bénéficiaire de Baguinéda souligne : « Même quand il n'y a pas de cultures, je peux acheter du mil ou du riz avec ce que je gagne de la vente du lait. »
- ✓ **Garantir la santé et le bien-être des enfants** : Les entretiens ont révélé que la consommation régulière de produits laitiers transformés comme le lait caillé et le yaourt a contribué à une réduction significative des cas de diarrhées infantiles. À Ségou, des membres de coopératives affirment que les enfants tombent moins malades grâce aux pratiques d'hygiène et de pasteurisation appliquées dans la chaîne de transformation.
- ✓ **Promouvoir l'autonomisation, facteur clé de la stabilité des foyers** : L'autonomisation financière acquise grâce aux AGR a favorisé une amélioration des rapports au sein du foyer. À Baraouéli, une femme rapporte : « Maintenant que je peux payer les frais scolaires et médicaux, mon mari me respecte davantage. Nous discutons ensemble de toutes les décisions importantes ».

4.2.2.1.10. Les synergies d'action du programme avec les interventions des autres partenaires

Dans le cadre du programme DGD, une synergie d'action forte se manifeste régulièrement entre les différents partenaires. Les actions de plaidoyer, tant au niveau régional que national, impliquent une collaboration active entre les quatre partenaires, Oxfam, et divers réseaux de femmes, qui unissent leurs efforts pour mettre en œuvre ces initiatives.

Dans le cadre du programme DGD, une dynamique de synergie s'est progressivement installée entre les quatre partenaires de mise en œuvre (AFPB, SCOOPS-K, SEXAGON et CAD-Mali), Oxfam, et plusieurs réseaux de femmes. Cette collaboration se manifeste notamment à travers des initiatives de plaidoyer coordonnées aux niveaux communal, régional et national, visant à promouvoir les droits fonciers des femmes, l'inclusion économique et la gouvernance sensible au genre.

Un exemple illustratif de cette collaboration est l'organisation conjointe, en 2023, d'une **campagne de sensibilisation sur l'accès équitable à la terre**. Cette initiative, portée conjointement par AFPB (dans le

cercle de Baraouéli, région de Ségou), SEXAGON (à Niono région de Ségou), CAD-Mali (à Kolokani, Nossombougou et Baguinéda) et SCOOPS-K (à Koutiala), a abouti à la tenue d'un atelier régional à Bamako. L'événement a réuni des représentants des coopératives féminines, des autorités locales, des services techniques, et des réseaux de femmes (comme CAFO et COFEM), avec le soutien méthodologique d'Oxfam. Il a permis de formuler une déclaration commune adressée au Ministère de la Promotion de la Femme et au Ministère de l'Agriculture, plaidant pour la formalisation des attributions foncières aux femmes dans les zones de forte pression foncière.

Cette mobilisation collective illustre la complémentarité des approches territoriales des partenaires, et témoigne de leur capacité à mutualiser expertises, ressources et leviers d'influence pour porter des plaidoyers structurants au service des femmes rurales.

De plus, le programme DGD 22-26 s'inscrit dans la suite des précédents programmes DGD2014-2016 et DGD2017-2021 et constitue une complémentarité aux initiatives entreprises par d'autres partenaires. Dans les régions de Koutiala et Ségou, Mercy Corps, SWISCONTACT, et Oxfam, à travers son programme DANIDA, ont joué un rôle clé dans la mise en place et l'accompagnement des activités génératrices de revenus (AGR), notamment dans les domaines du maraîchage, ainsi que dans la transformation et la commercialisation des produits maraîchers, du riz étuvé et du soja. Les expériences acquises à travers ces initiatives antérieures apportent une contribution précieuse à l'atteinte des objectifs fixés par le programme DGD.

Le programme DGD s'inscrit dans une dynamique de complémentarité avec plusieurs initiatives cofinancées par d'autres partenaires techniques et financiers, contribuant à renforcer l'impact global des actions menées auprès des femmes rurales. Dans les régions de Koutiala et Ségou, les activités de maraîchage – bien que non directement financées par le programme DGD – ont été largement soutenues par d'autres projets mis en œuvre par les mêmes partenaires.

Ainsi, **le programme DANIDA qui finance officiellement DGD-22-26**, également porté par Oxfam, a financé l'installation de périmètres maraîchers, la fourniture de semences améliorées, ainsi que la mise en place de systèmes d'irrigation dans certaines communes d'intervention, notamment en faveur des groupements féminins accompagnés par **AFPB** et **SEXAGON**. Ce financement a permis de sécuriser l'accès à l'eau et d'améliorer la productivité fourragère et maraîchère pendant la saison sèche.

En parallèle, **Mercy Corps** et **Swisscontact** sont intervenus dans la région de Ségou pour soutenir la structuration de la filière maraîchère à travers des formations en techniques culturales, la gestion des petites exploitations agricoles, et l'accès aux marchés. Leurs interventions ont permis de consolider les compétences acquises par les femmes soutenues par le programme DGD dans le cadre de la diversification de leurs revenus.

La complémentarité entre ces différents financements a eu un effet levier sur les résultats obtenus par le programme DGD. Elle a notamment facilité la reconversion de certaines bénéficiaires vers des activités de transformation et de commercialisation, améliorant ainsi leur autonomie économique et leur intégration dans les chaînes de valeur locales. Cette articulation stratégique entre projets démontre l'importance d'une **approche multi-acteurs et multi-financements** pour assurer une transformation durable des conditions de vie des femmes rurales.

En résumé, le programme DGD est en parfaite cohérence avec les priorités nationales et les cadres juridiques en vigueur. En favorisant l'accès des femmes à la terre, aux ressources naturelles et aux marchés, il constitue un levier puissant pour leur autonomisation économique et sociale.

En résumé, le programme DGD s'inscrit en **pleine cohérence avec les priorités nationales** (telles que la Politique nationale genre, la Loi d'Orientation Agricole, la Politique foncière nationale et le Plan stratégique pour l'autonomisation des femmes) ainsi qu'avec les **cadres juridiques et stratégiques relatifs aux droits fonciers, à l'égalité de genre et à la gouvernance locale**.

Cette cohérence s'exprime **à travers un ensemble d'actions concrètes** mises en œuvre sur le terrain :

- **Appui à la sécurisation foncière des femmes rurales** dans plusieurs communes (Baraouéli, Konobougou, Tanim, etc.), via l'obtention de **procès-verbaux d'attribution, d'attestations légalisées ou de certificats coutumiers**, en lien avec les autorités locales, les commissions domaniales et les leaders coutumiers ;
- **Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des coopératives féminines**, à travers des **formations sur les droits fonciers, le leadership, la gestion coopérative et l'entrepreneuriat rural**, permettant aux femmes de revendiquer leur place dans les instances décisionnelles locales (conseils villageois, commissions foncières, etc.) ;
- **Soutien au plaidoyer local et régional**, porté collectivement avec les OSC partenaires et les réseaux de femmes, pour **l'application effective des textes juridiques relatifs à l'accès équitable aux ressources productives** et pour une meilleure représentation des femmes dans la gouvernance foncière ;
- **Institutionnalisation de la dimension genre au sein des organisations partenaires**, notamment via l'introduction et l'appropriation de l'outil **Action Apprentissage Genre (AAG)**, qui a permis de transformer les pratiques de gouvernance interne et de renforcer l'équité dans l'accès aux responsabilités ;
- **Promotion de chaînes de valeur inclusives** (soja, riz, lait), à travers l'appui à la structuration des coopératives, la mise en place de mécanismes de commercialisation et l'élargissement de leur accès aux marchés locaux et institutionnels (ex. alimentation scolaire, nutrition communautaire).

En s'appuyant sur ces leviers d'action, le programme DGD contribue de manière tangible à **réduire les inégalités structurelles** et à **renforcer l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes rurales**, en droite ligne avec les engagements du Mali en matière de développement inclusif et durable.

Les dynamiques de plaidoyer et de sensibilisation mises en place ont permis des avancées concrètes en matière d'égalité foncière et d'inclusion économique. De plus, les collaborations stratégiques avec d'autres partenaires ont renforcé la viabilité du programme et optimisé ses retombées.

Ainsi, les objectifs du programme sont pleinement pertinents, réalistes et adaptés aux besoins des bénéficiaires. Pour garantir la durabilité des acquis, il est impératif de poursuivre les efforts en matière de sensibilisation, de formation et de structuration des coopératives féminines, tout en consolidant les alliances avec les institutions locales et internationales.

Au regard des éléments d'analyse issus des **entretiens individuels**, des **focus groupes communautaires**, de l'examen de la **documentation du programme** (offre technique, théorie de changement, cadre logique, rapports de corroboration), l'évaluation à mi-parcours conclut que le programme DGD est **pleinement pertinent** au regard des enjeux de développement rural, d'égalité de genre et de gouvernance foncière au Mali.

Pertinence des objectifs et alignement stratégique

Les objectifs du programme sont en **adéquation claire avec les priorités nationales** (Politique nationale genre, Loi d'Orientation Agricole, Politique Foncière Agricole (LFA) et **répondent aux besoins exprimés par les groupes cibles**, notamment les femmes rurales, les jeunes et les personnes déplacées. Ces besoins ont été confirmés lors des **focus groupes réalisés dans les régions de Ségou et Koulikoro**, ainsi que dans les guides d'entretien avec les partenaires.

Cohérence avec la théorie de changement

La théorie de changement du programme repose sur l'hypothèse selon laquelle **l'accès sécurisé à la terre et aux ressources productives, combiné à l'autonomisation économique et au renforcement du pouvoir d'agir des femmes**, permet de transformer durablement les rapports de pouvoir dans les communautés. Cette hypothèse se vérifie sur le terrain : des femmes siègent désormais dans les instances foncières et communautaires, participent aux décisions économiques, et influencent le cadre local (cf. focus groupes SCOOPS-K, AFPB, CAD-Mali).

Pertinence du cadre des résultats et des indicateurs

Le **cadre logique du programme** est globalement cohérent, avec des effets et résultats alignés sur les objectifs fixés. Les **indicateurs quantitatifs et qualitatifs** permettent de mesurer les transformations attendues, bien qu'il ait été signalé par les partenaires (cf. entretiens) que certains **indicateurs de changement social** sont **difficiles à capter à court terme**, et mèriraient d'être adaptés pour mieux refléter les processus d'influence, de leadership ou de changement normatif.

Points forts de la conception

- Une approche **multiniveau et multi-secteurs**, articulant accès aux ressources, renforcement de capacités et plaidoyer ;
- Un **ancre territorial fort**, basé sur des OSC locales disposant d'une connaissance fine des contextes ;
- L'introduction d'outils innovants comme **l'Action Apprentissage Genre (AAG)** pour transformer les pratiques de gouvernance interne des organisations.

Limites ou points d'attention

- Des **écart d'appropriation** de la théorie de changement entre les partenaires ;
- Un **cadre de redevabilité perçu comme complexe** par certaines structures locales, notamment sur les effets intangibles ;
- L'absence d'intégration explicite de certaines **activités productives clés (comme le maraîchage)** dans le champ du programme, bien que ces dernières soient souvent associées dans la pratique via des synergies externes.

Recommandations

- Mieux expliciter, dans la suite du programme, les liens entre **changements observés et théorie de changement** pour renforcer l'apprentissage ;
- Simplifier ou adapter certains **indicateurs d'effets sociaux** pour faciliter leur suivi au niveau des partenaires ;
- Documenter davantage les **effets indirects et synergies territoriales**, y compris ceux qui ne relèvent pas directement du financement DGD mais concourent aux mêmes finalités.

4.2.2.2. L'efficacité du programme

4.2.2.2.1. Évaluation de la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la coordination

À la suite des rencontres entre l'équipe de consultance et les partenaires de mise en œuvre, il ressort que 90 % des activités prévues ont été exécutées avec succès à tous les niveaux, témoignant d'une bonne gestion et d'un suivi rigoureux. Cependant, une exception a été relevée concernant CAD-Mali, où le Forum des Peuples n'a pas pu être organisé en raison de financements insuffisants.

L'évaluation de l'efficacité du programme montre un taux de réalisation élevé et un forte capacité d'adaptation aux imprévus. La flexibilité dans la gestion des activités et des budgets, ainsi que l'engagement des parties prenantes, ont été des atouts majeurs.

Toutefois, les retards administratifs et les contraintes budgétaires ont limité la mise en œuvre de certaines actions clés, notamment le Forum des Peuples. Pour garantir une efficacité optimale, il est recommandé de :

- Améliorer la planification budgétaire en anticipant les besoins financiers des activités prioritaires.
- Renforcer les stratégies de mobilisation de fonds pour éviter les interruptions d'activités stratégiques.
- Maintenir la flexibilité du programme pour continuer à s'adapter aux évolutions du contexte local.

L'analyse des données issues des **entretiens avec les partenaires de mise en œuvre**, des **rapports d'activités**, et des **revues de planification** montre que, de manière générale, **la majorité des activités prévues dans le cadre du programme DGD ont été mises en œuvre avec succès**.

Selon les éléments partagés lors des entretiens de terrain et des ateliers de suivi, **environ 90 % des activités planifiées** ont été effectivement exécutées à la date de l'évaluation. Cela traduit une **gestion efficiente, une coordination active** entre Oxfam et les partenaires, ainsi qu'un **suivi technique rigoureux**. Par exemple :

- Des **activités de formation en leadership, transformation agroalimentaire et gestion organisationnelle** ont été réalisées comme prévu avec SCOOPS-K, AFPB et SEXAGON ;
- Des plans d'action AAG ont été élaborés et partiellement mis en œuvre dans les structures partenaires ;
- Des ateliers de plaidoyer multi-acteurs ont été organisés dans plusieurs communes cibles, en ligne avec les engagements du programme.

Cependant, une **exception notoire** a été relevée : **le Forum des Peuples**, porté historiquement par CAD-Mali, **n'a pas été organisé**. D'après les échanges avec l'équipe de CAD-Mali, cette activité **ne figurait pas initialement dans les activités financées directement par le programme DGD**, mais aurait pu faire l'objet d'un cofinancement ou d'un appui logistique, ce qui n'a pu être mobilisé à temps. Il ne s'agit donc pas d'un retard du programme en tant que tel, mais d'une difficulté de synergie budgétaire autour d'une initiative externe jugée complémentaire.

Flexibilité du programme

L'efficacité du programme s'est aussi traduite par sa **capacité d'adaptation aux imprévus**. Plusieurs exemples concrets témoignent de cette **flexibilité organisationnelle et stratégique** :

- Réallocation interne de certains budgets pour couvrir des besoins émergents en sécurisation foncière (ex. élargissement des démarches de formalisation dans des communes non prévues initialement) ;
- Ajustement du calendrier de certaines activités sensibles (ex. formation et plaidoyer) en fonction des dynamiques politiques locales ou de contraintes sécuritaires ;
- Introduction de modalités innovantes de suivi (visites croisées, appui technique ciblé) pour compenser les écarts de capacité entre partenaires.

Cette flexibilité, rendue possible par une **gouvernance de programme ouverte**, a permis de **minimiser les impacts des imprévus logistiques ou budgétaires**, tout en maintenant l'atteinte des objectifs stratégiques.

Recommandations

Afin de consolider cette dynamique, il est recommandé de :

- **Renforcer la planification budgétaire anticipative**, notamment pour les activités jugées sensibles ou symboliques ;
- **Explorer des mécanismes de financement complémentaires**, en lien avec d'autres programmes (ex. DANIDA, autres financements thématiques) ;
- **Maintenir un cadre de coordination souple**, permettant des ajustements techniques et financiers rapides en réponse aux évolutions contextuelles.

Renforcement des stratégies et clarification des rôles pour une meilleure mise en œuvre future

Synergies d'action : Typologie et recommandations

Les résultats issus des enquêtes, des focus groupes et des consultations partenaires soulignent la nécessité de multiplier les actions de synergie à différents niveaux pour renforcer l'impact du programme:

- Synergies internes entre Oxfam et ses partenaires de mise en œuvre (AFPB, CAD-Mali, SCOOPS-K, SEXAGON) : harmoniser les actions de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement de capacités autour d'objectifs stratégiques communs.
- Synergies externes avec d'autres partenaires techniques et financiers (DANIDA, Mercy Corps, Swisscontact) : mutualiser les ressources, optimiser l'impact sur les bénéficiaires et étendre la portée géographique et sectorielle des interventions.
- Synergies communautaires : impliquer directement les bénéficiaires, autorités locales et réseaux de femmes pour assurer une appropriation durable des dynamiques de plaidoyer et de gouvernance locale.

Clarification des rôles et séparation des responsabilités

Les entretiens ont mis en lumière une attente forte des partenaires pour :

- Renforcer la séparation claire des rôles entre Oxfam (coordination stratégique, appui méthodologique, reporting) et les partenaires de mise en œuvre (exécution opérationnelle, animation communautaire, capitalisation locale).
- Privilégier l'usage de conventions de partenariat formelles, précisant les responsabilités spécifiques de chaque partie, les règles de redevabilité et les modalités de suivi et d'évaluation.
- Renforcer l'autonomie d'exécution des partenaires, tout en garantissant l'alignement sur les grandes orientations stratégiques du programme.

Recommandations stratégiques

- Multiplier les actions de plaidoyer en synergie, en dotant les coopératives et réseaux de femmes de moyens financiers et techniques suffisants pour mener des campagnes structurées.
- Allouer des ressources financières supplémentaires au plaidoyer local et national pour en assurer la pérennité.
- Maintenir une flexibilité budgétaire et opérationnelle pour s'adapter aux évolutions contextuelles.
- Mener des campagnes massives de sensibilisation communautaire sur les politiques publiques existantes.

- Valoriser les témoignages communautaires dans toutes les actions de plaidoyer.
- Consolider les mécanismes de gouvernance partagée en structurant des espaces de concertation réguliers entre Oxfam, ses partenaires de mise en œuvre, et les bénéficiaires.

4.2.2.2.3. *Le renforcement des capacités des partenaires*

L'analyse des données met en évidence que **tous les partenaires ont adopté le Diagnostic Institutionnel et Organisationnel (DIO) comme un levier stratégique** pour renforcer leurs capacités institutionnelles et opérationnelles. Ce processus a permis l'élaboration et la mise en œuvre de **plans de renforcement des capacités**, avec des niveaux de progression variés selon les partenaires.

CAD-Mali : Renforcement de la gouvernance et de l'efficacité organisationnelle

Le **plan de renforcement des capacités** de **CAD-Mali** a été élaboré dans le cadre d'un **atelier de concertation avec Oxfam**, mettant en exergue les **axes prioritaires d'amélioration** et les **besoins stratégiques en compétences organisationnelles**.

- **Taux de mise en œuvre** : 90 %, traduisant une **progression significative** vers une gouvernance plus structurée et une meilleure efficacité dans la gestion des interventions.
- **Impact** : Grâce à ce plan, **CAD-Mali a consolidé son autonomie institutionnelle, optimisé la coordination de ses activités et renforcé ses capacités de gestion**, permettant ainsi une exécution plus efficiente de ses programmes.

Le plan de renforcement des capacités de **CAD-Mali** a été élaboré en concertation avec **Oxfam**, à l'issue d'un atelier institutionnel, et ciblait plusieurs **axes stratégiques** clairement identifiés :

- **Amélioration de la gouvernance interne** : révision des procédures décisionnelles, formalisation du fonctionnement des instances statutaires.
- **Renforcement de la gestion programmatique et financière** : élaboration de manuels de gestion adaptés, formation sur la gestion budgétaire axée sur les résultats.
- **Consolidation des capacités en plaidoyer et redevabilité citoyenne** : appui méthodologique pour la structuration de campagnes de plaidoyer foncier, formation en dialogue citoyen-autorités.
- **Développement de partenariats stratégiques** : appui à la mise en réseau avec d'autres OSC pour renforcer l'influence collective.
- **Intégration de la dimension genre dans les pratiques organisationnelles** : déploiement de l'outil Action Apprentissage Genre (AAG) pour transformer les dynamiques internes de gouvernance.
- **Taux de mise en œuvre** : 90 %, traduisant une progression significative sur la plupart des axes, notamment en matière de gouvernance interne, de capacité de plaidoyer et de maîtrise de la gestion financière.
- **Impact** : Grâce à ce plan, **CAD-Mali a :**
 - **Consolidé son autonomie institutionnelle**,
 - Amélioré la **qualité de coordination** de ses programmes sur le terrain,
 - Renforcé ses **capacités de gestion**, en conformité avec les exigences de redevabilité,
 - Et accru son **influence stratégique** dans les espaces de dialogue politiques et communautaires.

SCOOP-K : Une approche méthodologique intégrée pour une évolution durable

SCOOP-K a structuré son **plan de renforcement des capacités** en s'appuyant sur la méthodologie des **5 Capacités (5C)**, qui permettent une transformation organisationnelle progressive :

- **Capacité à obtenir des résultats** : Meilleure planification et suivi des performances des projets.
- **Capacité à s'engager et à agir** : Mobilisation accrue des ressources internes et externes.
- **Capacité à s'adapter et à innover** : Réactivité renforcée face aux défis contextuels.
- **Capacité à établir des relations stratégiques** : Développement de partenariats clés et d'alliances durables.
- **Capacité à garantir la cohérence organisationnelle** : Alignement stratégique des actions avec la mission et la vision de l'organisation.

L'évaluation participative a impliqué **trois groupes de travail (leaders, membres et personnel)**, qui ont attribué une **notation sur une échelle de 1 à 3**, suivie d'analyses approfondies pour définir les priorités stratégiques. L'application de la **méthodologie SWOT** a permis d'identifier les **leviers d'amélioration les plus pertinents**, donnant lieu à un **plan d'action structuré**.

- **Taux de mise en œuvre** : 72 %, démontrant une **évolution continue vers une organisation plus performante et résiliente**.
- **Impact** : Grâce à cette approche, **SCOOP-K renforce sa gouvernance interne, améliore la coordination de ses interventions et accroît sa crédibilité auprès des partenaires et des parties prenantes** SCOOPS-K a structuré son plan de renforcement des capacités en collaboration avec Oxfam, en adoptant une approche méthodologique fondée sur la combinaison de deux outils complémentaires :
 - La méthodologie des 5 Capacités (5C), permettant une transformation organisationnelle progressive ;
 - La méthode SWOT, mobilisée lors de sessions d'autoévaluation pour identifier les leviers prioritaires de renforcement institutionnel.

Les cinq axes de travail initialement définis sont :

1. Capacité à obtenir des résultats :

- Élaboration d'outils de planification et de suivi-évaluation des performances (ex. : fiches de production, rapportages trimestriels, indicateurs de suivi nutritionnel).
- Mise en place de procédures de gestion adaptées à l'export et contractualisation avec les CSCOMs pour l'usage des farines dans les protocoles de lutte contre la malnutrition.

2. Capacité à s'engager et à agir :

- Renforcement des ressources internes à travers des formations en leadership, alphabétisation fonctionnelle et gestion coopérative.
- Mobilisation de financements externes (ECHO, NORAD, et autres partenaires locaux) pour soutenir la production et distribution de farine.

3. Capacité à s'adapter et à innover :

- Développement de farines locales alternatives aux intrants importés, validées sur le plan sanitaire.
- Intégration de pratiques climato-intelligentes et de normes d'hygiène dans la chaîne de transformation.

4. Capacité à établir des relations stratégiques :

- Mise en réseau avec les autorités sanitaires, municipales, et les services techniques déconcentrés pour appuyer les démarches de plaidoyer.
- Engagement actif dans les dialogues interinstitutionnels régionaux pour la reconnaissance des produits locaux.

5. Capacité à garantir la cohérence organisationnelle :

- Révision du manuel de procédures et intégration de la dimension genre dans la gouvernance.
- Mise en place d'un comité interne de gestion des conflits et d'un groupe genre au sein de la SCOOPS-K.

Le taux de mise en œuvre est évalué à environ 72 %, selon les résultats consolidés issus de l'autoévaluation participative.

En effet, l'évaluation participative conduite en 2024 a mobilisé trois groupes internes (leaders, membres et personnel), chacun ayant noté l'organisation sur une échelle de 1 à 3. L'analyse SWOT a permis de hiérarchiser les priorités et de construire un plan d'action réaliste, basé sur les marges de progrès constatées.

Impacts observés :

- **Un renforcement notable de la gouvernance interne**, matérialisé par une organisation plus rigoureuse des réunions statutaires et une responsabilisation accrue des membres dans la gestion collective et les processus décisionnels.
- **Un positionnement stratégique consolidé**, grâce à la reconnaissance institutionnelle croissante de SCOOPS-K en tant que fournisseur local de solutions nutritionnelles. Cette reconnaissance s'est traduite par des partenariats opérationnels avec les CSCOMs dans sa zone d'intervention, ainsi que par une collaboration significative avec la communauté humanitaire, notamment à travers la fourniture, via OCHA, d'importantes quantités de farine de soja à destination de la région de Gao.
- **Une autonomie économique renforcée**, soutenue par la commercialisation régulière de farines certifiées, l'intégration progressive dans les marchés institutionnels et l'ancrage dans les circuits économiques communautaires.
- **Une visibilité institutionnelle accrue**, portée par la conduite de plaidoyers ciblés aux échelons régional et national, ainsi que par la participation active de l'organisation aux espaces de concertation multisectoriels, contribuant à faire entendre la voix des femmes rurales dans les politiques de nutrition, de production locale et de gouvernance inclusive.

SEXAGON : Structuration progressive pour une montée en puissance en 2025

En concertation avec Oxfam, un **plan de renforcement des capacités** a été élaboré, structuré en **axes stratégiques et priorités d'intervention**.

- **État d'avancement : La mise en œuvre est planifiée pour 2025**, marquant une **phase clé dans la consolidation institutionnelle de SEXAGON**.

Impact attendu : Ce plan vise à **renforcer la gouvernance interne**, améliorer la gestion organisationnelle et renforcer l'impact des interventions auprès des bénéficiaires. En concertation avec Oxfam, l'organisation **SEXAGON** a élaboré un **plan de renforcement des capacités** structuré autour de plusieurs **axes stratégiques prioritaires**, afin de consolider ses fondations institutionnelles, optimiser ses processus internes et améliorer l'impact de ses interventions auprès des bénéficiaires.

Axes de travail initialement prévus :

- **Gouvernance organisationnelle** : formalisation des rôles au sein de l'équipe, mise en place d'une gestion collégiale des pôles (production, plaidoyer, suivi) ;
- **Structuration administrative et financière** : élaboration de procédures de gestion, budgétisation des plans d'action, suivi comptable conforme aux exigences du programme DGD ;

- **Plaidoyer et influence communautaire** : accompagnement des femmes leaders dans la formulation et la conduite de plaidoyers, notamment sur l'accès au foncier, la redevance foncière et la représentativité des femmes dans les services ;
- **Intégration du genre** : participation active au processus **Action Apprentissage Genre (AAG)**, diagnostic des déséquilibres, formulation d'un plan d'action genre interne ;
- **Promotion de l'agroécologie** : production de composts, biofertilisants et biopesticides, formation de 77 femmes agrovolontaires, mise en place de jardins-écoles écologiques dans les zones rurales ;
- **Transformation et commercialisation du riz étuvé** : dotation en kits de transformation, formation des femmes, accompagnement à la structuration de débouchés commerciaux.

État d'avancement :

Les données issues du guide d'entretien de l'équipe projet montrent que, si l'ensemble des **axes de renforcement ont été définis et planifiés**, la **mise en œuvre effective** est prévue pour l'année **2025**, avec quelques activités amorcées depuis 2023 :

- Formation en production de composts et bio-intrants déjà dispensée à 77 femmes ;
- Activités de transformation du riz étuvé et dotation en kits démarrées dans cinq localités, avec des résultats concrets en termes de revenus et de structuration de la filière ;
- Premiers résultats de plaidoyers, comme les démarches des femmes pour récupérer des terres réaffectées par l'Office du Niger.

Impact attendu :

Ce plan vise à :

- Renforcer la **capacité institutionnelle** de SEXAGON à gérer et piloter ses interventions,
- Améliorer la **cohérence organisationnelle** et l'intégration du genre dans la gouvernance,
- Stimuler l'**autonomie économique des femmes**, en sécurisant les intrants productifs (foncier, équipements, débouchés),
- Et accroître la **portée et la reconnaissance** des actions de plaidoyer de l'organisation.

L'ensemble de ces axes répond à des besoins identifiés localement et exprimés dans les focus groupes comme prioritaires pour les femmes rurales de la région de Ségou, notamment en lien avec le foncier, les équipements et l'accès aux marchés.

AFPB : Un levier pour l'autonomisation et la structuration des initiatives féminines

Le **plan de renforcement des capacités de l'AFPB** a été formulé lors d'un **atelier de concertation avec Oxfam**, ciblant les **enjeux spécifiques liés à la gouvernance et à la structuration des initiatives agricoles et pastorales portées par les femmes**.

- **Taux de mise en œuvre : 83 %**, traduisant **des avancées notables vers une gouvernance plus efficace et une meilleure structuration institutionnelle**.

Impact : Cette dynamique de renforcement a permis **d'accroître les compétences en gestion et en plaidoyer des membres de l'AFPB**, favorisant **une reconnaissance institutionnelle accrue et un meilleur accès aux ressources productives**. Le plan de renforcement des capacités de l'Association des Femmes Pasteures de Baraouéli (AFPB) a été élaboré de manière participative lors d'un atelier de concertation avec Oxfam. Ce plan ciblait les enjeux structurels spécifiques à l'organisation : gouvernance, structuration institutionnelle, autonomisation économique et accès aux ressources.

Axes de travail initialement définis :

- Renforcement de la gouvernance interne : amélioration de la tenue des réunions statutaires, clarification des rôles et responsabilités, et adoption de procédures organisationnelles.

- Développement de la filière lait locale : appui technique et logistique à la collecte, transformation et commercialisation du lait, incluant la dotation en pasteurisateur, réfrigérateur, machine d'emballage et formations en techniques de vente.
- Renforcement des capacités en leadership et droits des femmes : modules de formation sur le plaidoyer, les textes fonciers (LFA, PFA, LOA), la loi 052, le genre et l'autonomisation.
- Promotion de l'accès foncier sécurisé : plaidoyers réussis pour l'obtention de terres et pour la culture fourragère en période de soudure.
- Capitalisation des bonnes pratiques : formalisation d'un plan stratégique, diversification des produits (yaourt, herbe fourragère, sel de bétail) et structuration d'un réseau de collaboration avec d'autres associations féminines (Konobougou, Cinzana Gare, collectif régional des femmes pasteures de Ségou).

Taux de mise en œuvre : 83%.

Ce taux atteste de l'engagement opérationnel de l'AFPB dans l'exécution du plan de renforcement, avec un suivi régulier des réalisations.

Impacts observés :

- Un **renforcement significatif des compétences** des membres en matière de gestion administrative, de gouvernance organisationnelle et de plaidoyer stratégique, grâce aux sessions de formation et à l'accompagnement technique assuré par le programme.
- Une **Croissance notable du chiffre d'affaires et des marges bénéficiaires** : entre 2022 et 2024, les activités de transformation et de commercialisation du lait et du yaourt ont permis à l'AFPB de générer un chiffre d'affaires cumulé de **60 840 000 FCFA**, dont **55 080 000 FCFA issus de la vente de lait** (soit une multiplication par 25 du chiffre de 2022 à 2023), et **5 760 000 FCFA en 2024 issus de la commercialisation du yaourt**, nouvellement introduit. Sur la même période, le **bénéfice net global** atteint **12 516 000 FCFA**, confirmant la rentabilité progressive des activités. Cette dynamique traduit l'efficacité de l'accompagnement apporté dans la structuration de la filière, la gestion des équipements et la montée en compétence des membres dans les techniques de vente et de gestion coopérative.
- Un **accroissement du pouvoir d'agir des femmes** membres de l'AFPB, se traduisant par une participation accrue aux instances de prise de décision communautaire, une amélioration du climat familial liée à leur contribution économique, et une capacité renforcée à couvrir les besoins essentiels du ménage.
- Une **visibilité institutionnelle accrue** de l'organisation, tant auprès des autorités locales que des partenaires techniques et financiers, avec l'ouverture de perspectives de collaboration, notamment avec **DANIDA** et d'autres acteurs humanitaires actifs dans la région.
- Une **institutionnalisation progressive de l'approche genre** au sein de la structure, avec l'adoption de pratiques inclusives, bien que des barrières structurelles à l'égalité de genre (plafond de verre) persistent encore dans certains espaces de gouvernance.

Une dynamique de transformation et des perspectives de consolidation

Les stratégies mises en œuvre pour renforcer les capacités des partenaires ont généré **une évolution significative des structures institutionnelles**, avec des avancées notables en matière de **gouvernance, d'autonomie et d'impact des interventions**.

- **CAD-Mali et AFPB affichent des taux de mise en œuvre élevés**, traduisant une **intégration réussie des mécanismes de renforcement** et un impact tangible sur leur fonctionnement interne.

- **SCOOP-K a adopté une approche systémique et participative**, garantissant une amélioration progressive et alignée sur des objectifs stratégiques mesurables.
- **SEXAGON amorce une phase de structuration stratégique**, avec une **mise en œuvre planifiée pour 2025**, qui constituera un **tournant dans son développement institutionnel**.

Les stratégies de renforcement des capacités mises en œuvre dans le cadre du programme DGD ont engendré une transformation progressive mais tangible des partenaires de mise en œuvre, à la fois sur les plans organisationnel, opérationnel et stratégique. Cette dynamique repose sur des approches différencierées mais complémentaires, adaptées au niveau de structuration initial de chaque organisation.

- ✓ **CAD-Mali et AFPB présentent des taux de mise en œuvre élevés (respectivement 90 % et 83 %)** de leurs plans de renforcement. Cette performance témoigne d'une appropriation effective des mécanismes de gouvernance participative, d'une amélioration des capacités de planification, et d'un ancrage renforcé dans leurs écosystèmes d'intervention. CAD-Mali s'est distingué dans l'institutionnalisation de ses actions de plaidoyer foncier :

- a. **Impact concret** : 25 attestations d'attribution foncière légalisées, obtenues grâce à des actions de plaidoyer structuré appuyées par des formations sur le foncier et les droits des femmes.
- b. **Résultat visible** : meilleure légitimation institutionnelle et reconnaissance des femmes dans les processus décisionnels locaux.

Quant à AFPB; elle a consolidé la filière lait avec un chiffre d'affaires cumulé de plus de **60 millions FCFA**, tout en structurant un réseau régional de femmes pasteures :

- a. **Impact concret** : Le chiffre d'affaires cumulé lié à la vente de lait et de yaourt est passé de **1,08 million FCFA en 2022 à plus de 60 millions FCFA en 2024**, avec une marge bénéficiaire globale de plus de **12 millions FCFA**.
- b. **Résultat visible** : autonomie économique renforcée des membres, structuration de pôles de vente, amélioration du pouvoir de négociation des femmes auprès des mairies (accès à la terre, représentation dans les instances locales).

- ✓ **SCOOPS-K** a adopté une **approche méthodologique systémique**, combinant l'outil 5C et une autoévaluation SWOT, qui lui a permis de progresser sur les cinq capacités organisationnelles clés : pilotage stratégique, gestion des résultats, innovation, partenariats et cohérence institutionnelle. Le taux de mise en œuvre (72 %) reflète une dynamique d'évolution continue, soutenue par la production certifiée de farine nutritionnelle et l'intégration dans les circuits humanitaires (CSCOMs, OCHA) :

- a. **Impact concret** : Intégration de la farine de soja produite localement dans les protocoles nutritionnels de CSCOMs à Gao et Koutiala, avec l'appui de partenaires humanitaires (notamment OCHA).
- b. **Résultat visible** : reconnaissance officielle du produit (autorisation de mise sur le marché) et signature de contrats avec les services de santé pour l'alimentation des enfants malnutris et des femmes enceintes.

- ✓ **SEXAGON**, quant à lui, entre dans une **phase de consolidation institutionnelle structurée**, avec une mise en œuvre de son plan stratégique programmée pour 2025. Ce tournant devrait renforcer son positionnement dans la production de bio-intrants, la structuration des filières écologiques, et l'intégration de l'approche genre au sein de ses pôles d'intervention :

- a. **Impact concret** : Formation de **77 femmes agrovolontaires** à la production de biofertilisants et de biopesticides, dans le cadre d'un jardin-école écologique à Sokolo.

- b. **Résultat visible** : émergence d'un leadership féminin local dans l'agroécologie, diversification des revenus des ménages, amélioration de la fertilité des sols grâce à l'utilisation des intrants écologiques.

 **Recommandations pour maximiser l'impact des plans de renforcement des capacités :**

- **Maintenir l'accompagnement stratégique et technique** pour assurer la pérennisation des bonnes pratiques.
- **Encourager le partage d'expériences et de connaissances entre partenaires**, afin de favoriser la mutualisation des expertises et des approches innovantes.
- **Développer un mécanisme d'évaluation continue**, permettant d'adapter les stratégies de renforcement en fonction des défis émergents et des priorités institutionnelles.

4.2.2.3. L'impacts du programme

L'évaluation met en évidence une transformation significative des conditions socio-économiques des bénéficiaires, en particulier des acteurs impliqués dans la filière laitière. L'impact du programme se traduit par une montée en compétence des acteurs locaux, une meilleure structuration des filières et une amélioration de la rentabilité des activités génératrices de revenus.

L'évaluation met en évidence une transformation significative des conditions socio-économiques des bénéficiaires, avec des résultats différenciés mais convergents selon les filières accompagnées par le programme DGD. L'impact se manifeste par une montée en compétence des acteurs locaux, une meilleure structuration des filières, une valorisation des productions locales, et une rentabilité accrue des activités génératrices de revenus (AGR), contribuant à l'autonomisation économique des femmes et à leur reconnaissance sociale.

 **La chaîne de valeur lait**

Le programme DGD a significativement contribué à la **structuration et à la montée en puissance des coopératives féminines** engagées dans la filière laitière, en particulier à travers l'accompagnement d'**AFPB** dans la région de Baraouéli. Cet appui s'est traduit par la **fourniture d'équipements modernes** (pasteurisateurs, réfrigérateurs, machines d'emballage), couplée à des **formations ciblées** en hygiène alimentaire, gestion coopérative, marketing et techniques de transformation laitière.

En parallèle, des actions concrètes ont été menées pour **sécuriser l'accès à des terres fourragères**, facilitant ainsi l'alimentation du bétail et stabilisant l'approvisionnement en lait. Cette combinaison d'investissements matériels, de renforcement de capacités et de plaidoyer foncier a permis une montée en qualité des produits, ainsi qu'une régularité de la production, même en période de soudure.

Entre 2022 et 2024, la vente de lait et de yaourt a généré un **chiffre d'affaires cumulé de 60,8 millions FCFA**, pour un **bénéfice net global de 12,5 millions FCFA**, confirmant la **rentabilité croissante** de la filière. Ces résultats économiques ont permis non seulement de consolider l'**autonomie financière des femmes**, mais également de **renforcer leur légitimité dans les espaces de gouvernance locale**.

Des témoignages issus des focus groupes soulignent une **amélioration tangible du pouvoir de négociation des femmes** auprès des autorités communales, ainsi qu'une implication accrue dans les processus décisionnels liés à l'allocation foncière et à la gestion des ressources locales.

Cette dynamique démontre que la filière lait, soutenue par une approche intégrée, constitue aujourd'hui un **levier structurant de transformation sociale et économique**, au cœur des objectifs du programme.

Chaîne de valeur soja

Portée principalement par **SCOOPS-K**, la filière soja a connu une évolution stratégique significative, marquant une avancée majeure dans la lutte contre la malnutrition infantile. Grâce à l'appui du programme DGD, la coopérative a développé une farine nutritionnelle de soja reconnue comme **produit local de substitution au CSB++** par plusieurs **Centres de Santé Communautaires (CSCOMs)** de sa zone d'intervention, notamment à **Koutiala**.

Cette reconnaissance locale s'est doublée d'une **adoption institutionnelle au niveau humanitaire**, avec l'essai de cette farine dans les mécanismes d'assistance alimentaire soutenus par **OCHA** à **Gao**, en remplacement partiel des intrants importés. Cette intégration dans les protocoles nutritionnels communautaires représente un tournant : elle permet à la fois de **réduire la dépendance aux produits importés, de valoriser les productions locales**, et d'assurer **une meilleure traçabilité et acceptabilité sociale** du produit auprès des populations cibles (enfants de 6 à 24 mois, femmes enceintes et allaitantes).

Ce positionnement stratégique a consolidé la place de **SCOOPS-K comme acteur central de l'économie sociale et solidaire**, tout en renforçant sa crédibilité institutionnelle auprès des autorités sanitaires, des partenaires techniques et des structures humanitaires opérant dans les zones vulnérables.

Chaîne de valeur riz étuvé

La filière riz, portée essentiellement par **SEXAGON**, a bénéficié d'un appui structurant dans le cadre du programme DGD, permettant aux femmes membres des coopératives d'intégrer les chaînes de transformation artisanale et de commercialisation locale du **riz étuvé**. Cette dynamique a favorisé l'émergence d'une valeur ajoutée au sein d'une filière jusque-là marginalisée, particulièrement dans les zones de Sokolo et de Tiémamba.

Les **activités d'étuvage du riz**, combinées aux formations techniques en agroécologie, ont permis d'améliorer la qualité du produit final, sa conservation, ainsi que sa compétitivité sur les marchés locaux. En parallèle, les femmes ont été formées à la gestion collective, à la fixation des prix, et à l'emballage adapté, renforçant ainsi leur pouvoir de négociation. Cette montée en compétence s'est traduite par une augmentation des volumes commercialisés et une reconnaissance accrue du **riz local étuvé** comme alternative crédible au riz importé.

Sur le plan environnemental, l'utilisation de **biofertilisants et de pratiques agricoles améliorées**, développées au sein de jardins-écoles écologiques accompagnés par **SEXAGON**, a contribué à la **fertilité des sols**, à la résilience climatique et à la **réduction de la dépendance aux intrants chimiques**.

Au-delà des résultats économiques, cette filière a favorisé une **inclusion sociale accrue**, notamment par l'intégration de femmes déplacées internes dans les unités de transformation ou les périmètres de culture, et par la création d'espaces de solidarité intergénérationnelle autour des pratiques d'étuvage.

SEXAGON s'est distingué par son engagement en faveur de l'**agroécologie** et de la promotion de **pratiques agricoles durables**, particulièrement adaptées aux contraintes environnementales et économiques des zones d'intervention. L'organisation a mis en œuvre un dispositif innovant de **formation de 77 femmes agro-volontaires à la fabrication et à l'usage de biofertilisants et biopesticides**, produits localement à partir de ressources endogènes dans un jardin-école implanté à Sokolo.

Ces innovations ont contribué à **soutenir l'exploitation de périmètres maraîchers**, malgré les défis liés à la raréfaction des intrants conventionnels, à la dégradation des sols et à la variabilité climatique. Elles ont également permis une **réduction de la dépendance aux engrains chimiques**, favorisant ainsi la résilience écologique des systèmes de production.

Par ailleurs, l'inclusion de **22 personnes déplacées internes (PDI)** dans les activités maraîchères et les chaînes de solidarité communautaire illustre l'impact social positif de cette filière sur la cohésion et l'insertion économique. Ces PDI ont été intégrées comme main-d'œuvre dans les exploitations, ou comme bénéficiaires directs de parcelles, renforçant ainsi leur autonomie et leur dignité dans un contexte de précarité.

Cependant, bien que prometteuse, la filière bio-intrants et maraîchage reste encore **en phase de structuration**. Elle nécessite un **accompagnement technique renforcé**, une **meilleure formalisation des unités de production**, ainsi qu'un **accès facilité aux marchés**, pour assurer sa viabilité économique à long terme. La mise en place de **mécanismes de certification locale** et le développement de partenariats avec les collectivités et les acteurs du secteur écologique seront déterminants pour franchir ce cap.

L'**approche par filière**, adoptée par le programme DGD, s'est révélée être un **levier stratégique d'impact durable**, en répondant de manière fine et contextualisée aux besoins socio-économiques des communautés rurales, en particulier ceux des femmes. En structurant les chaînes de valeur autour de productions locales à fort potentiel (lait, soja, riz étuvé, bio-intrants), le programme a permis :

- un **ancrage territorial renforcé des activités économiques**, grâce à l'implication active des acteurs communautaires dans toutes les étapes du processus – de la production à la commercialisation ;
- une **sécurisation et diversification des sources de revenus des femmes**, avec un effet direct sur leur pouvoir d'action économique, social et institutionnel ;
- une **valorisation accrue des produits agricoles locaux**, qui trouvent désormais une reconnaissance dans les circuits de consommation communautaires, institutionnels (CSCOMs) et humanitaires ;
- et une **reconnaissance institutionnelle croissante** des coopératives féminines comme acteurs économiques légitimes, capables de répondre à des enjeux de souveraineté alimentaire et de développement local.

Ces avancées confirment la **pertinence de l'approche “chaînes de valeur sensibles au genre”** déployée par le programme, non seulement pour renforcer les capacités économiques des femmes, mais également pour transformer les normes de gouvernance, d'accès aux ressources et de reconnaissance sociale dans les territoires d'intervention.

Les acteurs de la chaîne de valeur lait

Dans le cadre du programme DGD, l'**Association des Femmes pour la Promotion du Bétail (AFPB)** intervient dans **sept zones**, couvrant **14 communes**, et collabore avec **12 coopératives et deux groupements de femmes** en cours de formalisation. Cette initiative vise à **renforcer l'organisation des acteurs de la filière laitière et à améliorer leur compétitivité sur le marché local**.

Effets et impacts multisectoriels du programme DGD : dimensions économiques, sociales et de cohésion communautaire

Dans sa mise en œuvre, le programme DGD s'est distingué par des effets et impacts multidimensionnels, touchant à la fois les sphères économique, sociale et institutionnelle des communautés rurales bénéficiaires. Au-delà des résultats attendus en matière de production et d'autonomisation, le programme a contribué de manière significative au renforcement de la cohésion sociale et à la prévention des conflits dans des contextes marqués par des vulnérabilités structurelles.

1. Effets et impacts socio-économiques sur les bénéficiaires directs et indirects

Le programme a généré des retombées socio-économiques substantielles chez les bénéficiaires directs – en particulier les femmes rurales engagées dans les chaînes de valeur du lait, du soja, du riz étuvé et des bio-intrants. Grâce à l'amélioration des moyens de production, aux formations techniques et à l'accès à des débouchés commerciaux, ces femmes ont connu une **hausse significative de leurs revenus**, une **autonomie économique renforcée** et une **meilleure résilience face aux chocs**.

À titre d'exemple, l'AFPB a généré un chiffre d'affaires cumulé de **60,8 millions FCFA** entre 2022 et 2024 à travers la vente de lait et de yaourt, tandis que la coopérative **SCOOPS-K** a intégré la farine de soja dans les protocoles de prévention de la malnutrition infantile dans plusieurs CSCOMs, en remplacement du CSB++, améliorant ainsi la **sécurité nutritionnelle des jeunes enfants et des femmes enceintes**.

Ces progrès ont également eu des effets d'entraînement sur les bénéficiaires indirects – notamment les enfants, les conjoints et les jeunes des communautés – à travers une **amélioration des conditions de vie**, de l'alimentation, de l'accès aux soins, et un renforcement de la dynamique intra-familiale.

2. Impacts sur la cohésion sociale et le vivre-ensemble

L'approche participative et communautaire promue par le programme DGD a favorisé une **reconstruction du tissu social** dans les zones d'intervention, souvent marquées par des inégalités structurelles et des tensions. L'implication renforcée des femmes dans les instances villageoises (commissions foncières, conseils coutumiers, comités de gestion) a permis une **reconfiguration progressive des rapports sociaux** et une meilleure reconnaissance de leur légitimité en tant qu'actrices du développement local.

Les données issues des enquêtes et focus groupes témoignent d'une **dynamique de solidarité renforcée** entre les membres des coopératives, notamment dans les unités de transformation du lait ou du riz, ainsi que dans les périmètres de maraîchage. L'intégration de **personnes déplacées internes (PDI)** dans ces dispositifs économiques a également été perçue comme un facteur de **réduction des tensions sociales et identitaires**, contribuant au **vivre-ensemble**.

3. Contribution à la prévention et à la résolution des conflits

Les initiatives menées par les partenaires – en particulier **AFPB, CAD-Mali et SEXAGON** – en matière de **sécurisation foncière** ont permis d'**apaiser de nombreuses tensions liées à l'accès aux ressources naturelles**, notamment dans des communes sensibles comme Baraouéli, Konobougou et Tانيا. L'obtention de plus de **65 hectares de terres sécurisées** par des documents officiels (PV, attestations coutumières légalisées) a protégé les bénéficiaires contre les risques de spoliation ou de litiges postérieurs à l'aménagement des terres.

En parallèle, les **campagnes de sensibilisation** sur les droits fonciers des femmes, ainsi que les actions de **plaidoyer communautaire** ont permis d'ouvrir des espaces de dialogue entre femmes, autorités locales et leaders traditionnels, favorisant des **solutions concertées et préventives** face aux risques de conflits fonciers ou intergénérationnels.

Dans plusieurs localités, les femmes ont également rapporté une **amélioration du climat familial**, marquée par une réduction des violences économiques, une reconnaissance accrue de leur contribution dans les foyers, et une influence croissante dans les décisions domestiques et communautaires.

Principales interventions auprès des coopératives laitières

- **Dotation en kits de transformation du lait** : Cette initiative a permis **d'améliorer la capacité de production et la qualité des produits laitiers**, tout en facilitant l'accès à des équipements modernes.

- **Formation sur plusieurs modules techniques et organisationnels** : Les bénéficiaires ont été formés sur **les bonnes pratiques de transformation, la gestion d'entreprise et la commercialisation**, renforçant ainsi leur autonomie et leur capacité à structurer leurs activités.

Dans le cadre du programme DGD, l'APFB intervient dans deux communes à savoir les communes de Baraoueli et les communes de Konobougou, ainsi qu'auprès de deux groupements de femmes (en cours de formalisation en coopératives). La collaboration, en termes de réalisation avec ces coopératives, se traduit par les actions suivantes :

- Chaque coopérative bénéficie d'un kit complet pour la transformation du lait.
- Les membres de ces coopératives ont été formés à travers plusieurs modules.

Cette version met en avant un langage soutenu et une structure fluide, tout en conservant les informations essentielles du texte original.

Une évaluation de terrain a été menée auprès de 12 membres des coopératives spécialisées dans la production, la transformation et la commercialisation du lait, afin d'analyser les changements induits par le programme.

Dans le cadre du programme DGD, l'Association des Femmes Pasteures de Barouéli (AFPB) intervient dans deux communes à savoir Baraoueli et Konobougou dans le cercle de Baraoueli. AFPB. Cette initiative vise à renforcer la structuration des acteurs de la filière laitière autour de trois axes principaux : la transformation, la commercialisation et la valorisation des produits laitiers.

Appuis techniques et logistiques

AFPB a bénéficié de dotations essentielles pour améliorer ses capacités de transformation :

- **Unité de transformation équipée** avec pasteurisateur, réfrigérateur et machine d'emballage ;
- **Formations techniques** en hygiène, conditionnement, gestion commerciale et stratégie de vente, à destination des membres des coopératives.

Ces équipements ont été jugés essentiels pour garantir la qualité et la conservation des produits laitiers, favorisant ainsi leur commercialisation locale.

Résultats économiques

Les données financières collectées auprès de l'AFPB indiquent une croissance significative :

- **Chiffre d'affaires cumulé (2022–2024) : 60,8 millions FCFA**, générés par la vente de lait (55,08 millions) et de yaourt (5,76 millions) ;
- **Bénéfices nets cumulés : 12,5 millions FCFA**, représentant une marge appréciable au regard du contexte local ;
- **Volume écoulé** : plus de 110 000 litres de lait et 7 200 litres de yaourt sur trois ans.

Ces résultats témoignent d'un impact tangible sur les revenus des femmes membres, qui ont vu leur pouvoir d'achat et leur autonomie économique renforcés.

Impacts qualitatifs

Les effets observés dépassent la simple performance économique :

- **Renforcement du pouvoir d'agir** : les femmes sont désormais représentées dans les instances communautaires (commissions foncières, comités villageois) et jouent un rôle actif dans le dialogue avec les autorités locales ;
- **Amélioration du climat familial et communautaire**, grâce à la contribution financière des femmes aux charges du ménage ;
- **Visibilité accrue** : grâce à leur participation à des cadres régionaux de plaidoyer et à des campagnes de sensibilisation, les coopératives ont acquis une reconnaissance

institutionnelle, ouvrant la voie à de nouveaux partenariats (notamment avec DANIDA et les autorités locales).

Renforcement institutionnel

L'AFPB a formulé un **plan de renforcement des capacités**, mis en œuvre à 83 %, avec des réalisations notables :

- Élaboration de documents de gouvernance (statuts, règlement intérieur, manuels de procédures RH, financière et logistique) ;
- Planification stratégique et projection annuelle de production et de ventes ;
- Mise en place d'un système de suivi-évaluation simplifié ;
- Formalisation des relations partenariales par des conventions ;
- Visites d'échanges inter-coopératives pour favoriser l'apprentissage par les pairs.

Tableau 15: Répartition des enquêtés interrogés dans le secteur laitier au Mali par tranche d'âge

Tranche d'âge des bénéficiaires	Effectif	Pourcentage %
26 - 35 ans	4	33
36 - 45 ans	2	17
46 - 55 ans	2	17
Plus de 55 ans	4	33
Total général	12	100

Le tableau ci-dessus présente la répartition des bénéficiaires du programme selon leurs tranches d'âge. Il ressort que les tranches d'âge les plus représentées sont les suivantes :

Impact sur la productivité du lait

L'analyse des tranches d'âge montre une diversité dans l'expérience, les aptitudes physiques et l'ouverture à l'innovation. La productivité des coopératives peut bénéficier de la complémentarité entre les générations : les jeunes apportent une forte capacité d'adaptation et d'innovation, tandis que les plus âgés jouent un rôle essentiel dans la préservation des savoirs traditionnels et le mentorat des plus jeunes.

En somme, chaque groupe d'âge joue un rôle clé dans la dynamisation des activités agricoles, le renforcement des pratiques agricoles durables et l'amélioration de la productivité des coopératives. Les jeunes bénéficiaires, bien que moins nombreux, sont particulièrement moteurs d'innovation, tandis que les plus âgés assurent la stabilité et la transmission des savoirs.

Activités menées auprès des acteurs intervenant dans la CV lait avec l'appui du programme

Le groupement des femmes (AFPB), composé de 100 membres, s'engage activement dans diverses activités génératrices de revenus. Concernant la durée de pratique de ces activités au sein de la coopérative, il ressort que 50 % des membres y participent depuis 2022, tandis que le reste a commencé en 2023. La coopérative dispose d'une unité de transformation et de commercialisation en location depuis 2022, mise en place grâce au programme DGD. Ce dernier a fourni un soutien important en dotant le groupement des équipements nécessaires et en assurant des formations approfondies sur les aspects du traitement, de la transformation et de la commercialisation du lait.

Le groupement de femmes AFPB, qui regroupe 100 membres, s'investit activement dans des activités génératrices de revenus liées à la transformation et à la commercialisation de produits laitiers. Selon les données recueillies à travers les focus groupes et les entretiens individuels, 50 % des femmes sont engagées depuis 2022 dans ces activités, tandis que les autres ont rejoint les initiatives à partir de 2023.

Grâce à l'appui du programme DGD, le groupement dispose d'une unité fonctionnelle de transformation du lait, installée depuis 2022, dont l'usage repose sur un contrat de location.

Le programme DGD a fortement contribué à l'équipement de cette unité en dotant la coopérative d'un pasteurisateur, d'un réfrigérateur et d'une machine d'emballage, tout en assurant des formations approfondies sur les techniques de transformation, d'hygiène, de conditionnement et de vente. Ces appuis ont permis aux femmes de gagner en autonomie technique et d'améliorer la qualité de leur production. En complément, l'intervention a intégré des sessions sur les droits fonciers, le leadership féminin et les stratégies de plaidoyer, favorisant une montée en compétence des bénéficiaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur lait.

Il est à noter que ce groupe de femmes bénéficie également du projet DANIDA de Oxfam, qui intervient dans les secteurs du maraîchage et de la culture de fourrages, ainsi que du projet SEWA.

En ce qui concerne le programme DGD, ces femmes témoignent d'un appui précieux, avec des formations sur la chaîne de production du lait, la fabrication d'engrais organiques, le leadership, les droits des femmes, et les techniques de plaidoyer. Les soutiens apportés dans la production, la transformation et la vente du lait incluent :

- La distribution de deux chèvres par membre du groupement,
- Des kits complets pour la production, la transformation et la vente du lait,
- Des matériels pour la fabrication de compost.

En outre, les femmes sont impliquées dans d'autres activités, en particulier pendant la saison sèche, période durant laquelle la production laitière diminue de plus de 60 % par rapport à la saison des pluies. Cette situation les incite à envisager une synergie accrue entre les éleveurs et les autres acteurs intervenant dans la production du lait, afin de mettre en place des initiatives d'accompagnement.

Il est noté que, durant la saison sèche, des aliments pour le bétail sont octroyés aux éleveurs sous forme de crédit, leur permettant de nourrir les vaches laitières et ainsi d'approvisionner les unités de transformation. Ces aliments sont remboursés par la quantité de lait fournie.

Par ailleurs, un autre projet d'Oxfam soutient la culture de fourrages, une activité qui rencontre un grand succès. Toutefois, la quantité d'eau fournie par un seul château d'eau s'avère insuffisante pour répondre aux besoins croissants. Les femmes expriment donc le souhait d'obtenir un second château d'eau afin d'élargir la surface cultivée et d'augmenter leur production.

Le groupement de femmes bénéficiaire du programme DGD illustre de manière probante les effets bénéfiques d'une synergie de cofinancements, en particulier avec les projets DANIDA et SEWA d'Oxfam. Cette complémentarité stratégique a permis d'adresser les besoins multidimensionnels des bénéficiaires, tant sur le plan productif qu'organisationnel et social.

Le projet DANIDA intervient notamment dans les filières maraîchage et culture de fourrages, tandis que le projet SEWA accompagne les initiatives locales à travers des appuis techniques ciblés. Cette articulation entre programmes a permis de stabiliser les revenus, d'optimiser la productivité et de renforcer la résilience économique des membres du groupement, en particulier durant la saison sèche où la production laitière baisse de plus de 60 %.

Dans le cadre du programme DGD, les femmes ont bénéficié d'un accompagnement structurant, avec :

- Des formations sur l'ensemble de la chaîne de valeur lait (production, transformation, commercialisation) ;
- Des sessions de renforcement des capacités sur le leadership féminin, les droits fonciers et les techniques de plaidoyer ;

- La distribution de deux chèvres par membre du groupement, favorisant l'élevage laitier à petite échelle ;
- La mise à disposition de kits de transformation et de commercialisation (pasteurisateur, réfrigérateur, machine de conditionnement) ;
- L'introduction de matériels pour la fabrication de compost, en lien avec les pratiques agroécologiques.

La mise en synergie des projets soutenus par le programme DGD et les initiatives cofinancées, notamment par le projet DANIDA, a permis d'apporter des réponses concrètes aux défis structurels liés à la saisonnalité de la production laitière. Ainsi, un mécanisme innovant de crédit en aliments pour bétail a été mis en place durant la saison sèche : les éleveurs bénéficient d'un approvisionnement en intrants alimentaires, qu'ils remboursent par la livraison de lait à l'unité de transformation. Ce dispositif assure non seulement la continuité de la chaîne d'approvisionnement, mais garantit également une résilience accrue face aux périodes de soudure.

Parallèlement, les femmes membres des coopératives bénéficient d'un accompagnement technique pour la culture de fourrages dans le cadre du projet DANIDA. Cette intervention connaît un succès notable, mais les capacités d'irrigation demeurent limitées. À cet égard, les bénéficiaires ont exprimé la nécessité de disposer d'un second château d'eau afin d'étendre les superficies cultivables, témoignage d'un engagement fort et d'une appropriation communautaire des actions menées.

Evaluation de la production du lait

La production laitière dans les systèmes d'élevage pastoraux demeure relativement faible, avec une production de lait par vache oscillant entre 2 et 3 litres par jour. La quantité commercialisée reste limitée, le lait étant principalement destiné à l'autoconsommation des foyers. Cependant, afin de pallier les pertes pendant les pics de production, notamment durant la saison des pluies, des quantités considérables de lait sont transformées en produits dérivés tels que le beurre, le lait caillé et les fromages. Ces produits sont généralement destinés à la consommation familiale, bien qu'une petite partie soit vendue sur les marchés hebdomadaires lors des déplacements des troupeaux.

Ainsi, les systèmes d'élevage pastoraux contribuent de manière marginale aux filières laitières marchandes, principalement en raison de plusieurs difficultés liées à la collecte régulière du lait, notamment :

- La saisonnalité de la production, avec des périodes de forte production durant la saison des pluies et de faible production pendant la saison sèche ;
- Les faibles niveaux de production des races locales ;
- L'atomisation de la production, due à la dispersion et à la mobilité des troupeaux ;
- Le décalage spatio-temporel entre les zones de forte production (zones pastorales pendant la saison des pluies) et les zones de forte consommation (zones agricoles durant la saison sèche).

L'approvisionnement en lait s'effectue principalement via deux canaux :

- Les propriétaires de troupeaux, qui collectent le lait directement auprès de leurs bétails et le vendent ;
- Les revendeurs, qui se rendent dans des villages éloignés pour acheter le lait des éleveurs et le revendent dans les zones de consommation. Ces revendeurs sont les principaux fournisseurs en termes de quantité et de qualité.

La principale différence entre ces deux types de fournisseurs réside dans les conditions de paiement et de qualité. Les propriétaires de bétail acceptent généralement un paiement différé après la vente, tandis que les revendeurs exigent un paiement comptant. En termes de qualité, les revendeurs ont un meilleur

contrôle sur l'hygiène des récipients et la conservation du lait, garantissant ainsi une qualité supérieure par rapport aux propriétaires de troupeaux.

Il convient de noter que la quantité de lait est généralement plus abondante pendant la saison des pluies (hivernage), lorsque les éleveurs ont plus de ressources pour nourrir leurs troupeaux. En revanche, pendant la saison sèche, les éleveurs sont contraints de déplacer leurs animaux en raison du manque de fourrage, ce qui impacte négativement la production de lait. Le prix d'achat (PA) d'un litre de lait varie également : il est compris entre 400 et 450 FCFA durant la saison sèche, tandis qu'il baisse entre 350 et 400 FCFA durant l'hivernage.

Dans les zones d'élevage pastoral, la production laitière demeure globalement modeste. La production moyenne de lait par vache est estimée entre **2 et 3 litres par jour**, ce qui limite la disponibilité pour la commercialisation. La majeure partie du lait produit est destinée à l'**autoconsommation familiale**, traduisant une faible insertion des ménages pasteurs dans les circuits économiques formels.

Durant les périodes de pic de production – notamment en saison des pluies – et pour éviter les pertes, une partie du lait est transformée en **produits laitiers traditionnels** (beurre, lait caillé), majoritairement consommés au sein des foyers. Seuls de faibles volumes atteignent les **marchés hebdomadaires**, notamment à l'occasion des déplacements de troupeaux.

La contribution des systèmes pastoraux à la **filière laitière marchande** reste limitée, en raison de contraintes structurelles persistantes, notamment :

- La **saisonnalité de la production**, avec un pic en hivernage et une chute marquée en saison sèche ;
- La **faible productivité des races locales**, non sélectionnées pour la production laitière intensive ;
- L'**atomisation de l'offre**, due à la dispersion géographique des troupeaux et à leur mobilité saisonnière ;
- Le **décalage spatio-temporel** entre les zones de forte production (zones pastorales en hivernage) et les zones de forte consommation (centres urbains ou agricoles, notamment en saison sèche).

En termes de **canaux d'approvisionnement**, deux profils d'acteurs se distinguent :

1. **Les propriétaires de troupeaux**, qui vendent directement une partie du lait produit à des consommateurs locaux ;
2. **Les collecteurs ou revendeurs**, qui parcourent des zones éloignées pour acheter le lait auprès des éleveurs, qu'ils revendent ensuite dans les centres urbains. Ces derniers assurent la majeure partie du flux laitier commercialisé et appliquent généralement des normes plus strictes en matière d'hygiène et de conservation.

Les modalités de transaction diffèrent également : **les éleveurs** acceptent souvent des paiements différés, tandis que **les revendeurs** exigent un paiement immédiat. La qualité du lait collecté est généralement meilleure avec ces derniers, du fait d'une maîtrise plus rigoureuse des conditions de collecte et de transport.

Enfin, la variation saisonnière de la production influence fortement les prix : **entre 400 et 450 FCFA/litre** en saison sèche, contre **350 à 400 FCFA/litre** en saison des pluies. Cette volatilité reflète à la fois la loi de l'offre et de la demande, et les difficultés logistiques liées à la collecte dans un environnement mobile et faiblement structuré.

Tableau 16: Evolution des recettes de la vente du lait chez AFPB sur la période 2022-2024

PRODUITS	Rubrique	2022	2023	2024	TOTAL
Lait	Quantité vendue(litre)	2160	54 000	54 000	110 160
	Chiffre d'affaires (FCFA)	1 080 000	27 000 000	27 000 000	55 080 000
	Bénéfice (FCFA)	216 000	5 400 000	5 400 000	1 1016 000
Yaourt	Quantité vendue(litre)	0	0	7 200	7 200
	Chiffre d'affaires (FCFA)	0	0	5 760 000	5 760 000
	Bénéfice (FCFA)	0	0	1 500 000	1 500 000

Source : base de données enquête terrain

Le tableau ci-dessus présente les données concernant la vente de lait et de yaourt sur trois années. Il met en évidence l'évolution des quantités vendues, des chiffres d'affaires et des bénéfices générés par ces produits.

⊕ La production de lait représente la majorité de l'activité générant des revenus, avec une progression significative du volume de lait vendu, du chiffre d'affaires et des bénéfices. Cela montre que l'activité laitière a une forte demande et contribue de manière substantielle à l'économie de la coopérative.

- **L'augmentation substantielle du chiffre d'affaires et des bénéfices** des ventes de lait de 2022 à 2024 reflète la croissance de la production et de la commercialisation, ainsi que l'amélioration de la gestion de la production laitière.
- **Le lancement de la vente de yaourt** en 2024 marque un point de diversification dans les produits proposés, mais la faible quantité vendue par rapport au lait indique que la production de yaourt est encore à ses débuts. Cela pourrait offrir un potentiel de croissance pour les années suivantes si l'offre et la demande sont bien ajustées.

Les augmentations de la production de lait, du chiffre d'affaires et des bénéfices montrent un impact direct positif sur la productivité des coopératives laitières. La mise en place des stratégies de transformation et de commercialisation a permis de maximiser la rentabilité des produits laitiers, en particulier du lait, tout en introduisant un produit dérivé (yaourt) qui pourrait se développer dans les années à venir.

⊕ La Transformation du lait nécessite une grande rigueur scientifique et technique. Il s'agit d'une tâche complexe où une simple erreur peut entraîner des pertes considérables. Toutefois, grâce aux diverses formations dispensées et aux équipements fournis par le programme DGD, les pertes ont été réduites de 80 % par rapport à celles enregistrées dans le passé.

Témoignage d'un membre de la coopérative féminine à Konobougou lors des focus groupes : Aujourd'hui, nous assurons une transformation de qualité en respectant scrupuleusement les normes d'hygiène. Lorsque le lait nous est livré, nous procédons à une analyse approfondie pour évaluer sa pureté. Après cette analyse, la quantité est mesurée avec précision. Chaque transaction est consignée dans un registre où sont notés la quantité reçue, le nom du fournisseur, ainsi que la date de réception.

Le processus de transformation commence par le chauffage du lait dans un récipient pouvant contenir plus de 100 litres, chauffé à l'aide de bois. Un thermomètre est utilisé pour contrôler la température du lait. Une fois la température optimale atteinte, le lait est transféré dans un autre récipient et laissé à refroidir. Par la suite, la quantité de lait est répartie en trois catégories : celle destinée à être vendue fraîche, celle réservée à la production de caillé, et celle destinée à la fabrication de yaourts, qui sont ensuite emballés avec le logo et les informations de la coopérative.

Les raisons expliquant les variations de production observées sont multiples. Parmi les facteurs déterminants, on peut citer :

- Depuis 2023, la situation sécuritaire s'est améliorée dans la zone centrale et méridionale, ce qui a incité de nombreux éleveurs, autrefois installés dans des hameaux reculés, à se rapprocher des grandes villes pour se protéger des attaques et du vol de bétail.
- Par ailleurs, certains éleveurs, initialement déplacés en raison de l'insécurité, ont pu retourner dans leurs localités d'origine, ce qui a contribué à une reprise progressive de la production laitière.

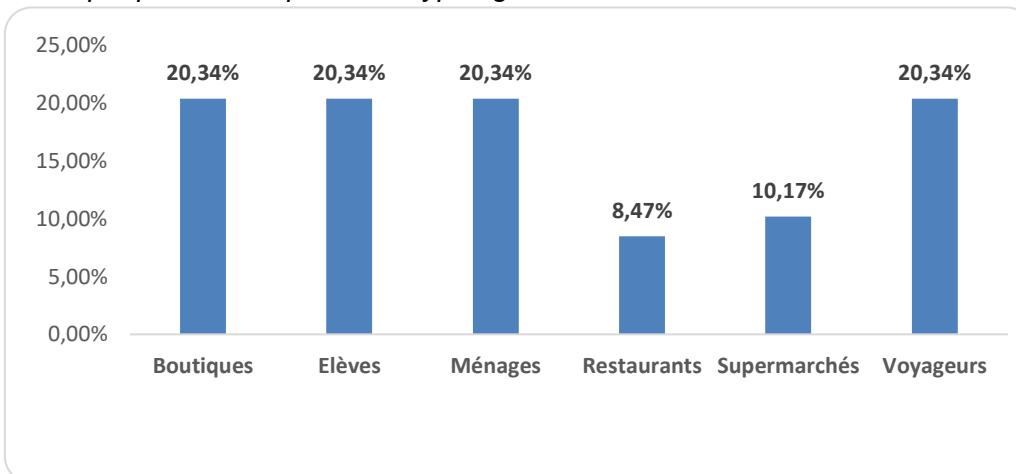
⊕ **Commercialisation du lait :** La commercialisation des produits laitiers survient après l'achèvement de toutes les étapes de transformation et de traitement. Il convient de souligner que le prix de vente (PV) du lait n'a pas fluctué de manière significative au cours des dernières années et demeure stable à 500 FCFA par litre, et ce, tout au long de l'année dans la zone d'étude. Concernant les yaourts, leur prix de vente est fixé à 200 FCFA par litre. Concernant les **yaourts**, commercialisés pour la première fois en **2024**, le prix de vente est fixé à **200 FCFA le demi-litre**, soit **400 FCFA par litre**, légèrement supérieur aux prévisions initiales. Toutefois, les informations recueillies sur les charges fixes ont permis d'évaluer plus précisément la rentabilité de l'activité. Parmi ces charges, on trouve notamment l'achat de bois de chauffe, dont le coût oscille entre 5 000 et 6 000 FCFA, les frais de location du centre de transformation, ainsi que les salaires des travailleuses et de la gérante.

L'analyse comparative des quantités vendues chaque année révèle que la quantité de lait vendue en 2022 est inférieure à celle de 2023, et que la vente de lait en 2023 est équivalente à celle de 2024. Cette tendance témoigne d'une évolution positive dans les volumes de production et de commercialisation au fil des années. Par ailleurs, la production de yaourts a débuté en 2024, ce qui constitue un développement bénéfique pour le programme et la diversification de l'offre.

En référence aux données présentées dans le tableau 16, il est légitime de conclure que les affirmations sur l'évolution du bénéfice, telles que mentionnées dans la figure n°11 ci-dessous, sont pleinement confirmées. En ce qui concerne la clientèle, il est observé une répartition assez équilibrée entre les différents types de clients. Toutefois, les restaurants et supermarchés, bien que présents, constituent une proportion relativement modeste de la clientèle. Cette situation s'explique par le fait que ces types de commerces ne sont pas encore suffisamment développés dans la localité, ce qui limite leur part dans le processus de commercialisation des produits laitiers.

L'analyse du graphique 11, présente la fréquence par type d'acheteur du lait, montre une distribution relativement équilibrée entre plusieurs catégories de clients. Les **boutiques**, **élèves**, et **ménages** se partagent équitablement 20,34% de la demande. Cela indique qu'une proportion significative de la production est destinée à ces groupes, qui représentent un marché local assez vaste pour la consommation quotidienne du lait. Les **restaurants**, avec une part de 8,47%, ainsi que les **supermarchés**, représentant 10,17%, enregistrent des proportions plus faibles, ce qui suggère que ces segments sont moins développés dans la localité étudiée. Cette tendance pourrait être expliquée par une présence limitée des établissements tels que les restaurants et supermarchés dans cette zone géographique, réduisant ainsi leur impact sur la demande. Les **voyageurs** représentent également 20,34% des acheteurs, ce qui est similaire aux autres segments principaux, et témoigne de l'importance du transport et du commerce mobile dans la distribution du lait.

Graphique 10: Fréquence et typologie des acheteurs de lait de l'AFPB



Dans l'ensemble, cette répartition démontre une structure de marché diversifiée, où chaque type de client joue un rôle significatif dans l'écoulement du lait. La concurrence est moins forte dans certaines catégories, comme les supermarchés et restaurants, ce qui pourrait représenter des opportunités de croissance pour le secteur de la transformation laitière dans ces segments.

✚ Avantages et Changements Induits par le Programme

Le programme DGD a apporté des **changements structurels et socio-économiques majeurs** dans la filière laitière, particulièrement en matière de **transformation du lait et d'autonomisation des femmes rurales**. Il a contribué à une **amélioration notable des conditions de vie des bénéficiaires directes et indirectes**, avec des effets perceptibles à plusieurs niveaux.

Les effets internes : transformations économiques et sociales des **bénéficiaires directes**, notamment les femmes impliquées dans la production, la transformation et la vente du lait.

Les effets externes : bénéfices indirects pour **la communauté, notamment en matière de santé, d'emploi et de gouvernance locale**.

Dans les zones rurales du Mali, les femmes jouent un rôle central dans la gestion des dépenses quotidiennes du ménage, tandis que les hommes sont généralement responsables de l'approvisionnement des greniers après la récolte.

- Avant la mise en œuvre du programme, les femmes disposaient de ressources financières limitées, ce qui rendait difficile la gestion des charges domestiques et la prise en charge des besoins de la famille.
- Grâce aux activités génératrices de revenus (AGR) liées à la transformation et à la commercialisation du lait, les femmes ont désormais la possibilité de subvenir aux besoins de leurs familles. Elles allègent ainsi la pression financière sur leurs conjoints, contribuant de manière significative à l'autonomisation économique du foyer.

Témoignage d'une bénéficiaire : "Depuis que nous avons commencé ces activités, nous arrivons à subvenir aux besoins de nos enfants et, dans certains cas, à soutenir nos maris. Nous pouvons gérer les soins médicaux et l'éducation des enfants sans attendre l'aide extérieure."

✚ Les bénéfices du programme observés sont :

- Autonomisation financière accrue des femmes rurales : Grâce à leur participation active aux activités génératrices de revenus (AGR), les femmes ont considérablement renforcé leurs capacités économiques.

- Renforcement du pouvoir décisionnel au sein des ménages : La contribution financière des femmes leur permet désormais de participer activement aux décisions importantes concernant la gestion du ménage, notamment les priorités familiales. Cette évolution s'explique par leur **autonomisation économique** à travers la transformation et la vente du lait et du yaourt, leur **participation active à des formations** techniques, en gestion et en leadership, ainsi que leur **reconnaissance croissante dans les instances communautaires**. L'amélioration des revenus, combinée à une meilleure maîtrise des droits et à une valorisation sociale, a permis aux femmes de contribuer aux charges du ménage, d'exprimer leurs opinions, et d'être davantage écoutées et respectées par leurs conjoints et leur entourage.
- Accès facilité aux services de santé et d'éducation pour les enfants : Les revenus générés par ces activités permettent aux femmes d'assurer la prise en charge des besoins éducatifs et sanitaires de leurs enfants, contribuant ainsi à leur bien-être à long terme.

Impact significatif observé sur les revenus et la réduction de la précarité alimentaire

- La maîtrise de la chaîne de transformation du lait permet aux femmes de générer des revenus réguliers, contribuant ainsi à une amélioration substantielle de leur niveau de vie et à une réduction des inégalités économiques au sein des foyers.
Illustration : Une bénéficiaire interrogée à Baraouéli témoigne : « Avec la vente du lait, j'ai pu inscrire mes enfants à l'école et acheter des médicaments sans demander à mon mari. Maintenant, il me consulte pour toute décision importante. »
- Ces revenus permettent aux femmes d'investir davantage dans la nutrition et la santé de leurs enfants, contribuant ainsi à réduire la vulnérabilité économique des ménages bénéficiaires et à renforcer leur stabilité financière.
- Amélioration de l'hygiène et prévention contre les maladies d'origine alimentaire. Avant l'implémentation du programme, une large proportion de la population consommait du lait brut, exposant ainsi les consommateurs à des risques microbiologiques importants. L'introduction de normes rigoureuses en matière de transformation et de conservation du lait qui a permis une amélioration significative de la qualité sanitaire du produit, garantissant ainsi une sécurité alimentaire renforcée.

Témoignage : Une autre femme rapporte : « Avant, nous consommions du lait cru. Maintenant, nous suivons des étapes rigoureuses pour chauffer et filtrer le lait. Depuis, les cas de diarrhée ont diminué chez les enfants. »

La stabilité financière acquise a renforcé la position des femmes dans les foyers et les espaces communautaires. Certaines occupent aujourd'hui des rôles de conseillères dans les instances villageoises. « Maintenant, on nous appelle pour discuter des décisions du village. Avant, on ne nous écoutait même pas », déclare une enquêtée à Cinzana-Gare.

Ainsi, l'intervention du programme à travers l'AFPB s'est révélée être un levier de transformation socio-économique, contribuant à l'autonomisation des femmes, à la santé publique et à la cohésion sociale dans les zones rurales cibles.

Difficultés rencontrées dans la transformation et commercialisation du lait

D'après les focus groups réalisés avec les femmes membres des coopératives, plusieurs contraintes ont été mises en évidence :

- L'utilisation du bois pour bouillir le lait engendre des problèmes notables en termes de temps, de coûts et de capacité de transformation.
- Selon les résultats présentés dans la figure n°11, les clients potentiels des coopératives sont principalement les ménages et les revendeurs locaux. Cependant, malgré leur participation

active à différents marchés, la vente directe sur place ne génère pas de bénéfices substantiels. En effet, les acheteurs sont souvent bien informés sur les prix du marché et se prononcent après avoir effectué des enquêtes approfondies.

- L'absence de points de vente physiques dans les différentes localités limite la quantité de lait disponible pour la vente. De nombreux consommateurs seraient intéressés par le produit, mais la distance et les difficultés de déplacement les découragent. Cela engendre une perte potentielle de revenus pour la coopérative.

Recommandations pour améliorer le processus de transformation du lait

Suite aux difficultés citées ci-dessus et pour palier à celles-ci, quelques recommandations ont été faites :

- Exploration de sources alternatives de chaleur : Afin de réduire les coûts et le temps associés à l'utilisation du bois, il serait bénéfique d'investir dans des foyers améliorés ou d'autres sources d'énergie plus efficaces et écologiques pour la transformation du lait. Cela permettrait d'augmenter la capacité de production tout en réduisant l'empreinte écologique.
- Élargissement du réseau de distribution : Pour surmonter la problématique de l'accès limité au lait transformé, il est crucial de développer des points de vente fixes dans les différentes localités. Cela garantirait une plus grande accessibilité et attirerait une clientèle plus large, réduisant ainsi la dépendance aux ventes occasionnelles et aux prix négociés.
- Amélioration de la communication sur les prix : Il est nécessaire de sensibiliser les clients à la valeur du lait transformé et de faciliter la transparence des prix, en assurant une meilleure visibilité des prix du lait sur le marché local. La mise en place de stratégies de marketing adaptées pourrait également attirer plus de clients et stimuler la demande.

Sur la base des difficultés identifiées lors des enquêtes de terrain, et dans une optique de durabilité économique, sociale et environnementale, les recommandations suivantes sont formulées :

1. Réduction de l'impact environnemental dans le processus de transformation

- **Investir dans des foyers améliorés ou des cuiseurs solaires** pour remplacer ou compléter l'usage du bois de chauffe. Cela permettrait de :
 - o Réduire les coûts liés à l'achat du bois (estimés entre 5 000 et 6 000 FCFA par session),
 - o Limiter la déforestation locale,
 - o Diminuer le temps de préparation et améliorer l'efficacité énergétique.

- **Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables** (biogaz à partir de fumier ou résidus laitiers), en collaboration avec des structures comme le GRET ou l'ANADEB pour des pilotes techniques.

2. Optimisation de la collecte et du transport du lait cru

- Mettre en place des **chaînes logistiques sensibles à la qualité et à l'environnement**, incluant :
 - o L'achat de **glacières mobiles** ou bidons isothermes pour préserver la qualité du lait pendant le transport depuis les parcs d'élevage,
 - o L'introduction de **triporteurs (vélo avec une grande caisse à l'avant ou à l'arrière)** ou **charrettes améliorées** pour faciliter l'acheminement quotidien du lait avec un faible impact carbone,
 - o La **formation des collecteurs** sur l'hygiène, le stockage à froid et les temps de transport critiques.

3. Amélioration de la chaîne de froid

- Appuyer l'unité en **équipements solaires de réfrigération** pour sécuriser les stocks, réduire les pertes et répondre aux pics de production durant l'hivernage.

- Favoriser des **solutions mutualisées** entre groupements (ex. chambre froide commune) afin de réduire les coûts par coopérative.

4. Développement du réseau de distribution et de la visibilité commerciale

- **Établir des points de vente fixes et mobiles** dans les marchés locaux, les CSCOMs, les écoles ou les gares, en collaboration avec les autorités locales.
- Former les membres à des **techniques de marketing social** (mise en valeur du produit local, argumentaire nutritionnel, traçabilité, qualité sanitaire).
- Introduire des **étiquettes standardisées** mentionnant les dates de transformation et les apports nutritionnels pour renforcer la confiance des consommateurs.

5. Renforcement de la transparence et de la communication sur les prix

- **Harmoniser la fixation des prix** entre coopératives et promouvoir la **transparence tarifaire** auprès des clients.
- Organiser des **campagnes de sensibilisation communautaire** sur la valeur ajoutée du lait transformé localement, les avantages sanitaires, et la comparaison avec les produits importés.

⊕ Effets et impacts sur les acteurs intervenant la transformation et vente du riz

Dans le cadre du programme DGD, SEXAGON intervient dans sept zones réparties sur quatorze communes, en collaborant avec douze coopératives et deux groupements de femmes (associations) en cours de formalisation en coopératives. En ce qui concerne la réalisation des objectifs, la collaboration avec ces coopératives se traduit par les actions suivantes :

- Chaque coopérative bénéficie d'un kit d'étuvage complet.
- Les membres des coopératives sont formés sur divers modules pertinents pour renforcer leurs compétences.

Note : Toutes ces coopératives sont issues des plus grandes et des plus anciennes organisations opérant dans les zones cibles.

⊕ Activités menées auprès des acteurs intervenant dans la CV riz avec l'appui du programme

En ce qui concerne les activités menées par ces femmes au sein des coopératives dans le cadre du programme DGD, il convient de souligner que chaque coopérative regroupe environ 30 femmes, originaires soit du village, soit de villages voisins immédiats. Toutes ces femmes participent activement à la transformation et à la commercialisation du riz, et chaque coopérative dispose de ses propres unités dédiées à ces activités. Il est également important de noter que ces femmes bénéficient par ailleurs d'un autre projet soutenu par Oxfam, intitulé "DANIDA", axé sur le maraîchage et la culture de fourrage.

Tableau 17: Temps moyens d'expériences des structures dans la transformation et vente du riz

Coopérative	Expériences (en mois) de production, transformation et vente du riz	Année de mise en place de l'unité de transformation
BADENYA	17	2023
BENKADI	24	2022
DEMBAYUMA	26	2022
DJAMATIGUI	22	2023
FOTEMANBAN	27	2023

L'analyse du tableau ci-dessus met en lumière des éléments essentiels relatifs à la pratique de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz au sein des différentes coopératives, ainsi qu'à l'année de mise en place de leurs unités de transformation.

⊕ Temps moyen de pratique : Les coopératives listées dans le tableau présentent une diversité en termes de durée d'implication dans leurs activités respectives. Le temps moyen de

pratique est de 23 mois, ce qui reflète une certaine stabilité et une maturité dans l'engagement des coopératives au sein de la chaîne de valeur du riz. Cependant, des différences notables apparaissent entre les coopératives, allant de 17 mois pour la coopérative BADENYA à 27 mois pour la coopérative FOTEMANBAN. Cette variation peut être attribuée à des contextes locaux différents, notamment le niveau d'infrastructures disponibles, l'expérience préalable des membres et les ressources locales.

- ⊕ Année de mise en place des unités de transformation : Concernant la mise en place des unités de transformation, la majorité des coopératives a établi leurs unités entre 2022 et 2023. La coopérative BENKADI, après 24 mois de pratique, et DEMBAYUMA, après 26 mois, ont mis en place leurs unités dès 2022, ce qui indique un démarrage relativement précoce de leurs activités. D'autres coopératives, telles que BADENYA (2023) et FOTEMANBAN (2023), ont vu la mise en place de leurs unités plus récemment, mais poursuivent leur développement grâce au programme en cours.
- ⊕ Stabilité et potentiel de développement : Le tableau révèle que les coopératives avec des unités de transformation mises en place plus récemment sont en pleine phase de développement. Bien qu'elles aient encore relativement peu d'expérience par rapport à d'autres coopératives, elles disposent du potentiel nécessaire pour se renforcer à travers des formations continues et un soutien technique. Cette jeunesse dans leur engagement pourrait également traduire un potentiel de croissance plus important dans les années à venir, avec un impact positif sur la transformation du riz et la durabilité de la production.
- ⊕ Implications pour la productivité et l'efficacité : Une analyse de la durée de pratique par rapport à l'année de mise en place des unités de transformation suggère que les coopératives ayant plus d'expérience (celles avec 24 à 27 mois de pratique) sont mieux équipées pour faire face aux défis de la transformation. En revanche, les coopératives ayant moins d'expérience (17 mois) devront probablement continuer à recevoir un soutien pour consolider leurs compétences et augmenter leur productivité.

En somme, les coopératives engagées dans la transformation et la commercialisation du riz affichent des niveaux d'expérience et de développement variés. Bien que le temps de mise en place de leurs unités diffère, toutes bénéficient d'un accompagnement technique et de formations qui leur permettent d'améliorer leur efficacité et leur compétitivité. Le futur des coopératives semble prometteur ; cependant, pour garantir une durabilité et une productivité optimales, un renforcement constant de leur autonomie et un soutien continu dans l'optimisation de leurs processus de transformation seront cruciaux.

Afin de permettre à ces femmes d'accomplir efficacement les activités de transformation et de commercialisation du riz, elles ont reçu des formations approfondies sur l'ensemble du mécanisme de la chaîne de transformation du riz. Ces formations incluent également des modules sur les stratégies de vente, la fabrication d'engrais organiques, ainsi que sur le leadership, les droits des femmes et le plaidoyer. En complément de ces formations, plusieurs équipements et outils leur ont été fournis pour renforcer leur capacité opérationnelle, à savoir :

- Un ensemble complet de machines pour la transformation du riz ;
- Un fonds de roulement pour soutenir les activités commerciales ;
- Des matériaux pour la fabrication de compost dans le cadre de leur approche écologique.

En raison de la saisonnalité de la culture du riz, qui ne couvre pas l'intégralité de l'année, et de l'abondance en eau dans les zones d'irrigation, ces femmes se sont également orientées vers la culture maraîchère, soutenues par un autre projet d'Oxfam, intitulé DANIDA. Cette activité a rencontré un grand succès et s'avère être une source de revenus rentable pour les femmes impliquées. Toutefois, lors des discussions en focus group, elles ont souligné certaines contraintes, notamment en matière de conservation et de

transformation. Malgré la part destinée à la consommation familiale, une quantité significative de produits se détériore, ce qui demeure un défi majeur pour ces femmes.

Tableau 18: Evolution des recettes liées à la vente du riz étuvé dans la zone de SEXAGON

TYPE DE CHAINE DE VALEUR	TYPE D'OPERATION	2022	2023	2024
RIZ ETUVE	Quantité vendue (Kg)	0	11 000	11 000
	Chiffre d'affaires (FCFA)	0	21 27 500	1 922 000
	Bénéfice (FCFA)	0	393 000	480 000

1. Évolution de la production et des ventes

- **En 2022**, aucune activité de transformation ou de vente de riz étuvé n'a été enregistrée, ce qui suggère que la chaîne de valeur n'était pas encore opérationnelle cette année-là.
- **En 2023 et 2024**, la quantité de riz étuvé vendue reste constante à **11 000 kg par an**, ce qui reflète une stabilisation des capacités de production et de mise en marché.

2. Analyse des revenus et du chiffre d'affaires

- Le **chiffre d'affaires** généré est passé de **2 127 500 FCFA** en 2023 à **1 922 000 FCFA** en 2024, soit une **baisse de 9,7 %** malgré une quantité vendue identique. Cela peut indiquer :
 - o Une **baisse du prix de vente unitaire** (pouvant résulter d'une pression concurrentielle ou d'un ajustement pour écouler les stocks),
 - o Ou une **stratégie de diversification** avec des volumes vendus à différents types de clients (ex. marché institutionnel vs local).

3. Analyse de la rentabilité

- Le **bénéfice net** passe de **393 000 FCFA** en 2023 à **480 000 FCFA** en 2024, soit une **augmentation de 22 %** malgré la baisse du chiffre d'affaires.
- Cette **amélioration de la marge bénéficiaire** pourrait s'expliquer par :
 - o Une meilleure maîtrise des coûts de production,
 - o L'optimisation des intrants et du processus de transformation (ex. réduction des pertes, rationalisation des dépenses),
 - o Ou encore des économies d'échelle sur les intrants ou la logistique.

4. Enjeux et perspectives

- Bien que la production soit restée constante, l'**augmentation du bénéfice net** en 2024 est un **signal positif** quant à l'apprentissage et à l'amélioration de la gestion économique de la filière.
- Cependant, la **stagnation des volumes vendus** montre qu'il existe encore un **potentiel d'expansion** :
 - o soit par l'**augmentation de la production**,
 - o soit par la **conquête de nouveaux marchés** (institutionnels, scolaires, urbains...).

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des opérations de vente du riz étuvé sur trois années consécutives. Bien que le chiffre d'affaires ait légèrement diminué en 2024, la rentabilité de la chaîne de valeur du riz étuvé reste positive, indiquant que la gestion des coûts et la stabilité des ventes ont contribué à une performance financière globalement favorable pour 2024.

Production du riz étuvé

L'acquisition du riz paddy par les étuveuses s'effectue de deux manières distinctes :

- **Achat auprès des coopératives et des groupements de producteurs** : Cette méthode est particulièrement développée sur les sites de Kolongo, Dogofry et Niono, où les unions et

groupements possèdent des sites d'étuvage communs. Dans ce cadre, la production est partagée entre les membres du groupement. Cette organisation présente de nombreux avantages, notamment en ce qui concerne la disponibilité du riz paddy et la négociation des prix d'achat. En effet, ces groupements sont composés de femmes, souvent épouses de producteurs, ce qui permet de soutenir les femmes non seulement dans leur rôle de productrices agricoles, mais aussi dans la prise en charge des dépenses familiales. Ainsi, cette approche contribue à la fois à la sécurité alimentaire et à l'autonomisation économique des femmes au sein des communautés.

- **Achat individuel** : Cette méthode est davantage pratiquée sur les sites de Pogo et Sokolon, où l'approvisionnement s'effectue soit directement auprès des producteurs, soit sur les marchés. Bien que cette pratique offre une certaine flexibilité, elle présente plusieurs inconvénients notables. En effet, les étuveuses n'ont pas toujours le contrôle sur les variétés disponibles, ni sur la quantité suffisante des produits désirés. De plus, les prix d'achat sont difficiles à maîtriser, ce qui expose les femmes à des risques de fluctuation des coûts. Un autre inconvénient majeur réside dans la qualité variable du riz paddy acquis, ce qui peut affecter la qualité du riz étuvé. Ces risques seront d'ailleurs vérifiés et analysés lors de l'enquête sur le terrain.

Transformation du riz étuvé

L'étuvage du riz constitue une activité génératrice de revenus fondamentale pour les femmes des zones relevant de l'Office du riz. Cette technique implique la réhydratation du riz paddy, suivie d'un traitement à la vapeur, puis d'un séchage avant le décorticage. Toutefois, il convient de noter que les méthodes de production restent largement traditionnelles. Il devient donc essentiel d'améliorer les techniques de transformation pour répondre efficacement à la demande du marché, tant en termes de qualité que de quantité. C'est dans cette optique que cette évaluation vise à identifier les acquis et les contraintes des pratiques d'étuvage du riz. Les visites et entretiens réalisés avec les différentes coopératives ont permis d'observer l'existence de deux types d'organisation pour l'étuvage :

- **L'étuvage individuel** : Cette méthode est pratiquée à l'échelle individuelle par les transformatrices. Elle est répandue dans de nombreuses plaines rizicoles, y compris celles où des centres d'étuvage existent. Dans ce cadre, la transformatrice prend en charge l'approvisionnement, l'utilisation du matériel d'étuvage, ainsi que la commercialisation du riz étuvé. Les transformatrices, membres des unions des centres d'étuvage, peuvent utiliser ces installations moyennant une contribution financière, calculée en fonction des quantités transformées, afin de contribuer à l'amortissement des équipements du centre. Néanmoins, il convient de souligner que les quantités traitées dans le cadre de l'étuvage individuel restent limitées en raison des contraintes financières et de la disponibilité restreinte de main-d'œuvre.
- **L'étuvage collectif** : Cette approche se déroule sur un centre commun, où des équipements et des procédés uniformes sont appliqués pour tous. L'approvisionnement et la commercialisation du riz étuvé sont gérés par la coopérative ou les groupements de membres. Les frais liés à la transformation, ainsi qu'à l'entretien des infrastructures et équipements, sont pris en charge par la coopérative. De plus, les membres bénéficient d'une ristourne si l'organisation génère un bénéfice. Au sein des coopératives, la production est organisée par groupement, chaque groupe se voyant attribuer une durée d'occupation de l'espace et une quantité indicative à produire. En raison du nombre élevé de membres, les groupements s'organisent en équipes qui se relaient pendant la période d'occupation. Chaque équipe a un objectif quantitatif à atteindre dans un délai déterminé. Ainsi, plusieurs

équipes peuvent se succéder au cours de la semaine, avec des décalages dans les étapes de transformation, en fonction des équipements disponibles. Il est important de noter que les équipes reçoivent une formation préalable sur le processus d'étuvage, assurée par les membres les plus expérimentées. Toutefois, ces femmes expérimentées, bien que peu nombreuses, demeurent présentes sur le centre pour accompagner les différentes équipes et garantir le bon déroulement des étapes clés de la transformation.

Commercialisation du riz étuvé

L'analyse des données issues de la collecte révèle que les principaux clients des coopératives pour l'achat de riz étuvé sont principalement les ménages, représentant 44% des achats, suivis des revendeurs (forains) à hauteur de 26%, des boutiquiers à 13%, de SEXAGON avec 10%, et enfin des restaurants, qui représentent 7%. Une analyse plus approfondie des tendances de ces clients potentiels indique que l'écoulement du stock de riz étuvé reste relativement lent, la fréquence d'achat des ménages étant faible par rapport aux opérateurs économiques.

La commercialisation du riz étuvé intervient après toutes les étapes de transformation et de traitement. La fixation du prix de vente du kilogramme est fondée sur un calcul des charges liées à la transformation. Toutefois, les informations recueillies ne permettent pas une évaluation précise de l'ensemble des coûts liés à l'étuvage. Il convient néanmoins de souligner certains éléments relatifs à l'achat du paddy, à l'achat du bois et aux frais de décorticage.

En effet, le prix du paddy fluctue selon les périodes de l'année et les zones géographiques. Lors de la récolte, qui se déroule de décembre à février, le prix du kilogramme de paddy varie entre 125 et 140 FCFA. En revanche, durant la période de pénurie, de mars à avril, ce prix peut atteindre 150 FCFA par kilogramme.

Dans les zones d'intervention du partenaire **SEXAGON**, la filière riz étuvé est fortement exposée aux fluctuations saisonnières du prix du paddy, en raison de la concentration des activités de récolte et de transformation sur une courte période de l'année.

Selon les témoignages recueillis lors des **focus groupes organisés avec les coopératives féminines**, le prix du kilogramme de paddy est le plus bas entre **décembre et février**, période correspondant à la récolte, avec des prix oscillants entre **125 FCFA et 140 FCFA**. À l'inverse, pendant la période de **pénurie (mars à avril)**, le prix peut grimper jusqu'à **150 FCFA/kg**, voire plus dans certains marchés ruraux enclavés.

Cette volatilité des prix est accentuée par :

- le **manque de moyens financiers** pour constituer des stocks stratégiques après la récolte ;
- la **faible capacité de conservation du paddy** par les coopératives, ce qui les constraint à vendre ou transformer rapidement ;
- l'absence de **contrats d'achats anticipés** ou de relations commerciales stables avec des acteurs institutionnels.

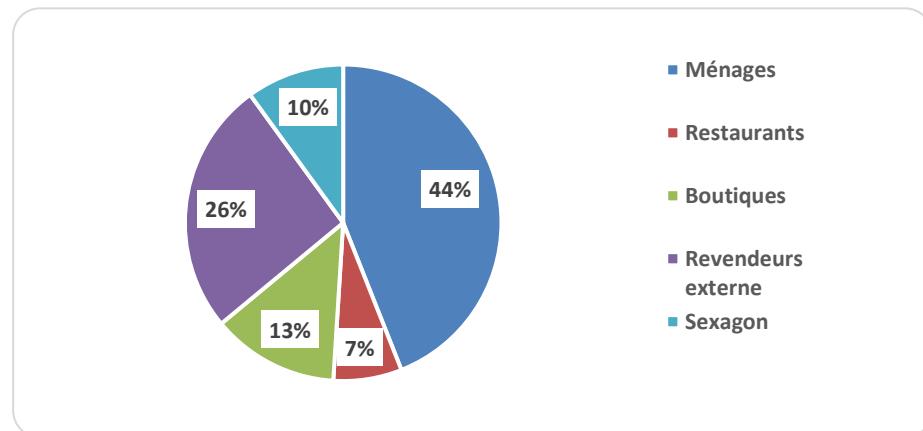
Ces facteurs influencent directement la rentabilité des activités de transformation, notamment lorsque les achats sont effectués en période de prix élevé. Des stratégies d'**approvisionnement groupé en période de récolte**, appuyées par un fonds de roulement ou un crédit coopératif, sont ainsi recommandées pour sécuriser les volumes à transformer à un prix compétitif.

Quant à l'achat du bois nécessaire à l'étuvage, le coût d'une charrette de bois oscille entre 5 000 et 6 000 FCFA, en fonction des zones. De plus, les étuveuses engagent des dépenses pour le décorticage du riz. Les zones disposant de décortiqueuses assurent elles-mêmes la maintenance de leurs équipements et

rémunèrent leurs employés à hauteur de 30 000 FCFA par mois. Dans les zones où la décortiqueuse est absente, cette opération est réalisée par le biais de services externes, à raison de 300 FCFA par sac.

L'analyse du graphique ci-dessous met en lumière la répartition des types d'acheteurs de riz étuvé au sein des coopératives. Les données révèlent une répartition des parts de marché parmi les différents types d'acheteurs, offrant ainsi une vue d'ensemble sur l'écoulement des produits.

Graphique 11: Typologie des acheteurs et fréquence d'achat du riz dans la zone de SEXAGON



- **Ménages (44%)** : La majorité des acheteurs de riz étuvé provient des ménages, représentant 44 % des achats. Cela souligne l'importance du riz étuvé comme aliment de base dans les foyers, en particulier au sein des familles locales. Cette forte demande pourrait être due à une consommation domestique élevée, renforcée par la valorisation du produit local.
- **Revendeurs externes (26%)** : Les revendeurs externes constituent le deuxième plus grand groupe d'acheteurs, représentant 26 % des achats. Cela démontre une certaine dynamique commerciale où les produits sont achetés en gros pour être redistribués à d'autres marchés ou à une clientèle plus large.
- **Boutiques (13%)** : Les boutiques représentent 13 % des acheteurs. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la distribution au niveau local, servant de points de vente pour les consommateurs qui recherchent du riz étuvé de qualité en petites quantités.
- **Restaurants (7%)** : Bien que moins nombreux, les restaurants représentent 7 % des acheteurs de riz étuvé. Cette proportion relativement faible pourrait refléter une demande moins soutenue dans le secteur de la restauration, bien que le riz étuvé puisse être un ingrédient précieux dans certains types de cuisine locale.
- **SEXAGON (10%)** : SEXAGON, une organisation représentée dans le graphique, achète 10 % du riz étuvé. Cela pourrait indiquer des achats en grande quantité destinés à des initiatives de soutien, des projets communautaires ou des programmes de distribution alimentaire.

Le graphique montre une prédominance de la demande domestique pour le riz étuvé, avec une forte part de marché détenue par les ménages. La présence significative des revendeurs externes et des boutiques suggère également que le produit est largement distribué à travers différents canaux, permettant une couverture étendue des zones de consommation.

L'écoulement du riz étuvé semble relativement stable, bien que la diversité des acheteurs puisse entraîner des fluctuations en fonction des préférences des consommateurs et des conditions de marché.

Le marché du riz est marqué par une forte concurrence. Les principaux acteurs de la commercialisation primaire peuvent être classés en deux grandes catégories, en fonction de leur mode d'approvisionnement

et de leurs capacités financières. Ces catégories sont composées de ceux qui acquièrent de petites quantités directement auprès des producteurs dans les marchés ruraux.

- La première catégorie inclut les collecteurs indépendants, qui utilisent leurs propres fonds pour effectuer leurs achats. Ces collecteurs jouent un rôle crucial dans la chaîne de valeur, en fournissant aux producteurs une source immédiate de liquidités.
- La deuxième catégorie regroupe les collecteurs qui ne disposent pas de capital propre et dépendent des financements des semi-grossistes et des grossistes pour réaliser leurs achats. Ces collecteurs, souvent basés dans les villages, constituent une interface importante entre les producteurs et les marchés urbains. Cette proximité géographique leur permet de faciliter la vente du riz tout au long de l'année, ce qui est essentiel pour les producteurs. Certains d'entre eux sont également en mesure d'offrir des crédits aux producteurs pendant la période de soudure, avec un remboursement en nature (paddy) lors de la récolte suivante. Ces collecteurs assurent la collecte du riz lors des foires hebdomadaires locales, soit pour leur propre compte, soit pour le compte des grossistes basés dans les centres urbains. Leur approvisionnement se fait directement auprès des producteurs individuels, et leur rôle va au-delà de la simple collecte : ils revendent le riz aux consommateurs finaux et peuvent aussi constituer des stocks pour les semi-grossistes et les grossistes.

Les prix de vente varient considérablement, avec les prix les plus bas observés au début de la récolte, avant qu'ils n'augmentent progressivement au fur et à mesure que les stocks diminuent. De plus, on observe une tendance croissante des organisations de producteurs à jouer un rôle de plus en plus important dans la collecte primaire. Elles assurent l'approvisionnement en intrants et facilitent le processus de décorticage du paddy, parfois en offrant un système de remboursement en nature, ce qui leur confère une place centrale dans le circuit commercial du riz.

En examinant les différents intervenants, il est possible de soutenir l'hypothèse selon laquelle, avec l'implémentation de stratégies efficaces, l'objectif visé par le projet pour le bénéfice des femmes en coopérative pourrait devenir réalisable. Actuellement, 40 % des femmes affirment participer à des foires pour promouvoir leurs produits et rechercher de nouveaux clients dans les régions de Ségou et Koutiala. Afin de dynamiser le marché du riz des coopératives, il serait pertinent d'encourager cette pratique et d'élargir son rayon d'action au-delà de Ségou et Koutiala, dans le but de maximiser les profits issus de la vente. Par ailleurs, il est essentiel de nouer des partenariats avec des grands producteurs ou revendeurs, tant au niveau local qu'au-delà des frontières régionales, afin de stimuler la collaboration sur la transformation du riz. Cette démarche pourrait contribuer de manière significative à l'augmentation des revenus des coopératives.

En résumé, bien que les coopératives aient acquis une certaine maîtrise dans la gestion de la chaîne de valeur du riz, la quantité produite reste relativement faible. Cependant, il est important de noter que 44 % des coopératives affirment avoir constaté une évolution positive de leurs bénéfices (voir figure n°12). Pour améliorer cette situation de manière substantielle, il est nécessaire d'identifier et de mettre en œuvre des solutions visant à surmonter les obstacles à la production :

1. Concurrence accentuée et instabilité des prix d'achat du paddy :

Le marché du riz est marqué par une forte concurrence avec des acteurs déjà bien établis, y compris dans les circuits informels. Cette pression limite les marges de négociation des coopératives nouvellement créées, qui peinent à accéder à du paddy à un **prix d'achat compétitif**. En période post-récolte (décembre à février), bien que les prix soient plus bas (125–140 FCFA/kg), le manque de fonds empêche ces coopératives de constituer des stocks. À l'approche de la transformation, elles doivent se fournir à des

tarifs plus élevés (jusqu'à 150 FCFA/kg), affectant considérablement leur **seuil de rentabilité**, surtout lorsque le **prix de vente** reste plafonné sur les marchés locaux.

2. Difficulté d'écoulement des produits et faible pouvoir de négociation :

La majorité des ventes se fait auprès de **ménages ruraux et petits revendeurs locaux**, une clientèle habituée à comparer rigoureusement les prix. Ces acheteurs, connaissant bien les fluctuations du marché, négocient souvent à la baisse. Le manque de **stratégies de différenciation** (ex. étiquetage, emballage attractif, label de qualité) et l'absence de débouchés institutionnels limitent les possibilités d'écoulement rapide à un **prix rémunérateur**. Ainsi, les coopératives font face à des rotations lentes de stock, avec un risque accru de perte de valeur.

3. Poids des charges fixes et contraintes logistiques

Les charges d'exploitation pèsent lourdement sur la rentabilité, en particulier pour les coopératives de création récente. À titre d'illustration :

- le **coût de transformation** d'une tonne de riz paddy avoisine les **15 000 FCFA**, hors frais annexes ;
- le **salaire mensuel du gardien** du centre de transformation est estimé à **40 000 FCFA** ;
- les **frais de transport** depuis les zones de collecte vers le site de transformation représentent une part non négligeable du budget, surtout en raison du mauvais état des pistes et de l'absence de véhicules propres.

Ces contraintes cumulées freinent la montée en puissance des coopératives et leur capacité à tirer pleinement parti du potentiel économique de la filière riz étuvé.

Avantages et changements induits par le programme

Malgré les nombreuses contraintes rencontrées dans le secteur de la transformation du riz étuvé, plusieurs changements significatifs ont été observés, entraînant une amélioration notable des conditions de vie des femmes rurales.

Les impacts et effets générés par le programme DGD peuvent être analysés sous deux angles.

- **Pour les bénéficiaires directs** : Les avantages obtenus grâce à ce programme sont multiples. Parmi les principaux, on peut citer :
 - **Cohésion et entraide** au sein des femmes du village, favorisant la joie de travailler ensemble et renforçant leur autonomie financière.
 - **Amélioration de l'entente conjugale**, car les femmes ne sont plus seules responsables de la gestion des finances familiales, ce qui conduit à une plus grande stabilité au sein des foyers.
 - **Partage des responsabilités** au sein du ménage, où les époux, grâce à l'engagement des femmes dans l'étuvage du riz, n'éprouvent plus les mêmes difficultés dans l'exercice de cette tâche.
 - **Octroi de crédits sans intérêts** par les coopératives à leurs membres, favorisant ainsi l'autonomisation et l'entrepreneuriat au sein des communautés.
- **Pour les bénéficiaires indirects** : L'ensemble des communautés bénéficie des avantages du programme, bien que ces bénéfices se manifestent de manière diverse :
 - Les **coopératives**, par le biais des grossistes, parviennent à écouler leurs produits. L'appui d'autres partenaires permet à certaines grandes organisations paysannes de se développer dans le domaine de la commercialisation du riz.
 - Le riz **contribue à la sécurité alimentaire**, tant au niveau local qu'au niveau national. De plus, le riz étuvé est une source riche en divers éléments nutritifs essentiels à la santé des communautés.

- Le programme génère également des **sources de revenus pour de nombreuses personnes**, de la production à la commercialisation, dans les différentes zones concernées par le programme.

Difficultés rencontrées dans la transformation et commercialisation du riz étuvé

À partir des groupes de discussion réalisés avec les femmes membres des coopératives, plusieurs contraintes ont été mises en évidence :

- Le marché du riz est extrêmement concurrentiel, ce qui rend difficile l'obtention d'un prix d'achat (PA) suffisamment compétitif. Cela explique pourquoi, selon les membres, elles n'ont pas encore pu acheter pour l'exercice 2025. Le prix d'achat proposé est jugé trop élevé pour des coopératives récemment créées.
- Selon les données recueillies, les principaux clients de ces coopératives sont les ménages et les revendeurs internes. Malgré leur participation à d'autres marchés, la vente sur place ne génère pas de profits substantiels, car les acheteurs connaissent bien le marché. C'est uniquement après une analyse approfondie des prix qu'ils prennent leurs décisions d'achat.
- Les charges financières sont également considérables pour ces nouvelles coopératives. En effet, il faut compter au minimum 15 000 FCFA pour transformer une tonne de riz paddy, ainsi que les frais de décorticage. De plus, le salaire mensuel du gardien du centre s'élève à 40 000 FCFA, sans oublier les frais de transport entre le point d'achat et le point de transformation. L'activité de transformation du riz étuvé est **économiquement viable à petite échelle**, mais sa **rentabilité reste fragile** et dépendante de l'amélioration des conditions d'accès au paddy, de la réduction des charges logistiques, et de l'ouverture à des **marchés plus structurés** (par exemple, l'alimentation scolaire ou les marchés publics).

Recommandation pour une amélioration de la chaîne de valeurs « transformation et commercialisation du riz étuvé »

Face aux difficultés, plusieurs recommandations ont été formulées pour y remédier :

- Remplacement des moyens de chauffage dans le processus d'étuvage : Il est suggéré d'introduire des machines ou d'autres technologies pour remplacer l'utilisation du bois dans l'étuvage. En effet, avec l'insécurité actuelle, l'accès aux forêts devient de plus en plus difficile, et le coût du bois a considérablement augmenté.
- Moyens de transport et équipements de transformation : Il est recommandé de fournir des moyens de transport adéquats, tels que des motos tricycles ou d'autres véhicules appropriés, pour acheminer le riz depuis les champs vers d'autres localités. De plus, des machines de décorticage devraient être mises à disposition, car elles jouent un rôle crucial dans la préservation de la qualité du riz.
- Fonds de soutien initial pour les coopératives : Il serait pertinent d'octroyer un fonds forfaitaire aux coopératives afin de les aider à faire face aux charges fixes avant qu'elles ne soient suffisamment solides financièrement pour subvenir à leurs besoins de manière autonome.

Ces recommandations visent à renforcer la compétitivité des coopératives et à assurer la durabilité de leur développement dans un contexte difficile.

Dans un contexte marqué par des défis logistiques, environnementaux et économiques croissants, plusieurs recommandations ont été formulées afin de renforcer la compétitivité des coopératives féminines engagées dans la transformation et la commercialisation du riz étuvé, notamment celles accompagnées par SEXAGON dans le cadre du programme DGD.

1. Modernisation des procédés d'étuvage et réduction de l'empreinte écologique

- Il est fortement recommandé de remplacer les dispositifs traditionnels de chauffage au bois par des technologies alternatives plus durables, telles que des foyers améliorés, des cuiseurs à gaz ou des systèmes hybrides alimentés par l'énergie solaire.
- Cette transition permettra de limiter la dépendance à une ressource forestière de plus en plus coûteuse et difficile d'accès, tout en réduisant l'impact environnemental des activités de transformation.

2. Renforcement des capacités logistiques et techniques

- L'octroi de moyens de transport adaptés (motos tricycles, charrettes motorisées) est essentiel pour assurer l'acheminement efficace du paddy depuis les zones de production vers les centres de transformation.
- De plus, la mise à disposition d'équipements modernes de décorticage et d'ensachage permettrait d'améliorer la qualité des produits finis et leur compétitivité sur les marchés locaux.

3. Mise en place de mécanismes de soutien financier adaptés

- Il est proposé la création de **fonds de démarrage spécifiques** pour les jeunes coopératives, afin de couvrir les charges fixes (gardiennage, énergie, transport) durant les premières campagnes, en attendant leur autonomisation financière.

4. Établissement de partenariats contractuels avec les organisations de producteurs (OP)

- L'élaboration d'accords de pré-achat avec les OP agricoles permettrait de sécuriser l'accès au paddy à des prix équitables, en fixant :
 - o les volumes à livrer,
 - o les prix planchers négociés en amont,
 - o les délais et modalités de paiement.
- Cette contractualisation limite les risques de spéculation et favorise une planification coordonnée entre production et transformation.

5. Structuration de plateformes locales multi-acteurs

- La mise en place de **plates-formes rizicoles communales ou intercommunales**, réunissant producteurs, transformatrices, collectivités et services techniques, vise à :
 - o organiser la demande et l'offre,
 - o coordonner les opérations logistiques,
 - o stabiliser les prix,
 - o et mutualiser les infrastructures de stockage.

6. Constitution de stocks de sécurité communautaires

- La création de **greniers communautaires** ou de **magasins de stockage temporaire** accompagnée d'un **fonds de roulement** permettrait aux coopératives d'acheter en gros en période de récolte (lorsque les prix sont bas), assurant ainsi un approvisionnement continu et une maîtrise des coûts.

7. Numérisation des circuits d'approvisionnement

- Le développement de **plateformes numériques locales** (par SMS ou applications simples) de mise en relation entre productrices et productrices-transformatrices permettrait d'éviter les intermédiaires informels, de gagner en transparence et d'optimiser la fluidité de la chaîne d'approvisionnement.

8. Renforcement du pouvoir économique et commercial des femmes

- Des sessions de formation ciblées en **négociation commerciale, gestion des marchés agricoles, et participation à la gouvernance des filières** doivent être intensifiées.
- Il est également souhaitable de favoriser l'insertion des femmes dans les **instances locales de régulation des prix et de commercialisation**, afin de renforcer leur pouvoir d'influence et leur autonomie économique.

Effets et impact sur les acteurs intervenant la transformation et vente du soja

Il est important de souligner que l'organisation des femmes rurales, **SCOOPS K**, a mis en place un réseau intitulé **Union des Actrices de Chaines de Valeur (UACV)**, au sein de la région de Koutiala. Ce réseau regroupe sept coopératives : **JEKAFO, JIGIFA, CIWARATON, M'PEWO, NIESIGI, BONOGOLA**, ainsi que **SCOOPS K**, totalisant un effectif de 878 femmes rurales membres. Ces coopératives bénéficient des équipements et soutiens suivants :

- Des kits dédiés à la production et à la transformation du soja
- Des formations approfondies couvrant plusieurs modules techniques et pratiques

Appuis matériels et logistiques

- Kits de transformation du soja : matériels pour le tri, le broyage, la cuisson et l'emballage (moulins, fours, séchoirs, thermomètres, balances).
- Accès à un centre de transformation semi-industriel à Koutiala, partagé en rotation entre les coopératives.
- Stock de semences de soja certifiées (en moyenne 5 kg/femme pour 0,25 ha cultivé).
- Intrants bio (composts, biofertilisants) produits localement ou distribués.

Appuis en renforcement de capacités

- Formations techniques : conduite culturale du soja, transformation agroalimentaire (soumbala, couscous, farines enrichies), hygiène alimentaire.
- Formation en gestion coopérative : administration, comptabilité, planification.
- Formation en leadership et plaidoyer : participation des femmes à la gouvernance, techniques de négociation, droit foncier, plaidoyer local.
- Sessions d'alphabétisation fonctionnelle pour les femmes les moins scolarisées.

Appuis économiques et commerciaux

- Mise en lien avec les marchés institutionnels (partenariats avec des CSCOM, OCHA, projets nutritionnels).
- Accès facilité à l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) pour la farine de soja, stimulant la demande locale et humanitaire.
- Insertion progressive dans les chaînes d'approvisionnement humanitaires, avec fourniture de 26 tonnes de produits vers Gao et Niono.

Appuis organisationnels et institutionnels

- Structuration du réseau UACV (Union des Actrices des Chaînes de Valeur) : sept coopératives féminines structurées autour d'un socle commun, avec harmonisation des pratiques de transformation, de commercialisation et de gestion.
- Accompagnement à la certification et à la traçabilité des produits (étiquetage, contrôle qualité).
- Appui à la participation dans les cadres de concertation locaux et régionaux.

Remarque : Il convient de préciser que ces coopératives sont issues des organisations les plus anciennes et les plus structurées dans les zones concernées. L'évaluation a été menée sur un échantillon de 5 coopératives sur les 14 existantes, réparties sur 2 cercles et 5 communes.

Tableau 19: Répartition des enquêtés interrogés dans la CdV soja en fonction du genre

Cercle	Commune	Groupement/coopérative /association	Féminin	Masculin	Total général
Koutiala	N'Tôgônasso	Kotognonkontala/SCOOPS-K	14	0	14
M'Pessoba	M'Pessoba	Ciwaro Ton	35	0	35
		Jigifa	13	2	15
		M'Pewô	35	0	35
Total général			97	2	99

L'analyse des données du tableau ci-dessus révèle une répartition marquée entre les sexes au sein des groupements, coopératives et associations dans les cercles de Koutiala et M'Pessoba, région de Koutiala. Sur les 98 membres recensés, 96 sont des femmes, représentant ainsi 97,96% de l'ensemble contre 2 hommes participant à ces activités, ce qui met en lumière la forte implication féminine dans ces structures.

La répartition par sexe dans ces groupements met en évidence la forte participation des femmes, notamment dans les activités de production, de transformation et de commercialisation du soja. Cette dynamique est représentée par des chiffres où la participation masculine demeure marginale, à l'exception de **Jigifa**, où l'on observe la présence de deux hommes. L'absence quasi totale des hommes dans d'autres groupements montre l'importance de l'implication féminine dans ces secteurs économiques.

En somme, ces résultats suggèrent que les femmes jouent un rôle central dans les coopératives et groupements agricoles de la région, et ce modèle pourrait être analysé plus en profondeur pour comprendre les facteurs facilitant leur forte participation dans ces secteurs productifs.

En ce qui concerne le statut des ménages des personnes interviewées, l'analyse révèle que 5,1 % des répondantes sont allophones, tandis que 94,9 % sont autochtones, vivant dans leurs villages d'origine. De plus, il est à noter que 20,41 % d'entre elles occupent la position de cheffes de ménage.

Activités menées avec l'appui du programme

C'est bien à savoir que l'organisation de femmes rurales à la base, SCOOPS K a formé un réseau appelé Union des Actrices de Chaines de Valeur (UACV) de la Région de Koutiala regroupant sept coopératives qui sont JEKAFO, JIGIFA, CIWARATON, M'PEWO, NIESIGI, BONOGOLA et SCOOPS K avec 878 femmes rurales membres. Ces femmes sont engagées dans la valorisation de plusieurs produits agricoles tels que le riz de bas-fonds, le soja avec comme produits dérivés le soumbala, la farine nutritive de soja. La farine de soja est utilisée efficacement dans les centres de santé communautaires au niveau des cercles pour lutter contre la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq ans et autres personnes malnourries.

Il convient de souligner que les femmes rurales sont activement engagées dans la valorisation de divers produits agricoles, notamment le riz de bas-fonds et le soja, ainsi que dans la production de dérivés tels que le soumbala et la farine nutritive de soja.

La farine de soja, en particulier, est utilisée de manière efficace dans les centres de santé communautaires des cercles concernés, où elle joue un rôle essentiel dans la lutte contre la malnutrition chronique, en particulier chez les enfants de moins de cinq ans et autres personnes souffrant de malnutrition.

Tableau 20: Nombre de mois d'expériences des structures dans la transformation et vente du soja

Coopérative	Temps moyen d'expériences (en mois) de pratique de production, transformation et commercialisation du soja
Ciwaro Ton	21
Jigifa	23
Kotognonkontala	39
M'Pewô	6
SCOOPS-K	10

Les données révèlent la diversité dans le temps de pratique des différentes coopératives en matière de production, transformation et commercialisation du soja. Le temps moyen de pratique global est de 20 mois, ce qui témoigne d'un engagement relativement récent mais consolidé dans ce secteur. Cela montre aussi un large éventail de maturité et d'expérience parmi les coopératives. Bien que certaines soient encore en phase d'acquisition de compétences et d'expérience, l'engagement des coopératives semble être croissant et soutenu, ce qui leur permettra, avec un soutien continu, de se renforcer et d'atteindre une plus grande productivité et efficacité dans le futur.

D'après l'analyse des données collectées sur le terrain, seulement 39,77 % des répondants indiquent disposer d'une unité de transformation. Cependant, à la suite de la visite de terrain réalisée par le consultant, il s'avère qu'une seule unité de transformation existe, et elle est située dans le village de N'Tôgônasso.

La relation entre les femmes membres des coopératives et SCOOPS-K se présente comme suit : toutes les coopératives sont impliquées dans la production de soja et vendent leurs récoltes à SCOOPS-K à un prix de 225 francs CFA/Kg. Afin de soutenir cette activité, SCOOPS-K fournit, au début de chaque campagne, des semences de soja (5 kg pour 0,25 ha) et des fertilisants naturels aux coopératives en fonction du nombre d'hectares cultivés. Il convient de noter que les semences sont également disponibles sur le marché, fournies par d'autres acteurs.

En plus de l'approvisionnement en semences, les coopératives bénéficient de divers appuis de la part de SCOOPS-K :

- Pour la coopérative CIWARA TON, l'appui consiste en des brouettes, des pelles, des bouilloires, ainsi que des formations sur les droits humains, la gestion communautaire (lagnini siraba), l'alphabétisation et des formations spécifiques en production (fanga sougouyaw, bolo dali).
- Pour la coopérative JIGIFA, le programme a facilité l'accès aux champs, fourni des semences pour les femmes et soutenu la production de compost. De plus, cette coopérative a bénéficié, en collaboration avec l'organisation Mercy Corps, de séchoirs et d'autres matériels, ainsi que d'un moyen de transport (moto tricycle).
- Pour la coopérative M'PEWÔ, les membres ont témoigné que l'appui principal a consisté en des sessions de formation sur les techniques culturales, l'octroi de semences et d'intrants (notamment du compost), ainsi que des formations sur la gestion communautaire (CC).
- Quant à la coopérative Kotognonkontala, elle a reçu un ensemble de formations sur les techniques culturales, la conservation des sols, les types de sol, le plaidoyer, les questions de genre, ainsi que la fabrication de compost. De plus, des équipements de séchage et des outils pour la transformation du soja ont été fournis, complétés par une formation sur la commercialisation.

Chaque membre de la coopérative cultive un champ individuel pour sa propre production, qui est ensuite réunie au niveau de la coopérative, en complément de la production collective, lors de la vente."

Production du soja

En ce qui concerne la production de soja, une distinction importante se dessine par rapport à d'autres secteurs agricoles. Dans les coopératives, les femmes produisent individuellement le soja au sein de leurs villages respectifs, et chacune d'elles vend ensuite sa production à la coopérative à laquelle elle est affiliée. Il convient de souligner que la coopérative peut également acquérir du soja provenant de producteurs

extérieurs, selon la demande du marché. Une fois les achats effectués, les coopératives procèdent à la première étape de transformation du soja.

La relation entre les membres des coopératives et SCOOPS-K repose sur un système structuré : toutes les coopératives sont engagées dans la production de soja et vendent leur récolte à SCOOPS-K au tarif de 225 F CFA par kilogramme. Pour faciliter cette activité, SCOOPS-K fournit, au début de chaque campagne, des semences de soja (5 kg pour une superficie de 0,25 hectare) ainsi que du fertilisant naturel, en fonction du nombre d'hectares cultivés par chaque coopérative. Il est à noter que ces semences peuvent également être acquises sur le marché auprès d'autres fournisseurs.

Ces informations ont été recueillies lors des entretiens réalisés avec les femmes membres des coopératives, permettant ainsi de mettre en lumière les modalités de cette dynamique économique.

Transformation du soja

La transformation du soja se déroule à deux niveaux distincts. Tout d'abord, chaque coopérative effectue le premier traitement directement au sein de ses locaux, dans leur village respectif. Ce premier traitement comprend plusieurs étapes, à savoir : le grillage, le concassage, l'égouttage, la fermentation, puis l'écrasement du soja pour le réduire en poudre.

Ensuite, les coopératives se rendent à Koutiala, où se trouvent les équipements nécessaires pour poursuivre la transformation du soja en soumbala, en farine, en couscous et autres produits dérivés. Cette transformation est réalisée par les mêmes femmes au sein du centre de transformation. En raison de la capacité limitée du centre, celui-ci fonctionne de manière rotative. Chaque coopérative dispose de trois jours consécutifs pour effectuer la transformation, et ainsi de suite, une autre équipe prend la relève.

Une fois les produits transformés, ils sont stockés dans le centre en vue de leur commercialisation. Cependant, selon les témoignages des femmes impliquées dans le processus, des contraintes et des difficultés se manifestent à chaque étape de la transformation, qu'il s'agisse des défis logistiques, techniques ou liés à l'approvisionnement des matières premières.

Commercialisation du soja

Tableau 21: Evolution des recettes liées à la commercialisation du soja

Année	2022	2023	2024
Quantité transformée (en tonne)	10,59	13	14,6
Chiffre d'affaires (FCFA)	9339750	19159600	21803500
Bénéfices (FCFA)	3542600	8643375	9179731

Dans l'ensemble, l'analyse des données disponibles fait apparaître une dynamique globalement positive en termes de **volumes transformés**, de **revenus générés** et de **marges bénéficiaires**. La progression observée entre 2022 et 2023 témoigne d'un **renforcement de la productivité** et d'une **maîtrise accrue des mécanismes de gestion économique**, notamment au niveau des coûts de production et de la fixation des prix de vente.

Toutefois, le **ralentissement constaté en 2024**, aussi bien au niveau du chiffre d'affaires que des bénéfices, invite à une lecture plus nuancée. Cette stabilisation pourrait indiquer l'atteinte d'un palier en matière de capacités actuelles de production et de commercialisation. Elle suggère également la nécessité d'explorer de **nouvelles stratégies d'expansion**, notamment par la **diversification des débouchés**, l'accès à de nouveaux segments de marché ou encore l'innovation dans les produits dérivés.

Cette trajectoire témoigne de l'**engagement fort et constant** des coopératives féminines impliquées, qui ont su faire face aux multiples contraintes structurelles de la filière tout en assurant la consolidation progressive de leur modèle économique. D'après les données issues des entretiens de terrain et focus groupes, **plusieurs facteurs ont été identifiés comme clés de succès** :

- **La qualité des produits** transformés, conforme aux normes d'hygiène et de conservation ;
- **L'existence d'une clientèle fidèle**, notamment sur le marché national, grâce à une offre locale compétitive ;
- **La maîtrise des coûts de production**, rendue possible par l'utilisation rationnelle des ressources et des équipements fournis ;
- Et enfin, une **amélioration notable de l'organisation interne** des coopératives, qui a permis de fluidifier les circuits de production, de mutualiser les efforts logistiques et de renforcer le **réseautage entre actrices de la chaîne de valeur**.

Ainsi, tout en saluant les résultats atteints, il convient de considérer cette phase comme un **palier stratégique** vers une nouvelle étape de consolidation, qui devra s'appuyer sur **un accompagnement renforcé**, tant en matière de développement de marché que de professionnalisation des actrices engagées dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Parmi les facteurs déterminants du dynamisme économique des coopératives appuyées par le programme DGD, **la diversification et la croissance de la demande** occupent une place centrale. L'analyse révèle que **le renforcement de la clientèle constitue un levier majeur de motivation** pour les femmes transformatrices : plus la demande est soutenue, plus leur engagement dans la production et la qualité s'intensifie.

Les **principaux segments de marché** desservis par ces coopératives incluent une diversité d'acteurs : **les grossistes et semi-grossistes à l'échelle nationale, les voyageurs et détaillants locaux**, ainsi que **les boutiques spécialisées et supermarchés**. À cela s'ajoute un canal en forte croissance : **les centres de santé communautaires (CSCOM)**, qui s'approvisionnent en produits transformés à haute valeur nutritionnelle, notamment la farine de soja, reconnue pour ses propriétés bio et son efficacité dans la lutte contre la malnutrition infantile.

Un autre facteur clé réside dans **l'intérêt croissant des ONG humanitaires et programmes institutionnels**, qui voient dans ces produits locaux une alternative pertinente aux intrants nutritionnels importés. À titre d'exemple, **les projets Echo et Norad ont procédé à l'achat de plus de 26 tonnes de farine nutritionnelle auprès des coopératives féminines de Koutiala**, destinées à soutenir les populations déplacées et vulnérables dans la région de Gao. Cette commande institutionnelle d'envergure illustre le potentiel de **synergie entre économie sociale et solidarité humanitaire**, tout en renforçant la visibilité et la crédibilité des coopératives auprès de nouveaux bailleurs.

Enfin, la participation régulière aux **foires locales et nationales** constitue un canal complémentaire pour élargir le portefeuille client et promouvoir les produits transformés, en particulier auprès de visiteurs issus de la diaspora ou du secteur du développement. Cette structuration progressive des débouchés commerciaux contribue à stabiliser les revenus, renforcer la planification de la production, et consolider la viabilité économique à long terme des initiatives portées par les femmes rurales.

Concernant la gestion des bénéfices, après la vente des produits, les frais relatifs à l'occupation des centres et les autres charges sont déduits. Le solde restant est ensuite déposé sur le compte de la coopérative, contribuant ainsi à la consolidation de ses ressources financières.

Afin de renforcer la durabilité et l'efficacité des coopératives dans la chaîne de valeur du soja, il est recommandé de continuer à investir dans la formation des transformatrices pour améliorer encore la qualité des produits. En parallèle, il serait pertinent de diversifier les canaux de distribution afin d'élargir la clientèle, notamment en explorant davantage les opportunités offertes par les supermarchés, les centres de santé et les ONG.

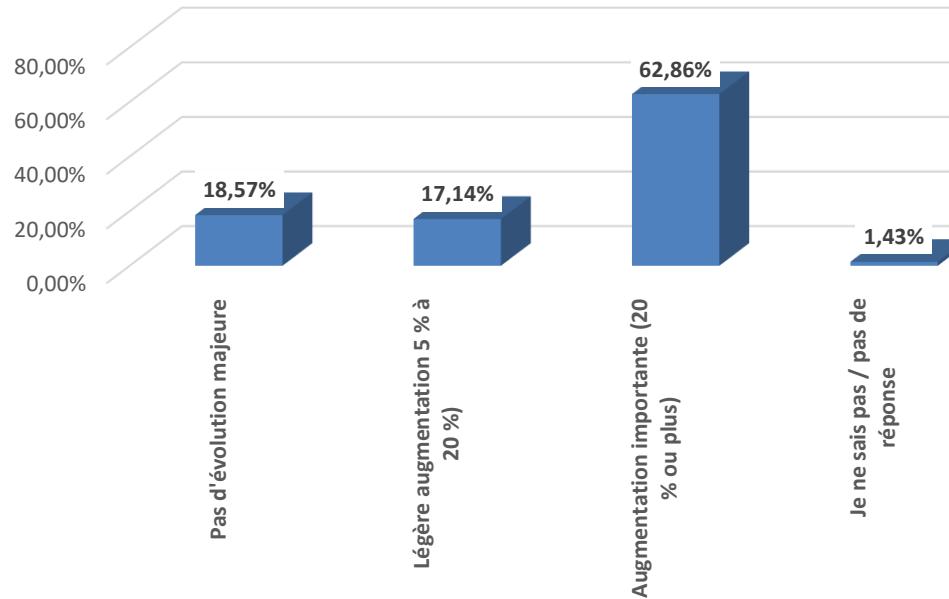
En outre, il serait pertinent **d'encourager les coopératives actives dans la transformation du soja à optimiser leurs coûts de production par l'introduction de technologies adaptées et économies en énergie**. Par exemple, **l'usage de broyeurs multifonctions pour le concassage des graines, de cuiseurs à vapeur ou de foyers améliorés pour la cuisson**, ainsi que **de presse-moules manuelles ou semi-mécaniques** pour l'extraction du lait ou la fabrication de farine, permettrait d'améliorer la productivité tout en réduisant l'effort physique des femmes transformatrices.

Par ailleurs, **la mise à disposition de séchoirs solaires** contribuerait à garantir une bonne conservation des produits dérivés du soja (comme la farine nutritionnelle), tout en limitant les pertes liées à l'humidité ou à l'exposition aux contaminants. Ces équipements, déjà expérimentés dans certaines coopératives de la région de Koutiala, ont montré leur efficacité en termes de **gain de temps, d'hygiène et de qualité commerciale** des produits finis.

L'intégration progressive de ces technologies dans les coopératives soutenues par le programme DGD renforcerait la **professionnalisation des actrices de la filière soja**, tout en consolidant leur capacité à répondre aux standards des marchés institutionnels et humanitaires.

Enfin, la mise en place d'un système de suivi régulier des besoins des clients et de leurs attentes pourrait également contribuer à adapter les productions aux demandes spécifiques et à augmenter la satisfaction des consommateurs, consolidant ainsi les bases de la rentabilité à long terme des coopératives.

Graphique 12: Evolution des revenus liés à la transformation et vente du soja



Le graphique ci-contre montre les résultats relatifs à l'évolution perçue par les répondants. Il ressort que 62,86 % des répondants considèrent qu'il y a eu une augmentation importante de plus de 20 %. 17,14 % des répondants estiment qu'il y a eu une légère augmentation, comprise entre 5 % et 20 %. En revanche, 18,57 % des participants n'ont observé aucune évolution majeure dans la situation mesurée. Enfin, 1,43 % des répondants n'ont pas pu ou n'ont pas souhaité fournir une réponse, exprimant ainsi un manque de certitude concernant cette évolution. Cette répartition met en lumière une perception globalement positive de l'évolution, avec une majorité des répondants signalant une amélioration significative.

Cette évolution est selon la vice-présidente d'une des coopératives, le fruit d'une initiation et de formations approfondies reçues dans le cadre de la transformation et de la commercialisation du soja, dispensées par SWISSCONTACT. Bien que cet accompagnement ait été d'une grande utilité, les véritables progrès réalisés sont principalement attribuables au programme DGD, qui a doté la coopérative des équipements

nécessaires pour mener à bien ses activités. De plus, ce programme a permis de former les membres de la coopérative à des méthodes innovantes qui ont significativement réduit le temps consacré à la transformation, tout en facilitant l'utilisation d'engrais organiques, une pratique désormais largement reconnue et appréciée par la clientèle.

Parmi les principales réalisations, la vice-présidente souligne les points suivants :

- La participation active aux expositions organisées dans diverses régions du Mali, permettant une visibilité accrue des produits de la coopérative.
- La participation régulière aux foires commerciales dans plusieurs régions, favorisant ainsi les échanges et la commercialisation des produits.
- La présence au forum du CAD-Mali, renforçant les liens avec d'autres acteurs du secteur.
- L'établissement de partenariats fructueux avec plusieurs centres de santé communautaires (CSCom) de la région de Koutiala, contribuant à une meilleure distribution des produits et au soutien des initiatives locales de santé.

De nos jours, des changements significatifs ont eu lieu dans le système de transformation et de commercialisation du soja. Ces évolutions se manifestent par les points suivants :

- Auparavant, le soja était perçu principalement comme un ingrédient destiné à la préparation de la moutarde africaine. Aujourd'hui, nous avons élargi notre champ d'application et savons désormais qu'il peut être transformé en bouillie, djouga, lait ou couscous, augmentant ainsi sa diversité d'utilisation.
- Au départ, la commercialisation se limitait essentiellement à un commerce local en détail. Cependant, nous constatons aujourd'hui un changement majeur avec l'arrivée de clients grossistes provenant d'autres régions, ce qui élargit considérablement notre réseau de distribution.
- Auparavant, nous rencontrions des difficultés pour écouler nos produits, car les consommateurs pensaient que le néré était supérieur au soumbala de soja. Toutefois, cette perception a évolué, et désormais, la demande pour nos produits est telle que nous parvenons à écouler l'intégralité de notre production.

Enfin, notre méthode d'emballage en sachets ainsi que la qualité de nos produits ont été grandement améliorées, en particulier sur le plan de l'hygiène, ce qui nous permet de répondre plus efficacement aux attentes des consommateurs.

Avantages et changements induits par le programme

Malgré les nombreuses contraintes rencontrées dans le domaine de la transformation du soja, plusieurs changements significatifs ont conduit à une amélioration notable des conditions de vie des femmes rurales. Ces transformations sont le fruit des efforts soutenus du programme DGD et peuvent être analysées sous deux perspectives.

-  Pour les bénéficiaires directes, bien que quelques difficultés demeurent, les membres des coopératives productrices signalent plusieurs acquis du programme :
 - Une amélioration substantielle des connaissances, notamment à travers des formations sur les techniques culturelles ;
 - Un brassage social qui favorise le vivre-ensemble et renforce la cohésion communautaire ;
 - Une organisation plus structurée des groupes, contribuant à la tenue régulière des réunions et à la gestion efficace des cotisations.

-  Pour les bénéficiaires indirectes, le programme joue un rôle clé dans la lutte contre la malnutrition des enfants et dans la promotion des droits des femmes, grâce à des actions concrètes :
 - La farine de soja est utilisée de manière efficace dans les centres de santé communautaires des cercles, contribuant à la lutte contre la malnutrition chronique, particulièrement chez les enfants de moins de cinq ans et les personnes mal nourries ;

- Grâce aux formations reçues, les femmes sont désormais capables de partager ces connaissances avec d'autres membres de la communauté, tout en défendant activement les causes des femmes auprès des autorités locales, renforçant ainsi les droits des femmes dans le cadre communautaire.

Ce programme a donc non seulement un impact direct sur les bénéficiaires, mais il contribue également à la transformation sociale plus large des communautés, en renforçant l'autonomisation des femmes et la résilience des familles face à la malnutrition.

Au vu des résultats positifs générés par le programme DGD, il est recommandé de renforcer davantage l'accès aux formations pratiques, en particulier celles portant sur les techniques culturelles avancées et la gestion des coopératives. Une extension de ces formations pourrait être envisagée, en ciblant non seulement les membres des coopératives mais également d'autres femmes et acteurs communautaires, afin de diffuser ces connaissances à une échelle plus large.

De plus, il serait pertinent de renforcer le suivi et l'évaluation des actions entreprises, notamment concernant l'impact de la farine de soja dans les centres de santé communautaires, pour mesurer plus précisément son efficacité dans la lutte contre la malnutrition. Une telle approche permettrait d'ajuster les stratégies et d'identifier les meilleures pratiques à partager au sein des communautés.

Il est également recommandé d'élargir les actions de plaidoyer pour les droits des femmes, en visant une plus grande sensibilisation des autorités locales et des autres acteurs sociaux sur l'importance de garantir l'accès des femmes aux ressources, aux formations, et aux prises de décisions à tous les niveaux, afin de renforcer encore leur autonomie et leur influence sur la gestion de leur communauté.

Difficultés rencontrées dans la CdV soja

Suite aux focus groups réalisés avec les femmes membres des coopératives, il ressort que bien que chaque activité comporte des contraintes, certaines d'entre elles peuvent avoir un impact significatif sur le bon déroulement du travail. Les difficultés majeures ont été identifiées comme suit :

- **Problème de l'approvisionnement en bois** : L'utilisation répétée du bois pour certaines étapes essentielles de la transformation du soja demeure un obstacle, car il devient difficile de s'approvisionner régulièrement, surtout dans un contexte où l'accès aux forêts est restreint.
- **Accès à l'eau et aux matériaux de travail** : Dans certaines localités, le manque d'accès à des sources d'eau fiables ainsi que l'insuffisance de matériel adéquat pour le travail affectent directement la qualité et l'efficacité de la production et de la transformation du soja.
- **Retards dus à l'attente des équipements** : Le fait d'attendre que les hommes finissent leurs travaux avant de pouvoir emprunter les équipements de culture entraîne des retards considérables dans les processus de production, ce qui retarde la productivité des coopératives.
- **Déplacements pour la transformation** : L'obligation de se rendre à Koutiala pour effectuer la transformation des produits sur une période de trois jours peut être perçue comme une source de frustration par certains hommes, affectant ainsi l'harmonie au sein des foyers.

Ces obstacles soulignent l'importance de mettre en place des solutions qui permettent de réduire la dépendance aux ressources extérieures et d'améliorer l'accès aux équipements, afin de faciliter le travail des femmes et d'augmenter la productivité des coopératives.

Recommandation pour une amélioration de la CdV soja

Les recommandations principales formulées à partir de l'analyse des difficultés rencontrées sont les suivantes :

- Dotation en matériels de travail pour les champs et la transformation primaire : Il est impératif de fournir aux coopératives des équipements adéquats pour les travaux agricoles et la transformation primaire, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité du processus de production.

- Aménagement de centres de transformation primaire équipés et dotation en systèmes d'adduction d'eau : La création de centres de transformation dotés d'équipements modernes, associés à une gestion efficace de l'eau, est essentielle pour assurer une transformation de qualité tout en optimisant le temps de travail.
- Subvention des prix des intrants agricoles : Afin d'alléger les coûts de production, il est recommandé de subventionner les intrants agricoles, ce qui permettra d'assurer une meilleure rentabilité et une gestion durable des ressources des coopératives.
- Augmentation du prix unitaire du kilogramme de soja : Revoir le prix unitaire du soja en augmentant sa valeur permettrait de stimuler les profits des coopératives. Cette mesure favoriserait également une meilleure motivation des producteurs et transformerait l'activité en une source de revenu plus stable et plus significative pour les coopératives.

Ces recommandations visent à renforcer les capacités des coopératives, à améliorer la rentabilité de leurs activités et à stimuler leur développement à long terme, tout en assurant la durabilité des projets agricoles dans les zones rurales.

 **Les activités d'appuis aux personnes déplacées internes**

 Caractéristiques sociodémographiques du Chef de ménage

Les caractéristiques sociodémographiques des personnes déplacées internes (PDI) enquêtées dans les cercles de Baraouli et N'debougou sont présentées ci-dessous, selon plusieurs critères pertinents.

- En ce qui concerne la répartition selon le sexe, il apparaît que la majorité des ménages de déplacés internes enquêtés sont dirigés par des hommes. Environ 23 % des ménages sont dirigés par des femmes, ce qui reflète une présence significative mais minoritaire du leadership féminin parmi les ménages déplacés.
- L'âge moyen des chefs de ménage dans les deux cercles est estimé à 44 ans. Cette moyenne diffère légèrement entre les sexes, puisque l'âge moyen des femmes cheffes de ménage est de 40 ans, tandis que celui des hommes est de 45 ans. Cette distinction souligne un écart d'âge entre les sexes dans la gestion des ménages parmi les personnes déplacées internes.
- Les mouvements de population affectant ces localités, en raison de la situation sécuritaire, touchent aussi bien les ménages dirigés par des jeunes que ceux dirigés par des personnes plus âgées. Cependant, la majorité des ménages déplacés internes est dirigée par des individus âgés de 31 à 50 ans, ce qui suggère une tendance à voir des personnes dans cette tranche d'âge jouer un rôle central dans la gestion des foyers au sein de ces communautés déplacées.

Cette analyse sociodémographique des déplacés internes offre un aperçu des dynamiques familiales et des défis auxquels ces populations font face, notamment en ce qui concerne le leadership et la gestion des ressources dans un contexte de déplacement forcé.

Sur un total de 40 chefs de ménages, 31 sont des hommes (soit 77,5%) et seulement 9 sont des femmes (soit 22,5%). Cette forte prédominance masculine, notamment dans les tranches d'âge plus avancées, indique un déséquilibre marqué dans la répartition des rôles de gestion des ménages.

L'analyse des tranches d'âge et de la répartition par sexe met en lumière un déséquilibre notable dans la représentation des femmes en tant que chefs de ménages. Les hommes dominent largement dans toutes les tranches d'âge, et cette tendance est particulièrement forte dans les tranches d'âge 41-50 ans et 61-70 ans, où les femmes sont pratiquement absentes. Ces résultats suggèrent qu'il pourrait y avoir des barrières sociales ou économiques qui empêchent les femmes d'occuper des positions de leadership au

sein de leurs foyers à un âge mûr. Il serait donc pertinent d'explorer les causes de ce déséquilibre pour promouvoir une plus grande égalité de genre dans la gestion des ménages.

Tableau 22: Répartition des PDI enquêtées au Mali en fonction du genre et de l'âge

Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Ensemble
21-30	3	4	7
31-40	4	7	11
41-50	0	12	12
51-60	1	6	7
61-70	1	0	1
71-80	0	2	2
Ensemble	9	31	40

Les résultats de l'enquête révèlent que 77,5 % des chefs de ménages n'ont reçu aucune forme d'instruction. À l'échelle nationale, ces données indiquent également que 5 % des chefs de ménages ont atteint un niveau d'éducation formelle, qu'il soit primaire ou secondaire. Par ailleurs, 10 % des chefs de ménages ont suivi une éducation scolaire coranique ou une forme d'alphabétisation non formelle. Enfin, 7,5 % des chefs de ménages ont bénéficié de cours d'alphabétisation.

En ce qui concerne la taille des ménages des personnes déplacées internes (PDI), elle est en moyenne de cinq (5) individus. La taille des ménages varie cependant de manière significative, allant de cinq à trente-cinq personnes. Il convient également de noter que 75 % des ménages enquêtés comptent au moins une femme en âge de procréer, ce qui souligne l'importance de prendre en compte les besoins spécifiques de cette tranche de la population dans la planification des interventions.

Tableau 23: Répartition des PDI en fonction de la taille du ménage

Villages	Moins de 4 personnes	De 5 à 7 personnes	De 8 à 10 personnes	De 11 à 13 personnes	Plus de 14 personnes
Baraoueli	5	11	2	1	1
N'debougou	5	2	7	3	3
Total général	10	13	9	4	4

L'analyse des données relatives à la taille des ménages dans les villages de Baraoueli et N'debougou montre une diversité dans la structure familiale, avec un impact significatif sur la gestion des ressources et les défis associés à la couverture des besoins de base.

- ⊕ **A Baraoueli :** La majorité des ménages (11 sur 20) sont constitués de 5 à 7 personnes, ce qui suggère une taille moyenne modérée. Toutefois, une part non négligeable (5 ménages) comporte moins de 4 personnes, ce qui peut indiquer une concentration de foyers relativement plus petits, probablement plus faciles à gérer en termes de ressources. Cependant, des ménages plus larges, allant de 8 à 13 personnes, restent présents (4 ménages). L'unité familiale la plus nombreuse (plus de 14 personnes) demeure marginale (1 ménage), mais elle soulève des préoccupations sur les pressions exercées sur les ressources et services.
- ⊕ **A N'debougou :** Ce village présente également une large diversité, mais les structures familiales sont plus diverses en termes de répartition. Les ménages de 5 à 7 personnes sont relativement moins fréquents (2 ménages). En revanche, les foyers de taille moyenne à grande sont plus représentés, en particulier ceux de 8 à 10 personnes (7 ménages), ce qui peut suggérer des défis accrus dans la gestion des ressources et des besoins de base, tels que l'accès à la nourriture, à l'eau potable et aux services de santé. Les ménages de taille

très grande (plus de 14 personnes) ne représentent que 3 ménages, mais ils risquent de faire face à des pressions considérables sur leurs moyens de subsistance et leur capacité à s'adapter à des situations de crise.

Les ménages de taille plus grande (au-delà de 7 personnes) font face à des défis accrus en termes de gestion des ressources, particulièrement pour la fourniture de services essentiels comme la santé et l'éducation. Les besoins alimentaires et les coûts associés à ces foyers sont considérablement plus élevés, augmentant le risque de vulnérabilité en période de crise.

En conclusion, la taille des ménages joue un rôle clé dans l'évaluation des besoins en services et ressources. Une attention particulière doit être portée aux foyers plus larges, où les pressions financières et matérielles sont plus importantes, afin d'adapter les politiques de soutien et d'améliorer l'accès aux services de base.

Il est alors essentiel d'adopter une approche différenciée dans la planification et la distribution des ressources et services aux ménages, en prenant en compte la taille des familles et leurs besoins spécifiques. Pour les ménages de grande taille (8 personnes et plus), il est recommandé de mettre en place des mécanismes de soutien accrus, notamment en termes de soutien alimentaire, d'accès à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation. Ces foyers pourraient bénéficier de subventions ciblées pour alléger la pression sur leurs ressources.

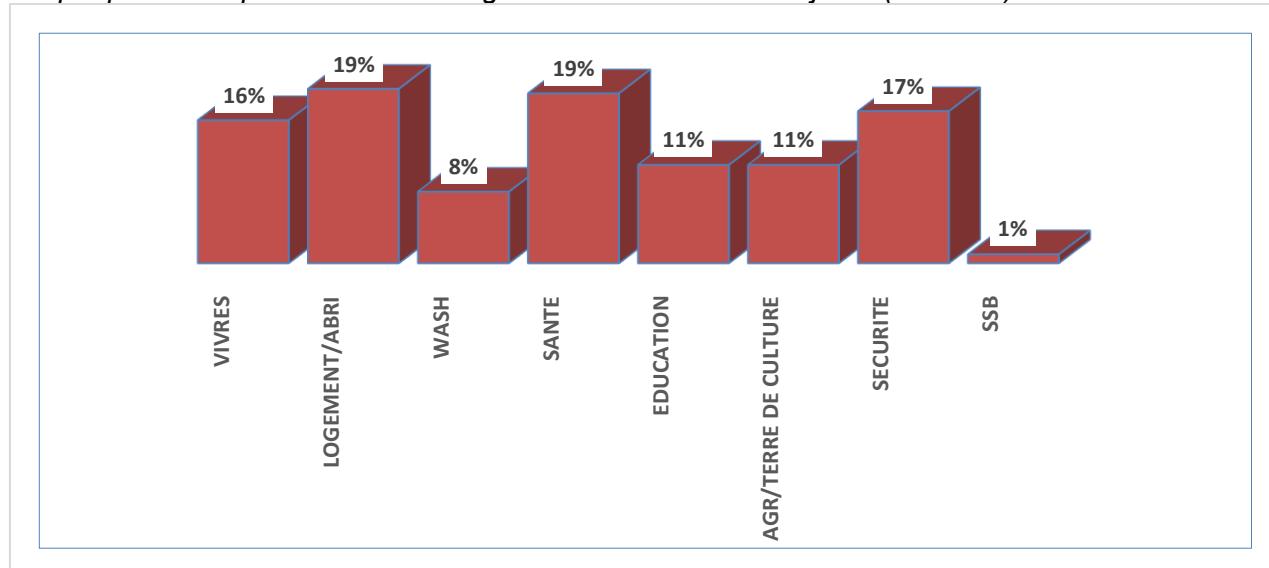
De plus, il est crucial de renforcer les capacités des ménages plus petits, afin de les aider à mieux gérer leurs ressources et à anticiper les crises futures. Des formations en gestion économique familiale, en techniques agricoles durables et en gestion des ressources naturelles seraient également bénéfiques, afin d'améliorer la résilience globale des communautés. La création de réseaux communautaires de soutien et de solidarité pourrait également jouer un rôle important dans la gestion des besoins de ces ménages, en particulier dans les périodes de crise.

Enfin, il serait pertinent d'augmenter la disponibilité des ressources en fonction de la taille des ménages, avec une attention particulière portée aux plus vulnérables, pour garantir une meilleure couverture des besoins essentiels dans toute la région.

➊ Situation des enfants déscolarisés et besoins majeurs des ménages déplacés

Plus d'un quart des ménages déplacés comptent au moins un enfant déscolarisé en raison de leur déplacement depuis leur localité d'origine. Il est à noter que la majorité de ces enfants sont des garçons, et ce phénomène est particulièrement répandu au sein des ménages dirigés par des femmes.

Graphique 13: Répartition des ménages selon les besoins majeurs (PDI Mali)



Le graphique ci-dessus présente la répartition des besoins majeurs des ménages déplacés internes selon les priorités exprimées par les répondants. Il ressort que les besoins les plus pressants sont les vivres, le logement/abri, ainsi que les services de santé, représentant respectivement 16%, 19% et 19% des réponses.

Les besoins alimentaires (vivres) et liés à la santé sont des priorités indiscutables, indiquant que la crise alimentaire et l'accès aux soins de santé sont des enjeux cruciaux pour ces ménages. Cela souligne la nécessité d'un soutien immédiat et de l'acheminement de vivres de manière régulière et accessible, ainsi que l'amélioration de l'accès aux infrastructures sanitaires, en particulier dans les zones les plus touchées par les déplacements.

Le besoin en logement/abri (19%) montre également la précarité de la situation, avec une forte demande pour des solutions de logement adapté et sécurisé. Cela implique la mise en place d'initiatives visant à améliorer les conditions de vie, notamment par des dispositifs d'abris temporaires ou permanents.

Les autres besoins exprimés concernent l'éducation (11%) et l'agriculture/terre de culture (11%), deux secteurs essentiels à la stabilité à long terme des ménages déplacés. L'éducation, bien qu'en partie satisfaite, reste insuffisante, nécessitant une prise en charge plus large pour les enfants déplacés. L'accès à la terre et aux ressources agricoles est également fondamental pour permettre aux familles de retrouver leur autonomie alimentaire et économique.

La sécurité, avec 17% des réponses, souligne un besoin urgent de protection dans ces situations de déplacement, notamment contre les risques de violence et d'insécurité dans les zones d'accueil.

Enfin, le besoin en services de soutien de base (SSB), bien que faible (1%), reste un point à ne pas négliger, car il englobe des aspects comme l'assistance psychologique, la réintégration sociale et l'accès aux services de base indispensables au bien-être des individus déplacés.

En résumé, cette analyse montre clairement les priorités des ménages déplacés internes et appelle à une réponse intégrée et rapide des autorités et des partenaires humanitaires pour répondre à ces besoins urgents.

Moyens d'existence des chefs de ménages

Tableau 24: Répartition des ménages selon les principales sources de revenu du chef de ménage

Sources de revenus	Pourcentage (%)
Vente bois de chauffe ou paille	5%
Assistance/aide extérieure	9%
Petit commerce / vente des produits artisanaux	7%
Sans activités	5%
Travail journalier	38%
Vente bétail ou de produits de bétail	29%
Vente de produits agricoles	7%
Total général	100,00%

L'analyse du tableau sur les sources de revenus des ménages déplacés internes met en lumière la diversité des activités économiques, tout en soulignant certaines vulnérabilités et dépendances. Les principales sources de revenus sont les suivantes :

- **Travail journalier (38%)** : La majorité des ménages dépend d'emplois précaires et occasionnels pour subvenir à leurs besoins. Cette activité, bien qu'importante, laisse ces ménages exposés à une instabilité économique.

- **Vente de bétail ou de produits de bétail (29%)** : Cette activité représente une source essentielle de revenus pour une grande proportion des ménages. Elle reflète la continuité des pratiques agricoles et de pâturage, malgré les défis liés à l'élevage dans un contexte de mobilité.
- **Petit commerce / vente de produits artisanaux (7%)** : Bien que moins répandue, cette activité est une source de revenus diversifiée, permettant aux ménages de s'autosuffire et d'avoir une indépendance relative face à d'autres sources de financement.
- **Vente de produits agricoles (7%)** : Les ménages continuent de tirer une partie de leurs revenus de l'agriculture, même si les conditions de culture peuvent être affectées par la mobilité et l'insécurité.
- **Assistance/aide extérieure (9%)** : Une proportion notable des ménages dépend encore de l'aide extérieure, ce qui souligne l'importance de l'assistance humanitaire dans le soutien à la résilience des déplacés internes.
- **Sans activités (5%)** : Ces ménages ne génèrent aucun revenu régulier, ce qui constitue un indicateur inquiétant de vulnérabilité et de dépendance à l'aide externe.
- **Vente de bois de chauffe ou paille (5%)** : Cette activité, bien que générant des revenus à court terme, est limitée par la disponibilité des ressources naturelles et la déforestation croissante, ce qui pourrait avoir un impact environnemental.

En résumé, la majorité des ménages dépend des activités informelles et précaires pour leur subsistance, avec des sources de revenus limitées qui les exposent à des risques. Il est donc impératif d'élargir les opportunités économiques et d'envisager des mécanismes de soutien qui renforcent leur autonomie.

À la lumière des résultats observés dans le tableau sur les sources de revenus des ménages déplacés internes (PDI), il est essentiel de concentrer les efforts sur l'amélioration de la stabilité économique et du bien-être de ces ménages.

Il est primordial de diversifier les sources de revenus des ménages déplacés internes, en mettant l'accent sur des activités génératrices de revenus plus durables et moins dépendantes des facteurs externes. L'accent devrait être mis sur les actions suivantes :

- ⊕ **Renforcement de l'agriculture et de l'élevage** : Étant donné que la vente de produits agricoles et de bétail constitue une part importante des revenus, il est crucial d'introduire des programmes de formation et de soutien à la production agricole durable et à l'élevage résilient. Cela inclut l'introduction de pratiques agricoles modernes et la promotion de l'élevage de petits ruminants ou de volailles, moins vulnérables aux aléas climatiques.
- ⊕ **Accès à des micro-crédits et des financements pour les petites entreprises** : Encourager l'accès à des micro-crédits ou à des fonds de roulement pour les petits commerces et la vente de produits artisanaux. Cela permettrait de diversifier les activités économiques des ménages et de les rendre moins dépendants des aléas extérieurs. De même, des programmes d'appui au développement des petites entreprises (commerce, artisanat) doivent être mis en place, en incluant des formations sur la gestion des affaires et la création de réseaux de distribution.
- ⊕ **Amélioration de l'accès aux marchés et à la logistique** : Mettre en place des infrastructures et des réseaux de distribution qui facilitent l'accès aux marchés locaux pour la vente de produits agricoles, artisanaux ou de bétail. Cela réduirait la dépendance à l'aide extérieure et offrirait des opportunités économiques durables.

- ⊕ Soutien au développement de compétences pour le travail salarié et indépendant : Développer des programmes de formation adaptés aux compétences des PDI, en particulier pour le travail salarié ou dans des secteurs tels que la transformation des produits agricoles. Ces formations pourraient également comprendre des compétences en gestion, en comptabilité et en entrepreneuriat.
- ⊕ Soutien environnemental pour la durabilité : Compte tenu des défis environnementaux, promouvoir l'utilisation de technologies écologiques (foyers améliorés, production de biocharbon) pour la transformation du soja et de l'agriculture en général. Cela contribuerait à protéger les ressources naturelles et à maintenir des moyens de subsistance durables à long terme.

En mettant en œuvre ces actions, il serait possible d'améliorer non seulement la stabilité financière des ménages déplacés internes, mais aussi leur qualité de vie et leur résilience face aux défis futurs. L'autonomisation économique devrait être au cœur des stratégies visant à renforcer leur bien-être à long terme.

⊕ **Appréciation du Processus de la distribution de l'assistance alimentaire**

En ce qui concerne la sélection des bénéficiaires, il est à noter que 50 % des répondants déclarent avoir été choisis par le chef du village, tandis que l'autre moitié a été sélectionnée par les autorités du développement social. D'après leurs témoignages, 90 % affirment avoir été informés des critères de sélection, bien qu'en raison du temps limité, ils n'aient pu citer qu'un seul critère : être des personnes déplacées internes (PDI).

Les bénéficiaires jugent unanimement que le processus de sélection a été transparent et inclusif, et ils estiment que ceux qui ont été choisis sont véritablement les bons bénéficiaires.

Concernant l'assistance, 47,5 % des bénéficiaires estiment que le délai écoulé entre leur sélection et la réception de l'aide a été trop long, tandis que 45 % considèrent ce délai comme acceptable.

Il ressort également que 87 % des bénéficiaires confirment que les aides reçues correspondaient bien à celles qui leur avaient été annoncées et étaient conformes à leurs attentes. De plus, le processus de distribution s'est déroulé dans le respect de chacun, sans signalement d'incidents ou de maltraitance.

Bien qu'il ait été difficile de dresser une liste exhaustive de tous les produits reçus, quelques-uns ont été mentionnés : riz, huile, haricots, sel, argent liquide, sucre, couvertures, marmites, tasses, bouilloires, moustiquaires et nattes. Selon les bénéficiaires, la majorité a consommé ces produits, tandis que certains ont échangé une partie de l'aide pour répondre à d'autres besoins familiaux.

En ce qui concerne les préférences, 60 % des bénéficiaires privilégient les vivres, 37,5 % se disent indifférents à la nature de l'aide, tandis que seulement 2,5 % ont opté pour l'argent liquide.

Cette analyse démontre l'importance de la transparence et de l'adéquation des aides fournies par rapport aux attentes des bénéficiaires, tout en soulignant la nécessité de réduire les délais de distribution pour maximiser l'impact des aides humanitaires.

Les ménages déplacés interrogés expriment une nette préférence pour la ration mixte, soit une combinaison de la distribution de vivres et du paiement en espèces. En effet, 52,4 % des ménages déclarent privilégier cette combinaison, tandis que 42,5 % des ménages préfèrent exclusivement la distribution de vivres.

Concernant la gestion de la ration alimentaire, il ressort que les décisions relatives à son utilisation sont majoritairement prises par le chef de ménage seul. En effet, dans 83 % des ménages, c'est le chef de

ménage qui décide de l'utilisation des vivres. Dans 11 % des cas, la décision est prise conjointement par le chef de ménage et son épouse.

Cette dynamique met en évidence non seulement la préférence des ménages pour un soutien financier supplémentaire, mais aussi le rôle central du chef de ménage dans la gestion des ressources alimentaires, bien que dans certains cas, la décision soit partagée avec l'épouse.

Stratégie de survie et consommation alimentaire

L'indice CSI réduit est une mesure clé du niveau de vulnérabilité alimentaire des ménages. Avec une moyenne de 15 et un écart-type de 11, l'indicateur montre une grande variation dans les stratégies adoptées par les ménages. Cela indique que certains ménages adoptent des stratégies plus sévères et fréquentes que d'autres, ce qui reflète une disparité dans les conditions économiques et sociales au sein des deux villages.

Tableau 25: L'indice simplifié de stratégie de survie

	CSI réduit
Moyenne	15
Ecart type	11
1 ^{er} quartile	7
Médiane	12
3 ^{ème} quartile	21

-  Quart des ménages les plus vulnérables (CSI supérieur ou égal à 21) : Cela suggère que 25% des ménages rencontrent des difficultés alimentaires plus graves et recourent à des stratégies plus fréquentes et plus sévères. Ce groupe est particulièrement exposé à des privations et des besoins alimentaires non satisfaits. Ces ménages ont sans doute recours à des stratégies de survie telles que la réduction des quantités alimentaires, le recours à des prêts ou la vente d'actifs, ce qui pourrait compromettre leur bien-être à long terme.
-  Quart des ménages les moins vulnérables (CSI inférieur ou égal à 7) : À l'inverse, 25% des ménages ont un score relativement faible, indiquant une moindre intensité dans les stratégies de survie. Ces ménages ont probablement un accès plus stable aux ressources alimentaires, ce qui leur permet de minimiser les recours à des mesures drastiques.

Une analyse plus poussée montre que le village de **N'debougou** présente un indice CSI réduit de 30, le plus élevé parmi les deux, ce qui indique que les ménages de ce village sont confrontés à des difficultés alimentaires plus sévères. Ce chiffre peut être expliqué par des facteurs tels que des problèmes d'accès à la nourriture, une insécurité alimentaire accrue ou des conditions de vie plus difficiles.

En revanche, à **Baraouli**, l'indice est plus faible (9), ce qui suggère que les ménages ont recours à moins de stratégies de survie et sont moins affectés par la précarité alimentaire.

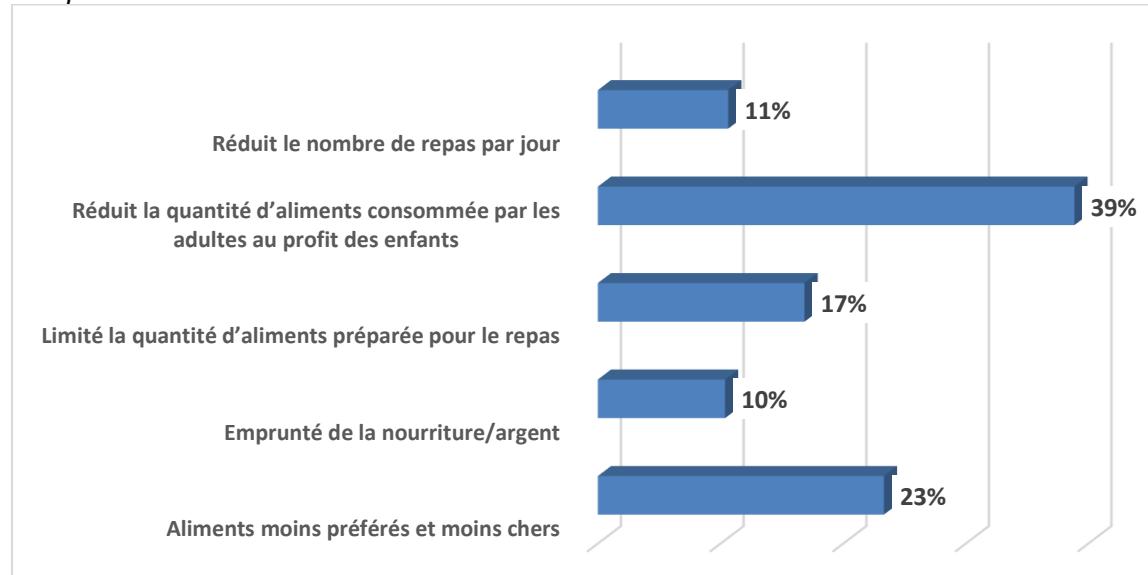
Recommandations pour une meilleure prise en charge des PDI

- Renforcement de la sécurité alimentaire à N'debougou : Il est impératif de concentrer les efforts d'assistance alimentaire dans le village de N'debougou, où les ménages sont plus vulnérables. La mise en place de programmes de soutien ciblés, notamment des distributions alimentaires régulières et une meilleure couverture en matière de sécurité alimentaire, pourrait améliorer la situation.
- Approfondir les mécanismes d'assistance alimentaire durable : Des actions doivent être menées pour réduire la dépendance de ces ménages aux stratégies de survie destructrices. Cela inclut la mise en place de mécanismes de soutien à long terme, tels que l'amélioration de l'accès aux ressources agricoles et le développement de projets d'autosuffisance alimentaire.

- Renforcer les formations et sensibilisation sur la gestion des ressources alimentaires : Le programme pourrait être renforcé par des formations sur la gestion durable des ressources alimentaires, permettant aux ménages de mieux gérer leurs stocks et d'adopter des pratiques plus résilientes face aux crises alimentaires.
- Suivi régulier des besoins et de la vulnérabilité alimentaire : Il est crucial d'établir un mécanisme de suivi régulier afin d'identifier rapidement les ménages les plus vulnérables et d'ajuster les interventions en fonction des évolutions de leur situation.

En somme, l'analyse de l'indice CSI réduit révèle non seulement les écarts entre les différents ménages, mais met également en évidence les zones de vulnérabilité qui nécessitent une attention particulière pour améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être des populations déplacées.

Graphique 14: Ménages ayant adopté une stratégie au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête



L'analyse du graphique ci-dessus, illustrant les stratégies de survie alimentaire adoptées par les ménages, met en évidence les diverses méthodes utilisées pour faire face aux difficultés alimentaires rencontrées par ces derniers. Ces comportements révèlent des défis économiques et les ajustements nécessaires que les ménages doivent effectuer pour assurer leur survie dans des contextes de précarité. Voici une analyse détaillée des comportements observés, accompagnée de recommandations stratégiques :

Analyse des comportements observés :

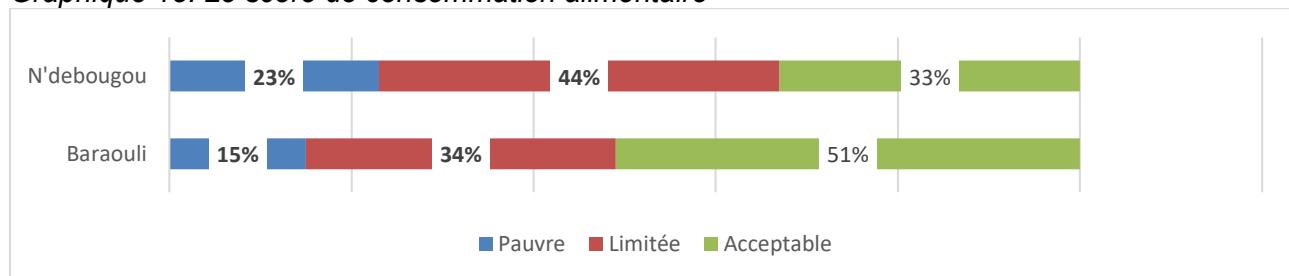
- Réduction de la quantité d'aliments consommée par les adultes au sein du ménage (39%) : Il ressort que 39% des ménages, majoritairement confrontés à des difficultés alimentaires, réduisent la quantité d'aliments consommée par les adultes afin de préserver les ressources pour les enfants ou d'autres membres vulnérables. Cette stratégie témoigne d'un choix délibéré de privilégier les plus jeunes ou les plus vulnérables, ce qui met en lumière les priorités imposées par la situation alimentaire difficile.
- Aliments moins préférés et moins chers (23%) : Un autre comportement notable est celui de réduire la qualité des aliments consommés, en optant pour des produits moins coûteux mais de moindre qualité. Cette pratique, adoptée par 23% des ménages, peut avoir des conséquences sur la nutrition et la santé à long terme, bien qu'elle permette de réduire les coûts alimentaires immédiats.

- Limitation de la quantité d'aliments préparée pour le repas (17%) : Environ 17% des ménages limitent la quantité d'aliments préparée pour les repas. Cette stratégie illustre une gestion stricte des portions afin de faire durer les ressources alimentaires disponibles. Cependant, elle peut engendrer une insécurité alimentaire accrue et affecter la santé à court terme.
- Emprunt de nourriture ou d'argent (10%) : Le recours à l'emprunt de nourriture ou d'argent est pratiqué par environ 10% des ménages, ce qui indique une forte dépendance aux mécanismes de solidarité en période de crise. Cependant, ce recours à l'emprunt peut entraîner une pression économique supplémentaire, particulièrement si les ménages sont incapables de rembourser à temps.
- Réduction du nombre de repas par jour (11%) : Enfin, 11% des ménages réduisent le nombre de repas par jour, une mesure extrême qui survient lorsque les stocks alimentaires sont gravement insuffisants. Bien que cela puisse être une réponse immédiate à la pénurie, cette stratégie peut avoir des effets néfastes sur la santé physique, notamment sur la croissance des enfants et la capacité de travail des adultes.

Analyse du Score de consommation alimentaire (SCA)

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des ménages de deux villages (N'debougou et Baraouli) selon leur score de consommation alimentaire. Ce graphique fournit une vision claire des différences dans les habitudes alimentaires entre ces deux localités, en termes de trois catégories : "Pauvre", "Limité", et "Acceptable".

Graphique 15: Le score de consommation alimentaire



- N'debougou : Parmi les ménages de cette localité, **23%** sont classés dans la catégorie "Pauvre", ce qui suggère qu'un nombre significatif de ces ménages éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins alimentaires de base. **44%** des ménages sont classés comme ayant une consommation alimentaire "Limitée", indiquant que bien qu'ils consomment des aliments de base et des légumes, leur régime alimentaire reste insuffisant en termes de variété et de fréquence des apports nutritifs. Enfin, **33%** des ménages de N'debougou ont une consommation alimentaire "Acceptable", ce qui reflète une consommation plus diversifiée, incluant des aliments de base et des produits plus riches en protéines.
- Baraouli : En revanche, à Baraouli, une proportion plus élevée de ménages, soit **51%**, se trouve dans la catégorie "Acceptable", suggérant une meilleure situation alimentaire comparativement à N'debougou. Cela peut être lié à un meilleur accès aux ressources alimentaires ou à une meilleure gestion des approvisionnements alimentaires. **34%** des ménages de Baraouli sont classés dans la catégorie "Limitée", et seulement **15%** sont classés dans la catégorie "Pauvre", indiquant une situation alimentaire relativement plus stable que dans N'debougou.

Le graphique met en évidence des différences marquées entre les deux localités. Alors que N'debougou connaît un plus grand nombre de ménages avec une consommation alimentaire "Pauvre" et "Limitée",

Baraouli bénéficie d'une proportion plus élevée de ménages ayant une consommation alimentaire "Acceptable". Ces résultats soulignent l'importance de la gestion des ressources alimentaires et des stratégies locales pour améliorer la diversité et la qualité de l'alimentation, avec des implications significatives pour les interventions futures dans ces régions.

- Faible consommation de fruits : La faible consommation des fruits, essentiels pour une alimentation équilibrée, témoigne d'un manque d'accès ou de disponibilité de ces produits dans les foyers. Cela pourrait également être le reflet d'un faible pouvoir d'achat des ménages ou de pratiques alimentaires culturelles qui privilégient d'autres groupes alimentaires.
- Protéines animales et produits laitiers sous-consommés : La consommation de protéines animales et de produits laitiers est également faible, ce qui peut nuire au développement physique et à la santé des enfants, ainsi qu'à la prévention des carences nutritionnelles parmi les adultes. Ces produits, essentiels à la croissance et à la régénération des tissus corporels, sont pourtant des sources cruciales de vitamines et de minéraux.

Recommandations essentielles :

- Promouvoir l'accès aux fruits et légumes frais : Il est primordial de faciliter l'accès aux fruits et légumes, soit par la promotion des cultures maraîchères locales, soit par l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement pour réduire les coûts et augmenter la disponibilité.
- Intensifier la consommation de produits laitiers et de protéines animales : L'intégration des produits laitiers et des protéines animales dans les régimes alimentaires peut être améliorée par la mise en place de programmes de sensibilisation sur leurs bienfaits nutritionnels. De plus, des incitations peuvent être envisagées pour stimuler la production locale de lait et de viande.
- Diversification des sources alimentaires : Enrichir l'alimentation des ménages avec une plus grande variété de produits peut être facilité par des formations sur l'agriculture durable et la diversification alimentaire. Encourager la consommation d'aliments riches en vitamines et en minéraux est indispensable pour améliorer la santé des ménages à long terme

4.2.2.4. La durabilité du programme

Les activités entreprises dans le cadre du programme présentent un potentiel élevé de pérennité, en grande partie grâce à la collaboration effective entre Oxfam, ses partenaires institutionnels, qui ont apporté un soutien logistique et financier, ainsi que les communes ciblées par le projet. De plus, les associations, coopératives locales et groupements de femmes ont été des acteurs clés de cette dynamique collective. En ce qui concerne les coopératives de la chaîne de valeur du riz et du soja, les services techniques ont assuré un accompagnement de qualité, en offrant des conseils pratiques et un soutien sur le terrain. Cela s'est notamment traduit par l'acquisition de matériel et d'équipement destinés à améliorer la production, la transformation et la commercialisation des produits. La majorité des communes se sont également engagées à mettre à disposition des parcelles pour la culture du fourrage et d'autres activités agricoles et maraîchères.

Quant aux partenaires, ils continueront à fournir un appui technique en matière de gestion administrative et financière. L'analyse de la situation révèle une appropriation réelle du projet par les acteurs à tous les niveaux – central, régional et local. Le programme a su répondre aux besoins clairement exprimés par les acteurs concernés, assurant ainsi la durabilité de ses actions. Cela est d'autant plus notable que le marché des filières lait, riz et soja, ainsi que la culture maraîchère, connaissent un développement soutenu depuis plusieurs années au Mali et dans les régions voisines. Cette dynamique favorable, combinée à l'engagement des acteurs du secteur, ouvre de multiples débouchés commerciaux pour les produits concernés.

Il convient de souligner que le programme a pris racine auprès des bénéficiaires en raison des changements substantiels qu'il a induits dans leurs mentalités et leurs pratiques. En effet, les bénéficiaires mènent aujourd'hui des actions qui favorisent leur autonomie, et les besoins des femmes sont désormais intégrés dans les documents institutionnels des collectivités. Ces femmes ont acquis une solide connaissance des textes qui les concernent, et elles ont désormais la capacité de les défendre avec assurance. L'implication des autorités légitimes dans le programme renforce son ancrage et garantit sa durabilité. Ce processus est également soutenu par des organisations structurées et des adhésions à des réseaux régionaux et nationaux. Les formations reçues par les bénéficiaires demeurent pertinentes et se traduisent par des changements visibles dans leur quotidien. Par ailleurs, les autorités locales ont perçu les avantages de l'inclusion des femmes dans le processus de développement, notamment en ce qui concerne leur accès aux moyens de production tels que l'accès sécurisé à la terre, et en renforçant la cohésion au sein des ménages.

En outre, l'implantation d'une source d'énergie photovoltaïque pour l'unité semi-industrielle, financée par Oxfam avec la participation de la SCOOPS-K, constitue un autre indicateur positif de durabilité. Cette initiative permettra de garantir la pérennité des actions d'autonomisation des femmes, tout en accroissant progressivement leurs capacités productives au sein de l'organisation.

Dans le même ordre d'idées, un groupement regroupant 32 villages dans la région de Koulikoro, avec 25 membres par village, a vu le jour. Lors des rencontres mensuelles, chaque village cotise une somme de 500 FCFA. Un compte bancaire a été ouvert à cet effet, et en cas de difficulté ou pour financer des activités génératrices de revenus (AGR), un prêt peut être accordé à chaque membre. Ce système de solidarité permet également de soulever les problématiques spécifiques de chaque village et d'y apporter des solutions collectives.

Enfin, l'autonomisation économique des femmes agricultrices constitue un autre atout majeur du programme. Ces dernières ont gagné en assurance et sont devenues plus entreprenantes, se positionnant ainsi comme des actrices incontournables dans le processus de planification locale et de prise de décision communautaire. Elles jouent désormais un rôle clé dans l'économie sociale et solidaire. Pour garantir la généralisation et la réplicabilité de ce type de projet, les outils de communication et de gestion des connaissances élaborés permettront de diffuser et de partager les bonnes pratiques, facilitant ainsi le développement de projets similaires dans d'autres régions du Mali. Le renforcement des capacités des agricultrices et des jeunes hommes contribue à l'appropriation des pratiques agroécologiques, assurant la pérennité des activités menées dans le cadre du programme.

4.2.2.5. La réactivité et adaptabilité : niveau de résilience de l'intervention

L'évaluation du programme met en évidence **sa capacité d'adaptation aux réalités contextuelles et aux défis rencontrés sur le terrain**. Grâce à des mécanismes de **flexibilité et de gestion proactive**, l'intervention a su répondre efficacement aux évolutions du contexte économique, social et sécuritaire, garantissant ainsi une mise en œuvre efficiente et durable des activités.

L'évaluation du programme met en lumière une **capacité d'adaptation différenciée** entre les partenaires, reflétant leur maturité institutionnelle, leur ancrage territorial et la pertinence des appuis reçus. La résilience des organisations s'est traduite par leur faculté à **ajuster leurs activités, reformuler leurs priorités ou adapter leurs modes opératoires** face à l'instabilité sécuritaire, à la volatilité des ressources ou aux changements de contexte économique et social.

AFPB illustre une capacité d'adaptation élevée. L'organisation a su transformer les contraintes liées à la chaîne de froid et aux débouchés en opportunité, en introduisant en 2024 une nouvelle activité de production de yaourt. Elle a également démontré une capacité à sécuriser des terres grâce à un plaidoyer actif auprès des autorités locales. Malgré les difficultés logistiques, **AFPB** a maintenu une croissance

régulière de ses revenus, confirmant une résilience fondée sur l'innovation, l'organisation des productrices et le lien constant avec les réalités du terrain.

SCOOPS-K fait preuve d'une adaptabilité encore plus marquée. Face à la crise nutritionnelle, elle a intégré ses produits dans les protocoles de santé communautaire, en remplacement de solutions importées (CSB++), notamment à Gao et Koutiala. Elle a su répondre à la demande des CSCOMs et mobiliser des partenaires comme OCHA, NORAD ou ECHO, ce qui témoigne d'une forte résilience institutionnelle et d'une gestion orientée vers les résultats. Son approche systémique, alliant planification, partenariat et formalisation des procédures internes, renforce sa capacité à évoluer dans un environnement instable.

CAD-Mali, quant à lui, affiche une résilience modérée mais stratégique. Il a su adapter ses actions de plaidoyer aux zones accessibles, tout en mettant en suspens certaines initiatives ambitieuses – comme le Forum des Peuples – faute de financement suffisant. Cette capacité d'ajustement, bien que contrainte par des limites budgétaires, témoigne d'une lecture contextuelle pragmatique et d'une volonté de préserver les acquis prioritaires.

Enfin, **SEXAGON** se situe dans une dynamique de construction de résilience. Malgré un environnement sécuritaire particulièrement tendu dans sa zone d'intervention, l'organisation a réussi à former 77 femmes à la production d'intrants écologiques dans un jardin-école. Cependant, l'absence d'un plan de structuration pleinement opérationnel à ce stade rend sa trajectoire encore fragile. La mise en œuvre planifiée en 2025 constitue une opportunité cruciale pour renforcer sa gouvernance, son ancrage communautaire et sa viabilité technique.

La capacité d'adaptation du programme ne repose pas uniquement sur la continuité des activités, mais sur sa faculté à transformer les contraintes en opportunités de consolidation. Les expériences différencieront entre les partenaires mettent en évidence l'intérêt d'un **accompagnement sur mesure**, qui valorise les acquis tout en tenant compte des vulnérabilités spécifiques de chaque structure.

Facteurs déterminants de la résilience du programme

- **Flexibilité et réajustement stratégique** : L'approche adoptée repose sur une **capacité d'adaptation continue** qui permet d'ajuster les activités aux besoins des bénéficiaires tout en optimisant l'impact des interventions.
- **Renforcement des capacités locales** : En dotant les **coopératives et groupements de femmes** d'outils techniques et organisationnels, le programme favorise **une appropriation locale durable**, renforçant ainsi l'autonomie des acteurs impliqués.
- **Résilience face aux défis structurels et conjoncturels** : Les interventions ont intégré des **stratégies d'atténuation des risques** permettant de limiter l'impact des crises (insécurité, volatilité des prix, aléas climatiques) et de maintenir une dynamique d'activité constante. Face à un environnement opérationnel instable, le programme DGD et ses partenaires ont mis en œuvre des **stratégies d'atténuation des risques** qui ont permis de maintenir la continuité des interventions, tout en protégeant les acquis face aux menaces conjoncturelles telles que l'insécurité, la volatilité des prix et les aléas climatiques.
- **Sur le plan sécuritaire**, plusieurs partenaires comme **CAD-Mali** et **SEXAGON** ont réorganisé leurs actions sur des zones jugées moins exposées, tout en adaptant les itinéraires de terrain et en favorisant la tenue d'activités en périphérie des zones rouges. CAD-Mali, par exemple, a suspendu l'organisation du Forum des Peuples pour réaffecter les ressources à des initiatives plus réalistes dans le contexte actuel.
- **Concernant l'instabilité économique**, **SCOOPS-K** a diversifié ses canaux de distribution en intégrant des marchés institutionnels et humanitaires (CSCOMs, OCHA), ce qui lui a permis de sécuriser ses débouchés malgré la fluctuation des prix sur les marchés locaux. Cette stratégie a

été renforcée par la reconnaissance officielle de sa farine de soja comme intrant nutritionnel substitut au CSB++.

- **Face aux aléas climatiques, AFPB** a mis en place des plans de culture fourragère pour les périodes de soudure et sécurisé l'accès à des parcelles aménagées, réduisant ainsi la dépendance aux zones de pâturage exposées aux sécheresses. De plus, la diversification des produits (passage à la production de yaourt) a permis de mieux absorber les pertes liées à la conservation du lait frais en période de chaleur ou d'instabilité logistique.
- Enfin, des **mécanismes de flexibilité dans la planification** ont été systématisés dans tous les plans d'action annuels, permettant aux partenaires d'ajuster leurs activités en fonction de la réalité du terrain. Cela s'est traduit par un recours plus fréquent à des micro-activités à fort impact local, des reprogrammations justifiées en lien avec le contexte, et des modalités de suivi à distance lorsque les visites sur site étaient compromises.
- Soutien à la structuration des organisations locales : L'accompagnement technique et financier des **coopératives et groupements féminins** a permis une meilleure **structuration institutionnelle**, garantissant la **pérennisation des acquis** et l'amélioration des conditions de production et de commercialisation.
- Impact global : Grâce à cette approche résiliente, le programme a permis d'**accroître la stabilité économique des bénéficiaires, d'améliorer leurs conditions de travail et de renforcer leur insertion dans les circuits économiques formels**.

4.2.2.6. La prise en compte du leadership des femmes et des jeunes

Les bénéficiaires du projet sont principalement les femmes et les jeunes membres des groupements et coopératives. L'approche genre a été intégrée tout au long du projet, depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre, avec un accent particulier sur la promotion de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes. De plus, une approche fondée sur les droits des femmes a été systématiquement appliquée tout au long du projet. Celle-ci place la femme rurale et sa communauté au cœur des processus de développement, tout en veillant à renforcer également les capacités des détenteurs de devoirs, tels que les administrations locales, les associations, et les acteurs du plaidoyer en matière de genre.

En effet, la participation des femmes, des détentrices de droits et des groupes marginalisés, tels que les personnes déplacées internes (PDI), a été un élément clé du projet dans les zones rurales. L'évaluation a mis en lumière que la sélection des participants, hommes et femmes, était fondée sur leur engagement dans des activités de la chaîne de valeur, mais aussi sur l'identification de femmes leaders, capables de jouer un rôle de dynamisme et d'intermédiaire avec les partenaires éventuels et les autorités locales, en particulier pour les questions liées au plaidoyer.

Par ailleurs, étant donné le faible encadrement technique dans le domaine de la chaîne de valeur sur les sites d'intervention du projet, les focus groups réalisés avec les bénéficiaires ont confirmé que l'offre de formation et d'accompagnement autour des activités génératrices de revenus et des diverses formations correspondait parfaitement à leurs besoins. En effet, la majorité des femmes cibles sont analphabètes et n'ont pas d'expérience préalable dans la gestion collective de projets générateurs d'emplois et de leadership.

Le projet a également engendré un véritable changement dans les relations hommes-femmes au sein des villages concernés, influençant positivement les rapports de pouvoir entre les sexes. Ce changement a favorisé l'autonomisation sociale des femmes et renforcé leur rôle et leur responsabilité au sein de leurs familles et de leurs petites communautés. Grâce aux actions de sensibilisation et de formation, les hommes ont pris conscience de l'importance de ce projet, et ont ainsi contribué activement aux différentes

activités, en particulier à la promotion de la chaîne de valeur agroécologique, pour une meilleure résilience face au changement climatique.

Certaines tâches, souvent difficiles à assumer par les femmes, telles que l'aménagement des parcelles et l'installation des serres, ont bénéficié de la collaboration des hommes. En outre, dans le cadre de la maintenance, les hommes ont été impliqués dans l'entretien des machines de transformation du lait, du soja et du riz, ainsi que dans le transport des marchandises.

Dans le cadre de sa contribution à l'épanouissement et à l'autonomisation des femmes, le projet a suscité un véritable élan de leadership et d'engagement au sein des communautés bénéficiaires. Selon les témoignages des femmes, des autorités et des légitimités traditionnelles, plusieurs éléments illustrent cette dynamique positive.

Outre les Activités Génératrices de Revenus (AGR), les femmes sont devenues de plus en plus entreprenantes, prenant l'initiative de solliciter les autorités pour répondre à leurs besoins et même à ceux de leurs communautés dans l'ensemble des localités où le projet est déployé. Un exemple marquant est celui d'un groupe de femmes leaders qui a été reçu par l'actuel Ministre de l'Agriculture concernant un projet d'électrification de l'unité semi-industrielle, projet soumis à son département pour financement. Cette initiative n'aurait pas été possible sans le soutien et les opportunités créées par le programme, qui a permis aux femmes de développer le courage et la confiance nécessaires pour adresser des demandes à un tel niveau de responsabilité.

En outre, ces femmes sont désormais invitées à participer aux réunions de planification et à l'élaboration des Plans de Développement Economique et Social Communaux (PDESC), une démarche qui n'était pas envisageable auparavant. Elles ont également accès à des sphères décisionnelles importantes, avec des femmes élues à des postes de responsabilité, telles que trésorières au sein des Associations de Santé Communale (ASACO). De plus, elles ont pris part aux Assises Régionales et Nationales ainsi qu'aux réunions du Dialogue Inter-Malien.

Lors des entretiens, les hommes ont confirmé qu'ils n'avaient jamais entravé les activités des femmes et qu'ils les soutiennent activement dans leurs démarches. Certains ont même accompagné leurs épouses lors de leurs voyages, témoignant de leur soutien et de leur fierté à les voir s'engager. Cette complicité entre les femmes et les hommes a été particulièrement évidente lors des focus groups, où la coopération et l'harmonie au sein des ménages ont été clairement observées. Les femmes, en retour, expriment leur grande satisfaction vis-à-vis du soutien et des encouragements reçus de la part des hommes.

Un témoignage marquant provient des femmes de Baguineda, qui affirment : "C'est grâce aux activités du projet que, non seulement nous avons été formées, mais aussi nos autorités locales et nos chefs de famille. À Baguineda, nos autorités ont mis en pratique ce qu'elles ont appris, car pour chaque morcellement de terre, elles veillent désormais à intégrer la dimension du genre et à délivrer des attestations de possession."

4.2.2.7. La prise en compte de l'agroécologie dans le programme

En ce qui concerne les enjeux écologiques, une **Évaluation Environnementale Intégrée du Mali** (accessible via [ce lien](#)), financée par l'ONU Environnement et le PNUD, a été réalisée en 2021. Ce rapport met en lumière diverses politiques et engagements adoptés par l'État malien en vue de protéger et préserver un environnement sain. À la page 21 du rapport, plusieurs recommandations ont été formulées à l'attention des autorités malientes. Parmi celles-ci, le programme DGD s'alignerait particulièrement sur trois axes majeurs. Il s'agit des recommandations suivantes :

- **Sensibilisation et formation des acteurs environnementaux** : Il est recommandé de renforcer la sensibilisation et la formation des parties prenantes sur les enjeux liés à la transition écologique, notamment en ce qui concerne le changement climatique.
- **Promotion des énergies renouvelables** : Le rapport préconise également de promouvoir et valoriser l'utilisation des énergies renouvelables, dans un souci de durabilité énergétique.
- **Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles** : Une attention particulière est demandée pour la gestion durable des ressources naturelles, en particulier les sols, ainsi que pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité.

En croisant les préoccupations écologiques avec les domaines des chaînes de valeur du lait, du riz et du soja, il ressort de cette analyse que le programme DGD répond de manière pertinente et alignée à ces recommandations environnementales, contribuant ainsi à la mise en œuvre des objectifs de développement durable du Mali.

Dans le cadre des chaînes de valeur du riz étuvé et du soja, il convient de souligner que la transformation du riz paddy en riz étuvé fait partie intégrante des activités post-récolte. Cette transformation consiste à séparer le riz de son enveloppe protectrice après un trempage suivi d'un passage à la vapeur d'eau. L'objectif principal de cette méthode est d'améliorer la valeur nutritionnelle du riz tout en réduisant le taux de brisure lors du décorticage, grâce à l'utilisation de la vapeur d'eau dans un environnement fermé.

Au cours des visites réalisées auprès de plusieurs coopératives, il a été constaté que cette activité constitue une source de revenus substantielle pour les femmes rurales. Toutefois, l'augmentation du volume de transformation génère également une série de contraintes qui méritent une attention particulière. Parmi ces contraintes, on retrouve les besoins accrus en eau pendant la saison sèche, l'approvisionnement en bois-énergie, ainsi que les exigences en termes de temps. De plus, l'expansion de la production génère une quantité importante de sous-produits et de déchets de transformation.

Ces défis posent des problèmes écologiques majeurs, notamment la déforestation due à la consommation de bois pour la transformation, la gestion de l'eau, ainsi que des préoccupations en matière d'assainissement liées à l'accumulation des balles de riz. Ces aspects nécessitent une gestion plus efficace afin de limiter leur impact environnemental tout en optimisant les bénéfices générés par cette activité économique.

En ce qui concerne le soja, la transformation de cette culture, qui demeure une activité majoritairement exercée par les femmes, contribue significativement au développement économique et social des transformatrices. Il est important de souligner que le processus de transformation du soja repose sur l'utilisation de ressources floristiques, notamment pour la cuisson des aliments dérivés tels que le soumbala de soja. Cette pratique anthropique, bien que bénéfique pour l'économie locale, a des effets négatifs sur les ressources floristiques, en particulier, et sur l'environnement, en général.

Afin de minimiser les impacts écologiques, notamment la déforestation, ainsi que les défis liés à la gestion de l'eau et du temps, il est crucial d'adopter des pratiques durables. Parmi ces solutions, on peut envisager la promotion de la **technologie des foyers améliorés**, qui permettrait de réduire la consommation de bois et de combustible, tout en optimisant l'efficacité énergétique. Une autre alternative intéressante est la **production de bio-charbon**, qui permettrait de recycler les résidus organiques tout en réduisant l'empreinte écologique de cette activité.

Dans le domaine de la chaîne de valeur du lait, il est évident que ce secteur dépend largement des facteurs écologiques. En effet, le lait provient des vaches, dont l'alimentation repose principalement sur les herbes et les feuilles des arbres. Cependant, l'évolution du changement climatique dans la région pose un risque

considérable pour le secteur de l'élevage, qui pourrait subir une pression accrue due aux aléas climatiques.

Pour atténuer ces contraintes, plusieurs mesures doivent être prises. Il est nécessaire de **créer une synergie d'action** entre les transformatrices de lait et les éleveurs afin de garantir une meilleure coordination des efforts. De plus, il est impératif de **plaider en faveur de l'élevage auprès des autorités compétentes**, afin d'assurer la mise en œuvre effective des politiques publiques en faveur du secteur. Par ailleurs, il convient de **valoriser le mécanisme de coopération entre éleveurs**, notamment en leur octroyant des crédits pour l'achat d'aliments pour le bétail, particulièrement pendant la saison sèche, afin de soutenir la résilience de l'élevage face aux conditions climatiques difficiles.

Ces actions conjointes permettront de renforcer la durabilité des secteurs concernés, tout en préservant les ressources naturelles et en contribuant à la stabilité socio-économique des communautés rurales.

Quelques grandes réalisations dans le cadre de l'écologie :

Dans le cadre de l'initiative écologique, plusieurs réalisations notables ont été observées lors de la visite sur le terrain, mettant en lumière l'engagement des femmes dans les différentes zones d'intervention du projet. Ces actions sont le fruit des formations approfondies qu'elles ont reçues sur divers aspects de l'écologie, qui ont permis une meilleure intégration des principes écologiques dans leurs pratiques agricoles. Parmi les thématiques abordées, on peut citer :

- **L'agroforesterie** : La pratique de cultiver des arbres en association avec des cultures agricoles pour optimiser l'utilisation des terres tout en favorisant la biodiversité.
- **La RNA (Régénération Naturelle Assistée)** : Une approche visant à restaurer les sols et les écosystèmes dégradés afin d'améliorer la productivité à long terme.
- **L'agriculture intelligente** : Des pratiques agricoles qui répondent au défi du changement climatique tout en assurant la sécurité alimentaire.
- **Les techniques d'agroécologie paysanne** : L'adoption de méthodes agricoles durables respectueuses de l'environnement et adaptées aux réalités locales.
- **La technique de récupération des terres** : Des méthodes innovantes permettant de réhabiliter les terres agricoles dégradées.
- **Le Zai et les demi-lunes** : Des techniques traditionnelles africaines permettant d'augmenter la capacité de rétention d'eau dans les sols et de lutter contre l'érosion.
- **La production de compost** : Un processus de recyclage des déchets organiques pour améliorer la fertilité des sols de manière durable.
- **Les messages diffusés à la radio** concernant l'agroécologie, l'entente communautaire et le changement climatique, contribuant ainsi à la sensibilisation à grande échelle.

En outre, l'**Association des Femmes Pasteureuses de Baraoueli (AFPB)** a déjà mené deux campagnes de production et commercialisation de fourrage sur les cinq hectares alloués par la mairie de Konobougou, dans le cercle de Baraoueli, région de Ségou. Ce projet de culture de fourrage a eu un impact significatif dans la chaîne de valeur du lait, en soutenant les éleveurs et en générant des sources de revenus substantielles.

Par ailleurs, dans la majorité des zones d'intervention du programme DGD, un nombre croissant de petits producteurs ont cessé d'utiliser des engrains chimiques, au profit de solutions plus écologiques, ce qui témoigne de l'engagement croissant envers des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement.

Ces réalisations démontrent non seulement l'impact tangible du programme sur l'environnement, mais aussi la transformation progressive des pratiques agricoles des communautés, en intégrant les principes de durabilité et de préservation des ressources naturelles pour les générations futures.

4.2.3. Les stratégies de OXFAM et des partenaires pour transformer les relations de pouvoir

Concernant l'efficacité des stratégies mises en place par Oxfam et ses partenaires pour transformer les relations de pouvoir, il est important de souligner que Oxfam et ses partenaires accordent une attention particulière au leadership féminin. Cela se traduit par des renforcements de capacités, des analyses concertées avec les femmes sur les lois et textes en leur faveur, ainsi que des formations sur la prise de parole en public, le plaidoyer pour faire entendre leur voix et l'accès aux ressources.

Les femmes sont désormais plus impliquées que par le passé dans les processus de planification des PDSEC (Plans de Développement Socio-Économiques Communaux). Elles sont consultées par les autorités traditionnelles en qualité de conseillères, apportant de précieux conseils dans la gestion des affaires communautaires. Plusieurs ont témoigné avoir joué un rôle influent dans le cadre du dialogue inter-malien, soulignant que cette évolution doit en grande partie son succès au programme.

Par ailleurs, des changements notables ont été réalisés au sein de certaines municipalités, notamment dans la facilitation de la délivrance des actes d'état civil. Une commission de lutte contre les violences basées sur le genre a été mise en place à Baguinéda pour la première fois, grâce à l'initiative d'une femme ayant été maire de cette commune. Ce progrès est attribué au renforcement des capacités qu'elle a reçu dans le cadre du programme, en tant que partenaire clé.

Les femmes participantes ont également confirmé qu'elles sont désormais mieux écoutées au sein de leurs familles respectives grâce à leurs contributions économiques. Elles constatent également un soutien accru de la part de leurs municipalités dans leurs activités. En effet, le programme a généré un élan de motivation considérable parmi les bénéficiaires, chacune dans ses activités respectives.

De plus, la sensibilisation aux questions de genre et au respect des droits des femmes a été renforcée à travers des ateliers réunissant hommes, femmes et jeunes. Ces ateliers ont permis de susciter des réflexions collectives et individuelles, entraînant des impacts positifs au sein de la communauté. Ces impacts peuvent être tant positifs que négatifs, en fonction de la manière dont les participants appliquent les connaissances acquises.

De plus, la sensibilisation aux questions de genre et au respect des droits des femmes a été significativement renforcée à travers des ateliers communautaires inclusifs réunissant hommes, femmes et jeunes dans les zones d'intervention du programme (notamment à Baraouéli, Konobougou, Sokolo et Dougouba).

Ces ateliers, structurés autour de discussions participatives et de sessions de sensibilisation sur les inégalités de genre, les droits fonciers et l'accès aux ressources, ont permis de susciter des réflexions collectives et individuelles profondes. Ils ont contribué à :

Positivement, dans de nombreuses communautés :

Amélioration du dialogue intrafamilial : des participantes de Konobougou et Sokolo ont témoigné que, suite aux ateliers, des hommes ont accepté d'associer leurs épouses aux décisions sur la gestion des récoltes ou l'utilisation des revenus ;

Apparition de nouveaux alliés masculins pour la cause des femmes : des leaders religieux et communautaires ont soutenu publiquement l'accès des femmes aux ressources foncières, comme observé à Baraouéli ;

Diminution des résistances à la participation féminine dans les espaces publics : plusieurs focus groupes ont révélé que les femmes formées se sentent désormais légitimes pour s'exprimer dans les réunions villageoises, ce qui était très limité auparavant.

Négativement, dans quelques contextes plus conservateurs :

Résistances sociales persistantes : à Sokolo, certains hommes ont exprimé une crainte de « perte d'autorité familiale » face à la montée du leadership féminin ;

Réticences au changement : dans certains villages, malgré la sensibilisation, les rôles genrés traditionnels restent fortement ancrés, freinant l'application effective des connaissances acquises par les participants, notamment en ce qui concerne la redistribution équitable des ressources agricoles.

Ces constats démontrent que l'impact des ateliers varie en fonction du degré d'ouverture initial des communautés, des dynamiques de pouvoir en place, et de la qualité du suivi post-sensibilisation. Globalement, les effets positifs l'emportent, mais une vigilance est nécessaire pour accompagner le changement social dans les zones où les normes traditionnelles restent fortement résistantes.

Le programme a également renforcé les capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles des bénéficiaires, leur permettant de mieux comprendre les textes réglementaires. Cela a facilité leur engagement dans des actions de plaidoyer visant à promouvoir des changements et à assurer la bonne application des lois. Cette stratégie a permis aux femmes de revendiquer leurs droits et d'affirmer leur leadership. Les expériences issues du processus d'Action Apprentissage Genre ont renforcé la confiance des femmes, leur permettant de développer des convictions personnelles solides concernant leur travail.

Les expériences issues du processus d'Action Apprentissage Genre (AAG) ont eu un impact significatif sur le renforcement de la confiance en soi des femmes bénéficiaires, en leur permettant de développer des convictions personnelles solides quant à la légitimité de leur rôle économique et social.

Plusieurs effets observés et exemples issus des focus groups et enquêtes illustrent cette transformation :

Émergence de femmes leaders locales : À Baraouéli et à Konobougou, des participantes ayant suivi l'AAG ont affirmé avoir osé se porter candidates pour siéger dans les commissions villageoises foncières et dans les bureaux des coopératives, rôle traditionnellement réservé aux hommes.

Prises d'initiative économique renforcées : À Sokolo, plusieurs femmes bénéficiaires du programme ont rapporté qu'à la suite des formations AAG, elles ont lancé des activités génératrices de revenus de manière indépendante (transformation de produits agricoles, maraîchage, petites unités commerciales) sans attendre l'approbation préalable de leurs conjoints, affirmant ainsi leur autonomie économique.

Capacité accrue de revendication foncière : À Dougouba et à Taniman, les femmes formées ont su formuler des demandes officielles de terres auprès des autorités locales, chose qu'elles n'osaient pas entreprendre auparavant. Cette dynamique est directement liée à leur meilleure compréhension de leurs droits et à la consolidation de leur pouvoir d'agir grâce à l'AAG.

Changement d'attitude dans les foyers : Des témoignages à Cinzana Gare indiquent que certaines femmes ont vu évoluer les dynamiques au sein de leur couple, leur mari reconnaissant désormais leur capacité à gérer un revenu ou à prendre part aux décisions domestiques importantes.

Valorisation publique du rôle des femmes : Dans plusieurs localités (notamment Baraouéli et Sokolo), les femmes ayant bénéficié du processus AAG sont invitées par les autorités locales pour représenter leur communauté lors de forums ou de journées de sensibilisation, illustrant un changement de regard institutionnel sur leur rôle.

Ces évolutions démontrent que l'AAG n'a pas seulement renforcé les connaissances des femmes, mais a aussi modifié leur posture, renforcé leur confiance personnelle et consolidé leur légitimité à occuper des espaces économiques, sociaux et politiques, ce qui constitue un levier fondamental pour la transformation durable des rapports de pouvoir.

Enfin, l'amélioration de la capacité d'action des femmes a été renforcée par l'acquisition d'équipements de transformation et par la création d'une unité semi-industrielle.

En somme, le processus d'Action Apprentissage Genre a constitué un levier décisif pour renforcer la confiance en soi, l'autonomie d'action et la reconnaissance sociale des femmes, consolidant ainsi leur rôle d'actrices de changement au sein de leurs communautés.

4.2.4. Les stratégies de plaidoyer et d'influence employées par les partenaires

Dans le cadre de la facilitation de l'accès des femmes et des jeunes aux terres agricoles, la stratégie mise en place s'articule autour de deux axes principaux : la formation et le plaidoyer.

- ⊕ **Formation et Sensibilisation : Les femmes et les jeunes bénéficient de formations ciblées sur leurs droits fonciers ainsi que sur la méthode de mise en œuvre de politiques de plaidoyer. Parmi les formations reçues, nous pouvons citer :**
 - La connaissance des politiques foncières, notamment la loi portant sur le foncier agricole (LFA, PFA, LOA) ;
 - La vulgarisation et la sensibilisation des textes auprès des légitimités traditionnelles et des collectivités, avec la transformation des textes en langues locales ;
 - Les formations en plaidoyer adaptées aux réalités locales, avec des exemples pratiques.
- ⊕ **Sensibilisation et Plaidoyer : Les actions de plaidoyer ont été structurées comme suit :**
 - Organisation de journées de plaidoyer à l'échelle locale, régionale et nationale pour promouvoir l'accès des femmes aux terres agricoles sécurisées, qu'elles soient appartenant à l'État, aux collectivités ou aux communautés villageoises ;
 - Implication des radios communautaires pour la sensibilisation ;
 - Tenue de rencontres multi-acteurs autour de la problématique de l'accès des femmes à la terre agricole sécurisée ;
 - Appui et conseil dans le processus de sécurisation des terres ;
 - Plaidoyer pour la prise en charge des victimes des inondations de 2024. En effet, selon les informations recueillies lors des entretiens, dans la commune de Cinzana Gare (région de Ségou), suite aux inondations de 2024 ayant affecté plusieurs ménages vulnérables, notamment parmi les personnes déplacées internes (PDI), un plaidoyer actif conduit par les organisations partenaires, en particulier AFPB et CAD-Mali, a permis d'obtenir l'implication des autorités locales et d'autres acteurs humanitaires pour la prise en charge des victimes, notamment à travers l'allocation de parcelles maraîchères en contre-saison et un appui d'urgence à la relance des activités agricoles.
- ⊕ **Accès aux Instances Décisionnelles : Pour favoriser l'inclusion des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles, plusieurs actions ont été mises en place :**
 - Des sessions de renforcement des capacités des femmes et des jeunes sur des textes tels que la loi n° 052 et les textes relatifs à la décentralisation, qui promeuvent la participation inclusive ;
 - Des formations sur le leadership et la citoyenneté ;
 - Des actions de sensibilisation auprès des parties prenantes pour promouvoir le développement inclusif ;
 - Facilitation des cadres d'échanges multi-acteurs et des cadres de plaidoyer ;

- L'accès des femmes et des jeunes aux moyens de production, avec une attention particulière à l'accès sécurisé à la terre.
- ⊕ **Efficacité et Impact des Stratégies :** Les stratégies mises en place se révèlent efficaces, ayant produit des résultats tangibles en matière d'implication des femmes et des jeunes, ainsi que des changements notables dans les mentalités et les pratiques des décideurs. Ces actions ont permis une participation accrue des femmes et des jeunes aux instances de prise de décision. Grâce à cette implication, les femmes et les jeunes s'engagent désormais à assumer la responsabilité des autorités vis-à-vis de la communauté, renforçant ainsi la reconnaissance du rôle des femmes dans les sphères décisionnelles :
- À Baraouéli et à Konobougou, des femmes formées à travers les modules de leadership et de plaidoyer ont réussi à intégrer les commissions domaniales locales, participant activement aux processus de décision sur la gestion foncière – un domaine historiquement réservé aux hommes.
- À Sokolo, lors des focus groupes, des femmes ont témoigné que, suite aux campagnes de sensibilisation et aux formations reçues, plusieurs chefs de village ont initié des consultations systématiques des femmes avant toute attribution de parcelle ou prise de décision communautaire.
- À Cinzana Gare, des jeunes bénéficiaires ont rapporté avoir été intégrés pour la première fois aux instances de suivi des PDSEC, renforçant ainsi leur rôle dans l'orientation du développement local et leur capacité à défendre les intérêts de leur génération.
- À Dougouba, la sensibilisation au respect des droits des femmes a contribué à réduire les résistances sociales vis-à-vis de la participation féminine aux activités économiques. Certaines bénéficiaires ont témoigné d'une amélioration tangible des relations intrafamiliales, leur contribution économique étant désormais reconnue comme indispensable au bien-être familial.

Ces changements démontrent que les stratégies articulant sensibilisation, renforcement de capacités et plaidoyer local sont efficaces pour transformer durablement les rapports de pouvoir, réduire les résistances culturelles et créer des dynamiques d'inclusion dans la gouvernance communautaire.

⊕ **Autres Cas Pratiques de Plaidoyer Réussi**

- **Les femmes de Dogofry** ont elles-mêmes démarché le directeur de zone pour obtenir des terres agricoles et des magasins de stockage. La présidente de OYALE est actuellement en train de finaliser les documents relatifs à ces terres auprès de l'Office.
- **La représentante de SEXAGON** a exposé les difficultés d'accès à la terre, notamment le cas des citoyens incapables de payer la redevance pour l'eau de leur terrain, ce qui conduit les gestionnaires à réattribuer ces terres. Elle a demandé que ces terres soient remises en location aux femmes une fois retirées aux personnes défaillantes.
- **La présidente de l'AFPB** a sollicité des espaces cultivables pour nourrir les bétails, particulièrement en période de soudure, et a souligné l'importance du lait dans le menu alimentaire, vu ses bienfaits nutritionnels. À la fin de ses interventions, elle a remis un document de plaidoyer au représentant du gouverneur de Ségou.

Ces exemples témoignent de l'engagement et des résultats positifs obtenus grâce aux actions du programme, en facilitant l'accès des femmes et des jeunes à la terre, en les impliquant dans les processus décisionnels, et en améliorant leur condition socio-économique par des moyens d'existence durables.

Suggestions concernant la stratégie et recommandations pour une meilleure mise en œuvre des interventions futures.

Tableau 26: Suggestions d'action de plaidoyer

Suggestions concernant la stratégie	Suggestions pour une meilleure mise en œuvre des interventions futures
<ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les actions de synergie en matière de plaidoyers et de lobbying. Il est crucial de continuer à renforcer les femmes et les jeunes en les sensibilisant sur leurs rôles et responsabilités, ainsi que sur les lois et textes qui les concernent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est essentiel de soutenir davantage cette stratégie en y allouant des moyens financiers conséquents, afin de garantir son efficacité à long terme.
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une flexibilité dans la mise en œuvre des activités. Cela inclut l'augmentation des enveloppes financières en prenant en compte le contexte sécuritaire et la hausse des coûts de la vie. Il est également nécessaire d'améliorer les conditions de travail, toujours en prenant en considération le contexte sécuritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il convient de renforcer la séparation des rôles et responsabilités dans la gestion du programme et du partenariat. Il serait également pertinent de privilégier l'usage des conventions dans les partenariats, afin d'assurer une plus grande transparence et une répartition claire des responsabilités.
<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à des campagnes d'information et de sensibilisation massives des communautés sur les politiques en cours. Les communautés doivent disposer de moyens financiers supplémentaires pour être mieux informées sur les politiques qui les concernent. Cela permettra aux citoyens de surveiller la mise en œuvre des décisions prises et d'exercer une pression positive sur les autorités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux informer et équiper les communautés facilitera la consolidation d'un soutien solide pour les coopératives impliquées dans les actions de plaidoyer. Par ailleurs, il serait judicieux d'organiser des témoignages lors de chaque campagne de plaidoyer, afin de mieux faire entendre les voix des bénéficiaires et des acteurs locaux.

4.2.5. Conclusion

L'évaluation à mi-parcours du programme DGD au Mali met en lumière des progrès significatifs en matière d'autonomisation économique, de sécurisation foncière et de participation des femmes rurales aux dynamiques de développement local. À travers l'accompagnement structurant des partenaires nationaux (AFPB, CAD-Mali, SEXAGON, SCOOPS-K), le programme a permis une amélioration concrète des conditions de vie des bénéficiaires, notamment dans les zones de Konobougou, Baguinéda, Koutiala et Ségou. Les données recueillies révèlent une montée en compétences des coopératives féminines, avec des effets mesurables sur les revenus, la sécurité alimentaire, et l'accès aux services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation.

Les résultats montrent également que la stratégie d'approche par filières (lait, riz étuvé, soja, bio-intrants) a favorisé l'enracinement local des chaînes de valeur sensibles au genre. Des innovations telles que l'introduction de la farine de soja dans les CSCOMs ou les mécanismes de crédit pour l'aliment bétail illustrent la pertinence des interventions. Les effets sociaux sont tout aussi marquants : plusieurs femmes siégeant désormais dans des instances décisionnelles locales témoignent d'une évolution des rapports de pouvoir, appuyée par les processus d'Action Apprentissage Genre.

Cependant, l'évaluation souligne également des défis persistants : instabilité des marchés, saturation foncière dans certaines zones, difficultés de coordination interpartenaires et besoins de consolidation des effets de transformation sociale. Malgré cela, la pertinence, l'efficacité et la cohérence du programme demeurent indéniables, positionnant le DGD comme un levier structurant au service d'une gouvernance locale plus inclusive et d'un développement socio-économique équitable dans les zones rurales maliennes.

4.2.6. Leçons apprises

❖ Les bonnes pratiques

Les activités de renforcement des capacités réalisées avec les coopératives membres de l'Union Régionale des Acteurs de Chaine de Valeur (SCOOPSK) donnent une nouvelle dynamique aux leaders de groupe qui exigent de leurs membres des résultats.

Les achats institutionnels de 26 tonnes de farine nutritionnelle livrées par SCOOPS K dans le cadre de projets de réponse humanitaire ECHO et NORAD a constitué une réelle opportunité commerciale, qui a permis de contribuer à une réponse humanitaire (Leadership Humanitaire Local).

La formation des agrovolontaires mené a eu une forte adhésion des femmes au maraîchage bio en contre-saison. L'acquisition des connaissances en techniques de production et l'utilisation du compost (bokashi et darakashi) ont motivé les agro éleveurs à s'engager dans le maraîchage bio en contre-saison.

L'approche de facilitation G@W présente une panoplie de méthodes d'animation favorables à la participation et à l'apprentissage. La satisfaction des participants vient de la qualité de la démarche pédagogique, à travers l'élaboration et le test d'un curriculum adapté au contexte communautaire.

L'organisation des forums sur la paix inclusive, la cohésion sociale et le vivre ensemble a permis le développement de la chaîne de solidarité en faveur des PDIs en zone Office du Niger

❖ Les insuffisances

Les besoins en termes de prise en charge des PDI et de leur soutien au retour dans leur zone d'origine dépassent les ressources disponibles du programme pour couvrir l'ensemble des besoins

(3) Oxfam considère, sur base de son expérience dans le soutien aux chaînes de valeur locale, qu'un levier d'amélioration consisterait à ce que les femmes de l'AFPB et de Sexagon puissent avoir leur propre bétail, et leur propre production de riz pour maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur

4.2.7. Recommandations

❖ Pour la suite du programme

⊕ Clarifier et formaliser la gouvernance partenariale

- Définir clairement les rôles et responsabilités entre Oxfam et les partenaires de mise en œuvre à travers des conventions révisées, incluant les attentes en matière de résultats et de redevabilité.
- Renforcer les cadres de concertation (bilans régionaux, ateliers inter-parténaires) pour favoriser la transparence, la coordination technique et la capitalisation des apprentissages.

⊕ Poursuivre les efforts de sécurisation foncière sensible au genre

- Accompagner la formalisation juridique des attributions foncières (PV, attestations légalisées), en lien avec les autorités locales et coutumières.
- Renforcer les capacités des femmes et des autorités locales en matière de droits fonciers, notamment dans les zones relevant de l'Office du Niger et les communes rurales sous régime coutumier.

⊕ Améliorer la performance économique des chaînes de valeur

- Soutenir l'accès aux marchés institutionnels (cantines, CSCOMs, ONG humanitaires) pour les produits transformés (lait, riz, soja).
- Introduire des technologies plus sobres et efficaces pour la transformation (ex. foyers améliorés, équipements solaires), réduisant les coûts et l'empreinte écologique.

⊕ **Renforcer la prise en compte des groupes spécifiques**

- Développer des initiatives ciblées pour les jeunes (entrepreneuriat agricole, leadership) et les personnes déplacées internes (accès à la terre, inclusion dans les coopératives).
- Suivre les effets spécifiques sur ces groupes dans le cadre du monitoring participatif.

⊕ **Améliorer la mesure des effets de transformation sociale**

- Ajuster les indicateurs pour mieux capter les changements en matière de pouvoir d'agir, d'influence locale et de redistribution des rôles de genre.
- Intégrer plus systématiquement les résultats des focus groupes et enquêtes qualitatives dans le suivi-évaluation.

❖ **Pour des programmes futurs**

⊕ **Favoriser une approche intégrée de la gouvernance locale***

- Intégrer un appui direct aux collectivités locales (PDSEC, commissions foncières, organes de planification) pour institutionnaliser l'égalité de genre.
- Encourager la co-construction des projets avec les élus locaux, services techniques et réseaux de femmes.

⊕ **Institutionnaliser les mécanismes de dialogue multi-acteurs**

- Créer des plateformes locales pérennes réunissant coopératives de productrices, organisations de producteurs, services techniques et acteurs du marché.
- Renforcer les bourses agricoles locales, avec une participation active des femmes dans leur gouvernance.

⊕ **Soutenir l'autonomie organisationnelle des coopératives féminines**

- Prévoir des fonds de démarrage et de mutualisation pour couvrir les charges fixes et les besoins de trésorerie en phase de démarrage.
- Structurer des plans de renforcement des capacités en gestion, plaidoyer et innovation adaptés aux réalités de chaque zone.

⊕ **Miser sur l'innovation technologique et environnementale**

- Intégrer dès la conception des projets des solutions technologiques écologiques (séchoirs solaires, mini-laiteries solaires, logistique verte) et des plans de gestion environnementale.
- Accompagner les bénéficiaires dans le développement de circuits courts et de stratégies commerciales numériques pour valoriser les produits locaux.

⊕ **Renforcer les mécanismes d'appropriation et de redevabilité communautaire**

- Impliquer dès le départ les communautés dans la définition des priorités, l'allocation des ressources et le suivi des actions.
- Développer des outils de suivi participatif renforçant la transparence et l'adhésion des acteurs aux objectifs du projet.

4.3. Niger

4.3.1. Rappel du contexte et de la justification du programme

Le Niger fait partie des pays les plus vulnérables au monde en raison du contexte lié à son climat, son environnement et à son économie.²⁰ Il se classe à la basse échelle sur la quasi-totalité des indicateurs de développement humain. Le secteur de l'agriculture et de l'élevage sont les secteurs les plus importants de l'économie du Niger car ils contribuent à hauteur de 40% et emploient environ de 80% de la population nigérienne²¹. La performance de ces secteurs est très instable du fait de sa forte exposition aux changements climatiques dont les effets marquants au cours des 30 dernières années les nombreuses sécheresses, les inondations, invasions des criquets et autres attaques parasitaires. En plus de la dégradation due aux conditions climatiques, il faut ajouter la dégradation anthropique liée aux activités humaines notamment les pratiques agricoles peu performantes, les outils de travail rudimentaires dont l'utilisation tend à fragiliser davantage la stabilité structurale des sols à l'origine très faible. Les femmes et les jeunes représentent en moyenne 43% de la main d'œuvre agricole des pays en développement.

Dans le contexte général du Niger, la difficulté des femmes et des jeunes (personnes de 18 à 35 ans) à accéder à un meilleur statut social et politique ainsi qu'à un emploi pour assurer leur autonomie, constitue un facteur de marginalisation et d'exclusion. Cette situation participe à la paupérisation et à la dégradation continues des conditions de vie de ces couches vulnérables contrignant certains ruraux à l'exode saisonnier (saison sèche) voire à la migration sous régionale ou internationale vers certains pays du Maghreb. Malgré l'existence du Conseil National de la Jeunesse du Niger positionné sur le plaidoyer en faveur de l'employabilité des jeunes et des femmes, l'accès équitable à des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat reste toujours un défi. **Cette situation expose les jeunes et les femmes de certaines localités à conflit et à des risques d'enrôlement dans des réseaux de trafiquants, de criminels ou des groupes armés non étatiques.**

Un grand nombre de jeunes non formés et désœuvrés conduit parfois à des regroupements informels (fadas), parfois violents et instrumentalisés, ce qui représente facteurs d'insécurité. Le réengagement de ces jeunes dans leurs sociétés relatives est un enjeu-clé pour la stabilité régionale. Les femmes et les jeunes femmes sont plutôt vulnérables en raison des discriminations de genre et des discriminations socio-économiques qui sont liées, qui les privent de leurs droits en dépit de leur poids démographique. Ces facteurs restreignant sont liés aux pesanteurs et préjugés socioculturels visant à accorder plus de pouvoir à l'homme. Les normes sociales réduisent les femmes aux travaux ménagers et aux travaux de soins. Ceci explique en partie, la déscolarisation des jeunes femmes et filles pour aider les parents ou pour un mariage précoce. Par conséquent, leur potentiel reste restreint et elles n'ont qu'un accès limité à des processus décisionnels à tous les niveaux (ménage, communautaire, politique). Dès lors, ce manque de représentativité entraîne une faible prise en compte et défense de leurs intérêts.

D'où la pertinence de continuer à chercher à rendre les femmes et les jeunes des actrices économiques résilientes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales durables et équitables à travers l'accès sécurisé aux facteurs de production et la réclamation de leurs droits dans un contexte structurellement fragile.

C'est dans cette optique qu'a été conçu le programme quinquennal **DGD 2022–2026** au Niger intitulé: **« Autonomisation et résilience des femmes et jeunes dans les filières agrosylvopastorales au Niger »** qui s'inscrit dans le programme global **« Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires »**, mis en œuvre par Oxfam et ses partenaires au Niger, cofinancé à 80 % par la Direction générale de la Coopération au Développement et

²⁰ <https://agris.fao.org/search/en/providers/122414/records/6473afc22437ad1e5b938f8c>

²¹ BAD, Rapport pays 2024. <https://www.afdb.org/fr/documents/rapport-pays-2024-niger-impulser-la-transformation-du-niger-par-la-reforme-de-larchitecture-financiere-mondiale>

de l'Aide humanitaire (DGD) belge; ce programme constitue une réponse stratégique aux vulnérabilités spécifiques des filières agricoles, tout en s'inscrivant dans les objectifs de transformation sociale, économique et environnementale.

Cependant, la mise en œuvre du programme s'effectue dans un contexte marqué par une succession de crises multidimensionnelles dont certaines ont eu des impacts considérables sur son exécution. Il s'est agi de la persistance de l'insécurité civile, des aléas climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, ainsi que le contexte sociopolitique consécutif aux événements du 26 juillet 2023. L'insécurité civile continue d'engendrer des pertes substantielles des moyens d'existences comme les terres de production, l'inaccessibilité aux pâturages et le vol des animaux dans les régions de Tillabéri et Diffa, Nord Tahoua, Sud Maradi et plus récemment dans la région de Dosso. En juin 2024, on dénombre 507 438 personnes déplacées internes au niveau national contre 403.974 en 2023, 376 809 en 2022 et 264 257 en septembre 2021 pour fait d'insécurité civile selon les résultats du cadre harmonisé de novembre 2024.

Toutefois, plusieurs activités du programme ont été adaptées au contexte afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. Ces ajustements ont permis d'obtenir des impacts significatifs, contribuant ainsi à l'atteinte de nombreux résultats attendus.

4.3.2. Analyse du programme en fonction des critères établis

4.3.2.1. La pertinence : acceptabilité et utilité

L'analyse de la pertinence du projet est une étape cruciale dans la gestion de projet, car elle permet d'évaluer si le projet répond à un besoin réel, s'il est aligné avec les objectifs stratégiques de l'organisation et s'il est viable sur le plan économique, technique et opérationnel. Les questions évaluatives permettent surtout d'analyser l'alignement du projet avec les besoins et priorités des groupes cibles, en assurant que ces derniers soient pleinement pris en considération dans la mise en œuvre du projet. En guise de rappel, trois partenaires (Garkua, Agir Plus et Hed Tamat) sont accompagnés dans ce programme à l'atteinte de l'outome : « A l'horizon 2026, 1.000 femmes et jeunes des communautés rurales des régions de Diffa, Maradi et Zinder au Niger deviennent des acteur.trice.s économiques résilient.e.s dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales durables et équitables à travers l'accès sécurisé aux facteurs de production et la réclamation de leurs droits dans un contexte structurellement fragile ». Il s'agit globalement dans cette partie d'apprécier (i) la cohérence des actions du programmes avec les politiques, stratégies et programmes au niveau international et national (ii) la cohérence du programme avec les besoins des populations, notamment les femmes et les jeunes.

4.3.2.1.1. La cohérence du programme avec les politiques, stratégies et programmes

Au plan national, le programme est en phase avec les orientations politiques et stratégiques de l'Etat. En effet, la Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A 2035) et son Plan d'Action 2022-2026 entendent contribuer à l'intégration de l'adaptation aux effets attendus des changements climatiques dans la planification et dans la mise en œuvre du développement du secteur agricole au Niger. A travers les 2 axes d'intervention, ils ont pour objectif de guider l'opérationnalisation des actions prévues dans ce secteur prioritaire de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), avec pour finalité l'amélioration de la résilience des populations agricoles du Niger face au climat et à d'autres facteurs de risque. Ils contribuent également au Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA), document intersectoriel à portée nationale qui, à l'horizon 2035, a pour objectif principal de contribuer au développement durable du pays par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques. (PNA).

Les 6 axes de la SPN2A sont notamment :

1. Préservation des ressources naturelles et gestion durable des agro-écosystèmes;
2. Développement de systèmes agrosylvopastoraux et halieutiques intelligents face au climat ;

3. Développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat ;
4. Développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat ;
5. Renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique ;
6. Intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFOLU²².

Le programme est également cohérent avec le programme de résilience pour la sauvegarde de la patrie (PRP)²³ élaboré en 2024 dont l'objectif global est de « contribuer à impulser une nouvelle dynamique de développement endogène du Niger ». L'axe 3 du PRP « Amélioration de la croissance économique endogène et de l'emploi » vise à créer des conditions de transformation structurelle de l'économie nigérienne, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois décents tandis que l'axe 4 « Amélioration de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale » est de faire du citoyen le moteur de la construction nationale dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Au niveau sous régional, on note une cohérence du programme avec la Politique agricole commune (PAU) de 2004 de l'UEMOA dont l'objectif principal est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population ouest africaine, au développement économique et social des États membres, et à la réduction de la pauvreté en milieu rural tout en recommandant une prise en charge de « la question foncière dans ses aspects directement liés à l'activité agricole »²⁴.

Au niveau international, le programme en phase, au plan international avec l'Agenda 2030 adopté en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) – dont le Niger- et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). On citera en particulier les ODD 5 (Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles), ODD1 (mettre fin à la pauvreté) OOD2 (Zéro faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable).

4.3.2.1.2. La cohérence du programme avec les besoins des populations et des bénéficiaires

L'identification des bénéficiaires et de leurs besoins ont fait l'objet d'ateliers de consultation menés avec les coopératives, les groupements de femmes, les jeunes entrepreneurs, les autorités locales et les organisations partenaires²⁵. C'est donc sur la base de critères validés avec les autorités communales et les STD, les leaders communautaires et les représentants des groupes cibles (jeunes et femmes) de chaque commune que les villages bénéficiaires ont été retenus. Quant à la sélection des bénéficiaires, elle s'est faite selon les besoins et les critères établies au début de chaque activité. Les critères de sélection des villages sont entre autres : la cohésion sociale, le poids démographique, les potentialités économiques existences de groupements, le potentiel en terres dégradées, accessibilité des villages bénéficiaires des projets de cofinancement.

En guise de rappel, les principales activités réalisées au moment de cette évaluation relèvent de l'agroécologie à savoir (i) Appui en petit matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (Maraîchage), (ii) Formation/Orientation en techniques de Maraîchage (iii) Appui en petit matériels et intrants agro-sylvo-pastoraux (culture pluviale) (iv) Formation/Orientation en techniques agro-sylvo-pastorale améliorées (culture pluviale) et (v) Appui en matériels pour l'installation de bio digesteurs pour la production de gaz et de compost.

A cela s'ajoute notamment (i) l'appui en kits petits ruminants, (ii) l'appui aux activités de créations d'emplois temporaires sous forme de CFW/CFL, (iii) Formation/renforcement des capacités pour accompagnement

²² "Agriculture, Foresterie et Autres Utilisation des Terres".

²³ https://www.icinger.com/wp-content/uploads/2024/07/PROGRAMME_DE_RESILIENCE_POUR_LA_SAUVAGEARDE_DE_LA_PATRIE_NIGER_2024.pdf

²⁴ <https://www.inter-reseaux.org/ressource/la-politique-agricole-de-luemoa-pau/>

²⁵ Le processus d'identification des bénéficiaires d'appui en intrant agricole (semences pluviales et compost du biodigesteur) pour les cultures pluviales couplée au ciblage des bénéficiaires des activités Cash For Work s'est fait au cours du semestre 1 de l'année 2024. Les appuis se sont également réalisés suite à l'identification des bénéficiaires.

des groupements AVEC, (iv) l'appui en biodigesteurs et kits gros ruminants, (v) l'appui au développement des AGR,(vi) l'appui au warrantage et (vii) le renforcement des capacités.

L'accompagnement des bénéficiaires à travers ces différents appuis s'est fait dans un processus inclusif avec toutes les parties prenantes au programme. Les attentes et les besoins des groupes cibles ont été pris en compte et cela grâce au processus de ciblage des bénéficiaires en fonction de leurs besoins et de l'appui des ONG partenaires qui ont une meilleure connaissance des 3 régions de mise en œuvre du programme.

A la question, les appuis reçus répondent-ils à vos besoins, 98% des personnes enquêtées affirment que le projet répond à leurs besoins réels et pressants.

Tableau 27: Taux de réponses aux attentes du programme par les bénéficiaires

Modalité de réponses	2.2 Sexe du bénéficiaire :	
	Féminin	Masculin
	Nombre	Nombre
Non	3	1
Oui	164	71

Contrairement au Burkina et le Mali qui ont déjà exécuté la première phase de 2017 à 2021 auprès des bénéficiaires des CdV lait, riz et soja, le Niger a intégré le Programme dans sa phase 2022-2026, ce qui a prévalu à cette étape d'identification des bénéficiaires.

Il faut cependant noter que les enquêtes ont révélé que 29% des personnes interrogées ont bénéficié d'appuis multiples. Cela est dû au fait que, les activités se mettent en place selon l'approche de graduation qui permet à une cible de bénéficier de plusieurs appuis complémentaires à la réalisation de son autonomisation. A titre illustratif, une femme membre d'un groupement AVEC, bénéficiaire d'un biodigesteur peut être appuyée en matériels et intrants agricoles et en formation pour les cultures pluviales et maraîchères lorsqu'elle a accès aux terres de cultures.

4.3.2.2. L'efficacité du programme

L'efficacité du programme est mesurée à travers le degré d'avancement de l'intervention vers les résultats et objectifs du programme ainsi que de ses éventuels effets attendus (positifs ou négatifs). Elle est faite à travers l'appréciation du niveau d'atteinte des 5 résultats que sont :

Résultat 1 : A l'horizon 2026, les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales (dont le lait et PFNL) sont mieux organisé.e.s, mettent en place des microentreprises agricoles viables, et mettent en pratique des techniques agroécologiques qui renforcent leur résilience face aux effets du changement climatique.

Résultat 2 : A l'horizon 2026, les Commissions foncières Communales et de bases, les collectivités territoriales et les autorités coutumières assurent la vulgarisation des dispositions du Code Rural et d'autres textes juridiques pour l'accès sécurisé équitable des femmes et des jeunes aux ressources naturelles ainsi que d'autres facteurs de production agrosylvopastoraux.

Résultat 3 : A l'horizon 2026, les directions du développement agricole et développement pastoral des ministères de L'ELEVAGE, de L'AGRICULTURE ET de L'ENVIRONNEMENT adoptent des pratiques permettant l'inclusion des femmes et des jeunes dans les systèmes de production et s'investissent économiquement et juridiquement dans la création d'un environnement favorable à la gestion durable des ressources naturelles et la propulsion des producteurs locaux.

Résultat 4 : A l'horizon 2026, les structures faitières d'organisations paysannes (ROPN, FUGPN-Mooriben) deviennent des acteurs nationaux solides et incontournables pour l'accompagnement des communautés de la zone d'intervention du programme vers des systèmes de productions résilients, la promotion des productions et producteur.trices loca.les.ux et l'amélioration des pouvoirs socioéconomiques des femmes et des jeunes.

Résultat 5 : Les partenaires techniques de mise en œuvre (ANDD GARKUA, AGIR PLUS, HED TEMAT) renforcent leurs capacités organisationnelles, produisent des évidences et se mettent en réseaux pour appuyer les organisations paysannes et leurs membres, notamment les femmes et les jeunes, sur le plan technique et organisationnel et dans le travail de plaidoyer.

4.3.2.2.1. Evolution des indicateurs

❖ **Résultat 1**

Pour l'atteinte du résultat 1, 3 marqueurs de progrès ont été retenus à savoir (i) *Les femmes et les jeunes s'organisent pour un accès sécurisé et équitable aux capitaux de production dans les chaînes de valeurs agrosylvopastorales*, (ii) *les femmes et les jeunes mettent en œuvre des techniques agrosylvopastorales agroécologiques d'adaptation aux effets du changement climatique qui sont sensibles au genre et au conflit* et (iii) *les femmes et les jeunes développent des Activités Génératrice de Revenu (AGR) et initient des microentreprises agroalimentaires*.

A mi-parcours de la mise en œuvre du programme, les principales réalisations en lien avec le résultat 1 ont consisté à la mise en place de (i) l'appui en intrants agricoles pour la production pluviale, de (ii) l'appui en intrants zootechniques orientés dans le sens de l'amélioration de l'alimentation animale, de (iii) l'appui à la reconstitution du cheptel, de (iv) la mise en marche du processus d'appui au développement des AGR et de celui (v) du renforcement du dispositif de suivi de la vulnérabilité au niveau local.

a. Marqueur 1 : Les femmes et les jeunes s'organisent pour un accès sécurisé et équitable aux capitaux de production dans les chaînes de valeurs agrosylvopastorales.

Il y a des activités développées dans le cadre de l'intervention qui sont de nature à favoriser une meilleure organisation des femmes et des jeunes. Cela concerne entre autres, la redynamisation des commissions foncières (COFO) et les Associations Villageoises d'Epargne de Crédits (AVEC) dans 6 communes concernées (Bermo, Gadabedji, Matameye, Dakoussa, Mainé Soroa et N'Gourtî), l'organisation des séances de renforcement des capacités des 55 agents villageois (AV) assortis des six communes d'intervention du programme sur la vie associative et le fonctionnement des groupements AVEC, les appuis en intrants agricoles pour la production pluviale dans les communes agricoles de Dakoussa et Matamèye avec un total de 100 producteurs.trices bénéficiaires dont 50 femmes, 25 jeunes femmes et 25 jeunes hommes pour un total de 3,55 tonnes de semences constituées des variétés du niébé, d'arachide, du mil et du sorgho et 10 tonnes du compost. Avec ces actions appuyées de plaidoyers, des femmes ont pu disposer des terrains propres à elles, octroyés par leurs maris pour la production maraîchère. En effet, d'octobre 2023 au février 2024, Vingt Neuf (29) femmes du village de Kaouri dans la commune de Matameye, ont pratiqué pour la première fois des cultures maraîchères sur leurs propres lopins de terre concédés par leurs époux.²⁶

L'accompagnement des femmes à travers les capitaux de production leur permet de contribuer aux dépenses familiales et aux initiatives communautaires, tout en renforçant leur participation aux prises de décisions et leur pouvoir au sein des structures communautaires.

De ces différents éléments, on en déduit un progrès léger de ce marqueur.

b. Marqueur 2 : les femmes et les jeunes mettent en œuvre des techniques agrosylvopastorales agroécologiques d'adaptation aux effets du changement climatique qui sont sensibles au genre et au conflit

Plusieurs activités ont été mises en œuvre entrant dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la promotion des systèmes alimentaires durables, la protection de l'environnement et l'autonomisation des femmes et des jeunes et cela dans le respect des principes de l'agroécologie.

Aussi, des actions rentrant dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques agroécologiques ont permis une mise en réseau des producteurs.trices de plusieurs villages en matière de conseil agricole et de commercialisation des produits. La mise en place et l'utilisation des banques aliments bétail (BAB) pour stocker les aliments bétail sous la responsabilité de comités de gestion constitué de représentantes des groupements des femmes structurées déjà selon l'approche AVEC ont réduit l'ampleur des conflits

²⁶ Effet corroboré auprès de l'ONG Garkua en février 2024

agriculteurs-éleveurs. On note la réalisation qu'au niveau de la récupération des terres dégradées pour l'amélioration de la production agricole, des bénéficiaires ont pu aménager 25,44.4ha par la réalisation de trous zaï-améliorés et 49ha de demi-lunes. Le surcreusement de mare de 2400m³, a aussi été réalisé. Ces activités de CFW ont favorisé la cohésion sociale au sein des communautés et la sédentarisation des jeunes qui s'intéressent à la pratique de nouvelles activités telles que la riziculture et l'aviculture.

Le niveau de progrès de la pratique des techniques agrosylvopastorales agroécologiques d'adaptation aux effets du changement climatique qui sont sensibles au genre et au conflit, par les jeunes et les femmes peut être jugé léger et conforme aux prévisions de la période.

c. Marqueur 3 : les femmes et les jeunes développent des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et initient des microentreprises agroalimentaires

Dans le processus d'accompagnement des femmes et des jeunes à développer les AGR, il a été élaboré un plan d'implémentation sur la base d'initiative mise en place auprès de 16 groupements AVEC de la commune de N'Gourtî. Dans la nouvelle dynamique, une ouverture est faite certes aux groupements mais aussi aux individus avec comme condition la mise en place d'un comité communal impliquant les autorités, les services techniques et les représentations des organisations des femmes et des jeunes pour le ciblage et le suivi des AGR appuyées. Au cours de l'année 2024, ces comités ont été installés dans toutes les 6 communes et ont procédé à la sélection de 14 individus et 11 groupements au niveau des communes de Matamèye, Dakoussa, Bermo et Gadabedji. L'appui AGR est apporté à cette cible en espèce sous forme de cash AGR. Pour une AGR individuelle il est réservé un montant de 150.000 FCFA et pour un appui au groupement le montant sera défini par le comité entre 500.000 FCFA et 750.000 FCFA en fonction de la capacité du groupement ou du nombre de membres exerçant une AGR agrosylvopastorale. Notons que le processus d'appui au développement des AGR a connu un retard dans les autres communes en dehors de celle de N'Gourtî et de Mainé Soroa. Au niveau de ces deux dernières l'appui en fonds et renforcement des capacités à la gestion des AGR aux groupements a permis de renforcer la capacité d'octroi de crédit aux femmes membres et une meilleure rentabilisation avec plus de possibilité de réinvestissement. Cependant, les AGR pratiquées ne relèvent pas uniquement des filières agrosylvopastorales. On y rencontre souvent comme le cas du groupement « MU TAIMAKI JUNA » de la ville de N'Gourtî, l'acquisition d'un congélateur pour le petit commerce (vente des jus, glace etc.). Dans les autres communes, la mise en œuvre suit le plan d'implémentation établi, avec l'installation des comités communaux de sélection et de suivi des AGR, ainsi que la sélection déjà effectuée dans quatre communes à la fin de l'année 2024. A ce stade, les avancées attendues sont partiellement atteintes.

Toutefois, dans le processus d'accompagnement des bénéficiaires, les banques et les IMF doivent faire partie des parties prenantes étant donné qu'au-delà de la subvention accordée, certains bénéficiaires de par leur niveau d'éducation financière et l'importance de leurs activités, pourraient contracter de crédit. Ils doivent cependant être accompagnés par des fonds de garanti pendant la durée restante du programme et même pour un programme futur.

❖ Résultat 2

Les marqueurs de progrès pour l'atteinte du résultats 2 sont notamment (i) *Les communautés et les autorités locales se réfèrent aux et respectent les dispositions du Code Rural en matière de gestion des ressources naturelles et impliquent les femmes et les jeunes dans les structures décentralisées du code rural (e.g. cadres de concertation, comité de gestion)*, (ii) *Les autorités investies de la police rurale (maire, élus locaux, chefs de village) veillent au respect des engagements de toutes les parties prenantes, des dispositions du code rural et de l'impartialité dans la gestion des litiges et* (iii) *Les communautés des zones d'intervention veillent et réclament au besoin une reddition de compte auprès des autorités sur la réduction des inégalités dans la gestion des facteurs de production agrosylvopastorales.*

a. Marqueur 1 : Les communautés et les autorités locales se réfèrent aux textes et respectent les dispositions du Code Rural en matière de gestion des ressources naturelles et impliquent les femmes et les jeunes dans les structures décentralisées du code rural (e.g. cadres de concertation, comité de gestion).

Le partenaire HED-TAMAT a conduit un état de lieu approfondi des Commission Foncière de Base (COFOB) et Commissions Foncières Communales (COFOCOM) dans les 56 villages d'intervention programme en collaboration avec le Secrétariat Permanent Régional (SPR) du code rural de chaque région concernée. Les constats relevés sont la méconnaissance des textes par certains acteurs locaux et la rareté de la tenue des réunions statutaires avec une faible participation des femmes et des jeunes. Cela a permis la mise à jour du répertoire des commissions foncières de chaque commune ; en effet, parmi les 56 villages d'intervention du programme, 41 villages disposent de commission foncière de base (COFOB) et chacune des 6 communes dispose d'une COFOCOM dont la fonctionnalité est à renforcer.

Suite à cet état des lieux, des actions d'accompagnement ont été définies dont l'information et la formation des acteurs sur les textes du code rural, le renforcement des COFOB et COFOCOM en matériels de travail et l'accompagnement rapproché dans la tenue des réunions inclusives et la délivrance des actes fonciers. Il a été organisé également la formation des autorités investies de la police rurale sur la connaissance du fonctionnement et rôle des structures décentralisées du code rural. Trois sessions donc ont été organisées en février 2024 à Diffa, Maradi et Zinder, à l'intention des autorités investies de la police rurale à savoir les Gouvernorats, les préfets, les Maires, les Chefs de canton, les chefs des groupements et tribus nomades, le conseil régional, les services techniques (Elevage, Environnement, Hydraulique et Agriculture). On note également la participation des partenaires Garkua et Agir Plus. Au total, soixante-six (66) participants dont cinq (05) femmes et soixante-et-un (61) hommes ont pris part à ces trois sessions de formation.

Il faut rappeler que la définition de la démarche de redynamisation des structures décentralisées du code rural (Commission foncière de base : COFOB et Commissions Foncières Communales : COFOCOM) a été inclusive et réalisée via des rencontres entre Oxfam et les partenaires, et avec les Secrétaires Permanents Régionaux du code rural des régions de Diffa, Maradi et Zinder.

Le niveau de progrès de ce marqueur est conforme aux prévisions de la période.

b. Marqueur 2 : Les autorités investies de la police rurale (maire, élus locaux, chefs de village) veillent au respect des engagements de toutes les parties prenantes, des dispositions du code rural et de l'impartialité dans la gestion des litiges.

A mi-parcours de la mise en œuvre du programme, l'on peut retenir que les autorités investies de la police rurale connaissent leur rôle et les assument progressivement suite aux activités de renforcement des capacités. Les autorités communales et départementales accompagnées des services techniques rappellent et exigent le respect des normes légales et réglementaires relatives aux choix des bonnes pratiques en matière de la gestion concertée des ressources naturelles, à l'utilisation des techniques culturelles et à la définition des ouvrages antiérosif à réaliser lors de la mise en œuvre des activités de créations d'emplois temporaires sous forme de CFW. Les difficultés de fonctionnement des COFOB et COFOCOM sont bien cernées par les autorités administratives et traditionnelles (chefs de canton, chefs de village) et cela constitue une avancée majeure dans la mise en œuvre des réformes sur l'amélioration de la participation des femmes et des jeunes au sein des commissions foncières et le bon respect des différentes étapes à suivre dans le cadre de la délivrance des actes fonciers, etc. d'où on note léger le niveau de progrès.

c. Marqueur 3 : Les communautés des zones d'intervention veillent et réclament au besoin une reddition de compte auprès des autorités sur la réduction des inégalités dans la gestion des facteurs de production agrosylvopastorales.

Il a été mis en place un comité de gestion (COGES) au niveau de chaque site avec une participation active des femmes et des jeunes dont le rôle est l'accompagnement des bénéficiaires à la mise en place des techniques CES/DRS dans le respect des principes agroécologiques. Le renforcement des compétences des membres des COGES s'est fait en 2 phases (théorique & pratique), et cela pour un meilleur transfert du savoir et du savoir-faire. Ces COGES échangent avec les autorités communales et coutumières pour une meilleure prise en compte des femmes et des jeunes et pour la définition des règles de gestion des

sites sensibles aux conflits après la réalisation des ouvrages. Ils se révèlent être l'interface entre les autorités communales et coutumières et les bénéficiaires.

Ces COGES arrivent à jouer pleinement leurs rôles et cela dénote de l'enregistrement des plaintes des bénéficiaires qui sont remontées aux autorités. Un feed-back est fait aux bénéficiaires, synonyme d'un partage des informations entre les différents acteurs.

❖ **Résultat 3**

Les services techniques de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'environnement et du Plan ont été mobilisé à travers des conventions de collaboration signées avec les partenaires de mise en œuvre du programme pour apporter leurs expertises techniques dans toutes les étapes de l'implémentation des différentes activités. Leurs rôles et responsabilités dans le processus de mise en œuvre du programme a été (i) *l'appui à la mise en œuvre des initiatives de développement en synergie d'action avec les organisations des femmes et des jeunes agriculteur.rices.s*, (ii) la prise d'initiative pour influencer les lois prenant en compte les aspirations des jeunes et des femmes et (iii) l'adoption de décrets et/ou lois en faveur des filières porteuses la protection des productions et producteur.trice.s loca.les.ux.

a. Marqueur 1 : Les directions des ministères de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement se coordonnent avec les organisations des femmes et des jeunes agriculteur.rice.s des zones d'intervention pour la mise en œuvre des initiatives de développement et les capitalisent ensemble

Il ressort que le processus de mise en œuvre du programme a été inclusif avec l'implication de toutes les parties prenantes dès la conception du programme. La signature de la convention avec les services techniques de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et du Plan a été utile dans l'accompagnement et le suivi des acteurs dans la mise en œuvre des activités, ce qui a été très utile dans les activités de redevabilité envers l'Etat. La participation des services techniques communaux et départementaux dans la préparation, l'information/sensibilisation, l'organisation, la formation de la cible et le suivi rapproché dans l'implémentation des activités était encadrée par ces conventions. Dans le cadre de la réalisation des activités de CFW, les directions départementales et communales de l'environnement ont appuyé l'identification de tous les sites et la définition des types d'ouvrages les mieux adaptés par rapport au caractéristiques agroécologiques des sols, réalisé les formations des comités de gestion et des encadreurs des sites et ont accompagné la réalisation des ouvrages en veillant au respect des normes techniques. Des séances de formation pratiques sur les sites ont été conduites sur les techniques d'exploitation et de gestion des ressources naturelles en récupération (terres agricoles, espaces sylvopastoraux et mare). A la fin des réalisations, une mission de suivi technique a été effectuée sur les différents sites en mai 2024 par les Directions départementales de l'environnement et de la lutte contre la désertification afin d'apporter une appréciation technique des ouvrages et l'appui conseil pour l'entretien et l'exploitation des sites récupérés. Il ressort de ces visites que dans l'ensemble, les normes techniques ont été bien respectées nonobstant quelques erreurs dont la mission a veillé à la correction par la cible.

Ces conventions précisent clairement les attributions des différentes parties prenantes d'où on peut attester que le niveau de conformité du marqueur avec les prévisions de la période.

b. Marqueur 2 : Les directions des ministères de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement prennent des initiatives pour influencer les décideurs politiques en ce qui concerne la création des cadres et l'adoption des lois prenant en compte les véritables aspirations des femmes et des jeunes des zones d'intervention engagé.e.s dans les systèmes de production

Dans la dynamique d'influencer les lois pour la prise en compte des aspirations des jeunes et des femmes et l'adoption de décrets et/ou lois en faveur des filières porteuses, la protection des productions et producteur.trice.s loca.les.ux, des activités de plaidoyers sont menées avec l'implication des services techniques. Le plaidoyer vise les aspects liés aux systèmes alimentaires, notamment la consommation des productions locales, et l'accès des femmes et jeunes au foncier ainsi que leur participation à la gestion des ressources naturelles. Bien que les services techniques aient été impliqués à ces activités, le lead est

tenu par les partenaires de mise en œuvre dont les compétences des membres ont été renforcées sur les techniques de plaidoyer et le lobbying.

En termes d'activités, l'ONG GARKUA en collaboration avec les directions régionales de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement a organisé et animé une journée porte ouverte sur la technologie agroécologique du biodigesteur, dénommée « 72 heures de plaidoyer autour de biodigesteur ». Il s'agit d'une action de plaidoyer pour le déploiement de cette technologie placée sous le parrainage du Ministre d'Etat et des énergies renouvelables du Niger. Cet événement vise à développer davantage d'initiatives de plaidoyer pour faire découvrir aux autorités nationales, aux partenaires techniques et financiers, la technologie du biodigesteur modèle Faso-Bio-15 en vue d'actions pour sa mise à l'échelle dans les systèmes de production à travers la disponibilisation du compost.

c. Marqueur 3 : Les ministères en charge du développement rural au Niger (de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement) signent des décrets et/ou font adopter des lois et des lignes budgétaires pour le développement des filières porteuses et la protection des productions et producteur.trice.s loca.les.ux des zones d'intervention.

Des échanges, il ressort que la formalisation de la collaboration avec les services techniques est réalisée pour cibler des actions des institutions publiques mais ces actions restent cependant limitées. Cette situation s'explique par la dissolution des conseils communaux et la réduction du budget de l'État suite aux événements du 26 juillet 2023 survenus au Niger, d'où on note une absence de progrès au niveau ce marqueur.

❖ **Résultat 4**

En guise d'information, La Fédération des unions des groupements paysans du Niger (FUGPN-Mooriben) se distingue par son ancienneté et le caractère innovant de ses initiatives. Depuis plus d'une dizaine d'années, elle a mis en place un système de services intégrés (SSI) au bénéfice de ses membres. Leurs besoins sont ainsi pris en charge via différents dispositifs : boutique d'intrants, banque de céréales, animateurs et paysans relais, radio et cellule de communication, caisse mutuelle d'épargne et de crédit, ainsi que warrantage.

Quant au Réseau des Organisations des Pasteurs et Éleveurs du Niger (ROPEN-MAROOBE), c'est une plateforme nationale regroupant des associations et organisations dédiées à la défense des intérêts des éleveurs et pasteurs au Niger. Il a été fondé dans le but de renforcer la coordination et la coopération entre ces acteurs dans les secteurs de l'élevage et du pastoralisme, deux piliers essentiels de l'économie et du mode de vie traditionnel dans les zones rurales du pays.

Dans le cadre du programme DGD, ces deux structures devraient (i) sécuriser davantage la participation des femmes et des jeunes dans les structures, mettre en place une plateforme pour promouvoir la consommation du lait local, et influencer l'alliance sous régionale pour la promotion du lait local, (ii) sensibiliser les producteurs.trices notamment les jeunes et les femmes sur le respect du processus de la certification et la commercialisation des produits agro sylvo- pastoraux locaux certifiés et (iii) disponibiliser une plateforme digitalisée de cartographie des stocks de proximité, contribuer à l'élaboration de la stratégie nationale de stockage de la sécurité alimentaire et mener un travail d'influence pour la bonne gouvernance des stocks de proximité au Niger et dans la sous-région.

A mi-parcours de la mise en œuvre du programme, les progrès n'ont pas été réalisés du fait que les conventions de collaboration n'ont pas été signées à bonne date avec les structures faitières d'organisations paysannes (AgriFocus, ROPEN, FUGPN-Mooriben). Les premiers transferts de fonds n'ont été effectifs qu'en décembre 2024. Les activités devant être menées par Agriprofocus pour l'entrepreneuriat, ROPEN pour la promotion de la filière laitière et Moriben pour les stocks de proximités, connaissent donc un retard de mise en œuvre. C'est seulement en janvier 2025 que commenceront leurs activités.

❖ **Résultat 5**

Les marqueurs de progrès pour l'atteinte de ce résultat sont notamment *(i) l'élargissement du réseau partenarial dans le domaine de l'agriculture sensible au climat, de la promotion du lait local, du plaidoyer, de la lutte contre les inégalités et de la consolidation de la paix, (ii) la participation active des partenaires à la recherche action pour les innovations pour l'amélioration des techniques et des intrants de production agrosylvopastorale et (iii) l'influence sur la base d'évidences l'élaboration et/ou l'application des politiques nationales voire sous-régionales de systèmes alimentaires prenant en compte le genre, la protection sociale et la paix.*

A mi-parcours de la mise en œuvre du programme, plusieurs activités ont été mises en place afin de renforcer les compétences des équipes techniques de chaque partenaire ainsi que de leurs instances dirigeantes et cela, suite à un diagnostic des besoins en renforcement des capacités, réalisé en 2023. Ces actions ont combiné divers outils et approches de développement des capacités en tirant parti des opportunités existantes :

- **Formations** : Elles ont porté sur des thématiques clés que les structures doivent maîtriser pour la mise en œuvre du programme. Ainsi, des sessions ont été organisées sur les techniques de plaidoyer et de communication, le genre, la sensibilité aux conflits, la localisation, l'approche *Outcome Harvesting, Crisis Modifier*, ainsi que l'approche MMD/AVEC.
- **Missions de suivi terrain conjointes** : Ces missions réalisées favorisent une approche collaborative et facilitent la mise en réseau tout en permettant une compréhension commune des avancées et des défis, tant au niveau des activités spécifiques que du programme global, que de la transparence et la redevabilité envers les bénéficiaires.
- **Réunions de coordination mensuelles** : Elles constituent un espace d'échange sur les réalisations et les défis rencontrés. L'objectif est de mutualiser les expériences des différents partenaires afin d'optimiser les stratégies mises en place.
- **Mise en œuvre conjointe des activités** : Les équipes terrain de deux ou trois structures partenaires collaborent pour mener des actions communes dans les mêmes localités. Ce travail en synergie permet aux animateurs de structures différentes d'être au même niveau d'information sur la mise en œuvre des activités, de se renforcer mutuellement et de se relayer sur les prochaines étapes.
- **Soutien en matériel et ressources humaines** : Le programme finance 18 postes permanents et 25 postes partiels au sein des 7 structures impliquées dans la mise en œuvre. De plus, ces structures bénéficient d'équipements logistiques, de fournitures et de logiciels de travail, contribuant ainsi à l'amélioration de leur performance.

En somme, nous pouvons retenir que les activités réalisées avec les partenaires Garkua, Hed Tamat et Agir Plus ont connu une évolution conséquente, dépassant même l'objectif de toucher 1000 bénéficiaires. A Décembre 2024, 1238 personnes sont touchées soit 123,8% de l'objectif.

4.3.2.3. L'efficience du programme

L'efficience mesure la manière avec laquelle les ressources ont été utilisées pour produire les résultats.

De l'analyse documentaire, il ressort que le niveau d'utilisation des ressources financières dans la mise en œuvre du programme est de 60% pour les trois partenaires (AGIR PLUS, GARKUA et HEDTAMA) dont un montant total des réalisations de 924 952,97 Euro sur un budget total reçu de 1 536 645,29 Euro. Les partenaires locaux ont indiqué que le programme a connu un démarrage difficile en 2022 entraînant l'amorce effective des activités en 2023. A cela s'ajoute le bouleversement du contexte particulièrement difficile caractérisé par d'une part, des effets du changement politique intervenu au Niger en juillet 2023 à savoir la hausse des prix de certains produits de base liée à la réduction des échanges commerciaux avec les pays voisins, la suppression de l'aide internationale et les sanctions économiques, le durcissement des mesures d'accès dans certaines localités et de l'autre du sinistre engendré par les inondations durant la campagne agricole 2024. Cela a engendré un réajustement de certains coûts afin de pouvoir exécuter les activités prévues et à causer l'exécution tardive de certaines activités dont un réajustement du planning initial.

Cependant, il ressort que l'ensemble de la cible de 1.000 femmes et jeunes prévue être touchée dans l'objectif spécifique du programme l'ont été en fin 2024. En effet, 350 hommes adultes, 367 femmes adultes, 336 jeunes femmes et 550 jeunes hommes soit un total de 1603 personnes ont été touchées par les diverses réalisations du programme selon une approche de graduation.

En somme, ces niveaux d'exécution budgétaire et le nombre de bénéficiaires sont jugés satisfaisants pour cette appréciation à mi-parcours de mise en œuvre du programme synonyme d'un bon niveau d'absorption du programme. Le tableau suivant donne le niveau d'exécution des dépenses selon les partenaires locaux.

Tableau 28: Taux d'exécution financière par partenaire local

	BUDGET TOTAL	REALISATIONS	Taux d'Exécution
AGIR PLUS	755 660,99	428 128,26	56,66%
GARKUA	422 675,94	291 598,33	68,99%
HEDTAMAT	358 308,36	205 226,38	57,28%
Total	1 536 645,29	924 952,97	60%

4.3.2.4. L'impact du programme

L'analyse des effets et impacts du programme se fera notamment à travers la contribution du programme (i) au renforcement de la résilience des femmes et des jeunes face aux chocs récurrents, (ii) à la prise en compte effective de l'agroécologie dans les systèmes de production et (iii) au renforcement du leadership des femmes et des jeunes au seins des communautés.

❖ Renforcement de la résilience des femmes et des jeunes face aux chocs récurrents

Le renforcement de la résilience dans le cadre du programme est au profit des communautés affectées par les conflits et des ménages de déplacés. Il s'agit également de renforcer la résilience des communautés face aux effets négatifs du changement climatique.

Au cours de l'année **2023**, l'ONG **AGIR PLUS** a accompagné les bénéficiaires à la mise en place d'un dispositif de warrantage dans les communes de Mainé Soroa, Chétimari et Diffa. En tout, 236 personnes dont 92 femmes issues de 6 coopératives ont été accompagnées dans ce processus. Ils ont pu mobiliser **26 280 500F CFA** pour cette activité d'achat vente des céréales entièrement rembourser grâce au dynamisme et au professionnalisme des membres des OP. Cependant, l'implémentation de cette activité

ne s'est pas faite sans difficultés, la mobilité des agents collecteurs de céréales est restreinte compte tenu de la situation sécuritaire, à cela s'ajoutent les difficultés de décaissement au niveau des banques pour non disponibilité des fonds.

Au cours de l'année 2024, des activités de création d'emplois temporaires sous la forme de cash for work ont mobilisé 480 bénéficiaires dont 61 femmes adultes et 184 jeunes femmes. D'autres activités ont été réalisées avec le cofinancement du programme DGD et concernent notamment la création d'un complexe agricole intégré dont 100 femmes ont été identifiées pour sa mise en valeur. Les activités prévues sur la période restante du programme sur ce site sont l'élevage de volailles, de petits ruminants, la pisciculture, le maraîchage.

❖ **Effet et impact de la prise en compte de l'agroécologie**

L'agroécologie est une thématique transversale pris en compte par l'ensemble des partenaires du programme pour promouvoir les systèmes alimentaires durable dans une approche holistique d'association d'agroforesterie et d'élevage.

❖ **ANDD/GARKUA**

Plusieurs activités ont été mises en œuvre entrant dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la promotion des systèmes alimentaires durables, la protection de l'environnement et l'autonomisation des femmes et des jeunes et cela dans le respect des principes de l'agroécologie.

Au niveau de la récupération des terres dégradées pour l'amélioration de la production agricole, **25,44.4ha** ont été aménagés par la réalisation de trous zaï-améliorés et 49ha aménagés de demi-lunes. Le **surcreusement de mare de 2400m³**, a aussi été réalisé. Il faut rappeler que ces activités ont été réalisées à travers le dispositif CFW par les bénéficiaires eux-mêmes sur la base de 2000f CFA/bénéficiaire/jour de travail. En amont de la réalisation de ces ouvrages, des activités de renforcement des capacités ont été réalisées au profit des bénéficiaires sur la fertilisation du sol, l'importance du compost et son application et utilisation de la semence amélioré.

La réalisation **des biodigesteurs** dans la dynamique de production du compost pour la fertilisation des exploitations agricoles et la production d'énergie propre pour la cuisson entre en ligne droite avec les principes de l'agroécologie²⁷. D'autres activités ont été également réalisées telles que la distribution de semences pluviales, de compost pour améliorer la production dans une dynamique de transition agroécologique.

A mi-parcours de la mise en œuvre du programme, la prise en compte de l'agroécologie dans les activités est effective cependant, l'impact sur la production ne pourra être mesuré que sur la période restante du programme. En effet, la posture actuelle des bénéficiaires ayant implantés les techniques agroécologiques relève plutôt de l'assistanat et n'est pas de nature à les autonomiser. Le transfert de compétences pour la réalisation des activités CES/DRS a été effectué et il faudrait responsabiliser des paysans pour la production de semences paysannes et de plants pour la fixation des ouvrages antiérosifs. Exiger une part contributive des bénéficiaires dans le cadre du programme éviterait une posture attentiste des bénéficiaires.

❖ **ONG HED TAMAT**

Les activités mises en œuvre par l'ONG HED TAMAT sont en lien avec le foncier et le renforcement des groupements AVEC dans ses zones d'intervention.

• **Les activités en lien avec le foncier**

Au cours de l'année 2023, les activités ont consistées à la mise en place et à la redynamisation des commissions foncières dans les 3 régions de mises en œuvre du programme, Diffa, Zinder et Maradi. En tout, 1996 commissions foncières ont été mises en place dont 236 dans la région de Diffa, 55 à Zinder et 1705 à Maradi. La mise en place de ces commissions foncières entre dans le cadre général de la politique foncière rural du Niger²⁸ dont les objectifs principaux sont (i) la sécurisation foncière des acteurs ruraux, (ii) l'organisation du monde rural, (iii) la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et (iv) la contribution à l'aménagement du territoire, notamment par le Schéma d'Aménagement Foncier (SAF). Et c'est dans cette dynamique de contribution à l'atteinte de ces objectifs que les politiques rurales ont été

²⁷ Les principes de l'agroécologie selon la FAO : <https://www.fao.org/agroecology/overview/10-elements/fr/>

²⁸ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/ner208998.pdf>

mises en place regroupant des autorités administratives, communales et coutumiers pour veiller à l'application des dispositions du code sur les questions foncières. Et pour se faire, leurs compétences ont été renforcées pour plus de dynamisme comme le témoigne l'effet corroboré en 2024. « *En février 2024, l'ONG HED TAMAT a organisé le renforcement de capacités sur les dispositions du code rural et la gestion non violente des conflits des acteurs investis de la police rurale (Gouverneur, Préfets ou SG, les maires, les STD, chefs coutumiers) de 6 communes de régions de Diffa, Zinder et Maradi (N'Gourtî, Mainé, Dakoussa, Matameye, Bermo et Gadabedji)* ».

Ces activités de mise en place des commissions foncières entre en ligne droite avec la promotion de l'agroécologie qui nécessite un accès sécurisé au foncier, une meilleure synergie d'action entre les acteurs du monde rural pour une production durable.

- **Les activités de mise en place et de renforcement des AVEC**

Les activités ont consisté notamment à (i) la sensibilisation des communautés notamment des jeunes et des femmes sur l'intérêt et l'importance AVEC et (ii) à l'appui à leur mise en place par les agents villageois. Au cours de l'année 2023, la sensibilisation a touché 415 personnes dont 412 femmes de la commune rurale de N'Gourtî (Metimé 1, Metimé 2, Yogo et N'Gourtî ville). En 2024, les activités se sont intensifiées avec l'identification et le renforcement des capacités des agents villageois pour le suivi et l'encadrement des groupements dans les 6 communes d'intervention. Le bilan à mi-parcours fait état de 55 agents villageois (22 hommes et 33 femmes) identifiés dont les compétences ont été renforcées pour l'accompagnement des AVEC ; parmi lesquels, 18 personnes ont été rencontrées lors des enquêtes et ont toutes attesté que ces actions de renforcement des capacités ont été très utiles. En effet, dans les six communes d'intervention, ces acteurs ont pu accompagner 107 AVEC mises en place et jugées bien fonctionnelles avec un total de 3 034 membres dont 2 948 femmes et 86 jeunes.

❖ ONG AGIR PLUS

L'ONG AGIR Plus a accompagné des bénéficiaires à la réalisation d'activités CES/DRS à travers le dispositif cash for Work dans les régions de Diffa et Maradi. Cela a consisté à la lutte contre la désertification et l'érosion éolienne par la fixation des dunes de sable avec des espèces forestières endogènes. Il s'est agi de (i) la fixation biologique basée sur d'*Euphorbia balsamifera*, (ii) la fixation mécanique basée sur du rachis de palmier de doum et (iii) la fixation mécanique basée sur *Leptadenia pyrotechnica*. Ces activités ont mobilisé 480 personnes dont 207 femmes et ont permis de fixer 96ha de dune dont 48 dans la région de Diffa et 48 dans la région de Maradi.

Ce qu'il faut retenir de l'activité de fixation des dunes, est que le savoir-faire existe et qu'elle était pratiquée par les populations avec l'appui technique et financier d'autres ONG ayant mis fin à leurs interventions dans les régions concernées. Dans le cadre de ce programme financé par la DGD, les activités CFW ont intégrées la fixation des dunes sur recommandation des bénéficiaires et c'est le constat fait lors de la corroboration des effets en 2024.

« *De façon directe, la vision d'Agir plus était de créer à la population des activités temporaires sous forme de cash for Works, leur permettant de générer des petits revenus. Cependant de façon indirect la mise en œuvre de l'activité à inciter la population à se remémorer de cette pratique et à se mobiliser et s'investir pleinement pour mise en œuvre de l'activité. Ainsi Agir plus à contribuer à travers des séances d'encadrement et de suivi* ».

Le constat est que le savoir-faire existe pour cette stratégique de lutte contre le changement climatique mais les bénéficiaires ont toujours besoins d'appui pour la mise en œuvre. Il faudrait renforcer la capacité des bénéficiaires sur la production de pépinières d'espèces devant permettre de faire face aux besoins de plants pour le reboisement, et cela dans un dynamique de valorisation et de pérennisation des acquis.

4.3.2.5. La durabilité du projet

Le programme a permis aux différentes coopératives bénéficiaires à travers l'approche AVEC, d'avoir un très bon niveau d'organisation marqué par la régularité des réunions et du paiement des cotisations et le développement d'esprit de groupe. Cela démontre la réalisation d'un changement durable devant favoriser le maintien des activités de groupe.

La mise en place des Banques Aliments Bétails pour soutenir l'alimentation des animaux surtout en zone pastorale et l'introduction de la technique d'irrigation à base du gaz butane pour réduire les coûts de l'exhaure de l'eau sont également des facteurs de durabilité.

La grande motivation et le bon niveau d'appropriation du programme se traduisant par la prise en charge des fonds de roulement à savoir l'arrosage régulier des cultures, les opérations de traitement et d'entretien des cultures, l'abreuvement et l'alimentation des animaux par des femmes et jeunes bénéficiaires ayant eu l'appui en intrants et petits matériels et l'appui pour disposer des terres de production propres, peuvent garantir une certaine continuité des activités mises en place dans le cadre du programme.

La participation des agents des services techniques à travers la signature de convention dans la mise en œuvre du programme et leur engagement à toujours encadrer les bénéficiaires constituent également un facteur de la durabilité du programme.

Le programme a contribué à améliorer le savoir et savoir-faire des bénéficiaires. Ainsi, des bénéficiaires utilisent entre autres, le compost issu des biodigesteurs pour la fertilisation des espaces de production. Cela a permis d'insuffler une nouvelle dynamique de travail au sein des coopératives et laisse penser que les bénéficiaires vont élargir leurs efforts pour poursuivre les activités.

La valorisation du savoir-faire endogène notamment la fixation des dunes est un facteur d'appropriation synonyme de durabilité des actions de lutte contre le changement climatique.

L'amélioration du niveau de revenus observée chez des bénéficiaires est un facteur qui va les galvaniser à poursuivre les activités.

Enfin, du côté des partenaires de mise en œuvre, il serait judicieux d'envisager l'élaboration d'une stratégie de sortie en vue d'identifier des actions pertinentes à même d'insuffler une bonne poursuite des actions après le programme pour une meilleure pérennisation des actions du programme sur le terrain.

4.3.2.6. La réactivité et adaptabilité : niveau de résilience de l'intervention

Même si le programme possède un cadre d'activités bien défini, il n'en demeure pas moins que dans la mise en œuvre des marges de manœuvre existent par exemple le changement de commune d'intervention a pu se faire. De même il n'est pas exclu que dans le montant d'un million de Francs CFA, des subventions prévues pour les entreprises soit réaménagé en fonction de la réalité du terrain.

La réactivité et l'adaptabilité est également du contexte politique et économique et sécuritaire depuis 2023 (changement des autorités, sanctions économiques, inaccessibilité de zones sur Diffa) et la résilience aux chocs climatiques notamment les inondations qu'a connu le Niger en 2024 et ayant causé la mort de 396 personnes.

4.3.2.6.1. La réactivité face au contexte socio politique et à la crise sécuritaire

L'insécurité civile continue d'engendrer des pertes substantielles des moyens d'existences comme les terres de production, l'inaccessibilité aux pâturages et le vol des animaux dans les régions de Tillabéri et Diffa, Nord Tahoua, Sud Maradi et plus récemment dans la région de Dosso. En juin 2024, on dénombre 507 438 personnes déplacées internes au niveau national contre 403.974 en 2023, 376 809 en 2022 et 264 257 en septembre 2021 pour fait d'insécurité civile selon les résultats du cadre harmonisé de novembre 2024. Les affrontements armés entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les GANE, la présence d'engins explosifs improvisés (EEI), la criminalité opportuniste contre les civils y compris les staffs des ONG et leurs biens, rendent les mouvements des organisations coopération internationale plus dangereux et augmentent les coûts des opérations. Les zones d'intervention du programme les plus concernées par ces conflits armés sont les deux communes de la région de Diffa à savoir Mainé Soroa et N'Gourtî.

Suite à une ordonnance signée le 4 avril 2024, les élus locaux dans les municipalités du Niger ont été dissous et remplacés par des administrateurs délégués (AD) qui sont en majorité des officiers militaires. Leurs missions diffèrent de celles des conseils communaux et entraînent non seulement une reprise des activités d'information/sensibilisation sur le contenu du programme, mais aussi une approche différente

de communication et de comportement pour amoindrir le risque de se voir rejeter. Dans le département de Bermo, le préfet a institué un cadre de rencontre trimestrielle dans un objectif de redevabilité envers les autorités des communes de Bermo et Gadabedji auquel Oxfam et ses partenaires AGIR PLUS et HED-TAMAT participent.

Les autorités ont également pris des mesures restrictives par rapport à l'accès dans certaines localités du pays par les acteurs humanitaires et de développement (ONG). L'accès concerne les centres urbains et les chefs-lieux des communes pour les partenaires qui ont du personnel sur place. En dehors des zones urbaines, une escorte militaire obligatoire est imposée aux organisations coopération internationale. Or, Oxfam n'autorise pas la proximité des armes à feu ce qui oblige à trouver des approches adaptatives pour se rendre dans les zones d'intervention de nos projets/programmes.

Dans ce contexte, Oxfam et ses partenaires sont contraints de respecter les mesures prises par les autorités en cas de déplacement dans les zones d'intervention. Ainsi :

- ✓ dans la **région de Maradi** notamment dans le département de Berno, les missions d'Oxfam et de ses partenaires se déroulent normalement tout en informant à l'avance les autorités locales et en impliquant comme d'habitude les services techniques dans la conduite des activités.
- ✓ dans la **région Zinder**, il est exigé par le gouvernorat le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation constitué du chronogramme et de l'ordre de mission. Toutes les demandes ont jusqu'ici été acceptées mais un délai d'attente de deux ou trois jours après le dépôt de la demande est toujours observé.
- ✓ dans la **région de Diffa**, pour se rendre dans le département de Maine Soroa il est exigé de partager les tdrs et la planification avec la préfecture pour avoir son accord, informer l'administration déléguée de la commune, se faire accompagner d'un agent de service technique départemental ou de la commune concernée une fois sur place. Le déplacement des travailleurs humanitaires se fait par les bus de transport en commun, ou des véhicules de location ou des services étatiques concernés. Concernant le département de N'Gourtî non concerné par l'état d'urgence, les ONG effectuent les déplacements en impliquant pleinement les services techniques et utilisent leurs moyens de transport.

Pour les déplacements dans n'importe quelle région à partir de Niamey il est formellement interdit de se déplacer à bord des véhicules des ONG sans escorte militaire. Ainsi, pour aller dans nos trois régions d'intervention cela se fait par avion.

Il est vrai que des décisions ont été prises concernant le déplacement des ONG au Niger que les partenaires du programme sont tenues de respectées. Les partenaires de Oxfam se sont adaptés pour la poursuite des activités dans le respect des principes humanitaires : (i) neutralité, (ii) impartialité, (iii) Humanité et (iv) indépendance. C'est d'ailleurs dans le respect de ces principes que l'escorte militaire a été proscrite de la stratégie de déplacement des ONG dans leurs zones d'intervention.

4.3.2.6.2. La réactivité face aux chocs climatiques « inondations »

L'année 2024 a été marquée par les extrêmes de plusieurs phénomènes climatiques notamment des inondations dévastatrices, des poches de sécheresse et le retard et fin précoce des pluies. Selon le Bilan des inondations fait par OCHA Niger au 16 octobre 2024, les intempéries ont touché 1 438 627 personnes (195 697 ménages) et provoqué environ 400 décès à travers le pays. Les dégâts qui ont touché l'ensemble des huit régions du pays, incluent également l'effondrement de 152 232 maisons, la destruction de 2 477 salles de classes et la perte de 25 728 têtes de bétail. Les zones d'intervention du programme DGD-DEV, notamment les régions de Maradi et de Zinder, se placent respectivement deuxième et troisième parmi les plus touchées du pays.

Dans un élan de solidarité aux victimes de ces catastrophes climatiques, Oxfam au Niger a rejoint les autres acteurs humanitaires et s'est doté d'un plan national de réponse aux inondations permettant d'apporter sa contribution à l'effort du Gouvernement Nigérien dans sa stratégie de réponse au niveau

pays. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de réponse, un soutien a été apporté à la population de la commune de Dakoussa. Cela a consisté à conduire trois opérations de distribution mensuelle du cash à usage multiple, constituées à travers le Programme DGD 2022-2026 par l'activation de Crisis Modifier et de l'appui du financement de la coalition humanitaire (CHAF) à travers le Projet A-07558 qui vient en cofinancement. Toutes ces opérations de distribution du cash transfert dans la commune de Dakoussa ont été menées en collaboration avec le partenaire ONG ANDD-GARKUA.

4.3.2.7. La prise en compte du leadership des femmes et des jeunes

L'intégration de la dimension genre est l'essence même du programme. C'est aussi un processus continu qui nécessite un engagement à long terme. La prise en compte du genre notamment du leadership des femmes et des jeunes est observable auprès des partenaires et des activités mises en œuvre

- **ONG HED TAMAT**

En 2023, l'ONG a réalisé une activité de sensibilisation des communautés sur l'intérêt et l'importance AVEC et Identifications des compétences locales "Agent Villageois pour l'encadrement de proximité des AVEC. Cette sensibilisation a touché les membres de seize (16) groupements féminins répartis dans cinq (5) sites/villages de la commune rurale de N'Gourtî (Metimé 1, Metimé 2, Yogo et N'Gourtî ville). En guise d'informations, ces groupements ont été mis en place dans le cadre du projet de co-financement (RECO SOC) et ayant bénéficiés de plusieurs renforcements de capacité (vie association, gestion des AGR, leadership, communication, etc.).

En 2024, toujours dans la dynamique de la prise en compte efficace du genre dans le programme, les activités d'accompagnement des AVEC se sont poursuivies et même qu'un atelier de renforcement des capacités des partenaires a été tenu sur le genre et la sensibilité aux conflits.

Jadis, les femmes membres des groupements AVEC étaient toujours dans une posture attentiste de financement extérieur de leurs AGR mais aujourd'hui suite à l'intervention du programme, les femmes s'organisent mieux pour autofinancer leurs AGR, ce qui leur permet de soutenir leurs ménages.

Dans le processus du renforcement du leadership des femmes et des jeunes, l'ONG a également mis à la disposition de 6 groupements un fonds de roulement de 300 000 F CFA par groupement soit 1 800 000 F CFA. Cela a contribué aux membres de ces groupements de prendre conscience de l'importance de s'organiser et de prendre des initiatives de financer leurs AGR (achat réfrigérateurs, embouche ovine, etc.) avec leurs propres cotisations.²⁹

Il faut noter que le choix de la mise en œuvre des AVEC, microfinances informelles villages pour la réalisation des activités génératrices de revenus est majoritairement dominées par les femmes et les jeunes et contribue à renforcer efficacement le leadership des femmes et à les rendre indépendantes.

- **ANDD/GARKUA**

Les femmes ont été ciblées notamment dans les activités de reconstitution/redistribution des petits ruminants et représentent 76% des bénéficiaires. La réalisation des activités au cours des 2 années de mise en œuvre, a tenu donc compte de la prise en compte du genre et cela est observable notamment au niveau des activités de cash for work où 76% soit 201 bénéficiaires/266 sont des femmes. Sur la base cette proportion, les recettes générées par les femmes sont estimées à 7 884 240F CFA soit un revenu moyen de 39 225F CFA/femmes, revenu non négligeable dans la contribution aux dépenses des ménages. Et c'est d'ailleurs le témoignage de Mme **Abou Manzo** âgé de 36 ans, habitante du village d'Ounwalla commune de Matamaye qui dit :

« Je suis bénéficiaire qui ait participé aux travaux et j'ai bénéficié d'une somme de 39 000 FCFA. Cette somme m'a permis de payer des ivres à hauteur de 25 000F pour l'alimentation de la famille et le reste soit **14 000 F** pour subvenir à mes besoins personnels et aux imprévus de mon foyer ».

Notons aussi que dans certains villages de la zone d'intervention de l'ONG ANDD/GARKUA tel que Kaouri, les femmes n'avaient pas accès au foncier mais grâce à l'intervention du programme, 29 femmes ont

²⁹ Voir effet corroboré après de l'ONG HED TAMAT en décembre 2023

bénéficié d'au moins 0,3 ha de terres de leurs époux la pratique du maraîchage, une activité importante contribuant à la souveraineté alimentaire des ménages et à la génération de revenus. Ce changement de paradigme de la part des maris est la résultante de plusieurs activités réalisées dans la cadre du programme dont (i) plaidoyer à travers plusieurs sessions d'échanges, auprès des hommes, des autorités coutumières locales du village de kaouri en septembre 2023 sur l'accès au foncier des femmes et (ii) le renforcement des capacités des femmes en intrants et matériels agro-sylvo-pastoraux.

Ces acquis sur le foncier en faveur des femmes doivent être consolidés à travers les activités de plaidoyer sur la période restante du projet surtout que les résultats de l'agroécologie s'observent sur le long terme. Bien que les hommes soient favorables à octroyer des terres à leurs épouses, il est surtout nécessaire qu'elles y restent définitivement et même accompagnées par les époux à l'adoption de l'agroécologie dans les systèmes de production à travers la disponibilisation de bio-intrant notamment du compost.

• ONG AGIR PLUS

La structure a également mis en œuvre des activités CFW dans les régions de Diffa et Maradi où environ 50% des bénéficiaires sont des femmes. Elles ont été impliquées aux activités d'intérêt commun au même titre que les hommes dans la réalisation des ouvrages CES/DRS. Il s'agit d'emploi temporaire qui génèrent des revenus complémentaires à celle de la production-vente des produits agro-sylvo-pastoraux. Notons que la prise en compte du genre met un focus sur les femmes et les jeunes femmes mais aussi associe des hommes dans un dynamique de sensibilisation et de prise de conscience. C'est d'ailleurs le cas des écoles des maris et futurs maris (EDM & EDFM) regroupant des hommes sensibilisés sur la santé de la reproduction d'une manière générale mais également sur des thématiques telles que le leadership, l'entrepreneuriat, la recherche de financement, etc.

Les EDM & EDFM peuvent contribuer davantage à renforcer le leadership des femmes et des jeunes, réduire significativement les disparités entre hommes et femmes pour vu que le programme de formation et de sensibilisation soit revu en prenant en compte les thématiques de l'accès sécurisé du foncier aux femmes et aux jeunes.

4.3.2.8. Prise en compte de l'agroécologie dans le programme

L'agroécologie est une thématique transversale environnementale prise en compte par les 3 partenaires dans leurs zones d'intervention. Les activités mises en œuvre ont contribué à (i) renforcer la résilience des populations bénéficiaires face aux effets néfastes des changements climatiques, (ii) créer des activités génératrices de revenu et (iii) améliorer la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires.

- ✓ La réalisation d'activités CES/DRS (demi-lunes, Zaï amélioré, fixation des dunes de sables, etc.,
- ✓ La réalisation de biodigesteurs pour assurer l'autonomie et la sécurité alimentaire et énergétique et la création d'emplois et de revenus verts pour les femmes et les jeunes.
- ✓ La distribution de kits ruminants pour alimenter en biodigesteurs en bouses de vaches.
- ✓ Mise en place de jardins de case avec l'intégration agriculture-élevage-pisciculture et mini fermes intégrées afin de valoriser les différents sous-produits qui en sont issus comme le compost pour la production maraîchère et l'effluent pour la fabrication des aliments pour les poissons et la volaille.
- ✓ Plusieurs formations et équipements des jeunes en techniques de confection des foyers à biogaz.
- ✓ Formation/Orientation en techniques agro-sylvo-pastorale améliorées (culture pluviale)
- ✓ Formation/Orientation en techniques de Maraîchage
- ✓ Mise en place d'une structure locale de plaidoyer au niveau des communes de Matamèye et de Dakoussa, pour une prise en compte de la dimension climat dans les actions prévues par les municipalités mais aussi engager et mobiliser les jeunes dans l'accompagnement des mairies pour la sauvegarde et protection de l'environnement,
- ✓ Les activités de plaidoyer.

4.3.3. Stratégie partenariale d’Oxfam

La stratégie partenariale d’Oxfam adoptée au Niger est une la nouvelle stratégie qui prône un partenariat stratégique visant systématiquement l’autonomisation du partenaire de manière évolutive dans une optique de renforcement de ses capacités sociales, institutionnelles et opérationnelles. Ce processus connaît 3 partenaires directs de mises en œuvre à savoir les ONGs ANDD/GARKUA, HED TAMAT et AGIR PLUS intervenant dans des chaînes de valeur agrosylvopastorales des régions de Diffa, Maradi et Zinder et trois partenaires indirects associés.

ONG ANDD/GARKUA : Elle met en œuvre des activités liées au développement des chaînes de valeur, le renforcement de la résilience, la promotion du leadership des femmes et des jeunes et l’accompagnement des paysan.ne.s et leurs structures dans le travail de plaidoyer. Sa zone d’intervention est la région de **Zinder**.

HED TAMAT : Dans le cadre du projet HED TEMAT a travaillé sur la cohésion sociale et la gestion pacifique des conflits. Elle a encadré l’élaboration, la signature et la diffusion des conventions sociales avec la participation des femmes et des jeunes.

ONG AGIR PLUS : Elle met en œuvre dans les régions de **Diffa et Maradi** des activités liées au développement des chaînes de valeur, le renforcement de la résilience, la promotion du leadership des femmes et des jeunes et l’accompagnement des paysan.ne.s et leurs structures sur le plaidoyer. Elle met en œuvre d’activités **de créations d’emplois temporaires sous forme de CFW/CFL** dans le domaine de la récupération des terres et de lutte contre les effets du changement climatique.

ROOPEN et FUGPN-Mooriben sont des partenaires indirects associés au programme pour opérationnaliser le réseau de commercialisation numérique des acteurs de la filière lait dans les zones d’intervention du programme, (ii) disponibiliser la plateforme numérique sur l’états des stocks de proximité des produits agro sylvo- pastoraux locaux (intrants et extrants), (iii) et de sensibiliser les acteurs sur les avantages de la certification des produits.

Il faut noter que les domaines d’intervention des partenaires du programme sont complémentaires et un atout dans l’atteinte de l’outcome. Le retard de la signature des conventions avec **AgriFocus, ROPEN et FUGPN-Mooriben** a affecté certes la mise en œuvre de leurs contributions au programme mais pourra être rattrapé sur la période restante du programme. Il faudra cependant que AgriFocus, positionné sur l’accompagnement à l’entrepreneuriat agricole intensifie ses activités au cours de l’année 2025 afin d’impulser ou renforcer la dynamique entrepreneuriale surtout auprès des bénéficiaires intervenant dans le warrantage, les BAB, la production du compost issu des biodigesteurs, etc.

4.3.4. Stratégies d’OXFAM et des partenaires pour transformer les relations de pouvoir

Au Niger, le programme vise à améliorer la situation économique des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales durables et équitables à travers l’accès sécurisé aux facteurs de production et la réclamation de leurs droits dans un contexte structurellement fragile et cela à travers 4 voies de changements³⁰ (**relations avec les partenaires, collaborations avec d’autres ONG**). L’analyse de la stratégie de Oxfam et ses partenaires est faite à travers l’outil PESTEL dans une complémentarité avec les voies de changements retenues pour transformer les relations pouvoir.

Politique : Il s’agit notamment de la collaboration entre Oxfam, les partenaires de mise en œuvre dans le processus de mise en œuvre du programme (ciblage des bénéficiaires, suivi, action de redevabilité, etc). L’aspect positif de l’implication des autorités administratives dans cette démarche de la mise en œuvre

³⁰ VC1 : Les femmes et jeunes producteurs.trices renforcent leur résilience aux chocs récurrents. VC2 : Les femmes et les jeunes renforcent leur leadership communautaire dans la gestion concertée des ressources et pour la promotion de la cohésion sociale. VC3 : Les femmes et les jeunes participent activement au développement des chaînes de valeur agrosylvopastorales locales (dont le lait et PFNL) durables et équitables. VC4 : Les femmes et les jeunes producteurs.trices influencent les politiques publiques en faveur d’un système agricole durable, de la promotion de l’entrepreneuriat agricole et de l’accès équitable aux ressources productives.

des activités est que cela facilite le plaidoyer en faveur du leadership des femmes et des jeunes et contribue à la mise à l'échelle des technologies telles que les biodigesteurs réalisés dans le cadre du programme. Et dans la dynamique d'amélioration des relations de pouvoir, Oxfam et ses partenaires ont appuyé chacune des 6 communes d'intervention à se doter **d'un plan de plaidoyer communal** qui reprend les grandes priorités en termes de changement profond pour l'intérêt des femmes et des jeunes. Suite aux inondations dévastatrices au cours de l'année 2024 ayant occasionné des victimes, un plan national de réponse aux catastrophes a été élaboré et Oxfam Niger a apporté son soutien au gouvernement Nigérien à travers 3 opérations de distribution mensuelle du cash à usage multiple dans la région de Zinder.

Economique : Notons que les activités CFW, l'appui pour la réalisation des AGR notamment la dotation en ruminants et petits matériels pour la production, le warrantage, l'appui des AVEC sont entre autres des activités mises en œuvre au profit des bénéficiaires en lien avec le VC4 qui ont contribué à améliorer la posture des femmes et des jeunes dans les communes.

Socio-culturel : l'un des changements les plus significatifs du programme est l'octroi du foncier aux 29 femmes du village de Kaouri dans la commune de Matameye, ont pour la première fois pu produire des cultures maraîchères sur leurs propres lopins de terre, concédé par leurs époux. L'effet corroboré en 2024 dans le village de Kaouri révèle qu'avant 2024, les hommes n'attribuaient pas de lopins de terres à leurs épouses mais grâce au programme, l'accès des femmes au foncier est une réalité. Cette initiative doit être mise à l'échelle dans toutes les 6 communes d'intervention par la sensibilisation des hommes notamment à travers les EDM & EDFM).

Bien que ce changement soit significatif, retenons que l'accès des jeunes et des femmes reste toujours un défi non seulement au Niger mais dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest dont le Burkina Faso et le Mali et les activités de plaidoyer doivent se poursuivre sur la période restante du programme et si possible dans le cadre d'un programme futur.

Technologique : l'innovation phare adoptée dans le cadre du programme est la réalisation des **biodigesteurs au nombre 20** pour la production d'énergie propre et de compost pour la fertilisation des sols. Il a d'ailleurs été initié une journée porte ouverte sur la technologie agroécologique du biodigesteur, dénommée « 72 heures de plaidoyer autour de biodigesteur » pour le partage des acquis et favoriser la mise à l'échelle au niveau territorial.

Ecologique : Il s'agit notamment de la prise en compte de l'agroécologie dans le programme qui s'est illustrée par l'accompagnement des bénéficiaires à la réalisation des activités CES/DRS, l'utilisation du compost issu des biodigesteurs, les activités **de fixation biologique basée sur l'Euphorbia balsamifera, sur le rachis de palmier de doum et la fixation mécanique basée sur Leptadenia pyrotechnica**. Retenons à ce niveau que le programme s'est appuyé sur le savoir et savoir-faire endogène des bénéficiaires en la matière. Les femmes et les jeunes ont fortement été impliqués dans ces activités de lutte contre le changement climatique.

Legal : Notons qu'à l'entame du programme, **plusieurs conventions** ont été signées entre les partenaires de mise en œuvre et les services techniques départementaux, ce qui a facilité la mobilisation de leur expertise technique en termes d'accompagnement rapproché, de formations et de suivi/supervision dans la mise en œuvre des activités.

En 2024, HED Tamat a réalisé un diagnostic approfondi dans les 3 régions qui a révélé l'existence de 47 Commissions Foncières au niveau de 56 villages d'intervention. C'est suite à cela que les actions d'accompagnement ont été définies dont l'information et la formation des acteurs sur les textes du code rural, le renforcement des COFOB et COFOCOM en matériels de travail et l'accompagnement rapproché dans la tenue des réunions inclusives et la délivrance des actes fonciers. C'est une activité entre dans le cadre général de la politique foncière rural du Niger. Des polices rurales existantes regroupant des autorités administratives, communales et coutumiers ont également bénéficié d'un renforcement des

capacités avec l'appui des services techniques pour veiller à l'application des dispositions du code sur les questions foncières.

A l'occasion des focus groups ayant concerné les groupements dont les compétences ont été renforcées sur le micro-crédit, la réponse donnée par les membres sur **les changements significatifs** qui ont lieu dans leurs familles est « **une meilleure écoute, une plus grande considération que les femmes particulièrement obtiennent de leurs maris** ».

En somme, Oxfam et ses partenaires ont réussi à mettre en place des activités de relèvement des revenus à travers les activités cash for work mais également à travers les différents appuis. Les femmes et les jeunes ont vu leur place évoluer au sein de leur foyer et de la société. L'autre stratégie a consisté à faire des plaidoyers et des sensibilisations pour obtenir une meilleure implication des femmes dans la réalisation des activités du programme. Dans plusieurs localités il a été obtenu une concession des terres de culture au profit des femmes. Les bénéficiaires eux-mêmes affirment que les places des femmes et des jeunes ont connu des changements dans la société.

A la question « **Pensez-vous que la place de la femme a connu un changement dans la société avec la mise en œuvre du Programme ?** », il ressort que 96% des personnes enquêtées dont 67% de femmes affirment que la place de la femme a effectivement changé grâce à l'intervention du programme. Sur les 2 régions ayant répondu à cette question, le changement de la posture de la femme est plus observable dans la région de Zinder avec 58% qui affirment une évolution contre 39% dans la région de Maradi.

Tableau 29: Evolution de la place de la femme dans la société au Niger

Localité		Modalité de réponse "Femmes"		Modalité de réponse "Hommes"		Total
Région	Commune	Oui	Non	Oui	Non	
Maradi	Bermo	15%	3%	3%	0%	21%
	Gadabéji	11%	0%	11%	0%	21%
Zinder	Dakoussa	20%	0%	9%	0%	29%
	Matameye	22%	0%	7%	0%	29%
Total		67%	3%	30%	0%	100%

A la question « **Pensez-vous que la place de la jeunesse a connu un changement dans la société avec la mise en œuvre du Programme ?** » il ressort à peu près les mêmes tendances à savoir que 97% des personnes enquêtées dont 68% de femmes affirment que la place de la jeunesse a changé grâce au programme. Et cela est également observable dans la région de Zinder avec 55% de personnes qui affirment l'évolution de la place de la jeunesse contre 41% dans la région de Maradi.

Tableau 30: Evolution de la place des jeunes dans la société au Niger

Localité		Modalité de réponse "Femmes"		Modalité de réponse "Hommes"		Total
Région	Commune	Oui	Non	Oui	Non	
Maradi	Bermo	18%	3%	3%	0%	24%
	Gadabéji	10%	0%	11%	0%	21%
Zinder	Dakoussa	19%	0%	9%	0%	28%
	Matameye	21%	0%	6%	0%	28%
Total		68%	3%	29%	0%	100%

4.3.5. Stratégies de plaidoyer et d'influence employées par Oxfam et les partenaires

Les équipes du programme ont su développer des stratégies d'influence pour obtenir partout une bonne collaboration avec les autorités administratives et coutumières. Cela a permis une rapide mobilisation des communautés et un engagement impressionnant de leur part. Ces stratégies d'Oxfam et ses partenaires se reposent sur les piliers suivants :

1. Communication claire et transparente : Établissement d'une communication ouverte et honnête avec toutes les parties prenantes. Partager régulièrement des mises à jour sur l'avancement du projet, les défis rencontrés et les succès obtenus a été une des clés de succès de la relation de partenariat avec les autorités.
2. Écoute active : la prise en compte des préoccupations et les suggestions des parties prenantes.
3. Création de relations de confiance : La construction des relations solides avec chaque partie prenante en étant fiable et en tenant ses promesses.
4. Utilisation de données et de preuves : Présenter régulièrement des données et des résultats tangibles pour soutenir les arguments en faveur du projet à permis de convaincre les sceptiques.
5. Adaptation aux différentes parties prenantes : Reconnaître que chaque partie prenante a des intérêts et des motivations différents. Cela a permis d'adapter le message et les approches en fonction des spécificités.
6. Participation et co-création : Impliquer les parties prenantes dans le processus de décision et de mise en œuvre. La co-création notamment avec les partenaires du projet a favorisé un sentiment d'appropriation et d'engagement.
7. Gestion des conflits : Aborder rapidement et efficacement les conflits ou les désaccords qui peuvent survenir. Une gestion proactive des conflits a pu prévenir les tensions et maintenir un environnement de collaboration.
8. Formation et sensibilisation : Offrir des formations ou des ateliers pour informer les parties prenantes sur les enjeux du projet et les compétences nécessaires. Cela a renforcé leur engagement et leur capacité à soutenir le projet.

La méthodologie appliquée lors de l'identification des bénéficiaires pour la mise en place des différents appuis, les sessions de recyclage/formation ont été faites de façon participative appuyer des exercices pratiques. La participation des autorités lors de mission de supervision et d'évènement national sont des cadres de plaidoyer et de visibilité autour des activités. **Les 72h du plaidoyer réalisé autour du biodigesteurs** visent notamment à faire découvrir la technologie aux autorités nationales mais aussi au partenaires techniques et financiers pour une mise à l'échelle.

Au-delà de ces activités auxquelles participent les services techniques, **des plans de plaidoyers communaux** ont été élaborés au profit des 6 communes d'intervention et prenant en compte des aspirations des femmes et des jeunes et le développement inclusif des filières agrosylvopastorales.

Ces plans communaux se révèle être adapté pour le plaidoyer non seulement auprès des administrateurs délégués mais également pour toute organisations intervenant dans le domaine prioritaire des filières agrosylvopastorales.

4.3.6. Difficultés rencontrées

La rareté des espèces **Euphorbia balsamifera**, **rachis de palmier de doum** et **Leptadenia pyrotechnica** a été un facteur limitant dans la stratégie de fixation des dunes d'autant plus que des pépinières n'ont pas installées.

La crise sécuritaire ayant affecté les activités de collecte de céréales pour le warrantage, en effet la mobilité des agents collecteurs de céréales a été restreinte au cours de cette période de mise en œuvre du programme, à cela s'ajoutent les difficultés de décaissement au niveau des banques pour non disponibilité des fonds.

La signature tardive des conventions avec **ROOPEN et FUGPN-Mooriben** a occasionné un retard de leurs intervention terrain dans la mise en œuvre du programme

Les autorités ont également pris des mesures restrictives par rapport à l'accès dans certaines localités du pays par les acteurs humanitaires et de développement (ONG). L'accès concerne les centres urbains et les chefs-lieux des communes pour les partenaires qui ont du personnel sur place.

Une escorte militaire obligatoire est imposée aux organisations coopération internationale. Dans le respect des principes humanitaires, Oxfam n'autorise pas la proximité des armes à feu, ce qui oblige à trouver des approches adaptatives pour se rendre dans les zones d'intervention de programme.

4.3.7. Conclusion

Le Programme Oxfam DGD Niger, est plus récent que ceux du Burkina Faso et du Mali. Il a connu depuis son démarrage des retards et des obstacles multiples. Cependant il connaît une accélération dans sa mise en œuvre qui a permis la performance de toucher 1603 personnes dont 367 femmes adultes, 336 jeunes femmes et 550 jeunes hommes. A mi-parcours, le programme a atteint 1280 personnes ciblées soit 367 femmes adultes, 336 jeunes femmes et 550 jeunes hommes. Cela représente **128% de sa cible initiale 1000 femmes et jeunes** visés dans la cadre du projet.

Les actions sur le terrain se mènent à la grande satisfaction des bénéficiaires et des autorités impliquées. Les volets banques céréaliers, mini laiterie et entreprenariat sont au stade de démarrage et viendront compléter les composantes déjà mises en œuvre.

Le Programme gagnerait à faire de ses bénéficiaires des acteurs impliqués dans la diffusion des acquis du projet.

La capitalisation et la diffusion des actions comme les biodigesteurs et le plaidoyer permettront au Programme d'élargir son champ d'influence.

4.3.8. Leçons apprises

❖ Les bonnes pratiques

Le programme DGD entre en co-financement d'autres projets mis en œuvre par les partenaires au Niger et bien que le démarrage des activités du programme ait été tardif, les partenaires ont poursuivi la mise en œuvre des activités des différents projets au cours de la première année.

Le programme vient en **cofinancement** d'autres projets et programmes mise en œuvre par les partenaires dans les 3 régions d'intervention des partenaires, cela a été d'une grande utilité pour les partenaires locaux qui ont valorisé ces cofinancements comme part contributive au programme.

L'implication des directions départementales et régionales en charge de l'agriculture, l'élevage, l'environnement facilite la redevabilité envers l'Etat à différentes échelles et les activités de plaidoyer pour la mise à l'échelle des innovations et la prise en compte du leadership des femmes et des jeunes dans les documents politiques.

La valorisation du **savoir-faire local en matière de fixation des dunes** facilite la mise à l'échelle.

L'octroi du foncier à 29 femmes du village de Kaouri dans la commune de Matameye, ont pour la première fois pu produire des cultures maraîchères sur leurs propres lopins de terre, concédé par leurs époux.

❖ Les insuffisances

Le retard de la prise en compte de la CdV lait et PFNL indiqué dans le résultat 1 : A l'horizon 2026, les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales (**dont le lait et PFNL**) sont mieux organisés, mettent en place des microentreprises agricoles viables, et mettent en pratique des techniques agroécologiques qui renforcent leur résilience face aux effets du changement climatique.

4.3.9. Thématiques de capitalisation

Les biodigesteurs : Dans la mise en œuvre du programme, une journée porte ouverte sur la technologie agroécologique du biodigesteur, dénommée « 72 heures de plaidoyer autour de biodigesteur » a été animé par l'ONG GARKUA en collaboration avec les directions régionales de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement. Une capitalisation de cette technologie favoriserait la mise à l'échelle au niveau national.

Les Ecoles Des Maris et Futurs Maris (EDM&EDFM) : A l'instar du Burkina Faso avec le Collège Des Femmes et le Collèges des Jeunes de la CPF (CdF&CdJ), **EDM&EDFM** au Niger s'inscrit dans un cadre de la sensibilisation sur la santé et la reproduction mais également sur des thématiques telles que le leadership, l'entrepreneuriat, la recherche de financement, etc. Notons que dans le cadre du projet, plusieurs maris ont disponibilisé le foncier à leurs épouses pour la production maraîchère.

4.3.10. Recommandations

❖ Pour la suite du programme

- Au titre du résultat 4, il faudrait initier dans des brefs délais des échanges avec **ROOPEN et FUGPN-Mooriben** pour (i) disponibiliser la plateforme numérique sur l'état des stocks de proximité des produits agro sylvo- pastoraux locaux (intrants et extrants), (ii) et sensibiliser les acteurs sur les avantages de la certification des produits.
- Pour aboutir à la finalité du projet qui est de : Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires, nous recommandons à Oxfam de passer d'une stratégie de bénéficiaires à celle d'acteurs avec les personnes touchées par l'intervention. En effet, aux approches individuelles, il faudrait ajouter un accompagnement pour que les personnes touchées puissent jouer un rôle de mobilisation, de partage des acquisitions de connaissance et de valeurs vis-à-vis d'autres personnes.
- Le projet doit poursuivre ses innovations sociales et technologiques, de façon à les maîtriser, les structurer, les capitaliser et les diffuser. C'est le cas par exemple de l'élevage de caprins où une forme de solidarité traditionnelle appelée "Hapanaye" peut être utilisée pour propager les avantages du projet à d'autres personnes non prioritairement touchées. Aussi, une technologie comme celle des bio-composteurs est une véritable innovation au Niger. Il serait intéressant que les micros entreprises qui les développent soient accompagnées pour que cette technologie soit diffusée dans toutes les zones du projet et même au-delà.
- Le Programmes doit penser à la valorisation des contributions de façons à reconnaître et célébrer les contributions de chaque partie prenante. Cela peut se faire à l'occasion d'une journée dédiée à la thématique du projet, pour encourager une participation continue et positive. En effet les communes, les groupements, les localités et les personnes touchées, qui ont réussi des avancées significatives peuvent avoir des témoignages décernés publiquement.

❖ Pour les programmes futurs

Renforcer la voix politique des femmes et des jeunes dans les espaces AES

- Soutenir les mécanismes de dialogue multi-niveaux entre partenaires nationaux et institutions AES.
- Accompagner les OSC dans la formulation de propositions de politique publique adaptées au contexte post-CEDEAO.

Repositionner la stratégique de plaidoyer vers l'AES

- **Mandater WILDAF** pour conduire une **analyse stratégique des dynamiques institutionnelles de l'AES**, en y intégrant une grille de lecture genre.
- Encourager la constitution d'un **groupe de veille et d'influence féministe au sein de l'espace AES**, en capitalisant sur les acquis de WILDAF dans l'espace CEDEAO.

- Soutenir WILDAF dans l'élaboration d'un **mécanisme alternatif de suivi des droits des femmes** à l'échelle AES (shadow reports, baromètres, alertes citoyennes).

 **Renforcer des alliances nationales et transfrontalières**

- **Ancrer WILDAF au sein des plateformes nationales multi-acteurs** (par ex. coalitions foncières, réseaux de femmes rurales) pour maintenir la pression politique au niveau des États.
- Favoriser des **alliances transfrontalières ciblées**, par exemple autour de thèmes porteurs (ex. accès au foncier, lutte contre les violences, droits économiques des femmes dans les chaînes de valeur).
- Promouvoir la **réplication d'expériences réussies** dans les trois pays avec un appui régional de WILDAF (rôle de capitalisation).

 **Redéfinition du plaidoyer régional**

- Orienter le plaidoyer **non plus vers les organes CEDEAO**, mais vers les **nouveaux pôles d'influence de l'AES** : gouvernements de transition, conseils militaires, forums techniques, mécanismes ad hoc.
- Utiliser les **canaux diplomatiques alternatifs** (coopération Sud-Sud, UA, CILSS, ROPPA, alliances sahéliennes) pour porter les revendications des femmes.
- **Intégrer les préoccupations genre dans les documents fondateurs de l'AES**, en s'appuyant sur une mobilisation citoyenne et des notes de position co-rédigées par des OSC femmes.

CONCLUSION GENERALE

En dépit de la crise sécuritaire qui affecte le Burkina Faso, le Mali et le Niger, le programme DGD de Oxfam « « Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires » a le mérite d'être considéré comme pertinent à la réponse aux besoins des bénéficiaires des CdV lait, riz, soja et ceux des PDI à travers les l'accompagnement des AVEC, la formation en agroécologie et l'assistance en ruminants pour la pratiques d'activités génératrices de revues.

Sa pertinence est également appréciée à travers sa logique d'intervention et son alignement aux objectifs nationaux des trois pays et régionaux visant les politiques de développement agricoles intégrant la transition agroécologique pour la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, la préservation de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur porteuses du lait, riz et soja.

Au Burkina Faso, le programme est mis en œuvre par 7 partenaires dont 6 partenaires nationaux et 1 partenaire sous régional pour l'atteinte de l'outcome « *D'ici 2026, 2 818 femmes et 3 151 jeunes (dont 1 820 jeunes femmes) sont plus influent.e.s, autonomes et résilient.e.s au sein de chaînes de valeur porteuses, équitables et durables (lait et riz) au Burkina Faso* ». Seulement 3 partenaires nationaux interviennent dans les CdV lait et riz à savoir UMPLB et APESS pour la CdV lait et UNERIZ pour la CdV riz étuvé.

En fin décembre 2024, le programme a atteint environ **57 % de sa cible globale de bénéficiaires directs** (soit 3 400 sur 5 969 personnes visées), avec une participation notable des **jeunes femmes** (63 % de leur cible). Les actions mises en œuvre (formations, dotations, financement rotatif, structuration) ont permis de **renforcer significativement le pouvoir d'agir économique et citoyen** des femmes et des jeunes dans les filières lait et riz. Les AVEC, la labellisation des produits (*FaireFaso*), les certifications qualité et la relance des plateformes locales illustrent une dynamique d'autonomisation concrète. Des progrès réels sont observés sur les trois marqueurs : accès aux ressources productives (2 257 personnes dotées), valorisation des produits locaux, et engagement dans les espaces de décision. Contrairement au Mali où l'on a cette visibilité claire sur les synergies d'actions des 4 partenaires contribuant à l'atteinte de l'outcome, au Burkina Faso, il n'y a que 2 CdV porteuses pour 7 partenaires dont la complémentarité et les synergies d'action sont à revoir surtout pour un programme futur. La flexibilité du partenaire technique et financier (Oxfam Belgique et la DGD) permet aux partenaires de mettre en œuvre des activités de leurs plans stratégiques dont la contribution à l'atteinte de l'outcome ne sont pas très claires, d'où la nécessité de recentrer les activités autour CdV lait et riz.

Au Mali, 4 partenaires collaborent à l'atteinte de l'outcome : « *D'ici fin 2026, 1600 femmes rurales organisées inscrites dans les chaînes de valeur lait, soja et riz étuvé, ainsi que 800 PDI, augmentent leurs revenus, renforcent leur pouvoir d'agir, leur pouvoir d'influence et leur résilience dans les régions de Koulikoro, Ségou, Koutiala et au niveau national* ». Il s'agit notamment AFPB (intervenant dans la CV lait), SCOOP K (intervenant dans la CV soja), SEXAGON (intervenant dans la CV riz) et CAD Mali (intervenant dans le plaidoyer et le genre au niveau national). SEXAGON a un rôle transversal de par son domaine d'activité qui est le plaidoyer et de ce fait favorise les synergies d'action pour les campagnes de sensibilisation, de plaidoyer toujours avec l'appui d'Oxfam Mali.

A mi-parcours de la mise en œuvre du programme, le nombre de personnes touchées est 2.236 (1.775 femmes et 461 hommes). Le programme a **atteint 111% de sa cible globale de 1 600 femmes prévues** au cours des 5 années de mise en œuvre. Spécifiquement, le nombre de PDI touchées est de 484, représentant 60% du niveau cible de 800 PDI prévues en fin de programme

Au Niger : le programme est mis en œuvre par 3 partenaires nationaux pour l'atteinte de l'outcome « *A l'horizon 2026, 1.000 femmes et jeunes des communautés rurales des régions de Diffa, Maradi et Zinder au Niger deviennent des acteur.trice.s économiques résilient.e.s dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales durables et équitables à travers l'accès sécurisé aux facteurs de production et la*

réclamation de leurs droits dans un contexte structurellement fragile » il a connu un démarrage tardif mais compte tenu de l'expérience des 3 partenaires de mise en œuvre de projets/programmes similaires, les activités ont pu être mise en œuvre efficacement.

Les domaines identifiés à savoir l'accompagnement des bénéficiaires à la mise en œuvre d'AGR à travers le warrantage, la dotation de kits d'animaux dans le double objectif d'AGR et de production de compost, les AVECs, l'agroécologie à travers la réalisation d'ouvrage antiérosifs (CES/DRS) et l'utilisation et compost issu des biodigesteurs, sont pertinents. Les activités répondent bien aux attentes des bénéficiaires en termes de résilience face aux chocs climatiques

A mi-parcours, le programme a atteint **128% de sa cible initiale soit 733 femmes (jeunes et adultes) 73% et 550 jeunes hommes (55%)**

Notons qu'au Burkina Faso et au Mali, le programme est conçu sur des approches filières dont les maillons des CdV riz, lait et soja concernés sont notamment la transformation, la commercialisation et la consommation. La production en amont de ces CdV ne sont pas assez prises en compte dans le programme ce qui pourrait affecter les résultats du programme notamment sur la qualité des produits mis sur le marché. Au-delà du fait qu'il faille recentrer toutes les activités autour des CdV porteuses pour une réelle autonomisation des femmes et des jeunes, il y a une nécessité de construire le programme en prenant en compte tous les maillons des CdV concernées allant de la production, la transformation, la commercialisation et la consommation. La prise en compte réelle de l'agroécologie au niveau des système de production riz surtout est à prévoir.

ANNEXES

Annexe 1: Outils : Questionnaires, guides d'entretien individuels et de focus group

Les outils de collectes des données du Burkina Faso		https://bit.ly/Outils_Burkina
Les outils de collectes des données du Mali		https://bit.ly/Outils_Mali
Les outils de collectes des données du Niger		https://bit.ly/Outils_Niger

Annexe 2: Liste des photos

Les photos du Burkina Faso		https://bit.ly/41zqDk2
Les photos du Mali		https://bit.ly/4koRN5Q
Les photos du Niger		https://bit.ly/3XyxSYe

Annexe 3: La composition de l'équipe d'évaluation

Nom	Société	Spécialisation	Poste	Tâche
Personnel clé : les consultants				
M. KINTIGA Jean Aimé	BUREAU D'ETUDES ET D'ASSISTANCES TECHNIQUES BENEWENDE (BETAB)	Spécialiste en gestion des projets et programmes en lien avec l'agroécologie, le genre, l'inclusion sociale	Consultant LOT 1 (Burkina Faso)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation à la rencontre de cadrage 2. Conception des outils de collecte ; 3. Collecte des données qualitatives+visite de terrain 4. Traitement et analyse des données ; 5. Rapportage et Restitution
M. DENA Evariste	BUREAU D'ETUDES ET D'ASSISTANCES TECHNIQUES BENEWENDE (BETAB)	Spécialiste en gestion des projets et programmes en lien avec l'agroécologie, le genre, l'inclusion sociale	Consultant LOT 2 (Mali)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation à la rencontre de cadrage 2. Conception des outils de collecte ; 3. Collecte des données qualitatives+visite de terrain 4. Traitement et analyse des données 5. Rapportage et Restitution
M. OUSMANE DAN-TATA	BUREAU D'ETUDES ET D'ASSISTANCES TECHNIQUES BENEWENDE (BETAB)	Spécialiste sur la Sensibilité au Conflit, Gestionnaire de programmes, formation-insertion professionnelle et entreprenariat.	Consultant LOT 3 (Niger)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation à la rencontre de cadrage 2. Conception des outils de collecte ; 3. Collecte des données qualitatives+visite de terrain 4. Traitement et analyse des données 5. Rapportage et Restitution
M. SIGUINAM Rahmani	BUREAU D'ETUDES ET D'ASSISTANCES TECHNIQUES BENEWENDE (BETAB)	Economiste-statisticien,	Consultant en appui aux LOTS 1, 2 et 3	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conception des outils de collecte ; 2. Tirage de l'échantillon 3. Numérisation des outils sur CTO Survey 4. Formation des enquêteurs 5. Supervision de la collecte des données 6. Traitement des données+Rapportage
Personnel d'appui : les enquêteurs-trices				
15 enquêteurs soit 5 par pays	BUREAU D'ETUDES ET D'ASSISTANCES TECHNIQUES BENEWENDE (BEATB)	BAC+2 en Science sociale, Sociologie, développement local...	Agents de collecte des données	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation à la formation sur les outils de collecte 2. Collecte des données terrain auprès des bénéficiaires (<i>réalisation des enquêtes et des focus group</i>).